

COURS

D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

/1

IMP. DE MOQUET ET COMP., RUE DE LA HARPE, 90.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS

COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

1838 - 39

LEÇONS

SUR

L'agriculture, l'Industrie manufacturière, les grandes et les petites Industries, les Industries protégées, l'Organisation du commerce en France, les Voies de Communication, les Chemins de Fer, les Sociétés Commerciales, les Systèmes de St-Simon, Fourier et Owen, la Statistique, le Budget, les Rapports de la Géographie avec l'Économie Politique

Par M. BLANQUI aîné

Recueillies et annotées par Ad. BLAISE (des V.) et Joseph GARNIER.

TOME II

PARIS
L. HACHETTE
LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ
RUE PIERRE-SARRAZIN, 12

VERSAILLES
J. ANGÉ ET COMPAGNIE
LIBRAIRES DE L'ÉVÊCHÉ
RUE SATORY, 25

1839

COURS

D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE,

PAR M. BLANQUI AINÉ.

SEIZIÈME LEÇON.

26 janvier 1838.

AGRICULTURE. — SYSTÈMES DE RICARDO ET DE SISMONDI.

SOMMAIRE : IDÉES DE RICARDO ET DE SISMONDI SUR LA CONSTITUTION DE L'AGRICULTURE. — *Principes de Ricardo.* — Conséquences de ces principes. — Application de ces principes au domaine de la marquise de Stafford (citation de Sismondi).
Réfutation de Sismondi. — Cet économiste préfère le système patriarcal. Reproche fait à Ricardo d'avoir tué la petite culture, — d'avoir conseillé le partage indéfini des fermes, — d'avoir coopéré par son système au malheur de l'Irlande, et à l'abandon de certaines cultures.
Comment il est difficile de conclure sur cette question.

MESSIEURS,

Dans la dernière séance, j'ai exposé les causes qui ont fait tomber l'économie politique de Quesnay en désuétude. Mais si ce système peut-être considéré comme une rêverie, on peut dire que c'est une rêverie brillante, car il en est sorti des vérités bien fécondes. Véritables alchimistes d'un autre ordre, les *économistes* ont fait pour l'agriculture des recherches infatigables dont nos pères ont profité,

dont nous profitons et dont profiteront encore nos neveux.

Après Quesnay ont surgi d'autres systèmes; car c'est le propre de l'esprit humain d'innover toujours et de marcher sans cesse vers des découvertes. En Angleterre, en France, en Italie, des idées nouvelles ont été émises; en première ligne apparaissent les belles théories de Ricardo et de Sismondi : l'un de ces écrivains est Anglais, l'autre est Français par le talent et par le cœur.

Je dois vous prévenir à l'avance de l'aridité de la matière que je dois traiter ce soir devant vous. Cet inconvénient est inséparable de mon sujet. Ricardo est algébrique dans la manière de formuler sa pensée. Il prend un fermier A, un autre B; il combine ses deux données par voie de multiplication ou par voie de division, comme dans un problème de calcul, et il arrive à des résultats qu'il n'énonce point avec des mots et des phrases, mais avec des expressions comme celles-ci : $A \times B = C$, $A = B$, etc. Vous comprenez qu'il faut avoir un certain courage pour aborder ce langage, et une certaine tension d'esprit pour saisir un raisonnement ainsi formulé. Je ne puis mieux comparer Ricardo qu'à Quintilien, et l'on peut dire que lorsqu'on l'a lu, étudié et compris, on a retiré de son travail un bon profit.

Ricardo s'est beaucoup occupé de la constitution de l'agriculture, des fermages et de l'impôt; je vous parlerai ce soir de son système touchant ces deux premières questions. Il a dit : on s'empare d'abord de la meilleure terre pour la cultiver,

puis quand il n'y en a plus, on prend celle qui vient immédiatement après, et dans ce cas on ne paie pas de fermage. Mais à mesure que la population augmente, et que les besoins se multiplient avec les bras à occuper, la première qualité de terre prend une plus value représentant la valeur de la peine que donne de plus la terre de la seconde qualité. Alors apparaît le *fermage* ; alors il se trouve des gens disposés à donner en échange de la terre nº 1, une valeur sensiblement plus faible que l'excès de travail qui exige la terre nº 2 pour produire un résultat égal.

Vous concevez en suivant ce raisonnement que par suite du mouvement ascendant de la population, on est successivement conduit à attaquer le terrain de troisième qualité, puis celui de quatrième qualité, puis enfin celui de cinquième qualité; car Ricardo admet cinq catégories de terres. Cette subdivision est, vous le voyez, un peu imaginaire, et semble avoir été faite pour la facilité de la discussion. Admettons-la cependant et suivons-la dans notre raisonnement. Ricardo est parti de ce principe, qu'un parfait équilibre se maintient toujours entre les bénéfices de chaque espèce d'industrie; il croit qu'aussitôt qu'une industrie devient moins lucrative que les autres, ceux qui l'exercent l'abandonnent et se portent vers celles qui produit un plus grand bénéfice; il en conclut que tous les fermiers font toujours un bénéfice égal sur chaque espèce de terre; car aucun d'eux ne voudrait selon lui occuper les plus mauvaises, s'il ne trouvait à y gagner autant que sur les meilleures.

Mais, Messieurs, il ne semble guère probable que les propriétaires de capitaux puissent toujours les réaliser facilement et changer leur destination, et nous voyons tous les jours qu'ils continuent à les laisser dans la même industrie, même lorsqu'ils donnent un revenu inférieur à celui de bien d'autres. Quant aux travailleurs, ils persistent encore plus dans les mêmes travaux, car ils savent qu'en les abandonnant, ils perdront toute l'habileté qu'ils y ont acquise. On voit bien quelquefois des ouvriers découragés changer d'industrie, mais ce genre d'équilibre ne s'établit que de générations en générations. Les fermiers sont encore plus stationnaires que les autres ouvriers; ils ne peuvent point changer de métier à volonté; il y a plus, on voit rarement ceux d'un pays se transporter dans un autre, et cependant vous savez tous que les profits sont loin d'être égaux dans toutes les contrées, même les plus rapprochées.

Ricardo est ainsi conduit à dire que les fermiers font habituellement la loi au propriétaire de terre. C'est encore là une pure supposition éminemment contestable, et il n'est pas difficile au contraire de prouver qu'ils la reçoivent d'eux. Les terres n'augmentent ni ne diminuent, tandis que les bras se multiplient; s'il y a concurrence, elle est entre les travailleurs et non entre les propriétaires.

L'économiste anglais n'a point voulu faire une simple théorie philosophique; il en a tiré des conséquences importantes sur la manière dont les impôts affectent les diverses classes de la société, suivant qu'on les prélève sur le revenu net, le re-

venu brut ou sur les denrées. Ainsi, par exemple, en partant de ce principe qu'il y a toujours équilibre entre les fermiers pour le fermage qu'ils payent, il est conduit à vouloir imposer la terre n° 5 comme la terre n° 1, et ici M. de Sismondi faisait une objection capable de faire réfléchir les législateurs. Il y a, disait-il, des terres qui ne rapportent rien, pour lesquelles on ne demande pas de fermage; irez-vous leur faire payer l'impôt?

Du moment que la doctrine de Ricardo et sa classification des terres devinrent pour leur auteur la base d'un système d'impôt, elles sortirent du domaine de la théorie, pour entrer dans la pratique; ce fut alors que tout le monde prit part à la discussion. M. de Sismondi se prononça hardiment pour la négative. M. Say prit part à la lutte, et dans les cinq lettres qu'il adressa à Malthus, deux sont relatives à cette question qui y est traitée par main de maître ainsi que dans les notes qu'il joignit à la traduction des *principes de l'économie politique et de l'impôt*. J. B. Say voulait toujours se placer sur un terrain pratique; j'ai encore présentes à l'esprit les nombreuses discussions que ces deux esprits supérieurs eurent ensemble. « Accordez-moi ceci pour la commodité du raisonnement, disait Ricardo.—Mais non, je ne puis pas vous l'accorder, répondait mon illustre prédécesseur, parce que c'est absurde; la discussion doit reposer sur des faits rigoureusement exacts et non point arrangés suivant les besoins de l'argumentation. »

Messieurs, pour vous donner une idée du système absolu de Ricardo relativement à la constitution

de la propriété terrienne, pour vous faire apprécier tout ce qu'il y avait de dangereux dans son application, permettez-moi de vous citer un fait remarquable dont j'emprunterai l'exposition à M. de Sismondi, afin que vous puissiez l'avoir avec tous les développements désirables.

« Plusieurs lecteurs, dit M. Simonde de Sismondi, se refuseront peut-être à croire qu'on se soit jamais proposé comme expérience rurale, comme amélioration du système agricole, de se passer des paysans qui faisaient valoir la terre et de les chasser de leur patrie. L'opération s'est faite cependant à plusieurs reprises et dans diverses parties de la domination britannique, en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Voici l'opération de ce genre (the clearing of an estate, le *nettoiement d'un domaine*) qui a été exécutée sur la plus grande échelle.

« En 1820, James Loch publia à Londres un livre intitulé : *Compte-rendu des bonifications faites aux domaines du marquis de Stafford.* L'auteur qui avait dirigé lui-même ces bonifications, était employé par le grand seigneur auquel il était attaché à les justifier aux yeux du public. Mais ce n'est point cette cause personnelle qui doit nous occuper en analysant son livre. Nous y chercherons l'histoire véritable de la grande révolution que subissait à cette époque la population des montagnes d'Écosse, par l'application de la doctrine chrématistique à leur exploitation, et nous aimons à croire tout ce qu'affirme M. Loch sur l'humanité qu'il apporta dans son exécution,

d'après les ordres de la puissante famille dont il était l'agent.

« Dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de ce siècle, la nation de Galles, reste des antiques Celtes, réduite aujourd'hui à trois cent quarante mille individus, a été presque expulsée de ses foyers par ceux-mêmes qu'elle regardait comme ses chefs, par les seigneurs auxquels elle avait montré, pendant une longue suite de siècles, un dévoûment enthousiaste. Toutes les propriétés qu'elle avait cultivées, de génération en génération, sous des redevances fixes, lui ont été ravies; les champs qu'elle labourait ont été destinés au paturage des troupeaux, et livrés à des bergers étrangers; ses maisons et ses villages ont été rasés ou détruits par le feu, et l'on n'a laissé aux montagnards de la nation expulsée d'autre choix que d'élever des cabanes sur le bord de la mer, pour essayer de maintenir par la pêche leur misérable existence, en vue des montagnes d'où on les avait fait sortir, ou de traverser cette mer pour aller chercher leur fortune dans les déserts de l'Amérique.

« Comme cette révolution s'opérait à huit cents milles de distance de Londres, dans un pays presque barbare, et dont la langue est inconnue à tout le reste de l'empire, elle fut quelque temps ignorée, ou du moins elle n'excita que bien peu d'attention; mais lorsqu'on apprit en Angleterre que quelques habitants du nord de l'Écosse avaient attendu les soldats destinés à les chasser de leurs villages, que quelquefois ils les avaient repoussés à coups de

pierres ; qu'on les avait entendus demander à être massacrés avec leurs femmes et leurs enfants, sur les tombeaux de leurs pères, plutôt que d'être envoyés, pour périr dans la misère et l'abandon, vers un monde qui ne voulait pas les recevoir, et où aucune place ne leur était réservée, cette résistance réveilla la compassion d'un peuple généreux. Parmi les seigneurs écossais qui chassaient leurs compatriotes du sol qui les avait vus naître, la marquise de Stafford, héritière du comté de Sutherland, attira surtout l'attention, soit par l'étendue de ses domaines, soit par l'activité avec laquelle elle pressait l'accomplissement de ses desseins, soit par l'immensité de ses capitaux, qu'elle versait en même temps sur ce pays dont elle changeait toute l'administration. On apprit qu'environ quinze mille paysans étaient forcés par elle de sortir d'une contrée grande comme un des départements moyens de la France ; que ces malheureux étaient le seul reste des nombreux vassaux de sa famille, qui pendant tant de siècles avaient répandu leur sang pour elle. On assura que pour les forcer à se retirer, le facteur chargé de faire évacuer le pays, mettait le feu à leurs maisons ; on prétendit même qu'un vieillard, d'autres disaient une vieille femme, ayant refusé d'abandonner sa cabane, pour aller braver l'exil et la misère, sa présence n'avait pas arrêté l'incendiaire, et que la victime avait péri dans les flammes. Alors l'inadversion publique se manifesta par des signes qui, chez une nation libre, ne sauraient être ni méconnus ni bravés.

« La marquise de Stafford ne crut pas mériter le jugement sévère que l'on commençait à porter sur elle, et c'est pour se justifier au tribunal de l'opinion publique que le livre où nous trouvons ces détails a été composé. Son auteur s'est efforcé de prouver, et il l'a fait avec assez de succès, non seulement que la marquise de Stafford n'a fait qu'user des droits que lui reconnaît aujourd'hui la loi, mais encore que dans leur exercice, elle n'a point perdu de vue la conservation de ses vassaux, dont elle sentait qu'elle était responsable. Quant à nous, ce que nous croyons digne d'étude dans ce livre, ce ne sont point les preuves de la conduite plus ou moins habile, ou plus ou moins généreuse d'une grande dame; c'est l'esprit même de la législation qui a aboli les anciennes limitations de la propriété établies par l'usage, c'est l'application du principe que le propriétaire est le meilleur juge de son propre intérêt et de celui de la nation. Quant à sa propriété, c'est l'application du principe que l'agriculture est également en progrès, soit qu'elle obtienne plus d'utilité pour les mêmes frais, ou la même utilité pour de moindres frais; c'est l'application du principe que toute économie sur la main d'œuvre, ou en d'autres termes, toute suppression des vies humaines qui concourent à une industrie est un profit, si l'industrie reste la même; c'est enfin une grande expérience de l'application de la chrématistique à l'agriculture et de ses résultats.

» .... Nous ne révoquons nullement en doute que ce bouleversement de la propriété, des

habitudes, des affections, de l'existence entière d'une petite nation, n'ait prodigieusement augmenté la fortune déjà colossale de la comtesse de Sutherland. Mais M. Loch s'attache à démontrer qu'il a augmenté aussi la richesse du pays; qu'il y a plus d'argent, plus d'activité, plus d'industrie, plus de jouissances, de luxe; que tout le Sutherland est désormais dans un état progressif de prospérité, après avoir été stationnaire pendant des siècles. Nous croyons en effet qu'en jugeant de l'état du pays d'après les principes de l'école chrématistique, en appelant prospérité ce qu'elle appelle de ce nom, le Sutherland est en progrès. Plusieurs routes de quarante, de quarante-cinq, de cinquante milles de longueur, traversent déjà tout le pays; des ponts en pierres et en fer, dont quelques-uns sont d'une hardiesse remarquable, ont été élevés aux frais de la comtesse, aujourd'hui duchesse, sur les grandes rivières; des jetées et des digues arrêtent les inondations, des ports ont été ouverts au commerce, des diligences parcourent le pays, jusqu'aux petites villes bâties à ses extrémités; des hôtelleries, des maisons de poste ont été construites par le marquis de Stafford, et dès l'année 1820, l'exportation de quatre cent quinze mille livres de laine fine fit pressentir combien de richesses pourrait un jour envoyer au loin un pays qu'on réussissait à mettre en valeur avec une si admirable économie, et d'habitants, et de travail, et de bonheur.

« Qu'on laisse agir, nous dit-on, les intérêts individuels, que le législateur ne prétende point

être plus habile que ne le sera le propriétaire lui-même dans l'administration de sa fortune. S'il est riche, actif, intelligent, il créera la prospérité d'un pays pauvre et sauvage, et plus son patrimoine sera étendu, moins il rencontrera d'obstacles à ses projets. Tous ces champs presque stériles, qui nourrissaient misérablement des vassaux remuants et inquiets, plus prompts à manier leur antique épée, leur claymore, que la bêche, nourriront des moutons, dont la laine ira alimenter les manufactures et pourvoir les marchés de régions éloignées. Mais les habitants ? »

Ainsi, une magnifique terre dut être abandonnée par toute une population, et devint, par l'influence d'un économiste habile mais bien cruel, une véritable Tartarie. Cette population émigra en Amérique et contribua sans doute à préparer cette brillante insurrection qui détacha les États-Unis de la métropole. C'était là, Messieurs, un grand abus de la propriété; car Dieu ne l'a pas faite pour qu'on en chasse les hommes, et pour qu'on remplace ceux-ci par des moutons, parce que telle est la conséquence d'un système dangereux. Ainsi se trouve démontrée la possibilité de transformer un pays fertilisé en un pays inculte.

Un système aussi dur, qui s'occupait des grandes masses, sans ménager les détails, d'ailleurs véritable expression de la vieille école anglaise, excita l'attention des hommes de cœur, et les malheureux trouvèrent un vigoureux champion dans M. de Sismondi. « Que m'importe, dit-il, que la nation soit puissante et riche, qu'elle commande à une

partie du monde, et que ses trésors puissent en acheter une autre, si à côté d'une immense fortune, je vois beaucoup de misérables ! Que m'importe que la marquise de Stafford retire plus du duché de Sutherland livré à la pâture, que cultivé par cinquante familles ; J'AIME BIEN MIEUX LES CINQUANTE FAMILLES DE LABOUREURS QUE LA MARQUISE DE STAFFORD ! Que me fait à moi le fermier anglais, le *mercante di tenute* (1) italien, soit *gentleman* ou *seigneur*, si la campagne de Rome est déserte, si les paysans de la Grande-Bretagne vivent dans la misère et sont obligés d'aller demander à une autre terre que celle qui les a vus naître, le morceau de pain qui doit les nourrir....... Vous ne voyez, disait-il à Ricardo, que le produit net ; je considère, moi, le produit brut qui comprend le salaire des travailleurs. Vous approuvez, vous, que les quelques lords entre les mains desquels le sol anglais se partage, divisent leurs terres en fermes de 12 à 1500 arpents, en *cottages* de quelques perches, suivant qu'ils y trouvent mieux leur intérêt ; je blâme, moi, et je blâme énergiquement cet usage qu'ils font de leur propriété, parce que cet usage est un abus horrible ; parce qu'il dépeuple les campagnes et remplace les hommes par des serfs, parce qu'il met le travailleur agricole à la discrétion du fermier dont l'exploitation couvre plusieurs milles de terrains, ou qu'il en fait la proie

---

(1) M. de Sismondi a étudié l'influence des lois anglaises sur la constitution de la propriété en Italie. Les propriétaires, en Italie, sont de véritables agioteurs en terres. Les travailleurs n'y ont qu'un salaire insuffisant (Note du R.).

des hommes de justice, des collecteurs de dîmes et des intendants. Les baux à longs termes sont une excellente chose sans doute, mais les trop grandes comme les trop petites fermes sont un mal, et le législateur devrait les proscrire également. »

M. de Sismondi préfère le système qu'il a appelé et que nous avons appelé patriarcal; et vous savez bien que nous ne voulons pas parler du système des temps héroïques, mais d'un système de culture par le propriétaire. A cela Ricardo objectait que c'était attaquer les principes de la division du travail que de vouloir tout faire exécuter par le propriétaire; mais M. de Sismondi fait une grande différence entre le métier de propriétaire et les autres métiers. Je suis assez de son avis. En habitant les champs, l'homme augmente en vigueur et acquiert plus d'indépendance. Partout où ce système a prévalu, en Autriche, par exemple, les paysans sont heureux, plus heureux, au moins sous le rapport des intérêts matériels, que dans d'autres pays plus libres. Il en est de même en Lombardie; mais c'est bien différent en Toscane ou le système anglais a été adopté.

Ce que M. de Sismondi reprochait le plus à Ricardo, c'était d'avoir tué la petite culture qui procure aux gens des campagnes une vie si tranquille et si douce. Avec les idées anglaises, l'horticulture est impossible, au moins pour le fermier, et les fruits ne poussent plus que pour la table du maître. C'est peut-être de la part de M. de Sismondi, s'attacher trop à des détails secondaires; mais cette opinion n'en est que plus respectable, car elle doit être

celle de tous ceux qui veulent appeler au banquet de la vie le plus grand nombre de convives.

Quant à Ricardo, comme nous l'avons déjà dit, considérant en toute chose l'espèce humaine en masse sans s'occuper du bien-être des petits, il poursuivit le système des fermes avec une inflexible rigueur. Ses idées ont eu de l'écho; il y a eu un moment où les lois du Parlement ont été basées sur sa théorie, et en peu d'années l'Angleterre et l'Irlande surtout, s'étaient couvertes de milliers petites chaumières ou *cottages*, dans lesquelles une pauvre femme sans souliers et sans bas, met au monde de nombreux enfants destinés, quand ils ne meurent pas de faim, à augmenter le nombre des loueurs de cottages, et le plus souvent augmenter les bandes de *wagrans*. L'Irlande est aujourd'hui le pays classique en détresse agricole; et vous savez que les propriétaires se hâtent d'abandonner un pays si malheureux, comme s'ils redoutaient d'être témoins d'une misère dont les lois qui régissent leurs propriétés sont les premières causes. On a créé un mot pour désigner cette maladie, car c'en est une, et on appelle *absantéisme* cette tendance qu'ont les riches de venir dépenser leurs revenus en Angleterre, en France et dans toutes les contrées de l'Europe.

Ici une question se présente: comment se fait-il que de tout temps l'Irlande ait été une Grèce dont l'Angleterre est la Turquie. Les grands propriétaires n'ayant pas trouvé de fermiers, ont fait ce que quelques-uns font en France en ce moment,

et voilà pourquoi j'insisterai en finissant sur le malheureux état de l'Irlande. Les propriétés ont été réduites en fragments, et l'homme s'est vu attaché à un champ comme une simple pierre. C'est en Irlande que le propriétaire vit littéralement de la sueur du peuple ; là 5 ou 6 millions d'hommes vivent pêle-mêle avec les animaux, et la constitution actuelle est la plus grande abomination qui se soit vue. Mais comment les habitants y tiennent-ils? C'est que le peuple Irlandais est le plus patient que le Créateur ait fait. Lisez les ouvrages qui sont écrits sur cet infortuné pays, et vous y apprendrez jusqu'où peut aller le blasphème de l'humanité, et jusqu'à quel point on peut abuser de la patience d'un peuple. La France s'est soulevée en 89 par des motifs mille fois moins urgens, et pourtant les révolutions de France et d'Angleterre n'ont rien fait pour l'Irlande. On s'explique sans peine la popularité de Daniel O'Connel, ce tribun si vrai et si sérieux, et qui est bien loin de ressembler aux tribuns que nous avons connus.

Les idées de Ricardo qui sont au fond la formule du système économique anglais proprement dit, sont la cause première de la misère de l'Irlande. Ce système, comme je vous le disais tout-à-l'heure, a conduit l'Angleterre à l'abandon de certaines cultures, de l'éducation de certaines espèces de bétail. En voulez-vous un exemple en finissant : il n'y a plus de poules en Angleterre, et savez-vous pourquoi ? *Elles y coûtent trop cher*. Les œufs sont devenus un objet de luxe, et c'est la France

qui lui en expédie 8 ou 10 navires. Il y a quinze ans, en visitant une ferme d'Écosse, je fus surpris de n'y point voir de poules et j'en fis l'observation à la personne qui m'avait reçu; elle me répondit: j'en avais 3,000 qui me coûtaient chacune 4 sous par semaine, c'est-à-dire quatre fois plus qu'elles ne valent, aussi ai-je pris le parti de n'en plus *cultiver*. C'est ainsi que M. de Sismondi a eu raison de dire que les pauvres diables ne pouvaient pas manger d'œufs en Angleterre. Ce n'est pas ici une question secondaire: vous pourrez en juger en supposant un instant les conséquences qui résulteraient en France de disparition subite du beurre.

L'heure s'avance, et je devrais terminer la leçon par une conclusion; mais que conclure?.......... C'est qu'en agriculture il y a de bons et de mauvais systèmes; que les bons de la veille ne valent plus rien le lendemain; qu'après avoir fait des routes et amélioré les moyens d'instruction, le gouvernement ne peut plus rien. La bonté d'un système dépend du lieu où on l'applique; tel réussit en Autriche qui serait peut-être mauvais en Angleterre.

Notre devoir est de donner des faits; c'est ensuite à l'administration et à vous, Messieurs, qui prenez part au gouvernement comme jurés, électeurs et députés etc., à proposer des remèdes quand vous croirez en avoir trouvé d'efficaces. Je ne suis pas le seul à ne rien conclure: M. de Sismondi après avoir écrit deux volumes, arrive à dire qu'il ne sait pas ce qu'il y a à faire. Mais nous aurons fait un grand pas, si tous ceux qui ont des entrailles rougissent de

maux qu'un mauvais système peut engendrer, et si tous ceux qui souffrent le disent tout haut; il en sortira peut-être quelque enseignement pour l'économie publique.

Jph. G.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

30 janvier 1838.

AGRICULTURE (*Fin*). INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

AGRICULTURE.

SOMMAIRE : Rapports de l'agriculture avec l'impôt.— Impôt territorial en 1786, sous la Constituante et en 1832.—Terres exemptes d'impôt.—Erreur de la constituante en matiere d'impôt.— Rapport de l'impôt au revenu de la terre.— Division des cotes.— Importance des réductions d'impôt pour les cultivateurs.—La perception de l'impôt foncier est vicieux.—L'agriculture paie tout ce qu'on lui demande; les propriétés bâties, ce qu'elles veulent —L'impôt des portes et fenêtres n'atteint pas tous ceux qui y sont soumis.— Récapitulation des charges de l'agriculture : IMPÔT FONCIER, ENREGISTREMENT DE MUTATION, ENREGISTREMENT DE BAUX, PORTES ET FENÊTRES, CENTIMES ADDITIONNELS, INTÉRÊT DES PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES. Résumé général de la question.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Division du travail industriel entre trois espèces de producteurs : le SAVANT, l'ENTREPRENEUR, l'OUVRIER.—Utilité du concours du savant.—Application de ses découvertes historiques : de la PILE DE VOLTA, du GAZ, de la SOUDE FACTICE, du BLEU DE PRUSSE, du SULFATE DE QUININE, etc. Division de l'industrie sous le rapport TOPOGRAPHIQUE.— industries des DRAPS, des FLANELLES, des MOUSSELINES, des TOILES, des SOIERIES.

MESSIEURS,

Avant de passer à l'étude de la question de l'industrie manufacturière, je terminerai ce qui concerne l'agriculture en examinant sa position vis-à-vis de l'impôt, et en faisant le compte des charges qu'elle supporte.

Comme, dans cette question, l'exactitude des chiffres est de la plus haute importance, je me suis attaché à n'en choisir que d'officiels, puisés dans les comptes de l'administration, dans les rapports présentés aux Chambres par les commissions qu'elles



nomment, et dans les statistiques publiées par les différents ministères. Les déductions que nous tirerons des faits que je vais exposer nous montreront de quel côté se trouve la raison, de ceux qui se plaignent des dégrèvements accordés à l'impôt foncier depuis 20 ans, ou de ceux qui trouvent encore trop lourdes, les charges, même réduites, qui pèsent sur l'agriculture.

En 1786, le produit total des impôts s'élevait, suivant les comptes de M. de Necker, à 880 millions (1), qui représentent, en tenant compte de la différence des monnaies, 1,152,820,000 francs de nos jours; la valeur moyenne du blé, prise comme étalon aux deux époques étant : : 1 : 1,31. Dans ce total, l'agriculture entrait pour 190 millions d'alors, ou 248,900 mille francs d'aujourd'hui.

Cette somme était d'autant plus forte que, par suite des exemptions spéciales dont jouissaient les terres du clergé et d'une partie de la noblesse, tout le poids en retombait sur celles possédées par le tiers-état et la partie la moins opulente des ordres supérieurs.

Si la constituante se fût bornée à faire disparaître ces priviléges injustes, elle aurait rendu de grands services à l'agriculture; mais, on le sait, elle ne détruisit pas seulement les abus; elle voulut aussi être organisatrice, et faire entrer dans

(1) L'édition de l'ouvrage de M. de Necker, intitulé : *de l'administration des finances de la France*, que j'ai sous les yeux, no porte ce chiffre qu'à 585 millions; il est vrai que ce compte est de 1784 et non de 1786. Je donne, au reste, à la fin de cette leçon, le détail des différens articles de recette. (Note du Réd. — Ad. B.)

l'ordre des faits, les spéculations erronées de l'école économique de Quesnay, dont elle comptait plus d'un adepte parmi ses membres.

Considérant la terre comme douée seule d'une puissance fécondaute et créatrice, on voulut lui faire porter seule les charges publiques; tirant ainsi les revenus de l'État de ce que l'on croyait être la source unique des revenus de la nation.

Fidèles à ces principes et à ces régles posés par le maître, les comités des finances établirent tout leur système sur une seule base : l'impôt territorial; admettant à peine le principe d'un impôt sur l'industrie, proposé sous le nom de PATENTE, par Rœderer et quelques-uns de ses collègues, disciples français d'Adam Smith, lors de la suppression des JURANDES ET DES MAÎTRISES; et un impôt sur les jouissances et le luxe des particuliers, sous le mot d'IMPÔT MOBILIER.

Ce fut de cette manière, par l'abolition des priviléges dont jouissaient certaines terres, et par l'exagération de la part demandée à l'agriculture, que le produit de l'impôt territorial s'éleva en 1790 à la somme de 240 millions (314,400,000 fr); 50 millions (65,500,000 fr.) de plus qu'en 1786, quatre ans auparavant!

En 1832, l'impôt direct était de 244 millions de francs (186,251,832 de 1786); il s'est élevé à 251 millions de fr. en 1835.

La différence qui existe entre ces chiffres et ceux de 1786 et 1790 est forte sans doute; mais peut-on la regarder comme le résultat de faveurs imméritées accordées à l'agriculture? — Je ne le crois

pas. C'est bien plutôt une justice rendue après une longue attente. La constituante s'était trompée en exagérant les profits de l'agriculture ; il fallait bien corriger son erreur quand elle fut reconnue, et empêcher, par un dégrèvement d'impôt, que l'industrie agricole déjà à demi-épuisée ne succombât tout-à-fait sous le poids dont on l'avait chargée.

La preuve que l'agriculture n'a point été favorisée aux dépens des autres branches de la production nationale, c'est que l'impôt foncier à 251 millions, comme en 1835, est encore à la somme totale des revenus, fixée par M. Humann à 1,648 millions (1), : : 15,17 : 100; ce qui est déjà, vous le voyez, un assez fort prélèvement, auquel ne se bornent pas du reste les charges qui pèsent sur la propriété foncière.

Il faut en effet ajouter aux :

251 millions de l'impôt foncier ;

99 d°. pour l'enregistrement par suite de mutation, donation, succession, etc ;

44 d°. pour enregistrement et timbre des baux, et obligations hypothéquées ;

26 d°. de portes et fenêtres (nous reviendrons tout à l'heure sur cet impôt);

Ensemble : 420 millions qui pèsent sur la terre, en en exceptant toutefois la portion payée par les propriétés bâties des villes; ce qui réduirait, en nombre rond, les sommes payées par l'agriculture au trésor, à 400 millions.

(1) M. Moreau de Jonnès évalue la somme des revenus de la terre à un chiffre beaucoup plus élevé. (Note du Réd.)

Mais là encore ne se bornent pas les sacrifices qui lui sont imposés ; elle a vis-à-vis des particuliers des engagements non moins onéreux, que ceux dont elle est grevée au profit du trésor. Il résulte en effet du relevé général des hypothèques inscrites (sans compter les hypothèques légales), présenté aux chambres par M. le Directeur des Domaines, qu'il existe sur les registres des conservateurs :

4,987,862 inscriptions, représentant un capital de 11,233,265,778 francs.

Si nous calculons l'intérêt sur cette somme à raison de 5 p. %, ce qui est insuffisant, ainsi que le savent trop bien les malheureux forcés d'avoir recours aux usuriers des campagnes, qui ne prêtent jamais à moins de 7 et 8 p. %, quand ils n'exigent pas 10 et même plus, nous trouverons que les annuités dues pour le service de la dette foncière s'élèvent à 561,663,288 francs. Joignons maintenant à ce chiffre celui de 400,000,000 fr. que nous avons trouvé tout à l'heure pour ce qui est payé au trésor ; plus les charges locales payées sous le nom de centimes additionnels, et qui s'élèvent parfois jusqu'aux 72 centièmes du principal de l'impôt direct, comme on l'a vu en 1833 (1) ; et encore l'intérêt des prêts qui ne sont pas garantis par des hypothèques ; nous arrivons à un chiffre qui excédera un milliard. Somme énorme, surtout si nous la comparons au revenu total sur lequel elle doit être prélevée, et qui n'est,

(1) Ils ont été de 91 centièmes dans quelques localités. (Note du Réd.)

nous l'avons vu, que de 1648 millions de francs.

Si, d'après ce décompte, on nous demandait ce qu'il reste à la plupart de nos cultivateurs, nous pourrions répondre, comme le maréchal de Vauban en parlant des cultivateurs de son temps : — *On ne leur a laissé que les yeux pour pleurer.*— Et si quelqu'un s'étonnait encore des difficultés que l'agriculture rencontre pour se procurer les capitaux dont elle a besoin, il nous suffirait pour faire cesser cette surprise, de placer en regard ces chiffres d'une éloquence si triste :

Revenu brut :	1,648,000,000 fr. (1)
Dette inscrite :	11,233,265,778 »
Charges annuelles :	1,000,000,000 » et plus.

Loin de demander comment l'agriculture, dont les revenus semblent les plus certains, paie si cher les capitaux qu'on lui prête, on devrait plutôt s'étonner de ce qu'elle trouve encore des gens assez hardis pour exposer leur argent à quelque prix que ce soit, dans une industrie déjà si obérée et si malheureuse.

Ainsi vous le voyez, Messieurs, non seulement l'agriculture n'a pas été favorisée par rapport à l'impôt ; mais on peut dire encore qu'il pèse davantage sur elle que sur toutes les autres branches de la production. On peut même aller plus loin, et soutenir que de tous les propriétaires, ceux qui sont détenteurs du sol, supportent les plus lourdes charges, et qu'il n'est pour eux ni allégement, ni

(1) Voir la note page 21.

faveur, dont les autres sont quelquefois appelés à jouir.

Et en cela, Messieurs, je n'exagère nullement; je cite les faits tels qu'ils existent, tels qu'ils se passent chaque jour.

Qui ne sait en effet que l'impôt qui frappe avec toute sa rigueur, et pèse de tout son poids sur le pauvre ouvrier agricole, qui n'a qu'un lambeau de terre à cultiver, une mauvaise cabane pour abriter sa tête, n'atteint pas toujours l'homme riche, du moins celui auquel convient réellement le titre de Propriétaire, celui qui possède une maison dont il tire un revenu de plusieurs milliers de francs.

Au premier, la loi est appliquée tout entière; il ne peut rien cacher au fisc; son champ, sa récolte, sont mesurés, estimés par les agents de l'administration et les commissaires répartiteurs : il n'a, lui, qu'à payer.

Il n'en est pas de même du second.

Au lieu de le taxer d'office, on lui demande, pour ainsi dire, quelle somme il veut bien consentir à payer. Sa cote n'étant établie que d'après les revenus qu'il déclare lui-même, il ne se fait pas faute de profiter de cette latitude pour faire sa part aussi petite que possible. Loue-t-il sa maison 10,000 francs? — Il ne la déclarera que 6, et ne croira pas pour cela s'être écarté des règles de l'honneur et de la probité; car c'est un honnête homme, et il se ferait scrupule de détourner une épingle.

Comment donc n'a-t-il pas hésité en faisant une

fausse déclaration, en mentant au fisc, c'est-à-dire, en rejetant sur un autre contribuable plus malaisé que lui, souvent, et qui n'a pas suivi son exemple parce qu'il n'était pas dans des conditions aussi favorables, la part d'impôt qu'il ne paie pas, et qui n'eût porté cependant que sur son superflu, quand elle frappe peut-être ailleurs sur le nécessaire ?—Comment ?—Mais par l'habitude; car c'en est une, depuis long-temps établie en France, de se faire un jeu de tromper le fisc, de frauder les droits; pourvu que l'on réussisse, on ne réfléchit pas aux conséquences ; tant pis pour ceux qui n'en font pas autant.

Mais ce n'est pas tout encore : la terre a payé tout ce qu'on a exigé d'elle, les maisons, ce qu'elles ont voulu; les autres natures d'impôt direct sont-elles du moins acquittées entièrement par tous ceux sur lesquels elles sont établies ? Non pas ! voyez plutôt ?

M. de Chabrol a publié comme ministre des finances, un rapport excessivement curieux inséré dans le Moniteur d'avril 1830, et dans lequel il déclare qu'il a été absolument impossible à l'administration de soumettre à l'impôt des Portes et Fenêtres, 26 MILLIONS D'OUVERTURES (1) !

(1) Voici quelques chiffres officiels sur le nombre des maisons bâties en France, et sur la quantité d'ouvertures; ces chiffres sont le résultat du recensement exécuté en vertu des lois des 26 mars 1831, et 21 avril 1832.

	346,401	maisons	n'ont qu'une ouverture	
	1,817,328	id.	deux	id.
	1,320,937	id.	trois	id.
	884,061	id.	quatre	id.
	583,026	id.	cinq	id.
	1,846,398	id.	six ouvertures et au-dessus.	
Ensemble	6,798,151	maisons.		

Cet état de choses s'est amélioré sans doute depuis cette époque ; mais cependant il est probable

---

Le nombre des portes et fenêtres est de :

14,395,242 pour les maisons d'une à cinq ouvertures.
492,967 portes cochères, charretières et de magasins.
21,436,771 id. ordin. et fenêt. des rez-de-chauss. 1er, 2e étages.
655,298 fenêtres du 3e étage et des étages supérieurs.

Ensemble 36,980,278

Vingt-et-un départements n'ont pas une seule maison à trois étages.

Les détails d'après la population sont ceux-ci :

Villes et Communes.	NOMBRE DE MAISONS A						Total.
	1 ouvert.	2 ouvert.	3 ouvert.	4 ouvert.	5 ouvert.	6 ouvert. et au-des.	
De 100,000 âmes et au-dessus.	495	183	537	591	607	41,431	43,384
De 50,000 à 100,000.	880	1799	3,080	5,929	2,627	33,320	47,605
De 25,000 à 50,000.	996	2,706	4,130	4,614	4,555	54,773	71,774
De 10,000 à 25,000.	2,310	11,829	16,063	14,481	11,044	109,050	164,477
De 5,000 à 10,000.	4,625	24,023	27,927	23,367	18,396	142,542	240,880
Au-dessous de 5,000.	337,395	1,776,788	1,269,410	835,379	545,797	1,465,262	6,230,031
	346,401	1,817,328	1,320,937	884,061	583,026	1,846,398	6,798,151

que beaucoup de propriétaires ne paient pas encore cet impôt tout entier.

Ces inégalités, ces faveurs volontaires ou forcées, font le plus grand tort à l'agriculture ; il est certain par exemple que si la taxe eût été perçue sur toutes les ouvertures qui sont parvenues à s'y soustraire, on aurait pu accorder quelques soulagements aux contribuables les moins imposés, qui

Villes et Communes.	NOMBRE DES PORTES ET FENETRES DES MAISONS.				Total.
	De une à 5 ouvert.	DE SIX OUVERTURES ET AU DESSUS. Portes coch. charretières et de mag.	Port. et fen. des r. de ch. 1r et 2e étag.	Fen. du 3e étag. et éta. supérieurs.	
De 100,000 ames et au-dessus.	7,031	13,637	1,164,610	480,947	1,6 6,225
De 50,000 à 100,800.	50,479	6,570	605,825	40,954	703,628
De 25,000 à 50,000.	60,029	10,437	983,690	71,114	1,125,270
De 10,000 à 25,000.	186,101	19,899	1,682,373	60,776	1,949,149
De 5,000 à 10,000.	321,900	23,791	1,887,500	21,403	2,254,594
Au-dessus de 5,000.	13,769,702	418,833	15,112,773	10,104	29,311,412
	14,395,242	492,967	21,436,771	685,298	56,980,278

sont en même temps les plus gênés. On pourrait aujourd'hui encore obtenir le même résultat en élevant avec mesure l'impôt foncier des terres qui passent de l'état de culture à celui de propriétés bâties ; ce changement de destination augmente beaucoup leur valeur et leur rapport, et cependant c'est à peine si on élève leur cote, le reste de la commune n'est pas dégrevé.

Quelques économistes, et notamment ceux de l'administration, se sont habitués à ne voir que les avantages de l'impôt, que je n'ai pas du reste cherché à amoindrir, et ils se refusent à reconnaître ses inconvénients. Ils nient qu'il soit trop élevé, et disent, qu'importe aux contribuables un dégrèvement de quelques francs sur chaque cote ? Réduction insignifiante pour ceux qui en profiteraient, et qui ferait éprouver au Trésor une perte de 100 millions de francs !

Pour savoir si quelques francs d'économie seraient aussi insignifiants qu'on veut bien le dire, pour la masse des imposés, apprécions le morcellement des fortunes, et les facultés de chacun d'après la division des cotes.

Sur 10,893,528 cotes foncières, comprenant 123 millions de parcelles (1) :

---

(1) Tous ces chiffres et ceux de la note pages 25, 26 et 27, sont extraits du premier volume de la Statistique générale de France, publiée par le ministère du commerce, et dont les difficiles travaux ont été dirigés par notre savant statisticien, M. Moreau de Jonnès. (Note du Réd.)



10,893,528	5,205,411	sont au-dessous de 5 fr.
	1,751,994	de 5 fr. à 10 »
	1,514,251	de 10 fr. à 20 »
	739,206	de 20 fr. à 30 »
	684,165	de 30 fr. à 50 »
	553,230	de 50 fr. à 100 »
	341,159	de 100 fr. à 300 »
	57,555	de 300 fr. à 500 »
	33,196	de 500 fr. à 1000 »
	13,361	de 1000 fr. et au-dessus.

Il résulte de ce tableau que le nombre des cotes de 0,01 à 20 fr. étant de 8,471,656, celui des contribuables ayant 300 fr. de revenus et au-dessous est à celui de tous les imposés : : 77,7 : 100. C'est donc une immense majorité qui est intéressée aux dégrévements dont je parlais tout à l'heure. Or, peut-on dire qu'une économie de quelques francs est insignifiante pour ceux qui la composent ? Combien n'y a-t-il pas de ces soi-disant propriétaires qui manquent de tout : de vêtements pour se couvrir, d'aliments pour se nourrir ? Combien de ces cotes pèsent sur de misérables huttes dont les habitants sont trop pauvres pour refaire le toit qui laisse passer le froid et la pluie, pour soutenir les murs qui chaque jour menacent de s'écrouler ?

Quelques francs ne sont rien ! mais pour beaucoup de nos cultivateurs, principalement ceux du Centre et de l'Ouest, ce serait une somme; combien d'entre eux ne voient pas une pièce de cinq francs dans l'année, combien même n'en ont jamais vu ? — Rien ! mais, faute d'un franc, le percepteur, ce représentant inflexible du fisc, vous

poursuit, vous assigne, et vous cause 10 francs de frais, que le fisc, créancier multiforme, reçoit encore sous le nom d'enregistrement, papier timbré, etc. Quelques francs! mais si vous ne les avez pas quand le dernier délai expire, vous serez obligé de vendre votre récolte à perte, ou de vous défaire de votre vache, ou de votre âne; et vous en aurez la moitié ou les trois quarts de ce qu'ils vaudront, parce que vous avez besoin et que le fisc n'attend pas. En Angleterre au moins, le collecteur ne demande l'impôt qu'en septembre et en mars, quand vous avez récolté et vendu; en France on n'a pas tant de sollicitude pour le contribuable; le Trésor veut son argent tous les mois, et le percepteur, qui ne peut retarder ses versements, vous presse pour avoir son douzième, aussi bien au temps des chômages qu'à celui des semailles.

Cette différence est choquante, et il me semble que nous, qui avons tant pris de modes ridicules et d'usages plus ou moins bons à l'Angleterre, nous devrions bien chercher les moyens de lui emprunter ce que ses lois de finances peuvent avoir de protectrices pour l'agriculture. Je ne sais si cela peut se faire et je ne fais ici que de la théorie, je n'émets que des vœux, mais je voudrais encore que comme chez nos voisins on déchargeât complétement de l'impôt toutes les parcelles de terre, toutes les propriétés qui ne donnent pas un certain revenu. On répondra peut-être que les petites cotes font les grosses sommes; cela est possible; mais je crois que l'aisance que ce dégrèvement

procurerait à un nombre considérable de cultivateurs serait favorable à l'agriculture ; qu'elle rendrait plus, et que beaucoup de ceux qui paient aujourd'hui moins de 5 francs d'impôt direct, monteraient bientôt dans une classe supérieure, au grand avantage du pays, du Trésor et d'eux-mêmes.

En résumant ce qui précède, nous voyons que si, de toutes les branches de la production, la plus importante, l'agriculture, est celle qui a été le moins protégée, qui a reçu les encouragements les plus insignifiants, ou plutôt n'a jamais reçu que des paroles de sympathie et pas une seule preuve, c'est sur elle aussi qu'on a frappé les plus lourds impôts; c'est d'elle encore que, dans les temps de calamité publique, on a exigé les plus grands sacrifices.

C'est là, Messieurs, qu'est la source du malaise dans lequel notre agriculture est plongée, et dès que nous la connaissons, il ne nous est plus permis de nous étonner qu'elle soit restée stationnaire, sinon devenue rétrogade, lorsque sa sœur cadette, l'industrie, comptait ses progrès par les heures, et avançait à pas de géant dans la voie des découvertes et des perfectionnements.

De ce que je me plains au nom de l'agriculture de l'inéquitable répartition des faveurs et des encouragements dont dispose le pouvoir, il ne faudrait pas conclure que je réclame pour elle, comme on l'a fait, comme on le fait encore pour l'industrie, des droits de douanes protecteurs et des prohibitions contre les produits étrangers. Telle n'est pas,

telle ne peut pas être ma pensée, car je sais combien sont grands les obstacles que ces prétendues protections apportent au progrès.

Quelques mesures déjà prises et dont je vous ai entretenus, telles que les droits sur les bestiaux, les laines, les chevaux, nous ont trop bien appris, qu'en agriculture comme en industrie, les entraves mises à l'action de la concurrence étrangère, n'étaient qu'un encouragement à la paresse, à l'indifférence, une prime aux mauvaises méthodes, à la routine ; en un mot un obstacle mis, plutôt qu'une facilité offerte aux producteurs, pour l'adoption des bons systèmes, le renouvellement des machines, etc.

Mais ce que je voudrais, parce que je le crois possible et juste, ce serait que, si les fonds produits par l'impôt direct rentrent au Trésor, tous les centimes additionnels votés par les conseils de département et de communes, fussent au moins employés intégralement aux dépenses locales ; que les sommes très-considérables qui en proviennent servissent à achever les routes et les chemins commencés et à en établir d'autres; à fonder partout des écoles auxquelles seraient joints des terrains suffisants pour y établir des cours pratiques d'horticulture; à rétribuer d'une manière convenable les hommes modestes et précieux qui se vouent à la pénible et difficile mission de donner aux enfants des campagnes les premiers éléments des connaissances humaines; à réunir des collections d'instruments et de machines, à acheter des plants, semis et graines des meilleures espèces, pour être distribués aux cultivateurs les plus intelligents.

Je voudrais enfin qu'en cas d'insuffisance des fonds des communes, le Trésor, si avide pour recevoir, si avare pour donner, s'ouvrît à son tour pour combler, là où elle est constatée, l'insuffisance des revenus communaux. Lui seul d'ailleurs peut faire faire certaines études qui nécessitent des voyages et entraînent des dépenses trop fortes pour des localités. Déjà, je le sais, on est entré dans cette voie, et sous les auspices du gouvernement on a entrepris des travaux importants dont les résultats seront d'une haute utilité pour l'agriculture. Les Bourdon, les Bella, ont parcouru la France, ont passé les frontières pour étudier l'état de l'agriculture en France et à l'étranger : d'autres ont eu des missions spéciales, avec le secours du gouvernement ils ont fait des essais sur une grande échelle, et ont, comme M. Camille Beauvais, cherché les moyens de perfectionner certaines industries agricoles ; de les répandre, de les acclimater dans des régions dont on avait cru long-temps la température contraire à leur succès.

A voir tout ce qui se passe autour de nous on ne peut méconnaître qu'une révolution économique se prépare, et que l'agriculture va entrer dans une ère nouvelle. C'est elle qui sauvera les peuples imprudemment engagés à la suite de l'Angleterre, dans les abus du système manufacturier. Déjà même nous voyons tous ceux que les perturbations industrielles effraient, et ceux qui sont frappés, comme Mercier de la Rivière, de ce fait étrange, que les ouvriers industriels qui convertissent des matières d'une valeur de 30 sous, en ob-

jets confectionnés d'une valeur de 100 francs, ont à peine un salaire suffisant pour subvenir à leurs premiers besoins, tourner vers l'agriculture leurs regards et leurs vœux. Le gouvernement lui-même semble être dans cette position, et il cherche naturellement dans l'agriculture un remède aux désordres, aux calamités dont il voit l'industrie menacée.

Il a cessé d'être indifférent aux travaux des amis de l'agriculture, et s'il n'a rien fait encore, il a du moins écouté leurs plaintes. Il a fait plus même, il a encouragé leur réunion, il a provoqué la formation de sociétés et de comices agricoles; et si son action sur ces institutions utiles est encore insignifiante, c'est qu'il ne sait encore comment les diriger. A son défaut, il appartient aux hommes éclairés dans cette science, aujourd'hui trop négligée, de remplir sa place et d'instruire tout le monde. Comme moi, sans doute, ils insisteront sur plusieurs points capitaux, tels que ceux-ci :

Rédaction d'un CODE RURAL comprenant des dispositions relatives à la *vaine pâture* ;

RÉFORME HYPOTHÉCAIRE pour faciliter aux agriculteurs les moyens de trouver les capitaux dont ils ont besoin ;

Construction et entretien de ROUTES DÉPARTEMENTALES et surtout de CHEMINS VICINAUX et de GRANDE COMMUNICATION ;

FONDATION D'ÉCOLES dans toutes les communes et révision du programme d'enseignement ;

Enfin, adjonction de cours spéciaux d'agriculture, d'horticulture, d'aménagement des bois,

d'hydraulique agricole, et de confection de routes et chemins, dans les écoles normales départementales, pour les élèves qui se destinent à exercer le ministère de maître d'école dans les campagnes (1).

Sous l'influence du mouvement dont je viens de parler, et du retour des esprits vers l'agriculture, on a constaté officiellement les résultats dont voici le résumé :

Les fonds destinés à l'encouragement de l'agriculture qui n'étaient en 1830 que de 70,000 fr., et restaient sans emploi, se sont élevés à 260,000 fr. en 1834; le dernier budget voté par les Chambres a porté cette somme au chiffre de 500,000 fr., qui est encore insuffisant.

Nous avons aujourd'hui :

260 Comices agricoles.
119 Sociétés d'agriculture.
12 Fermes modèles.
18 Dépôts d'étalons.
3 Haras pour les chevaux pur-sang.

---

(1) Ne pourrait-on pas faire de l'armée une pépinière d'agents voyers, de piqueurs et de cantonniers instruits, en employant les soldats sous les drapeaux aux travaux de construction et d'entretien de route? Alors même que le trésor n'y trouverait pas d'avantages pécuniaires immédiats, il y en aurait un immense pour le pays à arracher les soldats à l'oisiveté, à les habituer au travail, à donner à beaucoup un état qui, lorsqu'ils sortiront du service, leur sera du plus grand secours. Dans de nombreuses localités on n'a pas pu employer les fonds destinés à la confection des chemins, ou ceux-ci, mal exécutés, ont été bien vite détériorés, faute de bons conducteurs de travaux. Les travailleurs étaient nombreux, pleins de bonne volonté; argent et pierre tout était là, mais il n'y avait pas de chefs : temps, argent et pierre, tout a été perdu, et le découragement a succédé au désir de bien faire.

Il n'en eût pas été ainsi, si tous les anciens militaires de la commune eussent su comment construire et réparer les routes, ce qu'ils auraient pu facilement apprendre au corps, par théorie ou par pratique.—Que du moins l'exemple du présent serve de leçon pour l'avenir.

(Note du Réd. Ad. B. des V.)

Les dépenses pour les haras ne sont pas prélevées sur les fonds de l'agriculture, qu'elles dépassent de beaucoup; elles forment à elles seules au budget un article qui s'élève à 1,920,000 fr.

Tous ces chiffres et ceux qui précèdent sont importants, et je vous les ai cités parce qu'il n'est plus permis aujourd'hui à personne de les ignorer. Leur connaissance est indispensable pour se former une idée juste de la véritable condition de l'agriculture, et ce n'est que parce qu'ils étaient ignorés qu'on a pu trouver si long-temps une aussi grande quantité de gens disposés à donner créance à tous les comptes sots qu'on a inventés et debités à plaisir sur les énormes profits de l'agriculture. Elle ne donne que 2 1/2 à 3 0/0, et sur les faveurs dont elle était l'objet, par rapport à l'impôt, elle paie 400 millions d'impôt direct, sans la portion que ses 22 millions à 25 millions de travailleurs supportent des impôts indirects ou sur la consommation, et des droits de douanes.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Si maintenant nous passons à l'étude de l'industrie manufacturière, nous verrons que comme à l'industrie agricole, il lui faut d'énormes capitaux, et chez ceux qui l'exploitent beaucoup d'intelligence, et de plus des connaissances nombreuses et variées.

Bien plus encore que l'agriculture, il faut que l'industrie observe le principe de la division du travail, non seulement entre chaque espèce de production, entre les contrées et les villes, mais encore

dans la création de chaque produit, et même jusque dans chaque opération de détail.

Tandis que dans l'agriculture il arrive fréquemment qu'un seul individu remplit toutes les fonctions du producteur, l'industrie, plus difficile à exercer, exige presque toujours le concours de plusieurs coopérateurs distincts.

Trois au moins sont indispensables, à savoir :

Le Savant,

L'Entrepreneur qui est Capitaliste en même temps,

L'Ouvrier.

Le Savant découvre, invente, perfectionne : je l'ai nommé le martyr de l'industrie. Il enrichit ses concitoyens, fait la gloire de son pays, et meurt pauvre; heureux encore si on lui rend justice quand il n'est plus. Pour quelques-uns auxquels nous avons élevé des autels, toujours après leur mort, combien sont demeurés inconnus; grâces à l'*habileté* de metteurs en œuvre qui ont accepté, avec les profits de l'application, les honneurs de l'invention dont ils n'étaient que les éditeurs!

L'Entrepreneur, capitaliste ou commandité, est moins savant que le savant. Il doit cependant posséder assez de connaissances pour savoir distinguer les bonnes idées des mauvaises; pour acheter en temps opportun, et vendre de même; deviner et prévenir les besoins de la consommation, afin d'être toujours en mesure de les satisfaire; comme aussi pour prévoir les engorgements et les crises, afin de les éviter en s'arrêtant à propos.

L'Ouvrier est l'instrument qui exécute l'idée du

savant dont l'entrepreneur a fait sa *chose*. Sans que les lumières de la science lui soient aussi nécessaires qu'aux deux premiers, il ne doit pas négliger cependant de les acquérir toutes les fois que cela lui est possible ; car plus il est instruit et plus sa coopération est utile, nécessaire et fructueuse pour l'entrepreneur, plus son travail est parfait ; et plus, naturellement, sa position à lui s'améliore à mesure qu'il se rapproche davantage des rangs supérieurs; car il obtient pour son concours, une part de profits d'autant plus forte qu'il a été plus utile. Beaucoup d'ouvriers parvenus à la fortune nous fournissent la preuve de l'exactitude de ces remarques. Il est arrivé fréquemment, vous le savez, que le savant et plus tard le capitaliste et l'entrepreneur, sont sortis des rangs de l'ouvrier, de celui qui, continuellement attaché à son banc, n'a qu'un soin, qu'une occupation, et dont l'imagination fixée sur un seul point, l'agrandit, l'observe et l'interroge, dissipe les ténèbres qui enveloppent les difficultés, fait parler la matière et la rend docile, plus même, intelligente. Qui, mieux que l'ouvrier, connaît les inconvénients d'une méthode, l'imperfection et la lenteur d'une opération ? qui, enfin, a perfectionné la plupart de nos machines; qui, par exemple, a inventé le métier à filer, a perfectionné la machine à vapeur? ARKWRIGHT, WATT; UN OUVRIER TISSERAND, UN OUVRIER PHYSICIEN, que l'observation et la persévérance avaient rendus savants.

Dans toute entreprise industrielle bien montée, le SAVANT, l'ENTREPRENEUR et l'OUVRIER, doivent

ainsi former une *trinité* indivisible, dont chaque partie est indispensable au jeu des deux autres. J'insiste longuement sur ce point, Messieurs, parce que je sais que long-temps on a nié l'utilité du concours direct des savants dans l'industrie. On a méconnu leurs services, on a ri de leurs expériences, de leurs essais; de ce que des tâtonnements avaient eu lieu, et que de prime-saut ils n'étaient point arrivés à un résultat applicable; on a borné à toujours leur avenir à un succès de curiosité, leur réputation et leurs découvertes ne devaient pas franchir la porte de leurs laboratoires : or, de bonne foi, en a-t-il été ainsi?—Non, vous le savez, et au besoin mille exemples diraient combien l'on s'était trompé : permettez-moi de vous en citer quelques-uns.

Long-temps la Pile de Volta est demeurée dans les cabinets de physique, un instrument improductif. Précieuse, sous le rapport scientifique, cette grande et belle découverte était nulle comme utilité pratique. Davy est venu à son tour et l'a fait servir à garantir le doublage en cuivre des vaisseaux ; son application ne se bornera pas là.

Lorsque Lebon, l'ingénieur, fit ses expériences sur le gaz, personne ne voulut lui prêter attention, il demeura sans appui ; et ses beaux travaux, qui devaient plus tard enrichir des milliers d'individus, lui causèrent des dépenses qui entraînèrent sa ruine Il y a cinquante ans de cela, et aujourd'hui les plus belles rues de Paris, tout Londres, un grand nombre de villes, et même, dit-on, quelques rues d'Alexandrie, sont éclairées au gaz.

Lors de mon voyage en Espagne, je vis dans les hôpitaux de Madrid d'énormes quantités de QUINQUINA attendant les fiévreux, auxquels on en administrait d'énormes doses. La belle découverte de MM. PELLETIER et CAVENTOU, au moyen delaquelle on extrait de cette écorce un sel (*sulfate de quinine*), qui contient sous un très-petit volume, toutes les propriétés médicales recherchées, n'y était pas encore connue. Peut-on dire, là encore, que la science a été inutile?

Niera-t-on également les services qu'elle a rendus à l'industrie, en combinant le *prussiate de potasse* avec le *sulfate de fer*, d'où est résulté le BLEU DE PRUSSE?

Et la SOUDE FACTICE, que la convention, qui commandait des découvertes comme des victoires, fit sortir de l'obscurité dans laquelle elle était demeurée jusque-là; dira-t-on aussi que les chimistes qui l'ont préparée, étaient des savants de laboratoires, inutiles à l'industrie? Demandez-le aux fabricants de glaces, de cristaux et de verreries, et aux consommateurs qui ont payé 50 p. 0/0 moins cher.

C'est que, Messieurs, si tout paraît simple dans une industrie qui marche, tout est difficile et compliqué dans une industrie qui commence. Les éléments des plus merveilleuses créations, les matières premières de toutes les industries, gisent à l'état brut partout autour de nous; mais pour les découvrir à travers l'enveloppe qui les contient, mais pour les rassembler et les coordonner ensemble, il faut l'œil éclairé du savant, d'autant plus

perçant qu'il s'est usé davantage dans de longues veilles, et de laborieuses et long-temps stériles recherches.

La soude et le sable sont là ; l'étain, le plomb, le mercure d'un autre côté ; mais à quoi serviront-ils, sans le chimiste et le physicien qui détermineront les doses, construiront le four et les creusets, indiqueront le degré de température, feront dresser une table, prépareront l'amalgame, etc.?

Voici une caffetière qui bouillonne : c'est le principe de la machine à vapeur ; mais que d'ignorants laisseront la vapeur soulever le couvercle et chasser l'eau hors du vase qu'elle n'emplissait qu'à moitié tout à l'heure, parce que son volume a augmenté par suite de la vaporisation de ses molécules ; avant que Papin la renferme dans un cilindre, et que Watt invente son condenseur séparé, et fasse retomber le piston à intervalles rapprochés et égaux, en opérant le vide ?

C'est ainsi que nous devons à nos savants presque toutes les richesses qui nous rendent si vains ; toutes les découvertes et les monuments qui font notre gloire. Ce sont eux qui dérobent à la nature ses secrets, à l'antiquité ses inventions perdues ; qui recréent des arts, redécouvrent des procédés dont nous admirions les résultats et les produits sans pouvoir les imiter ; qui nous font par exemple des CIMENTS aussi durs, aussi indestructibles que ceux qu'employaient les Romains ; et confient à nos marins cette arme terrible, le FEU GRÉGEOIS, qui va au sein des eaux dévorer, détruire, embraser les flottes ennemies.

Si les services que la science et les savants nous rendent sont tels, et que pourtant nous ne veuillons pas leur donner dans nos profits, une part en argent, égale à l'utilité de leur coucours, sachons du moins être assez justes, si nous ne pouvons être généreux, pour les payer en gloire, en estime et en honneur; ne les repoussons pas hors de nos ateliers et acceptons-les comme nos collaborateurs; partageons avec eux sinon les bénéfices, au moins les charges et les difficultés de la direction du travail.

Outre cette division d'attribution que j'appellerai personnelle, et celle matérielle, qui consiste à n'entreprendre qu'un genre d'industrie, et même qu'une opération industrielle, il en est encore une autre, qu'il importe également d'observer, et que nous nommerons topographique.

C'est en vertu de cette espèce de division du travail que nous voyons des industries entraînées par d'anciennes habitudes, ou par des causes spéciales, se grouper, se réunir dans certaines contrées, dans certaines villes, hors desquelles elles ne peuvent prospérer et réussir.

Voyez en France : c'est LOUVIERS, ELBEUF, SÉDAN, CASTRES, et deux ou trois autres villes qui exploitent l'industrie des DRAPS; où trouverez-vous ailleurs des fabriques qui les produisent à qualités et prix égaux ?

Faites sortir les FLANELLES de REIMS et de SAINT-QUENTIN, où en ferez-vous d'aussi belles aux mêmes prix?

Depuis près d'un siècle FELLETIN et AUBUSSON font des TAPIS ; où les fait-on aussi bien ?

Pour les SOIES, voyez quelle division : c'est LYON qui fait les *façonnés*, AVIGNON les *florences*, et NISMES les *unis*.

C'est à TARARE et à SAINT-QUENTIN seulement que se font les belles MOUSSELINES.

Pour les ÉTOFFES DE COTON, même partage que pour la soie. C'est ROUEN qui tisse et imprime les *toiles ordinaires*, et MULHOUSE les *fines;* quand Rouen veut sortir de sa spécialité et faire du Mulhouse, Rouen perd et ne fait pas aussi bien.

Et tout cela, Messieurs, s'explique facilement. Quand une industrie est depuis long-temps exercée quelque part, on y trouve outre certains avantages de localités, ce qu'on ne pourrait avoir nulle part ailleurs : une population toute entière façonnée dès l'enfance à tous les travaux, à toutes les opérations, parfois fort compliquées que cette industrie réclame. L'apprentissage est tout fait, le *tour de main*, est là : il faudrait des années et d'énormes sacrifices pour l'obtenir dans un autre endroit. C'est pour cette raison dont on ne s'était pas rendu un compte suffisant, que des fabriques qui sont allées se placer dans des lieux où elles trouvaient une main d'œuvre économique, un moteur gratuit ou peu coûteux, même des transports faciles, n'ont pu cependant soutenir la concurrence d'usines situées dans l'intérieur des villes, et qui avaient à payer des octrois élevés, une main d'œuvre couteûse, de la houille chère,

un loyer considérable, mais qui compensaient tous ces avantages par une grande habitude et une grande habileté de travail, dont les autres manquaient. Ad : B (des V).

RENVOI DE LA PAGE 19.

RECAPITULATION DES CHARGES DE LA FRANCE (extrait de l'ouvrage de M. de Necker).

Vingtièmes.	55,000 mille.
3e vingtième.	21,500
Taille.	91,000
Capitation.	41,500
Impositions locales.	2,000
Fermes générales.	166,000
Régie générale.	51,500
Administration des domaines.	41,000
Seeaux et Poissy.	1,100
Postes.	10,300
Messageries.	1,100
Monnaies.	500
Poudres.	800
Loterie.	11,500
Casuel.	3,700
Droit de marc d'or.	1,700
Pays d'Etat.	10,500
Clergé.	11,000
Octrois hopit. Ch. de Comm.	27,000
Aides de Versailles.	900
Imposition de la Corse.	600
Taxe des gardes.	300
Objets divers.	2,500
Droits des princes.	2,500
Corvées.	20,000
Contraintes.	7,500
Total.	585 millions.

M. de Necker donne également le chiffre des impôts de l'Angleterre et de l'Ecosse à la même époque, 1784, et ne le fait monter qu'à 427 millions, savoir :

La taxe des terres et la drèche.	56 millions.
Taxes antérieures à la guerre.	186
Taxes établies pendant la guerre.	80
Frais de recouvremens.	30
Taxes des pauvres.	50
Contributions pour les chemins et droits cédés.	25
Total.	427 millions.

Il est curieux de comparer ces chiffres avec ceux d'aujourd'hui ; nos impôts se sont élevés de 585 millions à un milliard ; mais ceux de l'Angleterre se sont accrus dans une proportion bien plus forte encore, ils se sont presque quintuplés; la taxe des pauvres s'est augmentée dans cette proportion.

Quant au chiffre du revenu foncier de la France avant la révolution, on trouve des détails et des chiffres fort curieux dans un mémoire de Moreau de Jonnès, inséré dans la Revue des Deux-Mondes, n° du 1er 1835. (Note du Réd. Ad. B. (des V.)

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Séance du 2 février 1838.

LES GRANDES ET LES PETITES INDUSTRIES.

SOMMAIRE. Résumé de la leçon précédente. —Réponse à M. Clément Désormes.—Digression à propos de l'invention du procédé de la soude factice par Leblanc.—Note sur la soude naturelle et sur la soude artificielle.— Motifs qui avaient fait attribuer à Carny le procédé actuel. — Note sur les divers procédés examinés par le comité de salut public.
Examen de la grande et de la petite industrie.—Inconvénients de la grande industrie.— Quelques exploitations ont tort de sortir du rang de la petite industrie.—Exemple du tissage.—Position actuelle du tisserand.
Dans les grandes industries, l'ouvrier est exploité; il est plus mal payé, plus esclave.— C'est la grande industrie qui fait trop travailler les enfants.

MESSIEURS,

Nous avons parlé du rôle que jouent les travailleurs dans l'industrie sous les noms de *savants*, d'*entrepreneurs* et d'*ouvriers;* nous avons indiqué l'importance de l'emplacement choisi pour l'exploitation; nous avons dit que plusieurs industries étaient essentiellement locales et qu'il y avait, pour ainsi dire, un climat particulier pour la laine, le

coton, la soie, etc., climat commandé par le voisinage d'un canal, d'une route, d'une rivière ou d'un grand débouché. De même qu'on chercherait en vain à introduire la culture de l'olivier ou de l'oranger dans les pays septentrionaux, de même l'expérience a démontré qu'on ne réussit jamais à établir certaines industries ailleurs que dans les localités où elles ont prospéré jusqu'alors. Ce n'est qu'au bout d'un très long espace de temps que l'on parvient à les naturaliser; aussi de semblables tentatives ne peuvent-elles être faites que par des gouvernements qui ont à leur disposition le temps et les capitaux qui manquent en général aux simples particuliers.

En vous parlant du services du savant, j'ai été conduit à dire que c'était aux savants que nous devions une grande partie des perfectionnements obtenus, et tout en rendant pleine justice aux services rendus par les ouvriers qui ont compté dans leurs rangs les ARKWRIGHT, les WATT, les JACQUART et tant d'autres de glorieuse mémoire, je vous ai rappelé avec enthousiasme les admirables découvertes des savants de laboratoire ou de cabinet, tels que : SCHÈELE, LAVOISIER, CHAPTAL, BERTHOLLET, etc., à ce sujet, M. Clément Désormes mon collègue et mon maître à plusieurs égards et même à tous égards, ayant lu dans les journaux qui rendent compte de mon cours l'analyse de la dernière leçon, m'a écrit pour réclamer en faveur des *savans d'atelier*, dont vous savez d'ailleurs lui-même l'un des plus illustres. Il insiste surtout sur la justice que l'on doit rendre à l'un de ces savants

méconnu et mort de chagrin et de misère. Vous savez qu'entre autres inventions supérieures, je vous ai cité celle de la soude factice, en vous disant que la convention qui ordonnait des découvertes aux savants de la république, comme des conquêtes à ses généraux, avait fait surgir, par l'énergique impulsion qu'elle avait donnée aux esprits, la fabrication de la soude factice par le traitement du sel marin.

M. Clément Désormes déclare que le véritable inventeur de la soude factice fut M. Leblanc, père de l'illustre dessinateur qui a professé avec tant de succès dans cet établissement et dont l'industrie et les arts déplorent la perte récente. Leblanc père est mort de chagrin après avoir vainement essayé d'exploiter sa grande découverte. « Aujourd'hui qu'il n'est plus, m'écrit M. Clément, rendons-lui la justice qu'il mérite, et joignons pour la postérité, son nom avec celui de tous ceux qui ont rendu de grands services à l'industrie nationale. »

J'accepte avec plaisir la réclamation de M. Clément Désormes en faveur de Leblanc, et je serais fâché de n'avoir pas cité son nom, si je ne trouvais l'excuse de mon oubli dans des documents que j'ai souvent eus sous les yeux. Le sujet est assez intéressant pour que je me permette une digression historique qui se rattache d'ailleurs à notre dernière leçon. Avant la révolution, l'Espagne nous approvisionnait de soude naturelle (1); le premier

(1) La *soude naturelle* s'obtient par la calcination de la cendre de plusieurs plantes marines et entre autres de la *salsola soda*.

effet de la lutte que la France dut soutenir contre la coalition européenne fut d'interrompre nos relations. Mais, malgré la guerre, le besoin de soude se faisait vivement sentir pour nos fabriques de cristaux, de verres et de savons, pour les blanchisseries de toile et les teintureries de toutes sortes. Frappé de l'importance des besoins ressentis par l'industrie et le gouvernement révolutionnaire, et mu probablement par ce sentiment généreux qui fit faire de si belles choses, un citoyen nommé CARNY proposa, dans un mémoire adressé au comité de salut public le 7 frimaire an II, de rendre publics les procédés spéciaux qu'il avait découverts et au moyen desquels il fabriquait de la soude artificielle. Le comité de salut public accueillit avec empressement l'offre qui lui était faite, et appela par un décret spécial l'attention des savants et des industriels sur cette branche des arts chimiques qui empruntait aux circonstances une si haute importance. Voici quelques lignes de cette pièce officielle.

« Considérant que la république doit porter l'énergie de la liberté sur tous les objets qui sont utiles aux arts de première nécessité, s'affranchir de toute dépendance commerciale, et tirer de son sein tous les objets que la nature y dépose, comme pour rendre vains les efforts et la haine des despotes, et mettre également en réquisition, pour l'u-

---

La *soude artificielle* est un produit résultant de la combinaison de certains corps qui renferment les éléments de la soude. Ainsi, on obtient aux environs de Marseille de la soude artificielle, en combinant du sulfate de soude sec, de la craie en poudre fine, et de la terre ou du poussier de charbon de bois.

tilité générale, les inventions de l'industrie et les productions du sol;

« Le comité de salut public arrête que tous les citoyens qui ont commencé des établissements ou qui ont obtenu des brevets d'invention pour retirer la soude du sel marin, sont tenus, même dans le cas où ils se proposeraient de donner à ces établissements toute l'extension dont ils sont susceptibles, de faire connaître à la commission, dans deux décades, la situation de ces établissements, la quantité de soude qu'ils mettent dans le commerce, celle qu'ils pourront fournir et l'époque à laquelle ils pourront commencer leurs fournitures. »

D'après les termes du mémoire et l'arrêté dont je viens de vous lire le préambule, j'avais cru que Carny était le premier inventeur de la découverte relative à la soude factice. Mais il paraît qu'il ne fut que le promoteur de l'arrêté qui stimula cette industrie que Leblanc exerçait plusieurs années auparavant, et que c'est à ce dernier qu'est dû le procédé le plus avantageux et le plus économique, que l'on suit encore aujourd'hui à quelques améliorations près (1).

---

(1) Voici d'ailleurs les divers systèmes qui furent soumis à cette époque à la commission des savants nommés pour les apprécier, et qui se composait des citoyens Lelièvre, Pelletier, Darcet et Girard.

1. Procédé du père Malherbe, qui consistait à décomposer le sel marin par l'acide sulfurique dans des cornues.

2. Procédé du citoyen Athanas; décomposition du sel marin par le sulfate de fer à la température du rouge cerise.

3. Procédé de Schéele; décomposition du sel marin par le plomb; il fut appliqué en grand par Chaptal et Berard

4. Procédé de Guyton et de Carny; décomposition à l'aide de la chaux par efflorescence.

Je reprends maintenant l'examen général du système manufacturier.

L'industrie s'exerce de différentes manières.

Dans les grands ateliers (fabriques, usines ou manufactures), quand il s'agit de grandes exploitations, telles que la filature du coton, la fabrication du fer, etc.

Dans les boutiques, les chambres et le ménage, quand il s'agit de petites industries telles que la bijouterie, l'horlogerie, la cordonnerie, le tissage des toiles et des mousselines, la confection des sabots, telles encore que l'industrie des vanniers, des maréchaux ferrans, des vitriers, des tailleurs, etc.

Examinons la grande et la petite industrie et rendons justice à qui la mérite.

L'intérêt public, l'intérêt des publicistes et des économistes s'est porté sur la grande industrie et l'on a un peu trop négligé la petite. Et cependant les avantages que cette dernière procure à la so-

---

5. Procédé Carny; décomposition par l'oxyde rouge de plomb.

6. Procédé de Guyton et Carny; décomposition par le feldspath.

7. Procédé de Guyton et Carny; décomposition par la potasse.

8. Procédé de décomposition par l'acétate de plomb obtenu de l'acide pyroligneux.

9. Procédé de décomposition par la baryte.

10. Procédé Ribeaucourt; décomposition du sulfate de soude par le charbon seul.

11. Procédé Ribeaucourt; décomposition du sel marin par la litharge, à froid et le lavage dans l'eau.

12. Procédé de décomposition du sel marin par la pyrite martiale (sulfure de fer).

13 Procédé Leblanc et Dizé, qui est généralement en usage aujourd'hui et qui embrasse la préparation du sulfate de soude, la conversion du sulfate de soude en soude brute, le raffinage de la soude brute, et le traitement du sel de soude pour obtenir le carbonate de soude cristallisé.

Quelques-uns de ces procédés étaient déjà anciens; celui du père Malherbe remontait à 1778.

ciété l'emportent peut-être des trois quarts sur ceux qu'on retire de la grande. Je dirai même que la petite industrie, sans avoir autant de capitaux à sa disposition, a, si je puis dire, quelque chose de plus national ; et si je ne me fais pas illusion, il y aura quelque nouveauté dans la manière dont je compte vous développer cette question, ce soir.

Depuis cinquante ou soixante ans seulement il y a une grande industrie qui pourrait marcher seule ; si donc nous prouvons qu'avant cette époque notre pays n'était alimenté que par la petite, vous avouerez que la préférence en faveur de la grande n'est pas complétement fondée.

Le temps est venu peut-être de se demander s'il est plus avantageux pour un pays de voir tout le travail qui s'y accomplit se concentrer dans de vastes ateliers, toute la population ouvrière se placer sous les ordres de quelques chefs, ou de conserver, en l'améliorant, le système du travail domestique, qui laisse plus d'indépendance et donne plus de profits à la masse des producteurs.

Le propre des grandes industries, c'est-à-dire de celles qui ne peuvent marcher avantageusement que quand elles sont montées sur une vaste échelle, est d'être constamment exposées aux crises. Comme elles opèrent par grandes masses, et comme leurs approvisionnements doivent être faits long-temps à l'avance, elles ne peuvent arrêter leur production sans perdre les intérêts considérables des sommes toujours énormes qu'il a fallu immobiliser en bâtiments, en machines, etc. Souvent une dépréciation de la matière première, d'autres fois une disette, un

trop grand renchérissement, les conduisent à leur perte, rendent leurs marchés onéreux ou au moins empêchent de les exécuter avec profit. Je suis loin toutefois de méconnaître les avantages de la grande industrie; vous devez même vous rappeler que je vous les ai souvent montrés comme des progrès; mais je dois ce soir vous prouver qu'il est de sa nature de traîner à sa suite des inconvénients d'une haute gravité; car s'il n'est quelquefois pas dangereux de lui donner une extension sans limites, il est souvent utile aussi de lui assigner les bornes que prescrit la science et l'expérience.

Quelques exploitations sont sorties à tort, selon moi, du rang de la petite industrie pour entrer dans celui de la grande. Le tissage se trouve dans ce cas. Celui-ci pouvait dans une infinité de cas continuer à être exercé, comme par le passé, dans les chaumières, chez de modestes travailleurs, moitié industriels, moitié laboureurs, poussant la navette pendant les pluies de l'été et les rigueurs de l'hiver, et se livrant, le reste de l'année, à la culture de leurs champs et de leurs jardins. Si pourtant en réunissant les métiers éparpillés dans les campagnes, on avait fait profiter l'industrie du tissage de toutes les améliorations introduites par les Anglais; si on avait adopté le tissage mécanique, on aurait au moins eu quelques avantages sous le rapport de l'économie. Loin de là, les travailleurs ont été arrachés à leurs chaumières, où ils pouvaient se procurer une nourriture saine et peu coûteuse; on a diminué leur salaire par la perte de temps qu'on leur a imposée, en les fai-

sant venir de points éloignés; on leur à ôté leur liberté et leur indépendance, car le temps ne leur appartient plus, il est vendu au maître. Chez eux ils pouvaient, selon leur volonté, diminuer ou augmenter la durée de leur travail; une fois réunis dans l'atelier, il leur faut subir les servitudes d'un réglement nécessairement minutieux. Ajoutez que le lien de la vie de famille est rompu, que l'immoralité prend naissance dans les grandes réunions, et vous retrouverez dans le système du tissage les inconvénients et les abus du système manufacturier.

Ainsi s'explique, pour le tissage au moins, l'infériorité de notre pays à l'égard de l'industrie anglaise toute mécanique, et de l'industrie suisse, toute patriarchale. Certaines branches de cette production spéciale sont demeurées à leur grand avantage dans les conditions de l'organisation helvétique : en effet, il n'y a pas en France, comme on pourrait le croire par le sens attaché aux mots dont on se sert, de manufactures de toile, de mousseline et de batiste. Les *fabricans* de ces différents produits sont simplement des négocians ou des commissionnaires, qui achètent et réunissent dans leurs magasins les toiles, les mousselines, les batistes tissées par quarante ou cinquante ouvriers établis dans les communes environnantes; la vente se fait à Rouen, par exemple, dans une halle, comme celle du beurre à Paris. Vous savez d'ailleurs qu'il en est de même pour quelques articles de laines et pour le calicot; car s'il existe pour ces produits quelques grandes usines, il y a encore des milliers de tisserands-cultivateurs. Lorsque

le pays est tout à fait pauvre, le métier et la matière première appartiennent au négociant qui les confie aux tisserands auxquels il ne paie que la façon; mais cependant, le cultivateur est le plus souvent propriétaire de son métier. Cette organisation se retrouve en Picardie et en Champagne pour la bonneterie, et à Lyon pour la soierie.

Il est inutile, Messieurs, de vous faire sentir les conséquences de ces divers systèmes. L'ouvrier qui travaille à son compte a tous les profits du travail; celui qui loue ses bras à un entrepreneur n'a que son salaire; le premier exploite un capital, le second est exploité par un autre capital.

Ainsi donc, dans les grandes industries le salaire est moins élevé que dans les petites, et pour s'en convaincre il suffit de regarder la paie d'un ouvrier employé dans une filature de coton, avec le profit de celui qui travaille seul. En y regardant de près, il est facile de se rendre compte de ce fait. Les grandes entreprises nécessitent de grands capitaux, de grandes avances dont les intérêts et les profits doivent être prélevés sur les produits du travail. De plus, ces capitaux abondants, permettant de produire à meilleur marché, écrasent les possesseurs de petites épargnes, qui tôt ou tard sont forcés de prendre place parmi les ouvriers enrôlés des fabriques. Mais une fois ce premier résultat obtenu, il arrive presque toujours que le grand entrepreneur, maître du sort de ses ouvriers, demande à leur salaire des économies qu'il ne peut pas faire autrement, ou plutôt qu'il ne prend pas

la peine de chercher dans des améliorations et des perfectionnements de procédés.

On peut donc poser comme conséquence du système manufacturier, l'infériorité du salaire de l'ouvrier, sur lequel on prélève les dépenses d'un trop brillant état-major, et les intérêts des grandes avances. En outre, il attache à la glèbe l'ouvrier et ses enfants, qui sont devenus, c'est honteux à avouer! de véritables machines. Quand on voit un père exerçant une industrie libre, employer son enfant, on peut être sûr, et l'expérience le prouve, que toujours les fatigues seront proportionnées aux forces de l'enfant; mais l'expérience a aussi prouvé qu'il ne faut pas attendre la même sollicitude d'un ouvrier, qui emploie dans une fabrique l'enfant d'un autre.

Et alors qu'il en aurait soin, quand ce serait le père lui-même, pourrait-il délivrer l'enfant de sa tâche quand son propre travail exige toutes ses forces? Non, vous le savez, ce petit malheureux est attaché à une manivelle; il la surveillera aussi long-temps que le moteur donnera le mouvement au métier; il rampera sous les charriots aussi long-temps qu'ils seront en marche; personne que le maître ne pourra l'arrêter. Et encore, dans ce cas le maître lui-même n'est pas toujours libre d'arrêter ses machines.

On s'est déjà beaucoup occupé de cette question de l'abus de l'emploi des enfants: mais qu'en est-il résulté? La conviction que le philantrope, l'homme d'état et le législateur n'y pouvaient rien d'une manière absolue. On a proposé de limiter le

temps de travail. Des villes industrielles, Mulhouse entre autres, ont essayé de le faire et d'exécuter ainsi, avant qu'elle ne soit rendue, la loi proposée. Qu'en est-il advenu ? Que les fabricants qui avaient limité le travail dans leurs ateliers produisaient plus chèrement que ceux qui n'avaient pas suivi leur exemple; de telle sorte qu'ils étaient forcés de réduire les salaires, ou, ce qui était pis, de suspendre le travail.

C'est là une de ces complications terribles créées par le système manufacturier, et à laquelle la science ne peut rien. Si vous réduisez le travail et le salaire, l'ouvrier se plaindra d'une sollicitude qui, pour épargner ses forces, lui ôte les moyens de les renouveler. Il voudra travailler 15 heures, et le père, parce qu'il aura faim, permettra que son enfant travaille comme lui. Que du moins ceci nous serve d'exemple, et puisque nous ne pouvons rien pour guérir les maux qui naissent de ce système, ne le pratiquons qu'à notre corps défendant.

Je disais tout à l'heure que le temps était venu peut-être de se demander si le système manufacturier était réellement un instrument de prospérité générale : je viens de rechercher quelques-uns des éléments sur lesquels nous devons nous appuyer.

Mais poursuivons notre examen : les petites fabriques travaillent presque au jour le jour avec un capital borné qu'elles font rentrer afin de pouvoir recommencer; faisant moins de crédit, elles ont moins de chances de pertes. Comme elles s'adressent d'ailleurs à la consommation intérieure, leurs débouchés sont en quelque sorte assurés et certains.

C'est ce qui est loin d'avoir lieu pour les grandes industries?

Prenons, par exemple, une filature de coton : comme ses matières premières viennent de l'Amérique et de l'Égypte, ses produits sont naturellement destinés aux mêmes lieux et à un petit nombre d'autres : l'étranger est pour elle le point de départ et d'arrivée. Eh bien! admettez un instant un événement politique qui interrompe les rapports commerciaux de la France avec l'étranger, d'où tirera-t-elle ses cotons en laine? où placera-t-elle ses toiles, ses indiennes etc. Toute la sagacité du fabricant, toute sa prévoyance viendront échouer devant une déclaration de guerre et même devant une simple loi de douane. Il sera ruiné, et avec lui des milliers d'existences seront compromises, car c'est là encore un des inconvénients du système de la grande industrie, que les sinistres qui éclatent parmi elles, ont des conséquences bien plus graves que ceux qui affligent la petite industrie.

Supposons qu'un chemin de fer manque, qu'il fasse faillite n'y aura-t-il pas, 10, 15, 20, 100 millions peut-être qui seront engloutis, et cent mille familles qui seront ruinées. Que ce malheur arrive au contraire à une petite industrie, qui s'en doutera, hormis ceux qui l'entourent?

Un chemin de fer s'est établi à la porte de Paris et a remplacé les voitures qui transportaient les voyageurs; avez-vous vu la Bourse s'émouvoir de la ruine des coucous et le crédit public être altéré par cet événement? supposez que ce soit le chemin de fer qui disparaisse ainsi; les choses se passeront-

elles aussi tranquillement? C'est qu'un malheur individuel est facile à réparer ; c'est que les individus dépossédés de leur industrie par une invention nouvelle trouvent à se placer, parce qu'ils sont peu nombreux, ou que du moins la ruine n'arrive pas pour tous en même temps. Mais si c'est la grande entreprise qui tombe, au contraire, son désastre devient une calamité publique; il éclate comme un coup de foudre et met au même instant sur le pavé une masse considérable de travailleurs qui ne peuvent trouver à s'occuper tous immédiatement. Malgré les doutes, les chances contraires aux grandes industries, il semble qu'une fièvre maligne se soit emparée de tout le monde, car tout le monde veut s'y précipiter. Cette tendance est à redouter; qu'on y prenne garde, car on s'expose à une concurrence terrible; aujourd'hui on peut travailler presque partout avec un égal succès, demain il faudra avoir certaines conditions topographiques. Au lieu d'un grand nombre d'ouvriers gagnant de 4 à 6 fr. par jour et de petits entrepreneurs dans l'aisance, on verra quelques chefs de maison millionnaires, et des ouvriers à quelques sous. Les gros mangeront les petits. Au lieu d'un produit brut et d'une consommation considérable, on verra seulement d'énormes produits nets; la consommation ordinaire diminuera certainement, et celle des objets de luxe n'augmentera que faiblement.

Les individus ne souffriront pas seuls, la société elle-même en sera grièvement ébranlée. Quand l'exploitation en grand aura fait de nos ouvriers

libres et indépendants de véritables prolétaires, les mœurs publiques seront altérées, le nombre des enfants trouvés, la population des hôpitaux et des hospices s'accroîtra ; les malheureux réduits à la misère demanderont à quelques plaisirs grossiers une compensation à leurs maux, et il faudra élever encore le chiffre déjà si énorme du paupérisme.

Quelques-uns seulement auront encaissé les profits du système, la société tout entière en supportera les conséquences, tout le monde paiera les frais.

J'ajouterai encore à la liste des inconvénients du système manufacturier, le danger auquel sont constamment exposées les grandes fabriques de voir tous leurs capitaux rendus stériles et détruits par le progrès et le perfectionnement continus.

Qu'une invention nouvelle vienne aujourd'hui pour demain changer le système de fabrication, et les millions et les milliards immobilisés dans les machines actuelles seront perdus sans retour; ceux qui ne les abandonneraient pas ne pourraient soutenir la concurrence de ceux qui auraient adopté les nouvelles : ce danger n'est pas à craindre pour les petites industries.

(Jph. G.)

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

6 Février 1838.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (SUITE).

Sommaire : Histoire de l'industrie manufacturière. — Ses inconvénients, — ses imperfections, ses nécessités.
Comparaison de la grande et de la petite industrie. Les protections sont indispensables à la première en même temps qu'elles l'étouffent; elles sont inutiles à la prospérité de la seconde. — Comparaison de différentes industries. — Exemple de l'Angleterre.
Pertes causées à la France par le système de protection exagérée, venu à la suite de la grande industrie. L'Angleterre où il a pris naissance l'abandonne aujourd'hui, après avoir reconnu combien ses présents et ses services étaient chèrement achetés.

Messieurs,

Il est résulté des rapports et des différences que nous avons constatés l'autre jour entre la grande et la petite industrie, que celle-ci était la plus importante, la plus éminemment nationale, et que les travailleurs qu'elle occupait avaient sur leurs confrères l'avantage précieux d'une indépendance beaucoup plus grande, et de plus de sécurité et de bien-être.

En faisant ressortir de la comparaison dont j'ai posé les termes une préférence en faveur de la

petite industrie, je n'ai nullement eu l'intention de faire pour cela le procès à l'industrie manufacturière; seulement, tout en reconnaissant les profits qu'offre cette dernière et les priviléges dont elle jouit, j'ai dû constater la nature des inconvénients qui lui sont propres, et dont rien, jusqu'ici, n'a pu la débarrasser.

La grande industrie est un FAIT que nous devons accepter parce qu'il *est*, et à ce titre nous devons en supporter les conséquences; mais nous avons le droit d'apporter des obstacles aux développements de celles-ci.

Venue long-temps après l'industrie que nous appellerions pour ainsi dire *patriarchale*, puisqu'elle était exercée dans l'intérieur de la maison par des hommes qui avaient sur leurs ouvriers les droits d'un père, en même temps qu'il en avaient en quelque sorte les charges, la grande industrie se présentant d'abord comme un progrès, fut accueillie avec empressement par les maîtres et les riches qu'elle affranchissait de toute responsabilité et de tout frein.

Forte de l'approbation et de la sympathie qu'elle trouvait dans l'égoïsme des uns, et des ressources que lui offraient les capitaux des autres, elle s'est faite en peu de temps une large place dans la société; elle a réclamé et obtenu pour ces hommes déjà puissants, des lois exceptionnelles, protectrices aveugles et souvent inintelligentes de leurs intérêts et de leur fortune, alors même que ces intérêts étaient fréquemment en opposition avec ceux du pays, et des modestes mais nom-

breux et bien pauvres journaliers qu'il renferme.

Jetez encore en effet un regard sur leur position, et voyez combien elle est précaire.

L'une des principales plaies de la grande industrie, c'est, vous ai-je dit déjà, l'incertitude des débouchés et les obstacles de toute nature qui se rencontrent souvent pour renouveler des approvisionnements.

Pour la petite industrie, les placements sont en quelque sorte assurés; le marché est là sous les yeux du producteur, il en peut à chaque instant consulter les besoins; il reconnaît à des signes certains l'engorgement et la pléthore, aussi bien que l'insuffisance et la disette.

L'industrie manufacturière est loin d'avoir une aussi belle position.

Toujours réduite à l'obligation de travailler en aveugle, elle marche à l'aventure et opère sur des bases qu'elle ne peut ni connaître ni étudier à l'avance, et qu'il n'est jamais ou bien rarement en son pouvoir de modifier.

Elle n'est pas non plus dans des conditions bien favorables pour les RENOUVELLEMENTS DE MATIÈRES PREMIÈRES; car celles-là surtout sont, de la part d'une certaine classe de négociants, l'objet de spéculations et de monopoles, qui font brusquement varier les prix et déjouent toutes les combinaisons. Sous ce rapport encore, elle redoute la GUERRE et toutes les éventualités de la politique, aussi bien que les révolutions de la nature. Un *blocus*, un *naufrage* et une *faillite* lui sont funestes au même titre; ils ont été maintes fois l'unique

cause de grands désastres et de ruines éclatantes.

Placée dans une position fausse, la grande industrie n'a pas à la fois d'appui plus solide et d'entrave plus funeste que la *protection*, dont, par suite de son organisation vicieuse, elle a aujourd'hui le besoin le plus réel. C'est à l'ombre de la protection des tarifs qui se divisent en prohibitions, droits élevés et modérés, qu'elle s'est développée comme en serre chaude; et ce sont les tarifs qui lui ont ensuite fermé le marché extérieur, dont le débouché lui était indispensable.

La question maintenant est de savoir, non pas s'il faut de la grande industrie dans un pays, car c'est un fait accompli, la grande industrie doit vivre à côté de la petite; mais si, dans l'intérêt du pays, les encouragements doivent se porter sur la première pour en favoriser les progrès et l'extension; ou si, au contraire, il ne serait pas mieux d'en régler les développements, d'en amoindrir plutôt que d'en exagérer les conséquences.

Pour résoudre cette question, il suffirait presque d'en poser une autre, et de se demander ce qui résulterait d'un changement d'attribution qui ferait exécuter toutes les opérations de l'industrie domestique, si perfectionnée et si économique, par des machines en place d'hommes. Y aurait-il, dans ce cas, autant de profits pour les travailleurs que dans l'autre ; la somme partielle des revenus créés serait-elle aussi forte ?—Non, sans doute.— Le produit net de l'entrepreneur serait plus considérable que ne l'eût été celui de chacun des petits chefs d'atelier et ouvriers; mais ceux-ci

auraient un salaire moins élevé ; de telle sorte que, comme je le disais l'autre jour, la consommation générale diminuerait avec les revenus ; quelques denrées spéciales ; comme domestiques, chevaux de luxe, voitures, etc., auraient seulement un peu plus de débouchés.

Il nous sera plus facile encore de résoudre la question posée plus haut, en comparant les suites du chômage dans la grande et la petite industrie.

En cas d'interruption de travaux, la première jette à la même heure, au même instant, sur le pavé et dans la misère, des centaines, des milliers d'ouvriers.

Dans les mêmes circonstances, la seconde trouve encore moyen de s'occuper quelques instants; les travailleurs ont d'ailleurs sur les autres un grand avantage, celui d'avoir pu, au moyen de salaires plus forts, faire des épargnes qui leur servent dans les moments de crise (1). Celles-ci, en outre, sont beaucoup plus rares, nous l'avons vu, dans la petite industrie que dans l'autre, parce que ses débouchés sont plus certains et plus assurés, et ne sont pas à la merci des événements qui éclatent dans les autres pays, des calculs d'accaparement de quelques capitalistes, ainsi qu'on pourrait en trouver mille exemples, tels que le monopole de la vente du mercure par une grande maison de banque, et tant d'autres encore.

Le boulet que la grande industrie traine aujourd'hui au pied, c'est la nécessité de la PROTEC-

(1) Ainsi que le démontre le résultat des caisses d'épargnes à Paris.

TECTION. Entendez tous ses représentants déclarer à l'envi que sans elle ils ne peuvent subsister, qu'ils ont grandi avec elle et veulent mourir comme ils ont vécu !

Il y a dans ceci du vrai, mais encore plus d'exagération.

Engourdi par les tarifs, on n'a pas fait tous les progrès possibles, et aujourd'hui les tarifs sont devenus nécessaires contre la concurrence étrangère, plus habile parce qu'elle est plus stimulée et plus libre. Il suffirait, dans la plupart des cas, d'une émancipation sagement progressive, pour faire marcher tout le monde du même pas.

La preuve que tout le mal vient des tarifs exagérés ne me sera pas difficile à établir. Prenons par exemple :

1° L'industrie des calicots, éminemment manufacturière et mécanique ;

2° L'industrie des toiles et batistes qui, nous l'avons vu, s'exerce en petit dans les chaumières, les caves etc...

La première est PROTÉGÉE par une prohibition absolue ; ses produits, bien que leurs prix aient été considérablement réduits, sont encore trop chers pour beaucoup de consommateurs nationaux ; et au-dehors, où elle pourrait trouver d'importants débouchés, elle craint la concurrence de tout le monde.

L'autre, au contraire, n'est défendue que par un droit *ad valorem* de 35 0/0 environ en moyenne, et de 50 0/0 au plus : elle prospère et ne trouve nulle part de rivale.

Sans doute cette dernière protection est encore beaucoup trop forte ; mais c'est déjà un grand pas si on la compare à la prohibition des calicots étrangers, prononcée au profit de l'industrie cotonière française. Cette dernière a demandé la prohibition en haine de la concurrence : mais celle-ci, au lieu de venir de l'extérieur, est partie de l'intérieur et s'est fait sentir dans le pays. Les grands bénéfices assurés par la prohibition ont fait affluer les capitaux ; de nombreuses fabriques se sont établies d'une manière parfois légère, et le marché s'est trouvé encombré par deux raisons : la première, que, bien qu'il y eût beaucoup d'individus qui eussent besoin de linge, celui-ci était encore trop cher pour qu'ils pussent en acheter ; la deuxième, que lorsqu'on voulut exporter, on rencontra dans les pays où l'on se présentait, soit les barrières fermées à titre de représailles, soit une concurrence redoutable, parce que nos fabricants demeurés chez eux, ne s'étaient pas tenus au courant des améliorations introduites dans la fabrication par les industriels étrangers.

Nous n'en serions pas arrivés à ce point si, au lieu d'une prohibition, nous avions eu un droit modéré : on eût marché plus vite, et tout en conservant disponible la ressource du marché extérieur, le marché national se fût élargi par suite de la réduction des prix, qui aurait réellement créé des consommateurs.

Le seul moyen de sortir de cette difficulté et de toutes celles de même nature, est donc d'aban-

donner au plus tôt et sans retour le système déplorable qui nous y a conduits.

Mais, dira-t-on, comment l'abandonner aujourd'hui que des industries importantes, des capitaux considérables se sont engagés sur la foi de son maintien? Combien de sinistres, de ruines, de misères allez-vous causer; et ces malheureux ouvriers eux-mêmes, en faveur desquels on parle tant, que deviendront-ils? A cette objection, Messieurs, il n'est pas impossible de répondre; je vais l'entreprendre.

Commençons, en premier lieu, par rechercher la valeur de cette assertion : « Du jour où la li-
« berté du commerce sera proclamée, un grand
« nombre d'industriels cesseront de travailler
« pour ne pas le faire à perte, et renverront leurs
« ouvriers. »

Je ferai d'abord observer que personne ne propose de proclamer brusquement, sans transition, la liberté du commerce, et qu'à cet égard la sagacité de l'administration saurait parfaitement graduer l'application, si elle en admettait le principe.

Je demanderai ensuite si c'est sur une grande infériorité relative que se base cette crainte; et je prierai alors ceux qui la conçoivent et l'expriment, et qui réclament ainsi pour quelques grandes industries l'aumône d'un tarif, de se mettre d'accord avec les hommes fort habiles, je le reconnais, qui les exercent, et que nous voyons tous si âpres de récompenses et de couronnes dans nos solennités industrielles, nos grandes expositions. — Ou les récompenses ne sont

pas méritées, — ou la prohibition est inutile. — Je ne vois pas comment ils peuvent sortir de ce dilemme.

Si nous poursuivions notre examen, et que nous cherchions quelles sont les industries qui demandent avec le plus de force le maintien de la législation existante, et qui même iraient presque, si elles l'osaient, jusqu'à solliciter qu'on en augmente encore la rigueur, nous verrons que le nombre en est bien restreint, et qu'elles doivent, ainsi que je l'avançais tout-à-l'heure, la plus grande partie de leur infériorité à leur condition même de grandes industries, et aux tarifs protecteurs qu'elles ont réclamés et obtenus à ce titre.

SOIES.

Interrogeons par exemple l'industrie des Soies qui a acquis, par des succès de plusieurs siècles et des chefs-d'œuvre admirables, ses lettres de *grande naturalisation*, et qui n'a jamais été que faiblement protégée.

Lors de la dernière enquête (celle de 1834), vous pouvez vous le rappeler, la déclaration de la chambre du commerce de Lyon a été franchement approbative de toutes nos propositions de liberté commerciale; se bornant à réclamer quelques facilités pour l'introduction de ses matières premières, en échange du consentement qu'elle donnait à des modifications dont le résultat devait être d'exposer ses produits à l'influence rendue plus active de la concurrence étrangère.

TOILES.

Si de la Soie nous passons aux Toiles, dont la fabrication a également lieu dans des chambres et des ateliers fort modestes et très peu vastes, nous verrons qu'elle a réclamé des encouragements bien plus par imitation que par besoin. Ce ne sont pas des protections de tarifs qui lui sont nécessaires, mais de bonnes machines perfectionnées, et des ouvriers habiles pour les diriger.

LAINE. COTON. FER.

C'est seulement lorsque les grandes industries manufacturières, telles que la *filature*, le *tissage du coton*, la *draperie*, et encore la fabrication du *fer*, prennent la parole, que s'élèvent de bruyants concerts de plaintes et de réclamations, des demandes de prohibitions, de protections, de tarifs élevés, etc. Hors de ces quelques industries tout est calme, tout s'apaise; la souffrance, même réelle, s'exprime d'une manière moins bruyante; les besoins sont moins exigeants, les prétentions moins exagérées.

Si, poussant plus loin nos investigations, nous ouvrions, à l'exemple d'un célèbre ministre anglais, M. Huskisson, une enquête à laquelle seraient appelés seulement, et l'un après l'autre, les divers représentants des industries qui réclament la plus forte protection, et que, nous adressant à un fabricant de mousseline, nous lui demandions son avis sur les filets fins anglais, cet industriel nous répondrait sans nul doute comme tous ses

confrères: C'est cette prohibition qui nous tue, car elle nous prive de la chose la plus indispensable, de notre matière première; et si la tolérance de l'administration ne nous laissait pas faire nos approvisionnements par le moyen de la contrebande, nous ne pourrions pas marcher; car la France ne produit pas de coton au-dessus de 143 m/m; quelques maisons d'Alsace seules peuvent le faire et le vendent des prix énormes; leur production est d'ailleurs insuffisante et reste bien au-dessous de nos besoins.

Mais alors, dirons-nous au mousselinier de Tarare ou de Saint-Quentin : Si nous vous accordons le fil 143 m/m et au-dessus, à un prix modéré, au moyen du remplacement de la prohibition par un droit, vous consentirez sans doute à voir réduire la protection qui défend vos produits contre la concurrence anglaise? — Oh! non certainement, répondra notre fabricant; la prohibition qui me nuit est une chose détestable, mais celle dont je profite est excellente, et je tiens à la conserver.

Si du mousselinier nous passons au filateur, et que nous lui demandions ce qui arrête ses progrès, ce qui l'empêche de réduire ses prix, vous l'entendrez nous dire que son infériorité tient au prix élevé des machines et au droit sur les houilles; et le fabricant de machines se plaindra à son tour de ne pouvoir acheter les fontes anglaises et les fers de Suède dont il a besoin, qu'à des prix surchargés par d'énormes droits de douanes. Tous se plaindront de la protection accordée aux industries qui lui fournissent ses matières premières, mais demanderont

avec instance le maintien de celle dont ils profitent.

Dans une position semblable, le ministre Huskisson, dont je viens de vous parler tout à l'heure, ne trancha pas seul la difficulté. Il l'exposa au parlement et dit : « Tous les industriels que j'ai interrogés sont d'avis que les monopoles et les prohibitions dont jouissent leurs confrères sont funestes au pays; je suis d'accord avec eux, et je vous propose de supprimer ces entraves et de les remplacer par des droits modérés.»

L'industrie qu'il s'agissait alors d'affranchir était celle des soies, dont à cette époque les prix de revient étaient, en Angleterre comme 63 et en France comme 37. Un délai d'une année fut accordé aux fabricants anglais, pour se mettre en mesure de faire disparaître la plus forte partie de cette énorme différence; au lieu de se désespérer, ils mirent le temps à profit, et lorsque le délai expira, beaucoup d'entr'eux purent soutenir la concurrence, non pas dans les articles qui exigent beaucoup de goût et de main-d'œuvre, mais dans ceux où les machines peuvent remplacer l'intelligence et l'adresse de l'homme. Aujourd'hui, nous n'avons pas de plus redoutables adversaires pour les unis, taffetas, florences, levantines, etc.; nous n'avons conservé notre supériorité que dans les façonnés.

Ceci est un fait impossible à réfuter et qui nous autorise à conclure à l'égard des prohibitions qui concernent le Coton, la Laine et le Fer, comme les Anglais ont conclu pour la Soie.

Quel en serait du reste l'inconvénient? — Des

ruines, des faillites, des fermetures d'ateliers? — Eh! non, Messieurs; seulement, quelques bénéfices trop considérables seraient réduits; une seule maison ne gagnerait pas 5 à 600,000 fr., et même plus, dans une année, bénéfices énormes dont l'exactitude, aujourd'hui démontrée, a été affirmée dans le sein du jury de l'exposition par un homme très compétent, M. Kœchlin, dont personne ne révoquera en doute le témoignage.

Ce ne seraient pas, dans tous les cas, les salaires de 30 à 40 sous qui souffriraient de la réforme, mais les profits des chefs d'industrie millionnaires. Les premiers mêmes y gagneraient, parce que la cherté qui vient des lois restrictives, les empêche d'acheter en les appauvrissant; tandis qu'avec un revenu demeuré fixe, ils s'enrichiraient et pourraient acheter, si les objets de leur consommation étaient moins chers. Dans l'état actuel, les grands industriels sont à la tête d'un corps dont les ouvriers sont les membres; il ne faut pas que ceux-ci se révoltent contre celle-là, mais il ne faut pas non plus qu'elle se nourrisse et s'engraisse aux dépens de ceux-ci.

Les tarifs élevés et les prohibitions, compagnons ordinaires du système manufacturier, ont encore un autre inconvénient : ils font violer les règles de la spécialité et de la division du travail, que nous avons posées d'après Chaptal, dans l'une de nos premières leçons.

Si l'Angleterre a travaillé la SOIE: c'est parce que nous avons repoussé ses COTONS.

Si l'Espagne et l'Italie ont élevé des fabriques de

Draps, c'est parce que nous avons frappé leur Laines d'un droit de 33 0/0, réduit à 22.

Et, depuis ce temps, nous n'allons plus vendre nos Soieries unies à l'Angleterre, et nos Draps à Madrid et à Naples.

Les partisans des prohibitions ont beaucoup parlé, sans trop le connaître, du fameux décret de Berlin, connu sous le nom de blocus continental; ils en ont fait le beau idéal du système prohibitif.

Quant à moi, Messieurs, je ne suis pas de leur avis; et je regarderais comme un grand pas, un immense progrès, de revenir à l'état économique créé par cette grande mesure, qui, dans la pensée de l'homme célèbre qui l'a prise, était bien plus d'ailleurs une machine de guerre dirigée contre l'Angleterre, qu'une protection accordée à l'industrie française.

Le préambule et les considérants du décret en font foi : il n'est rendu que contre la perfide Albion et en représaille des actes de piraterie qu'elle commettait sur mer.

Ce blocus était, au reste, de la liberté commerciale sur une assez grande échelle, excepté l'Angleterre, dont les produits nous arrivaient encore par la contrebande, malgré *les autodafés* dont ils étaient l'objet; tous les peuples industriels de l'Europe concouraient librement avec nos fabricants à l'approvisionnement d'un marché immense. Les manufactures de France, d'Espagne, d'Italie, d'Autriche, de Saxe, de Prusse, de Belgique, luttaient ensemble sans protection et sans encouragement, comme sans ruines et sans plaintes.

Plus tard, la paix de 1815, qui a beaucoup fait pour l'industrie, a fait aussi beaucoup contre elle.

Ce fut elle qui éleva de nouveau certaines barrières que la restauration et l'empire avaient abaissées.

C'est depuis cette époque que les peuples ont été parqués dans les limites de leurs frontières, qu'ils ont prétendu tout faire par eux-mêmes et ne rien devoir à leurs voisins; et qu'ils ont établi et développé chez eux ce système de manufactures en vertu duquel tous les débouchés extérieurs se ferment, alors surtout qu'ils deviennent d'une indispensable nécessité.

Après avoir pris naissance en Angleterre, où il a grandi, ce système doit décroître aujourd'hui, parce que tous les peuples, qui n'étaient autrefois que consommateurs, se sont faits producteurs ou le deviennent davantage tous les jours. Loin donc de travailler à l'étendre, les institutions, les lois, et les particuliers eux-mêmes, doivent tendre à l'arrêter. Comme je le disais en commençant, les grandes fabriques doivent vivre à côté des petites industries et non les écraser.

On ne doit pas accorder des priviléges qui nuisent à celles-ci et qui ne profitent qu'à quelques individus déjà aisés, sinon riches, sans augmenter le bien-être des travailleurs qu'ils diminueraient plutôt. Ad. B. (des V.)

VINGTIÈME LEÇON

Séance du 9 février 1838.

DES INDUSTRIES PROTÉGÉES.

Sommaire : But dans lequel on protège certaines industries.—Drawback et prime à la sortie du sucre.—Note statistique sur cette prime.
Origine du système protecteur.—On interprète mal les idées de Colbert —Accroissement des tarifs.
Fâcheuse influence du système protecteur sur les industries nationales. Note sur l'industrie vinicole en France.
Réclamations occasionnées par le système protecteur.—Les tarifs ne protègent pas toujours ceux qu'ils semblent protéger; exemple du *fer*.—Ils ne servent de rien à l'industrie qui les réclame, exemple des *colonies*.—Ils violent la charte et la propriété.
La protection de l'industrie nuit au consommateur, surtout au consommateur agricole.
Nécessité d'abaisser les droits, de proclamer la liberté du commerce.—Pourquoi la révolution ne l'a pas proclamée.—Nos préjugés contre les produits étrangers.—S'il faut protéger une industrie en serre chaude.—La protection empêche le progrès. Exemple de la *houille*.
Entraves occasionnées au commerce par la douane. — Les saines idées se vulgarisent.—Pétition des filateurs anglais.

Messieurs,

Nous poursuivrons ce soir l'examen de notre système manufacturier : j'ai à cœur de vous prouver que ce système n'a qu'une existence superficielle, et que sa vie est constamment sur le point d'être troublée au détriment de ceux qu'il nourrit et de ceux qui consomment ses produits. Or, je dis qu'il faut mettre un terme aux catastrophes

que cet état de choses engendre, et j'espère, ce soir, vous démontrer nettement en quoi consistent les vices radicaux de notre organisation industrielle.

Il n'y a pas en ce moment une industrie protégée soit par la prohibition absolue, soit par un simple droit, qui ne fût gravement compromise, si l'on faisait disparaître ces deux priviléges, ou simplement l'un d'eux. Ce serait porter le fer rouge dans une plaie, selon moi, trop profondément gangrénée.

Chose bizarre ! on protège la plupart des industries, non-seulement dans l'intérêt de la production, mais encore dans le but de faciliter le débouché des produits; et l'on a même eu la singulière idée de payer aux importateurs un *drawback* (1) et une prime, afin qu'ils puissent vendre aux étrangers à un prix plus bas que celui qu'ils demandent aux nationaux. N'est-ce pas au rebours du bon sens? En effet, si charité bien entendue doit commencer par soi-même, pourquoi ne pas mettre ici le proverbe en pratique, à propos du système protecteur. Quelle nécessité y a-t-il que les étrangers prennent leur café à meilleur marché que nous, et quelle nécessité y a-t-il surtout que nous payions fort cher pour leur faire cette galanterie? Le protection, vous l'avez vu, a abusé de la permission, et la fatale prime s'est bientôt élevée de 270 mille francs à 18 millions de francs (2).

---

(1) Mot d'importation anglaise qui signifie restitution à la sortie des droits payés à l'entrée. (Note du R.)

(2) Le tableau suivant montre les progrès de cette prime depuis 1820.

Ce système est absurde, disons-nous, mais comment se fait-il qu'il ait été adopté par les députés, qui ne sont pourtant pas plus dépourvus que les autres de ce gros sens commun, capable au moins de percevoir les phénomènes vulgaires? Messieurs, il y a quelques raisons à donner pour expliquer ce qui paraît au premier abord une anomalie: la première, c'est que le système que nous blâmons ce soir a été trouvé tout fait par les divers législatures qui ont succédé à celle qui a adopté la prime, et qui étaient loin de penser que cette prime atteindrait en peu d'années un chiffre effrayant.

Voilà pour ce qui regarde les sucres; mais pour le système protecteur en général, vous savez qu'il remonte à Charles-Quint, ou au moins à Colbert. Or, Colbert est bien excusable aux yeux de la postérité qui le juge; car l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, etc., produisaient mieux que la France, et Colbert voulut que son pays produisît comme les contrées voisines. Il savait bien que les droits étaient un mal, mais il ne les admit que comme un

---

A cette époque, les raffineurs la réclamèrent comme un dédommagement qui ne devait jamais s'élever au-delà de quelques centaines de mille fr.; mais l'*appétit vient en mangeant*, et d'une année à l'autre ils sont arrivés à prélever sur la nation française une somme vraiment effrayante. La loi de 1832 a du reste produit un effet salutaire.

1820	270,159	1829	8,010,628
1821	1,334,479	1830	10,101,678
1822	2,128,966	1831	11,614,840
1823	627,526	1832	18,573,627
1824	2,622,103	1833	12,517,832
1825	4,002,746	1834	3,896,056
1826	4,738,886	1835	4,455,849
1827	5,487,296	1836	5,367,904
1828	5,725,325		

(Note du R.).

mal passager. Non, il ne croyait pas à l'efficacité absolue de ce fatal système, et c'est tout au plus s'il eût consenti à le voir peser sur les consommateurs plus de cinquante ans. Eh bien! en voilà plus de cent cinquante qui se sont écoulés depuis la mort de ce grand homme, et les droits, loin de diminuer, ne font qu'augmenter. Sous la Constituante, on ne payait que 3 francs le droit de faire venir un bœuf de l'étranger, et aujourd'hui le fisc en réclame 60. C'est là un progrès, mais un progrès en arrière. La tonne de fer ne payait guère en 89 que 30 à 35 francs d'entrée, et maintenant on exige 230 à 250 francs; et cependant il ne faut pas grand talent pour élever des bœufs...Et du fer, en avons-nous manqué, quand les droits étaient faibles? l'Europe entière peut répondre.

N'a-t-on pas le droit de demander aux producteurs privilégiés : où sont donc vos progrès?...... d'une main vous demandez des couronnes, et de l'autre des tarifs; tâchez donc d'être conséquents.

Messieurs, je vous fais grâce des détails; mais il en est de même de toutes les industries : dans la plupart des branches de la production, il y a accroissement des tarifs, c'est-à-dire une levée progressive d'impôts sur les concitoyens. On a souvent dit qu'il ne suffisait pas, pour la prospérité d'un pays, de produire à bon marché, s'il ne parvenait pas à écouler ses produits au dehors; mais s'il fabrique à un prix élevé, comme cela arrive toujours par suite du système protecteur, le commerce intérieur peut-il acquérir de l'importance? N'est-il pas évident que, pour avoir quelques avantages sur les marchés,

il faut produire à plus bas prix que l'étranger, y compris les frais de transport. Et qu'on ne s'y trompe pas, accorder des drawbacks et des primes, c'est pousser à la fabrication d'objets invendables.

Ce système porte un coup mortel à nos industries naturelles, à celles qui méritent le nom d'industries nationales, et c'est avec raison que les producteurs de vins et de soieries, par exemple, ont réclamé contre une manière d'agir envers l'étranger qui provoque de la part de celui-ci des représailles, dont le but définitif est d'exclure nos marchandises tout comme nous excluons les leurs. Et cependant, j'invoque l'opinion des industriels eux-mêmes; y a-t-il en France une production plus nationale que celle des vins (1)?

Je ne veux pas faire le procès à la grande industrie, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'en s'obstinant à faire prospérer des industries en serre chaude, et à gêner les autres à force de tarifs et de

(1) De toutes les branches de la production rurale, l'industrie des vins est celle qui certainement mérite le plus d'intérêt en France; aussi nous y arrêterons-nous avec prédilection. En effet, quelle contrée donne, et depuis un temps immémorial, des vins en aussi grande abondance, plus variés, plus délicieux, de couleur, de sève, de finesse, de moelleux, de bouquet, de cet arôme si délicat, si léger, gracieux parfum qui charme à la fois l'odorat et le goût? On trouve d'excellens vins sur divers points du globe : la Perse, le cap de Bonne-Espérance, les îles Canaries, Madère, la péninsule Espagnole, l'Italie, la Grèce, la Hongrie et le Rhin fournissent aux consommateurs opulents quelques rares qualités de vin qu'une mesquine jalousie nationale ne nous fait point dédaigner, mais qui, tantôt d'une dureté extrême, tantôt d'une saveur affadie par la surabondance de la matière sucrée, ou trop chargés d'alcool, fatiguent l'organe du goût, et excitent du trouble dans le système nerveux. Les plus grands vins de France n'ont point de rivaux quand ils sont bien faits, et c'est avec toute raison qu'on a dit de cette belle industrie, qu'elle était *essentiellement française.*



prohibitions, elle ne peut point aspirer à l'honneur de lutter avec les étrangers. Ce n'est point en montant la garde sur une chaise, et au coin d'un bon feu, qu'un conscrit se forme au métier de la guerre.

L'on ne peut pas faire un pas sans entendre les doléances de toute espèce que ce système provoque de toutes parts : car toujours les mesures qu'on a prises pour favoriser quelques-uns ont nui au plus grand nombre. Le mousselinier dit que les entraves mises à l'entrée des fils fins l'empêchent de prospérer. En taxant le fer, on a voulu protéger le constructeur de machines; mais on a empêché l'immense majorité des fabricants de se procurer les instruments nécessaires, et de donner à leurs industries l'extension dont elles sont susceptibles; en mettant des droits sur la houille, toute la fabrication en masse s'est trouvée compromise. Toutes ces doléances, Messieurs, vous les trouvez

---

Aussi, à l'exception d'une zône septentrionale, qui comprend la majeure partie des anciennes provinces de Bretagne, de Normandie, d'Artois et de Flandre, la France se livre-t-elle avec une grande activité à une production qui fait sa richesse, et qui a contribué à faire chérir le nom français chez tous les peuples civilisés. En vain le génie fiscal s'est-il acharné sur cette riche proie, et a-t-il gêné, par une activité aussi imprévoyante que fatale, le naturel accroissement de la vraie industrie vinicole; en vain un autre génie, plus fatal encore, celui de la *protection*, a-t-il fermé, ou du moins rétréci jusqu'à l'absurde, le marché étranger aux dépens de la richesse publique logiquement entendue, 2,000,000 d'hectares de terrain, qui resteraient entièrement stériles, ou qui ne donneraient que de chétives récoltes, produisent encore en France plus de 40,000,000 d'hectolitres de vin! ».... (Note de M. L. Leclerc, dans l'aperçu statistique de la France, publié par M. Augustin Girault en 1836, chez Firmin Didot; p. 47.)

consignées dans l'enquête. Tous les exposants s'élèvent contre les droits sur la houille et le fer; mais les fabricants de fer et les extracteurs de houille répondent : si vous diminuez les droits, nous sommes perdus.

A propos de fer, il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que les tarifs ne protègent pas toujours ceux qu'ils semblent protéger, et ceux que les créateurs du système ont voulu protéger. Vous savez, par exemple, qu'en 1816, 1822 et 1826, on a augmenté les tarifs à l'entrée des fers étrangers, croyant protéger, par cette augmentation, les propriétaires de forge. Eh bien! ce sont les propriétaires de bois qui ont profité de l'impôt mis sur les consommateurs. En effet, le fer n'est autre chose que le produit du minerai traité par le bois ou le charbon. Partant de ce fait, les propriétaires de bois ont voulu prendre leur part, et la plus forte part dans cette curée; tranchons le mot, et ils ont vendu leurs bois plus cher. Or, Messieurs, et je répète ici ce que tout le monde a entendu dire, ces propriétaires intelligents se bornent à faire encaisser leurs revenus. Mais ce n'est pas tout : nous nous chauffons, tous tant que nous sommes, et la nation entière paie le bois fort cher, comme vous le savez aussi, pour que les producteurs de fer soient encouragés et protégés dans la personne des marchands de bois. Je vous le demande, n'est-ce pas gaspiller le bois que nous a donné la Providence?

Voici maintenant un autre cas dans lequel les tarifs n'ont absolument servi de rien, dans l'intérêt

de l'industrie qui les a réclamés : je veux parler de la question des sucres. Comme je vous l'ai dit souvent, nous produisons le sucre plus chèrement que tout le monde (d'ailleurs nous ne nous écartons pas beaucoup de ce principe pour la plupart de nos industries). Lorsque, par hasard, il nous arrive de nous plaindre de cette infériorité, les colons répondent :— il nous est impossible de donner le sucre à aussi bas prix que les cultivateurs de la Jamaïque.—Mais pourquoi donc, puisque vous vivez sous la même latitude, que vos terres sont fécondées par le même ciel et le même climat? —A toutes ces questions leurs représentants ne savent que répondre, et moi non plus... Mais poursuivons : les producteurs de sucre ont demandé une protection, et ils l'ont obtenue forte, très-forte même. Cependant (et ceci est encore fort naturel), ils demandèrent que cette protection fût augmentée, et on accueillit leur demande. Cette surtaxe a pendant quelques années été si élevée, qu'on a cherché, par tous les moyens possibles, à faire du sucre en France, et à se passer de celui des colons, devenu inabordable. Après plusieurs essais faits à l'ombre du tarif, qui pesait sur le sucre de canne, on parvint à faire de très-bon et de très-beau sucre avec la betterave, et en assez grande quantité pour le supplanter totalement dans quelques années, et entonner le cantique de saint Simon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, etc.* Les colons ont vu, quoique un peu tard, l'inutilité des tarifs, et s'étant armés d'une belle résolution pour produire des sucres beaux, bons et à un marché raisonnable,

ils se sont mis à demander la liberté du commerce du sucre avec cette ténacité devenue proverbiale qu'ils avaient mise à la repousser quelques années auparavant. Je ne les blâme point ; mais avouons que c'est par là qu'ils auraient dû commencer.

S'il est vrai, comme l'a dit la charte, que tous les Français soient égaux devant la loi, les faits que je viens de vous citer violent la charte ; car ils constatent une distribution illégitime des profits du travail. Mais laissons de côté le point de vue politique, fort important, vous le voyez, mais qui ne peut être abordé dans cette enceinte, et considérons exclusivement la question économique. Sans sortir des bornes de notre enseignement, vous venez de voir que le système protecteur est un impôt onéreux, inégalement réparti, qui n'a jusqu'à ce jour engendré que cherté, embarras et souffrance, et dès-lors la conclusion est facile à tirer... il faut que la société en soit le plus tôt possible débarrassée.—Si on disait aux producteurs français : voilà le charbon, le fer, le coton, la laine et les matières premières dont vous avez besoin; les voilà à aussi bon marché qu'à Londres, à Manchester et à Liverpool; pouvez-vous lutter maintenant ? une réponse affirmative ne se ferait pas attendre, et bientôt notre malaise industriel disparaîtrait. Mais malheureusement, ce jour, que je puis appeler glorieux, est encore loin. *En France*, on vous l'a dit, *il est si doux de vivre* (on est tenté de mettre *dormir*) *à l'ombre des tarifs !*

Le système protecteur peut se traduire ainsi : un système qui a pour but de forcer le public à

acheter plus cher et à forcer le fabricant de produire d'une manière plus dispendieuse : or, comme chaque industrie consomme avant de produire, vous voyez où il conduit. Que si, au contraire, nous pouvions tirer tout le profit possible de vos industries nationales, les gens aisés pourraient avoir plus de jouissances, et les pauvres pourraient satisfaire plus de besoins. Ne croyez-vous pas que si un mouchoir qui vaut 20 sous n'en valait que 10, tout le monde, ou presque tout le monde n'aurait pas une demi-douzaine de mouchoirs ; que dans la même hypothèse, la plus modeste chaumière n'aurait pas son rideau pour repousser la bise, une nappe propre sur la table et tant d'autres petits objets qui font la douceur de la vie ? Les tarifs disent à une immense quantité de consommateurs : voilà des produits, mais ils ne sont pas pour vous. Ils disent à l'ouvrier : voilà un produit qui coûte 40 sous ; mais tu t'en passeras, parce que tu n'as que 30 sous, et puisque les 10 sous qui te manquent ont été prélevés pour les droits. — C'est un viol de la propriété pur et simple, aux dépens des plus malheureux ; c'est une iniquité.

Ce n'est pas nous, Messieurs, qui souffrons le plus de cet état de choses ; car, à tout prendre, nous sommes une véritable aristocratie. Les habitants des villes, pour la plupart, ne tiennent pas à quelques sous de plus ou de moins, qu'ils peuvent toujours rattraper avec un surcroît de travail et d'activité ; mais les gens de la campagne, au nombre de près de 24 millions, n'ont pas cette fa-

culté, et pour eux, les sous sont fort difficiles à recueillir.

Il faut donc abaisser les prix pour que le fabricant y gagne un peu moins chaque fois, mais pour qu'il gagne plus souvent, et en définitive qu'il gagne davantage. Mais en supposant pour lui le même gain, il y a bien plus d'avantage pour les masses à ce qu'un bénéfice de cinq sous, par exemple, soit décomposé par l'organisation industrielle à cinq fois un sou.

Je viens de vous parler de la liberté du commerce; permettez-moi de m'y arrêter un instant. La liberté du commerce est la seule que la révolution (et elle ne se faisait pas faute d'essais), n'ait pas essayée. Révolution politique, révolution religieuse, révolution législative, révolution administrative, etc., nos pères ont tout commencé au prix de leur sang et de leurs biens; mais ils n'ont pas eu le temps de songer à une révolution commerciale: préoccupés de l'indépendance du pays qu'il fallait défendre avant tout, ils n'ont pas eu le temps d'aborder quelques questions d'économie politique, qu'ils nous ont laissées à résoudre. A chaque instant, la convention irritée éprouvait le besoin d'exciter la haine des étrangers coalisés contre la nationalité française, et mettait au nombre de ses moyens de lutte la défense d'acheter ses produits. Napoléon maintint cet esprit anti-civilisateur, qui lui permettait d'exécuter ses projets de conquête, et son fameux décret de Berlin n'est qu'une philippique prohibitive lancée contre l'introduction des produits étrangers et des produits anglais surtout.

Pour nous, Messieurs, nous considérons ces moyens comme des armes de guerre, et non point comme des solutions d'économie politique.

C'est sous l'influence de ces idées, dont notre époque a hérité, qu'on veut encore aujourd'hui, à l'instar de la république et de l'empire, faire la guerre des tarifs. Cependant le temps de la liberté du commerce semble être venu. La haine des étrangers, bonne en tout genre, quand les étrangers se liguent contre la patrie, est un non-sens, quand ces mêmes étrangers, sur lesquels nous avons amplement pris notre revanche, nous tendent la main; et il faut alors rayer de la langue économique des mots barbares et dépourvus de sens.—Notre pays avant tout (s'écrie-t-on encore quelquefois); il faut que la France achète à bon marché. — Mais qu'est-ce à dire? pensez-vous qu'il soit possible que tout le monde se montre patriote au point de toujours vendre à l'étranger, sans jamais lui acheter? Ne savez-vous pas que quand une balle de coton arrive d'Amérique, il part de Bordeaux un tonneau de vin?

Mais revenons aux tarifs, et poursuivons l'examen du rôle qu'ils jouent en France. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui d'imaginer un procédé plus ou moins bizarre de produire en serre chaude, un café indigène *vraiment national;* pour faire concurrence au café, que la France tire d'un *pays étranger* en payant un *tribut*; si, dis-je, ce quelqu'un était obligé, pour couvrir ses frais de revient, de vendre ses récoltes à raison de 15 ou 20 francs la livre; il ne tarderait pas à demander un tarif

pour l'aider et le protéger, et rien ne me dit que, par le temps qui court, ce tarif ne lui serait pas accordé. Et pourtant, un administrateur sensé ne devrait-il pas être en droit de répondre à une semblable demande : « Il serait plus utile pour la nation que vous plantassiez des choux ! — Eh bien ! je vous le demande, sans outrer la comparaison, faisons-nous autre chose ? Les trois quarts des produits protégés en sont là. La houille est protégée ; mais à quel titre ?.... Pour obtenir ce charbon, il y a un trou et des galeries à ouvrir ; il y a long-temps que nos ingénieurs savent pratiquer de semblables travaux ; eh bien ! naguère encore, la houille était protégée d'une manière exorbitante : aussi, pendant tout le temps que la protection a duré, la production est restée stationnaire, et si elle a fait quelques progrès, c'est depuis qu'on a abaissé les droits. Qu'on abolisse entièrement les tarifs, et vous verrez que les propriétés houillères deviendront les plus productives et par conséquent les plus recherchées. C'est la contrebande qui a fourni les premières données à l'industrie des châles, et c'est la liberté et la concurrence qui l'ont forcée à se développer. Depuis qu'il n'y a plus de protection, l'horlogerie de pacotille si importante et qui était le domaine exclusif des Suisses, est devenue Française. C'est que rien n'excite l'émulation des hommes capables, et ne harcelle la lâcheté de ceux qui voudraient rester stationnaires ou rétrograder, comme la concurrence.

Ne soyez pas surpris de ma vivacité contre notre système de protection : l'étude seule de quelques

détails de cette organisation malheureuse est faite pour irriter, et l'on ne tarde pas à s'apercevoir que si le système protecteur est détestable dans ses effets et dans ses conséquences, il ne l'est pas moins dans son application. J'ai passé quinze ou vingt fois la frontière; partout, quels que fussent les chefs (ils n'y peuvent rien), j'ai été témoin de vexations ridicules et intolérables, mais dont on est forcé de reconnaitre la nécessité, si l'on admet le principe. Mais passons sur la forme : outre les frais à payer, il y a toujours perte de temps; les colis et les emballages sont brisés; et cette guerre du gouvernement contre le commerce, cette armée de 20,000 hommes gagnant 20 millions, qu'on pourrait mieux employer, ces créations d'entrepôts fictifs ou réels, n'ont été imaginés que pour percevoir 100 millions, c'est-à-dire, un dixième du revenu national seulement. Je suis convaincu qu'avec la liberté des transports, la multiplicité des échanges ferait arriver au trésor une somme bien plus considérable : combien de marchandises n'ont pas pris la route de France à cause des frais et des entraves du transit !

Cependant, soyons justes en finissant. On commence à sentir les désastreux effets du système protecteur. Il y a peu de jours, des filateurs de lin ont adressé au gouvernement anglais une pétition pour que celui-ci engageât le gouvernement français à ne point augmenter les droits sur les fils de lin que les Anglais nous envoient. Nous filons bien le lin en France, mais nous ne le filons point assez bien. Malgré le prix de un million que Napo-

léon promit à l'inventeur d'un procédé de filature à la mécanique, ce sont les Anglais qui ont trouvé ce procédé, et aujourd'hui ils achètent nos étoupes et en font pour nous les fils qui nous servent à tisser les batistes et les toiles. Nos filateurs du Nord ont demandé des droits « *pour les protéger contre l'envahissement des produits anglais.* » Ainsi, ils n'ont pas pu découvrir le procédé, et ils veulent maintenant qu'on les protège pour encourager quelques mauvaises expériences. Les Anglais se sont engagés à abaisser les tarifs sur les vins, si nous voulons bien avoir le sens commun. Les tisserands et les producteurs de vin ne demandent pas mieux, et j'espère bien que les deux gouvernements s'entendront sans tarifs.

S'il arrivait que chaque pays s'enfermât dans ses propres limites, l'excès de la production stimulé par l'excès de protection amènerait bientôt des encombrements auxquels tous les états tendent, mais qu'ils évitent en faisant tous un pas, une concession. Peu à peu chaque industrie choisit le climat qui lui est propre ; les frais de production et les prix diminuent, la consommation augmente, et avec elle les bénéfices du consommateur et du producteur. C'est ainsi que les guerres deviennent plus difficiles ; et qu'il est même permis d'espérer que nous n'en verrons plus jamais. Les ressentiments s'éteignent, et si la manie des coups de fusil nous prend encore de temps en temps, c'est en Afrique que nous allons les tirer. Ce n'est pas la poudre qui manque, mais l'argent, et l'on sait que toute guerre est une main de fer attentant au sa-

laire. M. Say disait que dans 100 ans on ne saurait expliquer pourquoi il y a eu tant de guerres pour la balance du commerce qui n'a jamais existé. Je crois que nous ne sommes pas loin d'avoir cette conviction.

(Jph. G.)

VINGT-UNIÈME LEÇON.

13 février 1838.

ÉTUDES SUR L'ORGANISATION DU COMMERCE EN FRANCE.

SOMMAIRE : Importance du commerce, sa solidarité avec l'industrie et l'agriculture.

DU GRAND COMMERCE, OU COMMERCE D'EXPORTATION. Il est moins important que le PETIT COMMERCE. Ses débouchés sont moins assurés. — Le commerce français n'a pas progressé comme celui des autres puissances.

Conditions nécessaires à la prospérité du grand commerce : DÉBOUCHÉS, RETOURS, FRET, PLACEMENT, CAPITAUX, CONNAISSANCE DU MARCHÉ.

CONCLUSION. Certaines réformes dépendent des commerçants eux-mêmes; le gouvernement seul peut opérer les autres. DROITS DE PRÉEMPTION, ENTREPÔTS, ZÔNES MILITAIRES.

COLONIES. La perte de plusieurs de nos anciennes colonies, la conservation de quelques autres, sont la cause de la ruine de BORDEAUX et de NANTES.—Pour se régénérer, ces villes doivent se faire industrielles, et abandonner le commerce de spéculation.

DU PETIT COMMERCE. Le petit commerçant n'est pas moins utile que le commerçant armateur; services qu'il rend. Importance de ce que l'on appelle le PETIT COMMERCE.

DES TRANSPORTS. Leur bas prix est nécessaire à la prospérité du petit commerce. — Les CHEMINS DE FER qu'il s'agit d'établir doivent y contribuer puissamment.

MESSIEURS,

Jusqu'ici, nous n'avons encore fait porter nos études et dirigé nos investigations que sur deux branches, fort importantes sans doute, mais non pas uniques, de la production des richesses : sur l'AGRICULTURE et sur l'INDUSTRIE; c'est à peine si nous avons parlé du COMMERCE dont l'utilité est

pourtant si grande, et sans lequel les produits créés par les deux premiers agents économiques seraient le plus souvent demeurés sans placements, encombrant les magasins et les granges des fabricants et des cultivateurs ; ou plutôt ne gênant personne, car ils n'auraient jamais existé.

On a prétendu que le COMMERCE ne créait pas de valeurs; je démontrerai facilement le contraire; mais alors même qu'il ne servirait que d'intermédiaire gratuit, ce qui n'est pas admissible, son concours serait encore si précieux, que nous ne pourrions lui refuser notre attention et quelques heures de recherches, pour bien constater les conditions dans lesquelles ce concours est le plus efficace, et pour lui et pour ceux auxquels il le prête.

Nos études précédentes nous ont fait reconnaître comme étant le caractère essentiel de l'organisation de l'industrie, le partage de celle-ci en GRANDE et PETITE, en INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE et en INDUSTRIE DOMESTIQUE.

La grande industrie, vous ai-je dit, ne peut vivre sans les *débouchés extérieurs*, et cependant elle se les ferme, en exigeant pour elle, à l'importation des marchandises étrangères dans son pays, des prohibitions et des tarifs élevés, dont la suppression, s'il fallait l'en croire, serait pour elle le signal d'une ruine complète et sans adoucissement.

La grande industrie, ai-je ajouté, présente aux intérêts qui y sont engagés, une sécurité bien moins réelle que celle que l'on trouve communément dans la petite industrie. Bien plus que celle-

ci, elle est exposée aux crises et à toutes leurs suites funestes. Ignorant presque toujours l'état du marché aux lieux d'achats, de matière et de vente des produits, elle craint, tantôt la rareté et le renchérissement des unes, et tantôt leur abondance et leur avilissement, quand ses approvisionnements sont faits; pour les autres, elle redoute toujours les encombrements, le défaut de débouchés, la concurrence; et alors même qu'ils sont vendus, elle craint encore pour la solvabilité de débiteurs éloignés qu'elle ne connaît pas le plus souvent, qu'elle ne peut surveiller, et qui échappent parfois à ses poursuites, grâces aux détours et à l'ambiguité d'une législation étrangère, dont elle ignore toutes les dispositions, et les refuges qu'elle offre à la mauvaise foi.

Passant ensuite, de la condition des grands manufacturiers, qui, opérant avec des capitaux considérables, trouvent encore dans une bonne veine l'occasion de faire rapidement une fortune qui les indemnise de tous les risques qu'ils ont courus; passant, dis je, du sort des grands industriels à celui des nombreux ouvriers qu'ils emploient, je vous l'ai montré bien plus précaire et plus misérable que celui même des cultivateurs et des travailleurs occupés par l'industrie domestique. Pour eux: plus de besoins et moins de salaires, ou du moins un salaire réduit au-dessous du nécessaire par le prix élevé de tous les objets de consommation, et ces droits d'octroi qui les augmentent encore. Pour eux : outre la misère matérielle et l'épuisement physique par l'abâtardissement des races, par le

travail excessif exigé des enfants dans un âge trop tendre; pour eux encore : la misère et l'épuisement moral, par le mélange des sexes, la puissance corruptrice qui résulte du contact de la pauvreté et de l'or, et qui fait de la femme une mine, bien ingrate sans doute, mais dont les rares et chétifs produits sont du moins un allégement à une misère plus grande. Qui niera cette vérité cruelle, que pour les ouvriers des fabriques, ignorants et épuisés : — la PROSTITUTION, l'HÔPITAL et la PRISON, sont trop souvent des suppléments de salaires.

Si, dans cette comparaison de l'INDUSTRIE DOMESTIQUE et de l'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, j'ai donné à celle-ci le titre de GRANDE, ce n'est pas, croyez-le bien, que je le lui reconnaisse; je ne m'en suis servi que comme moyen de désignation, et je n'admets nullement des prétentions qui ne sont pas fondées. La véritable et seule grande industrie, est celle dont les produits sont les plus importants, qui occupe le plus de bras, paie le plus de salaires, et crée le plus de richesses.

Toutes ces conditions, ce n'est pas l'industrie manufacturière qui les remplit, mais bien l'industrie domestique; celle-là seule est la véritable, la grande industrie nationale, et comme les organes nobles du corps social. — Les profits que l'une réalise ne sont pas toujours une preuve de la richesse du pays, car ils ne profitent qu'à quelques individus; tandis que les gains obtenus par l'autre ajoutent à l'aisance de tous. La première vit constamment dans les langes de la protection, et son organisation vicieuse rend, sinon impossibles,

au moins fort difficiles, les réformes les plus nécessaires; l'autre au contraire doit tous ses succès à la liberté.

DU GRAND COMMERCE, OU COMMERCE D'EXPORTATION.

Il ne nous faudra pas de bien longues et difficiles études pour reconnaître que le COMMERCE, lui aussi, se partage en grandes et petites exploitations; que les premiers ont besoin, comme la grande industrie en continuant à lui donner ce titre, de tarifs protecteurs; que leurs opérations, dont l'ensemble ne s'élève, suivant nos états de douanes, qu'à 500,000,000 de fr. année moyenne, sont moins sûres, moins à l'abri des crises, des guerres, des représailles économiques, que les affaires du petit commerce, qui ne songe qu'à satisfaire aux besoins de la consommation intérieure, dont l'importance n'est pas moindre de 7 à 8 milliards de francs. Comme la grande industrie, le grand commerce ne sert non plus qu'à enrichir quelques individus, et sa prospérité tient, dans l'état actuel du moins, à la conservation d'abus déplorables, et à celle d'un système colonial non moins fâcheux pour toutes les parties.

Je ne demanderai pas plus le sacrifice du grand commerce que je n'ai proposé celui de nos manufactures de coton et de laine, de nos usines à fer, etc.; mais après avoir dressé en quelque sorte le recensement des individus intéressés au maintien intégral du système actuel, je rechercherai s'il n'est pas dans l'intérêt général de sortir, par des moyens appropriés aux circonstances, de la fausse

route dans laquelle on s'est engagé. — Je considère l'état de liberté absolue, tant pour le commerce que pour l'industrie, comme le but auquel on doit arriver, non pas immédiatement, mais tôt ou tard. Les monopoles, les prohibitions étaient des moyens transitoires admissibles peut-être à une époque où la guerre nous forçait de tout produire chez nous; aujourd'hui, ils ne sont plus que des anomalies, des anachronismes, qui doivent disparaître chaque jour, pour cesser complétement, d'ici à une époque que l'on ne peut préciser, mais qui ne peut être fort éloignée.

Si, relativement à lui-même, le grand commerce a fait quelques progrès dans ces dernières années, il est, comparativement à celui des autres nations, dans un état d'infériorité réel; car il ne s'est accru que comme 1, lorsque celui des autres puissances augmentait comme 4 ou 6.

Quelles sont les causes de cette infériorité? comment peut-on les détruire? — c'est ce que nous allons nous efforcer de découvrir.

Commençons d'abord par établir ce qui est nécessaire pour assurer le succès du commerce; il nous sera plus facile de reconnaître ensuite ce qui lui manque.

Il faut au COMMERCE D'EXPORTATION :

1° Des DÉBOUCHÉS importants rendus avantageux au moyen de traités de commerce qui l'admettent dans les pays où il se présente sur le pied de la nation la plus favorisée;

2° Des RETOURS certains offrant des bénéfices;

3° Un FRET économique;

4° Des PRODUITS qui puissent lutter partout, pour la qualité et le prix, avec ceux de toutes les autres provenances;

5° Des CAPITAUX assez considérables et à un intérêt assez bas pour pouvoir attendre sans frais énormes le résultat d'une opération qui dure souvent plusieurs années;

6° Une CONNAISSANCE EXACTE de la NATURE et de la QUOTITÉ DES BESOINS, ainsi que de tous les USAGES et COUTUMES de COMMERCE, de FINANCES et de DOUANES des pays de destination.

Maintenant que nous savons ce qui est nécessaire, voyons ce qui existe.

DES DÉBOUCHÉS.

Loin que notre commerce jouisse de la faculté de diriger ses navires sur tous les ports étrangers, et qu'il y trouve un accueil aussi favorable et des droits aussi modérés que ceux auxquels sont soumis les expéditeurs des nations les plus favorisées, il arrive fréquemment qu'en représailles des rigueurs de notre propre tarif, nos produits sont complétement repoussés ou du moins grevés de droits plus considérables que ceux qui pèsent sur les marchandises anglaises ou belges, par exemple.

Il arrive aussi que les droits de TONNAGE, D'ANCRAGE, PILOTAGE, etc., sont plus élevés pour nos navires que pour ceux de quelques autres puissances, et cela encore par réciprocité à l'égard de certaines dispositions de nos lois de douanes.

DES RETOURS.

La même cause qui a fermé à nos produits un grand nombre de places du marché extérieur, contribue encore à diminuer nos expéditions par l'incertitude des retours.

Comment, en effet, exporter des vins pour le Brésil, par exemple, si les produits du Brésil, avec lesquels les négociants de ce pays pourraient solder les achats faits par eux à nos armateurs, ne peuvent entrer en France?

Ainsi, nous ne nous sommes pas bornés à nous faire fermer officiellement certains marchés, par mesure de représailles; nous avons été jusqu'à prendre nous-mêmes le soin d'en fermer quelques autres qui avaient eu le bon esprit de ne pas se venger de l'erreur que nous commettions à leur égard; par une erreur semblable, nous ne pouvons rien y vendre, parce que nous ne pouvons rien y acheter.

DE L'ÉCONOMIE DU FRET.

L'un des besoins les plus impérieux du commerce d'exportation consiste dans un ensemble de voies de transports rapides et économiques. Or, tout le monde sait, car un ministre, M. Thiers, l'a officiellement déclaré à la tribune il y a deux ans, que l'état de notre navigation maritime est déplorable, et notre frêt est le plus élevé de tous.

Ce n'est pas pourtant que nos matelots soient inférieurs en adresse, en courage et en expérience, à ceux de l'Angleterre ou de la Hollande; ce n'est

pas non plus que nos ingénieurs de marine, que nos constructeurs de navires de Nantes, du Hâvre, manquent de talent et de connaissances, de génie et d'habileté : non certes, là n'est pas le mal; mais comment voulez-vous que les uns puissent construire des vaisseaux, et les autres les manœuvrer, avec autant d'économie que les charpentiers et les matelots de Plymouth, de Liverpool, ou d'Amsterdam, lorsqu'ils sont obligés, par suite de nos tarifs de douanes, de payer tous les matériaux dont ils se servent, le BOIS, le CHANVRE et le FER, à des prix beaucoup plus élevés que leurs concurrents?

L'incertitude des retours, le peu d'importance des débouchés, sont encore des causes qui influent sur le prix du frêt, parce qu'ils diminuent l'activité des affaires et les chances de bénéfice, et qu'un navire qui est obligé de revenir sur son LEST est forcé d'ajouter au FRET D'ALLER celui du RETOUR.

DU PLACEMENT DES PRODUITS.

On comprend combien c'est une source constante d'infériorité pour notre marine et notre grand commerce, que l'inégalité qui existe entre les prix et les qualités de nos produits et ceux de l'Angleterre et de la Belgique, lorsqu'ils ont à les offrir concurremment sur le même marché. Cette inégalité, souvent fort considérable, empêche quelquefois tout placement de produits; quelques-uns seulement, dont le monopole nous est assuré par la supériorité de notre goût, tels que sont les modes, les bronzes, etc., trouvent un écoulement fa-

cile mais borné ; pour les autres, leur chereté native est un obstacle constant devant lequel viennent se briser toute l'intelligence et le bon vouloir de nos négocians.

DES CAPITAUX.

La même cause qui influe souvent dans l'industrie sur l'élévation des prix de revient : le MANQUE DE CAPITAUX SUFFISANS et le TAUX DE L'INTÉRÊT, se fait sentir aussi dans le peu d'activité de notre grand commerce. C'est qu'à celui-ci, comme à l'industrie manufacturière, il faut des capitaux énormes pour conduire jusqu'à la fin ses entreprises ; c'est que le navire qui part de la France avec un chargement de DRAP, de MOUSSELINE ou de TOILE, le transformera successivement en BOIS, SUCRE, COTON, INDIGO, GOMME, THÉ, etc., avant de revenir dans le port d'où il est sorti, et mettra souvent plusieurs années à ce voyage.

On ne peut donc s'étonner non plus que pour de pareilles spéculations, le taux de l'intérêt des capitaux engagés soit plus élevé que pour d'autres opérations ; car il se proportionne aux risques à courir qui, dans ce cas, sont considérables. Ce ne sont pas seulement les chances de mer, les NAUFRAGES, les AVARIES qu'il faut craindre ; presque toujours d'ailleurs elles sont couvertes par des assurances spéciales ; mais on peut encore redouter qu'une faute commise par le capitaine ou le subrécargue ne vienne compromettre le succès de la campagne, par un achat conclu à des termes désavantageux, par une vente mal faite, etc.

Le commerce extérieur ne convient au reste qu'aux nations qui ont une population et des capitaux surabondants, inutiles à féconder l'industrie ou l'agriculture, arrivées au dernier degré de la perfection; or, telle n'est pas la position de la France. Si une partie de ses habitants est inoccupée, ce n'est pas faute de terre à cultiver ou à améliorer, faute d'industrie à exercer; mais parce que les capitaux manquent pour féconder la terre et faire des avances au travail. A plus forte raison donc, ne doit-il pas y en avoir pour le commerce d'exportation, dont M. Say a dit : « Quand les « circonstances politiques interrompent les relations extérieures, une nation ressent la privation « de quelques MARCHANDISES EXOTIQUES, et de quelques PROFITS qui naissent du COMMERCE EXTÉRIEUR; mais elle n'en reçoit pas des coups aussi « profonds, aussi sensibles, que des lois et des « événements qui portent atteinte à son INDUSTRIE « INTÉRIEURE. » (Traité, tom. 2, p. 459.)

CONNAISSANCE DU MARCHÉ.

La connaissance exacte des marchés que l'on a l'intention de visiter est de la plus haute importance pour la réussite des spéculations du commerce extérieur.

Il faut savoir d'abord quels sont les GOUTS du pays, afin de n'y porter que des marchandises qui les flattent; il faut connaître ensuite, et cela dans les plus minutieux détails, tous les usages de commerce, des TARES, SURTARES, BONIFICATIONS, etc., de MONNAIE de COMPTE et de MONNAIE RÉELLE, de DROITS

LÉGAUX et EXTRA-LÉGAUX, c'est-à-dire ceux fixés par la loi et ceux exigés arbitrairement par les magistrats qui l'appliquent. Un grand nombre de négociants expéditionnaires ont été trompés ainsi dans leurs calculs avec tout le Levant, l'Amérique, l'Inde, etc. Les exactions des magistrats turcs ne connaissent pas de limite; les fraudes commises par le commerce de Livourne sont devenues tellement scandaleuses, qu'elles ont été enfin l'objet d'une réforme importante, qui a ramené la sécurité dans les rapports avec cette ville; mais cette amélioration n'a eu lieu que sur un point isolé, et le mal existe encore sur mille autres, où il a fait d'immenses progrès.

On comprend tout ce que l'ignorance d'un fait de cette nature peut causer de perturbation et d'insuccès, combien d'entreprises, bien combinées du reste, peuvent échouer de cette manière. En général, nos armateurs négligent trop de s'enquérir de la NATURE ET DE LA QUOTITÉ DES BESOINS qu'ils se proposent de satisfaire; ou ils ENVOIENT TROP et déprécient eux-mêmes les marchandises qu'ils offrent, ou ils CHOISISSENT MAL ces marchandises, soit sous le rapport de la FORME, de L'AUNAGE, et de la QUALITÉ, etc., et comme cela encore ils compromettent le succès de leurs expéditions.

CONCLUSION.

Si nous résumons ce qui précède, nous verrons que les tarifs diminuent nos DÉBOUCHÉS, empêchent les RETOURS, augmentent le FRET, et rendent

les PLACEMENTS plus difficiles, en élevant le PRIX des produits.

Nous nous rappellerons aussi que le grand commerce, qui a besoin de CAPITAUX considérables, ne peut les trouver en France, où l'agriculture et l'industrie en manquent; et enfin que les CONNAISSANCES indispensables pour ce genre d'opérations, ne sont pas assez répandues.

Presque tous ces obstacles tiennent, ainsi qu'il est facile de le vérifier, à des causes purement humaines, et il dépend de nous de les faire disparaître. Les premiers dépendent d'une RÉFORME DE DOUANES, dont nous avons déjà reconnu plusieurs fois la nécessité, en même temps que la possibilité. Quant aux CAPITAUX, il sera moins facile d'en procurer à notre commerce maritime, parce qu'avant lui il faut d'abord que l'agriculture, le commerce et l'industrie intérieure en soient pourvus. Pour ce qui concerne la CONNAISSANCE DU MARCHÉ EXTÉRIEUR, il dépend des négociants de l'acquérir, l'administration ayant toujours le soin de faire publier toutes les enquêtes et les mémoires au moyen desquels ses agents à l'extérieur, consuls et ambassadeurs, la tiennent au courant de tous les faits relatifs au commerce, qui s'accomplissent dans le ressort de leur résidence.

Il entre encore dans les attributions du gouvernement de servir le grand commerce par la suppression de tout ce qui, dans les tarifs, entrave les communications, augmente les frais; je citerai par exemple le DROIT DE PRÉEMPTION, ce châtiment des fraudes qui se commettent, dans la déclaration

du prix des marchandises taxées AD VALOREM; fraudes auxquelles l'exagération des tarifs pousse le négociant, qui a intérêt à payer moins, et que le douanier, qui profite de la préemption, a intérêt à découvrir, ce qui entraîne souvent des collisions, ou du moins des contestations toujours fâcheuses entre le public et l'administration.

Quelques-uns de nos ports, siége du grand commerce, souffrent aussi de l'absence de certains agents qui leur seraient du plus grand secours. Les uns manquent de BASSINS, D'ENTREPÔTS; d'autres comme le Havre, sont soumis à un RÉGIME MILITAIRE; entourés de REMPARTS, de FOSSÉS, on ne peut y construire qu'en planches; et pour fermer à l'ennemi, en cas de guerre, un point du territoire qu'il n'a jamais songé à attaquer, on empêche, pendant la paix, les navires de commerce d'y trouver tous les avantages désirables.

COLONIES. PORTS.

Quelques villes, autrefois prospères et aujourd'hui en décadence, doivent leur dépérissement à certaines causes politiques et industrielles.

Nantes et Bordeaux ont perdu leur ancienne importance depuis que quelques-unes de nos COLONIES se sont séparées de nous; et ils ne peuvent la reconquérir aujourd'hui, parce que les tarifs ne leur permettent pas de tirer parti de leurs ressources.

Bordeaux a des vins en abondance, et il ne peut les vendre : Nantes, qui autrefois exportait les produits de la capitale, a cessé maintenant de

remplir cette fonction, et ses quais sont déserts; cette ville songe du reste à imiter l'exemple de Marseille et à créer autour d'elle une industrie dont elle puisse expédier et vendre les produits: il serait à désirer que Bordeaux, ne se bornant pas à ses vins, suivît la même route.

C'est à son industrie que Marseille doit sa prospérité, c'est à l'industrie parisienne et normande que le Hâvre doit la sienne; Bordeaux et Nantes trouveront la leur en marchant dans la même voie.

Nos ports doivent bien plus songer à l'exportation directe de nos produits et à l'importation des matières exotiques qui nous sont nécessaires, qu'à un commerce de spéculation s'exerçant seulement à l'étranger, et ne profitant qu'aux seuls armateurs. Ils doivent comprendre aussi que l'avenir est pour eux dans le commerce libre, comme celui que le Hâvre et Marseille entretiennent avec le Levant et l'Amérique, et non plus dans les rapports forcés qui existent aujourd'hui entre la France et les deux ou trois petites îles, peuplées de 15 à 20,000 esclaves, et décorées du titre de de COLONIES, qui doivent nous échapper forcément d'ici à un temps assez court.

Cette question, toute spéciale, est trop importante pour que je l'examine aujourd'hui; nous y reviendrons plus tard; j'ai seulement voulu indiquer ses rapports avec celle dont nous nous occupons en ce moment, afin de faire sentir combien plus d'avantages notre grand commerce lui-même tirerait du régime de liberté qui a enrichi ceux qui l'ont adopté, que

du système de monopole colonial qui l'a ruiné.

DU PETIT COMMERCE.

Si, bornant à ce qui précède un premier examen de l'organisation de notre haut commerce, nous touchons un instant à la petite industrie commerciale, nous verrons que, bien que quinze ou vingt fois plus importante que le grand commerce, elle est loin encore cependant d'avoir atteint le degré où elle doit arriver un jour. Le petit commerce a pour mission, nous l'avons vu, de mettre à la portée de tous les consommateurs nationaux les objets sortis de nos fabriques ou de celles de l'étranger. L'entremise du détaillant, qui met une once de café à la disposition de l'artisan, qui demeure dans un faubourg, n'est pas moins utile que celle de l'armateur qui a rapporté ce café de Bourbon ou de la Martinique; comme lui il a économisé le temps de l'acheteur, il a donné au produit qui dormait dans le magasin du négociant en gros, une façon qui l'a rendu consommable.

TRANSPORTS.

Aussi bien pour le marchand que pour le négociant armateur, les TRANSPORTS sont une question capitale; si notre FRET MARITIME est trop élevé, notre ROULAGE n'est pas moins coûteux. Nos CANAUX, nos RIVIÈRES, nos FLEUVES, sont chargés de droits énormes et contradictoires; *l'eau ne coule pas pour tout le monde.*

Des travaux de canalisation qui ont absorbé des millions, ne servent souvent à rien, parce qu'ils conduisent à des impasses; une partie du canal est presque gratuite, quand celle qui précède ou qui suit exige des péages trop élevés. Ailleurs c'est l'unité de construction qui n'a pas été observée; les bateaux d'une certaine dimension naviguent ici, ils ne peuvent passer plus loin, les écluses sont trop petites ou trop étroites. Il y a peu de temps encore, les droits étaient payés, non sur le chargement des bateaux, mais sur leur volume; cet état de choses a été heureusement changé, mais il est encore bien d'autres réformes à faire.

Vous citerai-je un fait à l'appui de ces doléances? Voyez la navigation de l'Yonne, et écoutez les plaintes du commerce des charbons; voyez encore la navigation de l'Oise; ces deux rivières aboutissent cependant à Paris : qu'est-ce donc ailleurs?

C'est à ces causes, vous le savez, qu'est dû en partie l'excessif renchérissement du fer et celui de la houille; c'est ainsi que ce dernier combustible, qui ne vaut que 10 à 12 fr. la voie sur le carreau de la mine à St-Étienne, se vend 60 à 70 fr. rendu à Paris.

Tout ce que l'on pourra faire pour améliorer les transports, servira donc utilement notre commerce. Je vous ai déjà indiqué quelques-uns des avantages qui résulteront pour lui de l'établissement d'un vaste réseau de CHEMINS DE FER; je consacrerai notre première leçon à vous les exposer d'une manière plus approfondie. Nous étudierons

aussi plus tard les rapports de notre commerce, avec le maintien du système colonial, bien déplorable suivant moi ; car il nous fait tout sacrifier à la conservation de trois ou quatre petites îles sans importance, si on les compare au marché du monde que la liberté du commerce pourrait nous ouvrir, et qui offrirait à nos marins une école non moins utile que celle qu'ils trouvent aujourd'hui dans la traversée des Antilles.

Un chiffre vous donnera une idée de ce que nous avons à faire sous ce rapport. Chaque année le commerce de la Baltique occupe 3 ou 4,000 navires anglais ; c'est à peine si 80 à 100 vaisseaux français passent le Sund pendant le même temps.

Ad. B. (des V.)

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

16 février 1838.

VOIES DE COMMUNICATIONS.

SOMMAIRE : Le commerce n'est qu'un *voiturage*.—Les bonnes voies de communications font la richesse d'un pays.—Preuve historique de ce principe.—Les chemins de fer ne peuvent nuire aux canaux.—Ils seront d'un grand secours pour l'écoulement de certains produits, — même à travers des pays inhabités. — Avantages constatés en Angleterre. — Note sur la statistique des voies de communication dans ce pays (canaux et chemins de fer).
L'établissement des voies de communication touche à la politique.— Progrès faits depuis soixante ans.
L'établissement des chemins de fer sera avantageux pour tout le monde, pour ceux qui seront près du tracé, comme pour ceux qui en seront éloignés.
Nos voies de communication sont insuffisantes.—Etat actuel de la France comparé à celui de la France de Louis XIV.—Note sur la statistique comparée des voitures et sur le nombre des voyageurs sur les chemins de fer de Belgique. — Quelques parties de la France sont en retard, faute de voies de communication — Quelques localités auront à souffrir de l'établissement des chemins de fer.—Plaintes du midi qui manque de voies de communications. — Liste des canaux faits dans le nord et le centre.
Il n'est pas vrai que les canaux soient une mauvaise spéculation.—C'est l'État qui doit les entreprendre, ainsi que les grands travaux d'utilité publique.

MESSIEURS,

Mon intention étant de vous parler des projets de chemins de fer et de canaux que le gouvernement vient de présenter aux chambres, j'ai pensé qu'il serait convenable de jeter préalablement un



coup d'œil rapide sur nos voies de communication par terre et par eau. Plus tard nous aborderons aussi le projet de loi relatif aux *sociétés en commandite*, présenté en même temps, et vous verrez que si je me montre le défenseur zélé du système du gouvernement pour l'exécution des chemins de fer, je ne mettrai pas moins d'ardeur à combattre, dans le seul intérêt de la science, les idées fausses qui ont été émises dans le projet de loi sur les sociétés commerciales : loi qui ne tendrait rien moins qu'à arrêter le progrès industriel en nous faisant rétrograder de plus d'un demi-siècle.

Les voies de communication sont si importantes et si intimement liées au commerce d'un pays, que M. Dunoyer (1) a proposé de supprimer, dans le langage économique, les mots de *commerce* et d'*industrie commerciales* pour les remplacer par l'expression pure et simple de *voiturage*. Si l'on considère en effet le rôle et le but du commerce, on voit que cette manière de définir l'industrie commerciale est très-logique. Qu'est-ce en effet que faire le commerce? C'est prendre les marchandises dans le pays où on les fabrique, pour les porter dans le pays où on les consomme; en un mot, c'est rapprocher l'offre de la demande, au moyen d'un voiturage. Mais ce mot n'exprime pas qu'une simple idée de transport ; comme nous travaillons tous pour obtenir la richesse, comme nous ne pouvons jouir des agréments qu'elle procure, qu'en échangeant des produits contre des

(1) Cours d'économie politique publié en 1829.

produits, qui dit *transporter* et *voiturer* dit *améliorer*, et qui dit moyens de communication dit en définitive moyens d'amélioration pour les manufactures, le commerce et l'agriculture.

Comme il n'y à ni civilisation ni puissance sans richesse; d'un autre côté, comme il n'y a pas de richesse possible sans commerce et sans industrie, et que le commerce et l'industrie, ne peuvent à leur tour prospérer sans de bonne voies de communications, il s'ensuit que les pays puissants et civilisés sont ceux où les transports de toute espèce se font avec le plus facilité, de rapidité et d'économie.

C'est là un principe que l'on peut poser à priori, mais qui a été plusieurs fois vérifié par l'expérience; l'histoire est là pour l'attester.

Les républiques italiennes n'ont commencé à réunir la double couronne du commerce et des beaux arts, que lorsqu'aux voies de transport qui se réduisaient alors au cabotage et au colportage, on eut ajouté les canaux et les grandes routes, qui alimentèrent les relations commerciales en réunissant les centres de production. Ainsi s'expliquent tous ces exemples de développement commercial que nous fournissent les annales de Venise, de Gênes, et de tant d'autres cités puissantes. Mais nous sommes à une autre grande époque de progrès; les canaux et les rivières ne seront bientôt plus que les routes des marchandises; car les voyageurs et les dépêches vont avoir les chemins de fer.

On a dit, il est vrai, que la multiplication des uns nuirait aux autres; c'est une erreur : l'avenir

des chemins de fer et celui des canaux suivent deux lignes pour ainsi dire parallèles, et les progrès des uns ne feront qu'augmenter les avantages des autres; car leur établissement développera de jour en jour, non seulement la prospérité des villes et des villages qu'ils traversent, mais encore celle de tous les points du territoire qui s'y rattachent par des embranchements, et feront disparaître l'anomalie que présentent certaines localités qui, encombrées de leurs propres produits, dépérissent faute de pouvoir écouler leurs richesses. La Bourgogne et la Beauce vous en fournissent un exemple: dans l'une, le vigneron manque de pain; dans l'autre, le cultivateur, malgré son aisance, est réduit à boire de l'eau ou un vin détestable. Qu'on ouvre un canal pour joindre ces deux provinces, d'ailleurs assez rapprochées, et vous verrez la Beauce vendre son blé un peu plus cher, et boire du vin, et la Bourgogne échanger aussi avec avantage un peu plus du vin dont elle ne sait que faire, contre le pain qui lui est d'une indispensable nécessité. Somme toute, la construction d'un canal aura créé un commerce important entre deux provinces; il aura permis la satisfaction de deux besoins, et donnera du travail à une foule d'ouvriers qui seront occupés à effectuer les transports.

Ces vérités commencent, il est vrai, à tomber dans le domaine public; mais elles ne sont cependant point encore assez goûtées pour qu'il ne soit pas utile de les invoquer de temps en temps; voilà pourquoi je vous rappellerai que les voies de transport,

faciles et peu coûteuses, sont le seul moyen de tirer tout le parti possible d'une foule de produits de l'agriculture et du commerce qui se perdent ou se consomment d'une manière fort peu lucrative pour ceux qui la possèdent. C'est ce qu'ont parfaitement bien compris les Américains du Nord, qui n'ont pas hésité, quand cela a paru nécessaire, à jeter leurs immenses lignes de rails au travers des marais immenses ou des forêts sans fin.

A ce sujet, on s'est demandé quel est l'avantage qu'il peut y avoir à faire une route, et surtout une route en fer, dans un pays où personne n'a besoin de passer? Les expériences faites en Amérique nous ont donné une réponse péremptoire à cette question. Les marais se sont assainis, et les moissons se sont élevées comme par enchantement tout le long du chemin, et des produits nombreux et nouveaux ont été amenés vers les grands centres de fabrication : on avait l'air de commencer par la fin; mais le succès est venu justifier cette manière d'agir; quant à nous, qui sait si nous ne nous repentirons pas de finir par où nous aurions dû commencer?

D'immenses avantages de toute espèce, ont également suivi, en Angleterre, l'établissement des nombreuses communications que ce pays, aujourd'hui si industrieux et si commercial à la fois, a construites pour relier tous les points importants de son territoire. Aussi le sol de ce pays, quoique peu favorisé du ciel, respire la fécondité et l'abondance, grâce aux divers lignes qui le sillonnent;

quarante lignes de canaux y forment une navigation de plus de sept cents lieues (1), et les chemins de fer, un développement de plus de trois cents lieues, sans compter les nombreuses lignes projetées, qui offriront aux vaisseaux britanniques des voies encore plus avantageuses (2). Aussi, les marchandises et les voyageurs circulent-ils à peu de frais. La houille, par exemple, n'augmente que de un dixième pour cent de sa valeur, pour une distance de 100 lieues, tandis que chez nous, elle augmente de 40, 50, 80, 100, 200, 300, même 400 pour cent, suivant les localités. Faites la même comparaison pour le fer, le bois et les matières encombrantes, et vous pourrez juger de l'immense avantage du commerce anglais sur le nôtre.

L'illustre Canning disait un jour, à propos de la lutte de l'Angleterre contre la France, que les canaux conduisaient à la victoire : les événements

---

(1) M. Moreau de Jonnès (statistique de l'Angleterre, 1er vol. 1837, p. 21), donne à l'Angleterre, d'après Babage et Page, une ligne de navigation de 1331 lieues, savoir :

Rivières navigables	425	lieues moyennes.
Rivières à marées	182	»
Canaux directs.	674	»
Embranchements	50	»
	1331	

M. Chemin Dupontès comptait en 1837 (traduction de la statistique d'Angleterre par M. Porter; note de la page 191) 313 lieues de chemin de fer, savoir :

Lignes terminées	142
En construction	171
	313

Il y avait en outre, à cette époque, quarante autres chemins projetés, dont plusieurs devaient avoir une très grande étendue. *Note du R.*

ont justifié cette prévision, surtout relativement aux victoires industrielles; et ils la justifient tous les jours. Nous avons dit, en commençant, que le progrès dans les voies de transports, amenait le progrès dans l'industrie : or, c'est l'industrie qui se procure la fonte des boulets et le fer des bayonnettes qui servent à défendre l'existence nationale. Si l'Espagne, dont nous voyons tous les jours se renouveler les angoisses, avait su faire des chemins de fer, des canaux ou au moins des routes, elle aurait eu, en commençant la guerre, des industriels et des commerçants qui lui auraient fourni du fer, et elle ne serait point impuissante avec ses levées de 40 mille hommes, tous gens de cœur, mais dont le manque d'argent force les uns à vendre leur habit quand ils en ont, et les autres à se dessaisir de leurs armes.

Il n'y a pas besoin d'une bien longue réflexion pour voir qu'en France et en Angleterre, la question des transports est de la plus haute importance, comme question à la fois patriotique et industrielle. C'est avec l'argent de son commerce, ou en d'autres termes, c'est avec l'argent gagné aux transports, que les Anglais ont salarié les soldats de la sainte alliance, et envoyé Napoléon à Ste-Hélène.

Nous sommes, il est vrai, encore bien arriérés; mais nous avons fait, depuis soixante ans, des progrès merveilleux, en fait de moyens de transport. Voltaire écrivait un jour à Thuriot, qui demeurait à Rouen : venez me voir, puisque vous n'êtes qu'à trois jours de distance. Ce long voyage de trois jours se fera bientôt en deux heures; et

le temps n'est pas loin où trois jours suffiront pour parcourir la France dans sa plus grande longueur. Autrefois on mettait *onze* jours pour aller d'Oxford à Londres, treize heures suffisent aujourd'hui pour faire ce voyage d'outre-mer.

Nous venons de voir quels sont les effets des voies de communication, examinons maintenant comment elles devraient être distribuées pour produire le résultat qu'on doit en attendre. Cette question n'a été qu'effleurée par les savans, et elle est restée presque étrangère au public et aux publicistes, qui en ont laissé jusqu'ici la solution aux soins des ingénieurs. Ce n'est pas seulement aux villes et aux campagnes, par lesquelles passent les canaux, les chemins de fer, les routes royales et les routes départementales, que profitent les voies de communication; et je mets en fait que la moindre traverse, la construction d'un pont, par exemple, produit un résultat dont l'influence se fait sentir au loin. Allez au fond de la Bretagne, dans le village le plus reculé et le plus éloigné de toute civilisation, vous y trouverez une cruche, des sabots et une lampe de fer-blanc. Or, Messieurs, cette cruche, ces sabots, cette lampe de fer-blanc, sont des produits de plusieurs industries lointaines. La lampe a été construite dans la ville voisine, mais le fer-blanc dont elle est faite est venu de plus loin; et l'étain de ce fer-blanc a été apporté de Londres, si ce n'est de Malaca! Si, aux environs du village qui nous sert d'exemple, il y a de mauvaises routes, vous êtes sûr que le paysan dont nous parlons, a dû payer fort cher la cruche,

les sabots et la lampe de fer-blanc ; au contraire, il a dû avoir tous ces objets à bon marché, si les routes sont bonnes. Enfin, l'on ne trouverait chez lui que des objets grossiers, produits de l'industrie locale, s'il demeurait dans un pays qui n'eût pas de communications avec les contrées environnantes.

Ceci est important à noter ; car vous entendrez dire à beaucoup de personnes, que les chemins de fer ne seront profitables que si on les construit entre les grandes villes, et que le gouvernement ne doit point y faire contribuer les habitants des villages éloignés, sous le prétexte que ceux-ci n'en doivent retirer aucun avantage. Je soutiens à l'avance qu'il n'y a pas la plus petite localité qui n'en retire quelque profit. Y a-t-il quelqu'un qui puisse soutenir que ceux qui n'ont pas vu la mer, ou qui en sont fort éloignés, ne profitent pas des avantages de la navigation. Croit-on, par exemple, que le coton pourrait être filé et tissé en Europe à aussi bon marché, sans la mer, les canaux et les routes qui permettent la circulation du coton en laine, du fer, des machines et de la houille qui les fait mouvoir. Il y a telle petite ville aujourd'hui, éloignée de douze lieues de Paris, qui pourra nous envoyer du lait, du beurre, des bestiaux, etc. lorsqu'un chemin de fer passera tout près, et même à quelques lieues ; car, s'il arrive souvent qu'on ne fait point un trajet entier, il arrive encore plus souvent qu'on se décide à le faire quand ce trajet est diminué de moitié.

Il est bien démontré qu'en ce moment, les voies

de communication sont insuffisantes en France, par rapport à l'accroissement de la population. Sous Louis XIV, la population était de dix-huit millions d'habitants; elle est aujourd'hui de trente-quatre millions ; croyez-vous que nos voies de communication, prises en masse, aient augmenté dans cette progression ; croyez-vous qu'elles aient doublé ; et d'ailleurs eussent-elles doublé, la parité n'existerait point encore, eu égard à la consommation. Les 34 millions de consommateurs actuels, consomment quatre fois et six fois plus que les dix-huit millions de consommateurs qui vivaient du temps de Louis XIV. En 1766, Paris n'avait que six maisons de roulage, on en compte quarante aujourd'hui ; on évaluait à cent vingt le nombre des voitures partant tous les jours pour la province, aujourd'hui ce nombre s'élève à quatre cent soixante (1). Enfin, dans le courant du mois passé, au fort de l'hiver,

---

(1) A Paris, sous Louis XV, on comptait à peine 5 ou 600 voitures. Aujourd'hui il y en a près de 50,000 de toute espèce.

Avant Louis XIII, il n'y en avait presque pas : les rues étaient en si mauvais état, qu'elles n'auraient pu circuler. Au commencement de son règne, et sous Henri IV, dans les temps antérieurs, les personnes opulentes voyageaient à travers la capitale, montées sur des chevaux ou des mulets. On voyait tous les jours arriver au palais les plus graves magistrats de cette époque avec un tel équipage ; alors on n'écrasait personne.

Sous Louis XVI, la république et l'empire, le nombre des voitures dans Paris varia de 8000 à 12000. En 1815, on en comptait 15,048, en 1818, 16,940, non compris 4000 voitures bourgeoises. Le 1er janvier 1819, il y en avait à peu près 22,000 ; en 1825, on en portait déjà le nombre à 26 ou 27,000.

Depuis cette époque, il y a eu une progression qui a toujours été croissante. Les choses en sont arrivées à ce point que plus des 3/4 de la voie publique sont aujourd'hui envahis par les voitures ; 12,000 particuliers à peu près ont des voitures ; de plus, on compte 120 entrepreneurs qui sont à la tête d'autant d'établissements qui exploitent en grand la place publique. (*Note publiée par les journaux dans ces derniers temps*).

il y a eu sept ou huit cents voyageurs par jour de Paris à St-Germain, presque autant qu'il en sortait de Paris, il y a une dizaine d'années (1).

Ce n'est guère que sous Louis XIV qu'on a commencé à construire des canaux en France, bien qu'on en eût compris l'importance long-temps auparavant; toutefois, la vaste pensée d'un grand système de canalisation, celui de relier les grands centres de fabrication et de consommation par les rivières, appartient à Napoléon. Plus tard, la restauration prit sa part de gloire dans ce beau travail; enfin tout ce qu'on a fait et projeté depuis 1830, prouve que notre glorieuse révolution a déjà dépassé, pour les travaux publics, les efforts tentés dans le premier tiers du dix-neuvième siècle, bien qu'on ait encore trop souvent négligé les voies de communication et les canaux surtout pour faire des maçonneries d'un intérêt, à mon avis, fort secondaire. On semble encore oublier, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, que les pays les plus arriérés et les plus rétrogrades, sont ceux qui manquent de moyens de transport; ce sont des corps sans artères, dans lesquels la vie s'éteint. Je puis vous citer, comme exemple de cette lan-

---

(1) En 1837, le chemin de fer de Bruxelles à Anvers a transporté 1,348,577 voyageurs; les voitures publiques n'en transportaient que 75,000 par an, avant l'établissement du chemin de fer.

Le chemin de Manchester à Liwerpool a aujourd'hui triplé les communications; il transporte environ 600,000 voyageurs par an.

Le chemin de Dublin à Kingstown reçoit, les dimanches, jusqu'à 16,000 voyageurs.

Les bateaux à vapeur sur le Rhin, la 1re année de leur établissement, ont transporté 35,000 voyageurs; l'année dernière, le nombre des voyageurs a été de 198,000. (*Id.*)



gueur morbide, plusieurs parties de la France: si vous prenez la carte, vous verrez qu'il n'existe aucune communication entre le Tarn, le Lot et la Dordogne; et cependant la Dordogne est un admirable fleuve qui pourrait rendre d'immenses services avec un système bien entendu. Voyez l'Auvergne; c'est une belle portion de la France; mais le sang n'y circule que par de petites veines, et elle forme, avec le Limousin et le Poitou, un grand carré où la vie industrielle et commerciale est inconnue. Poitiers n'est qu'une ville de magistrats; Limoges n'a que ses porcelaines; Tulle, Guéret, Clermont végètent faute de voies de communications suffisantes, qui vivifieront plus tard toutes ces contrées et donneront une plus value aux propriétés et aux plaines fertiles qu'on y rencontre, et d'où l'on pourra tirer une foule de produits dès qu'on aura ouvert des débouchés.

Quelques pays, il faut l'avouer, ont à souffrir de la construction des nouvelles voies de communication, surtout lorsque le progrès d'une industrie n'y maintient point une circulation qui prend une autre direction. Par exemple, il est question d'établir un chemin de fer de Marseille à Lyon; eh bien! s'il est vrai que les propriétés qui seront traversées par le chemin de fer ne peuvent manquer de prospérer, on ne peut nier non plus que les auberges et les établissements qui se trouvent sur la route ordinaire, auront de grandes pertes à essuyer: en effet, qui voudra prendre la route actuelle, quand on pourra faire le voyage par un chemin moins fatigant, plus rapide et par conséquent

moins cher. Qui donc va de Toulon à Draguignan, de Draguiguan à Nice, etc., maintenant que le passage de Marseille à Livourne ne prend que quarante-huit heures.

Autre question : le midi se plaint, et avec raison, selon moi, d'avoir été abandonné jusqu'à présent et de ne pas avoir reçu, soit en canaux, soit en routes ordinaires, autant que le nord; et ceci explique, soit dit en passant, comment mon honorable collègue M. Dupin a dû donner sur sa carte une teinte si noire à ces départements; puisque la civilisation et les routes sont toujours en proportion directe. Il est important qu'on écoute les réclamations de cette partie de la France. Le midi, qui occupe aujourd'hui un rang inférieur, récolte des produits précieux, des fruits et du bon vin, qui nous seront envoyés, quand les prix ne seront plus grevés des frais de transport. Jusqu'à présent, il n'a que le canal du Languedoc qui unit la Méditerrannée à la Garonne et à l'Atlantique en traversant la Haute Garonne, l'Aude et l'Hérault, tandis que le nord et le centre possèdent :

1° Le canal de St.-Quentin dans le département du Nord et de l'Aisne, qui unit l'Oise, la Somme et l'Escaut;

2° Le canal de l'Ourcq, dans les départements de l'Oise, de Seine et Marne, Seine et Oise, de la Seine;

3° Les canaux de Brione, du Loing et d'Orléans, dans les départements du Loiret et de Seine et Marne, qui joint la Loire à la Seine;

4° Le canal de Bourgogne, dans les départements

de l'Yonne et de la Côte d'Or, qui unit la Saône à l'Yonne;

5° Le canal du Rhône au Rhin, qui est en quelque sorte la continuation du canal de Bourgogne, et qui s'étend de la Saône au Rhin, en passant par les départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ;

6° Le canal du centre ou du Charollais, dans le département de Saône et Loire, qui joint la Saône à la Loire ;

7° Les canaux de Nantes à Brest, du Blavet et d'île et Rance, à travers la Bretagne.

Ainsi, la Loire, l'Yonne, la Saône, la Seine et l'Oise sont reliées par un réseau de canaux, construits ou en cours d'exécution, qui sont d'un secours incalculable pour les relations commerciales. Notez aussi qu'on vient de présenter à la chambre plusieurs autres projets de canalisation, et entre autres celui de la Marne au Rhin, qui, en ouvrant une voie du Hâvre à Strasbourg, nous préservera de la concurrence redoutable qui nous fait perdre les profits du transit qui tend à s'effectuer par Anvers et Rotterdam. On a bien fait de se hâter; car il est difficile de déraciner les habitudes du commerce.

Le midi, en voyant ces développements de la navigation, d'ailleurs d'un fort bon augure, ne peut s'empêcher de réclamer, et les amis de la prospérité publique doivent appuyer sa demande; car en lui donnant des canaux et des routes, on le tirera de cette infériorité industrielle et commerciale qui le caractérise aujourd'hui. Dès que le canal du Rhône au Rhin a été établi, le commerce a pris

un développement remarquable ; les bateaux de Lyon se sont chargés des produits du Midi, surtout des vins, pour ramener des fils ; et toute la contrée a prospéré. Le canal de Bourgogne à son tour a changé la face du pays.

On a dit, et on dit encore, quoique plus rarement, que les canaux ne rapportaient pas l'intérêt des sommes nécessaires à leur construction. M. le comte Pillet-Will a publié tout récemment sur les canaux un ouvrage fort remarquable, qui n'a, selon moi, que le défaut d'être un peu empreint de partialité, et dans lequel il répond victorieusement à cette objection. Partant de ce fait, qui n'est rien moins que vrai, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'ouvrage de M. Pillet-Will, on a dit que le gouvernement ne devait point se charger de faire les canaux, et en général toutes les voies de communication. Eh bien! Messieurs, si le fait nié par M. Pillet-Will, était vrai, je soutiendrais encore mieux que c'est le gouvernement qui doit mettre la main aux grands travaux d'utilité publique. Le gouvernement agissant pour tous, ne doit pas raisonner comme un simple particulier; pourquoi ne dit-on pas aussi qu'il y a folie de dépenser cinq cent mille francs pour deux lieues de routes qui ne produisent rien ! ou plutôt pourquoi ne veut-on pas faire entrer en ligne de compte les avantages qui résultent de la construction d'une nouvelle voie, pour les propriétés, les marchandises et les voyageurs. D'ailleurs, si quelques canaux ne produiseut point l'intérêt du capital qu'ils ont coûté, c'est qu'ils ne

sont point encore achevés; ressemblant en cela à un cabriolet à trois roues, ou à une voiture qu'on ne mettrait en activité que tous les trois mois; mais au fond, il en est des grands travaux comme de l'homme; ils ont une enfance et un âge viril : or, nos canaux sont encore dans le premier état, et le temps n'est pas venu où les héritiers de ceux qui les ont fondés, seront aussi riches que ceux du duc de Bridgwater. C'est ici l'histoire du vieillard qui plante un chêne : le vieillard, c'est le gouvernement faisant des chemins de fer et des canaux; les héritiers seront les Français dans un demi-siècle, heureux de succéder à d'autres Français qui n'auront pas calculé l'importance des canaux, des chemins de fer et des routes ordinaires, par les profits de l'état, mais bien par les avantages du pays et de la postérité (1).

Jh.-G.

---

(1) Dans le cours de 1836-37, quatre leçons ont été consacrées à l'examen comparatif de toutes les voies de communication en France, en Angleterre et aux États-Unis.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

20 Février 1838.

DE L'EXÉCUTION DES CHEMINS DE FER.

Sommaire : Utilité des voies de communication ; comparaison entre les deux Amériques, l'une est riche malgré son sol, l'autre est pauvre avec son riche climat.—Opinion de Pascal sur les routes.—Profession de foi de M. Blanqui relativement aux chemins de fer par le gouvernement. —Motifs à l'appui de mon opinion.—Les concessions à des compagnies donnent naissance à de grandes fortunes à côté de misères plus grandes encore.—Diminution des prix de transports, et rapidité de ce dernier mode. Il faut que tout le monde paye pour les chemins de fer puisque tout le monde doit en profiter.—Si les compagnies sont chargées de l'exécution des chemins de fer, elles retireront des fonds nécessaires aux autres branches d'industries. Conversion des rentes.—Les chemins de fer doivent devenir l'omnibus du peuple.—C'est par la France que passeront voyageurs et marchandises pour presque tous les pays.—Avantages qu'on en retirera comme travaux d'art. — Les chambres doivent discuter : c'est leur mission.

Messieurs,

Nous avons reconnu, dans nos précédentes leçons, l'utilité des voies de communication ; nous étudierons ce soir les différentes questions soulevées par le projet de loi sur les chemins de fer, présenté, il y a quelques jours, à la Chambre par le gouvernement.

Agissant à la fois comme cause et comme effet,

les routes sont en même temps le produit d'une civilisation avancée, et le plus puissant moyen de hâter les progrès de la civilisation. Je vous ai parlé l'autre jour des accusations dirigées contre les Américains du nord, pour avoir sillonné leur pays d'un vaste système de voies de communication, avant même, pour ainsi dire, qu'il ne fût habité; il suffit, pour apprécier le mérite de ces reproches, de comparer l'état actuel de la population, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, dans les deux Amériques : dans celle du Nord, où les immenses travaux dont je vous ai déjà parlé ont été entrepris et exécutés ; et dans la partie du Sud, plus favorisée cependant sous le rapport du climat et de la fertilité, et où il n'existe pas même une bonne route de la Vera-Crux, le point le plus important, à Mexico, la ville la plus considérable.

On n'observe nulle part aucun progrès dans les arts qui ne soit contemporain d'une amélioration du sort de l'homme, et d'un perfectionnement dans les moyens de transport. Les sentiers ont été remplacés par les chemins, et ceux-ci par les routes; les rivières à leur tour ont suppléé les routes, et les canaux, les rivières, les rails-ways viennent remplacer maintenant les chemins et les routes, les canaux et les rivières. Pascal disait : « Les fleuves sont des routes qui marchent; » il pourrait dire aujourd'hui : « Les chemins de fer sont des routes qui volent. » Grâce à eux, le commerce aura bientôt, lui aussi, son télégraphe.

Il y a dans l'avenir de ces nouveaux moyens de

transport bien des choses encore incertaines. A peine découverts, ils n'ont encore été soumis qu'à des essais insuffisants; les grandes expériences ne sont pas faites; il n'appartient qu'au temps d'y mettre la dernière main, pour remplacer, peut-être par une organisation meilleure et nouvelle, les systèmes que nous proclamons aujourd'hui les plus complets.

Les chemins de fer ne sont pas seulement des machines puissantes mises à la disposition du commerce et de l'industrie; agents essentiels de la civilisation, dont ils indiquent les progrès, ils sont devenus indispensables à tous les peuples qui veulent conserver la place qu'ils occupent parmi les nations les plus avancées. A ce titre, la France ne pouvait tarder plus longtemps à entrer dans la voie où l'avaient précédée, depuis quelque temps déjà, l'Angleterre, les États-Unis et la Belgique. C'est pour répondre à ce besoin que le gouvernement a présenté l'autre jour le projet de loi à l'examen duquel je veux consacrer cette leçon tout entière; mais, avant de commencer, j'éprouve le besoin de faire une profession de foi, qui établisse d'une manière positive les principes d'après lesquels j'ai formé mon opinion sur cette question, devenue si délicate, de l'exécution des grands travaux publics.

L'administration demande que l'exécution de toutes les grandes lignes lui soit exclusivement réservée; j'adopte complètement ce système, parce que j'y vois de grands avantages pour les intérêts généraux, et la certitude que les masses ne seront

plus sacrifiées aux individualités. Et qu'on ne croie pas que cette conformité de vues avec le gouvernement me soit dictée par les exigences de ma position. A cet égard, vous le savez, je ne reconnais d'autre obligation que celle de suivre les inspirations de ma conscience; mon approbation est acquise à l'administration toutes les fois que ses projets et ses actes me semblent conformes à l'intérêt du pays; comme aussi, ma critique, quelquefois même un peu vive, ne ménage pas ses erreurs et ses fautes. Je l'ai attaquée à propos des douanes; et l'autre jour encore, je n'ai pas laissé échapper l'occasion de qualifier, comme il m'a semblé devoir l'être, son projet de loi sur les sociétés en commandite, qu'il faudra à toute force changer dans ses deux points les plus essentiels, si nous ne pouvons parvenir à le faire rejeter entièrement. Comme vous le voyez, Messieurs, mon indépendance est complète; car mon concours sur un point n'est que la sanction de mes dissidences et de mes attaques sur d'autres.

Ceci posé, j'entre en matière.

On avait longtemps reproché au gouvernement de n'avoir pas un système complet pour les travaux publics, surtout en ce qui concerne les chemins de fer; il est venu, l'autre jour, donner satisfaction à ces plaintes, et formuler ses vues sur cette importante question.

Son système se compose de neuf grandes lignes, savoir :

1. Ligne de Paris à Rouen et au Hâvre, avec embranchement sur Dieppe, Elbeuf et Louviers;

2. Ligne de Paris à la frontière de Belgique, par Lille, d'une part; et par Valenciennes de l'autre, avec embranchement par la vallée de la Somme, sur Abbeville, Boulogne, Calais et Dunkerque;

3. Ligne de Paris à la frontière d'Allemagne, par Nancy et Strasbourg, avec embranchement sur Metz;

4. Ligne de Paris vers Lyon et Marseille, avec embranchement sur Grenoble;

5. Ligne de Paris à Nantes et à la frontière maritime de l'ouest, par Orléans et Tours;

6. Ligne de Paris à la frontière d'Espagne, par Orléans, Tours, Bordeaux et Bayonne;

7. Ligne centrale de Paris à Toulouse, par Orléans et Bourges;

8. Ligne de Bordeaux à Marseille par Toulouse;

9. Ligne de Marseille à la frontière de l'est, par Lyon, Besançon et Bâle.

Ce qui donne 1,100 lieues, qui coûteront UN MILLIARD de francs; mais ces lignes, quoique toutes d'une très haute importance, ne sont pas toutes également urgentes. Si leur ensemble forme un système complet, du moins quant à présent, il est possible de prévoir telles circonstances qui forcent à le modifier par la suite; et, dès aujourd'hui même, il est non-seulement facile, mais encore nécessaire d'en ajourner la plus grande partie, sous peine de ne pouvoir réunir les fonds nécessaires, et de déterminer une hausse considérable dans le prix des salaires et dans celui de tous les matériaux, par suite d'une trop forte demande.

Le gouvernement ne propose donc aujourd'hui

que quatre lignes ou fractions de ligne, savoir :

De Paris à Rouen,	évalué à	32	mil.
id. à Orléans,	id.	20	»
id. à la front. de Belgique,	id.	80	»
De Marseille à Avignon	id.	25	»
	ensemble	157	

Suivant les devis pour les têtes de lignes, l'exécution complète jusqu'au Hâvre, Lyon et Bordeaux, comprenant 375 lieues, entraînera une dépense de 350 millions de francs.

Personne ne conteste l'utilité de chacune de ces lignes ; mais de graves discussions s'élèveront certainement sur la direction qui leur est donnée. Des villes, toutes fort importantes, élèvent des prétentions contraires ; c'est là une lutte à laquelle je ne puis, ni ne veux prendre part, et qu'il n'appartient qu'aux chambres de terminer ; des raisons excellentes sont présentées par les parties respectives, et j'avoue qu'il me serait fort difficile de décider entre elles sans un examen approfondi, dont les éléments n'existent pas même dans le projet de loi.

Après ces difficultés de détail vient une question de la plus haute gravité, qui ne sera pas résolue sans de longs et intéressants débats.

Le gouvernement voudrait, nous l'avons vu, se réserver la construction des grandes lignes ; l'industrie particulière réclame de son côté contre cette décision, et demande que l'exécution des chemins de fer lui soit confiée. Je crois, moi, que dans ce cas, le premier système est d'accord avec l'intérêt du pays, d'autant plus que

l'administration ne fait entrer dans le système qu'elle présente que des lignes vraiment politiques et militaires, et qu'elle abandonne à l'industrie privée toutes les lignes secondaires et les embranchements. L'exposé des motifs qui précède le projet de loi, présente à l'appui du plan tracé par l'administration, non pas toutes les raisons, mais beaucoup d'excellentes raisons, que je vais vous exposer au moins sommairement.

Il faut que les chemins de fer soient exécutés par l'État, aux frais et au profit de tous, toutes les fois qu'un grand intérêt politique, militaire ou commercial s'y rattache. Or, c'est le cas de toutes les lignes comprises dans le projet; toutes elles ouvrent à l'Europe septentrionale et à l'Amérique un chemin vers le Midi et le Levant, et à nos provinces de l'Est une route qui les met en communication avec les ports de l'Ouest.

Prenez le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique; il doit se relier au vaste réseau de routes de même nature établi dans ce pays aux frais du trésor, et administré par le gouvernement. Comment pourrions-nous tirer de cette heureuse coïncidence tous les bénéfices qu'elle nous offre, si nous ne pouvions toujours approprier nos tarifs de péages aux exigences d'un arrangement nécessaire avec ceux de la Belgique? Une compagnie concessionnaire pourrait-elle ne demander aux voyageurs et aux propriétaires des marchandises transportées, que des droits ne représentant que les frais d'entretien et les dépenses de locomotion, ainsi qu'un gouvernement peut le faire?

Le système de concession entraîne avec lui la création de priviléges, qui donnent naissance à de grandes fortunes, lesquelles profitent seules des avantages que présentent les nouvelles routes dont tout le monde peut user. La première condition de succès pour une société concessionnaire, est dans la durée de l'exploitation et dans la stabilité des tarifs qui permettent de prévoir à l'avance le chiffre des revenus ; il ne serait donc pas possible de trouver des sociétés qui consentissent à laisser insérer dans l'acte de concession une clause emportant la faculté pour l'administration de modifier les péages, toutes les fois que l'intérêt public l'exigerait. Aucune ne pourrait se constituer sous le coup d'une pareille alternative; aucune ne pourrait vivre long-temps, si elle avait commis la faute d'accepter de telles conditions. Et alors, à quel titre irions-nous demander à la Belgique une réduction du tarif de ses chemins de fer, si en aliénant les nôtres à trois ou quatre compagnies, nous nous privions de la faculté de pouvoir offrir en échange une diminution semblable sur nos péages ?

Toutes ces difficultés disparaissent du moment où l'État fait exécuter lui-même les routes de fer, car il peut alors abaisser constamment ses tarifs, et arriver même à ne demander que les frais d'entretien et de transport, en abandonnant les intérêts et l'amortissement de ces avances, comme il le fait pour les routes ordinaires, ce dont personne ne songe à le blâmer, et ce qu'il serait impossible de demander à une compagnie.

Dans ce cas, qui rentre tout-à-fait dans les vues de l'administration, les frais de transport par les chemins de fer, présentent, lorsqu'on les compare à ceux payés aujourd'hui pour le roulage ordinaire, le roulage accéléré et les diligences, les résultats suivants :

Pour une tonne de marchandise (1000 k.) et par lieue de 400 mètres :

Par le roulage ordinaire, une lieue à l'heure, 8 à 10 l. par jour » fr. 80 c.

id. accéléré, une lieue et demie à l'heure, 20 l. id. 1 50

Par les messageries, deux à trois lieues à l'heure. 40 l. id. 4 »

Par les canaux et rivières 2/3 de lieue à l'heure, frais de traction sans les péages, ... » 08

id. id. frais de traction, et péages. . { 35 40 48 (1)

Par le chemin de fer, 4 lieues au minimum, sans péages. . . . . » 28

id. id. » 30

Tarif provisoire :

pour les voyageurs, par kilomètre, » 075

pour le tonneau de march. id. » 12

Ce tarif provisoire ne sera en vigueur que pour les portions de routes livrées à la circulation avant

(1) Suivant les canaux : les droits les plus élevés sont ceux qui étant perçus par des compagnies concessionnaires, n'ont pu encore être réduits.

le complet achèvement des lignes, c'est-à-dire alors qu'elles n'auront pas encore acquis le caractère d'une route politique et commerciale. Mais, quand elles seront terminées, le tarif pouvant être abaissé aux simples dépenses d'entretien, qui s'élèvent aujourd'hui de 28 à 30 cent. par lieue de 4000 mètres, et que peuvent encore réduire des découvertes scientifiques toujours possibles, les transports des marchandises ne coûteront plus, par le chemin de fer :

Que le tiers de ce que demande le roulage ordinaire, avec une vitesse six fois plus grande;

Le cinquième de ce que demande le roulage accéléré, avec une vitesse trois fois plus grande;

Le treizième de ce que demandent les diligences, avec une vitesse deux fois plus grande ;

Les deux tiers ou les trois quarts de ce que demandent les canaux (y compris les péages), avec une vitesse huit ou dix fois plus grande.

Ce système, qui n'est pas compatible avec celui des concessions, ne sera pas aussi onéreux à l'État qu'on pourrait le supposer ; car s'il n'est pas indemnisé de ses avances par des péages spéciaux, il le sera par les mille voies indirectes de l'impôt, d'autant plus productives qu'il y a plus de richesse dans le pays. Tous ces terrains améliorés ou mis en valeur par les routes nouvelles, tous les produits aujourd'hui invendus qu'elles transporteront avec célérité et économie, pour les mettre à la disposition des consommateurs, sont autant de richesses nouvelles qui devront payer leur dîme au trésor. On n'a pas demandé au gouvernement

ce que lui avaient rapporté les millions qu'il a dépensés pour établir dans l'ouest 300 lieues de routes stratégiques, qui ont en quelque sorte ajouté une nouvelle province à la France; on n'a pas reproché à la ville de Paris d'acheter des maisons pour percer des rues, élargir les quais; pourquoi donc l'État ne ferait-il pas pour les chemins de fer, ces routes d'une civilisation avancée, ce qu'il a fait pour les routes ordinaires?

Sans doute l'administration a un nombreux personnel, des formes souvent trop lentes, et ne peut établir ses travaux avec autant d'économie qu'une société particulière; mais qu'importe qu'il demande à chaque contribuable quelques francs de plus pour les dépenses de premier établissement, si à ce prix il peut faire jouir tout le monde, les pauvres aussi bien que les riches, de ce nouveau mode de transport qui est à la fois un moyen de fortune, un instrument de travail et une source de jouissance. Le chemin de Bruxelles coûtera 80 millions aux contribuables, s'il est exécuté par le gouvernement; une compagnie ne demanderait peut-être à ses actionnaires que 65 ou 70 millions pour l'établir; mais le premier, qui abandonne les intérêts pour le capital, n'a d'autres dépenses à supporter que celles d'entretien; un revenu d'un pour cent serait pour lui fort important.

Une société, au contraire, est obligée de demander aux voyageurs, aux marchandises qu'elle transporte, outre les frais d'entretien, six à sept millions chaque année pour l'amortissement et les

annuités de son capital; elle doit chercher encore des bénéfices; car les actionnaires d'une entreprise semblable ne se contentent pas seulement d'un intérêt de 5/00 pour l'argent qu'ils y mettent, mais ils veulent encore des dividendes qui compensent les chances de pertes qu'ils ont à courir.

Il se présente encore ici une autre considération qui n'est pas sans importance. En chargeant l'industrie particulière de l'exécution de travaux qui doivent absorber un capital aussi considérable que le milliard auquel ils sont évalués, on détermine à l'instant même une perturbation funeste dans l'agriculture et l'industrie. De deux choses l'une : ou les sociétés ne pourront réunir les sommes qui leur seraient nécessaires, et alors on ne doit pas tenter un essai infructueux; ou elles les trouveront, c'est-à-dire qu'elles présenteront aux détenteurs de ces capitaux des avantages assez grands pour les déterminer à retirer leurs fonds des entreprises où ils sont engagés; et aussitôt, un grand nombre de cultivateurs, de manufacturiers et de négociants se verront privés des commandites sans lesquelles ils ne peuvent continuer leurs travaux et leurs opérations.

Si, au contraire, l'exécution a lieu aux frais de l'État, il divisera la dépense en plusieurs époques, et ne demandera chaque année qu'une portion du milliard ou des 350 millions dont il s'agit aujourd'hui; en s'adressant à 34 millions de bourses au lieu de 8 ou 9 mille, il ne causera pas de crise financière, comme celle qui aurait lieu certainement, si les fonds des travaux publics étaient immédiate-

ment empruntés aux capitalistes par des entreprises particulières. Ce que ne pourraient faire sans troubles un certain nombre d'individus, le pays tout entier peut l'entreprendre ainsi facilement, et ce ne sera pas d'ailleurs la première fois qu'il paiera des milliards dont la destination ne lui a pas toujours été aussi utile.

Le projet de loi que nous examinons nous donne une idée de la manière dont le gouvernement com. prend l'exécution de ce grand ensemble de travaux : il ne demande que 4,500,000 fr. pour cette année, et 14 millions pour 1839. Ces sommes, suffisantes pour solder les travaux qui pourront être faits pendant les périodes de temps auxquelles elles correspondent, ne sont pas assez considérables pour amener un déclassement de capitaux ; il ne sera pas nécessaire de recourir à des emprunts pour les obtenir.

Le budget spécial des travaux publics a des fonds suffisants pour les couvrir; et, au besoin, la conversion des rentes, qu'on a bien *à tort* présenté comme un obstacle à l'exécution des chemins de fer par l'État, viendra nous prêter le secours d'une économie annuelle d'au moins 20 millions de francs.

Nous avons vu tout à l'heure combien étaient fortes les différences qui existent entre les frais de transport par les chemins de fer, et ceux de tous les autres modes de locomotion. Sans cette économie, presque tous les avantages de vitesse et de sécurité qu'ils présentent seraient perdus, par la même raison qui rend souvent stérile l'économie des routes ordinaires et des canaux, lorsqu'elle n'est

pas jointe à la rapidité des parcours et à la certitude des arrivages.

Voyez la route de Paris à Bordeaux; c'est l'une des plus belles de France; elle n'est point, comme en Angleterre, chargée de péages, et cependant, à l'exception des diligences, elle est presque déserte. C'est que, Messieurs, si elle ne demande rien à ceux qui la suivent, elle les entraîne dans de fortes dépenses, et leur fait perdre, par sa trop grande longueur, un temps considérable qui a son prix; et cette considération est tellement puissante, qu'elle détermine fréquemment le commerce à préférer la voie de mer à la grande route. Souvent nous avons vu Marseille manquer de blé et Chartres en être encombré, sans que cette ville pût expédier dans notre grand port du Midi une seule voiture de grains, dont le prix eût été trop fortement augmenté par le transport. Il en est de même pour les canaux et les rivières, lorsque les difficultés de la navigation, le nombre des écluses, les temps de chômage déterminent des séjours, des lenteurs qui augmentent les frais de tous les intérêts perdus, des salaires des bateliers, et ajoutent encore à tant d'inconvénients l'incertitude des époques d'arrivées.

Les chemins de fer ont sur les canaux et les rivières l'avantage de donner aux négociants qui leur confient des marchandises l'assurance de les remettre à leur destination à jour et à heure fixe; ils ont sur les routes le privilége d'effacer les distances, et de faire en quelques heures un trajet qu'on ne peut parcourir sur elles qu'en quelques

jours. Il faut qu'ils joignent encore à tant de résultats précieux le bénéfice d'un transport économique.

Or, nous l'avons vu, c'est le système d'exécution par le gouvernement qui permet de rendre cette économie la plus grande possible.

D'un autre côté encore, les chemins de fer, qui sont à l'industrie et au commerce en général ce que les machines sont à l'industrie privée, doivent causer des perturbations, déplacer des existences, supprimer des revenus, en un mot, causer une révolution sociale, momentanée il est vrai, et au grand avantage de la communauté, mais qui ne sera pas moins pénible pour ceux qu'elle froissera. Combien d'aubergistes, de voituriers, de valets d'écurie, de charrons ne se trouveront pas privés tout-à-coup de leur industrie et des revenus ou salaires qu'ils en tiraient ? Si cette révolution est inévitable, tâchons du moins qu'elle soit la plus courte possible, et qu'elle offre des dédommagements presque immédiats aux maux qu'elle doit causer. Si les chemins de fer doivent, ainsi qu'il est facile de le supposer, et comme l'exemple du chemin de fer de Saint-Germain l'a fait voir, occasionner la chute de la plus grande partie des entreprises de voitures transportant des voyageurs, et plus tard celle des voitures destinées aux marchandises, il faut au moins que la modicité des prix du tarif permette à tous ceux qui allaient dans les petites voitures de monter dans les wagons, afin que, comme cela est arrivé en Angleterre, ils ne soient pas obligés d'aller à pied.

Les chemins de fer concédés à des compagnies seraient des chemins de grands seigneurs, dont les grandes et les moyennes fortunes pourraient seules se servir; exécutés par l'État avec l'argent de tous, ils doivent être faits au profit de tous, et devenir les omnibus du peuple; c'est là le côté populaire de la question, celui que n'a pas indiqué le gouvernement, et qui a porté les journaux de l'opposition la plus hostile au pouvoir, à défendre le principe que je soutiens ici.

Dans ce système encore, la masse des citoyens étant appelée à jouir gratis en quelque sorte des chemins construits avec ses deniers, on ne verra pas s'élever, comme tout le fait craindre dans le système de concession, de grandes fortunes à côté de tant de familles d'ouvriers laborieux, je ne dirai pas sans fortune, mais qui n'ont pas même toujours le nécessaire. Il n'y aurait rien de si fâcheux et de si immoral que la création d'une aristocratie nouvelle, ayant de moins que l'ancienne, la gloire des souvenirs et le mérite des services rendus au pays, et de plus l'étroitesse des vues et le culte de l'or; d'une aristocratie dont les parchemins ne seraient pas couverts du sang répandu sur les champs de bataille, mais dont les titres seraient les billets de banque résultant des bénéfices d'un agiotage scandaleux. N'avons-nous pas déjà assez de victimes de l'infâme jeu de bourse? Pourquoi ajouter encore un nouvel aliment à ce feu qui dévore sans rien produire, en jetant dans le gouffre de la spéculation pour un milliard d'actions de chemins de fer? C'est aux abus du jeu

sur les actions que nous devons le déplorable projet de loi sur les sociétés en commandite, qui tue le malade au lieu de chercher à détruire le mal : ne fournissons pas un nouvel argument à ses défenseurs.

Je disais tout à l'heure qu'il fallait qu'à force d'avantages, les chemins de fer offrissent de larges compensations aux maux qu'ils causeront un instant, et à ceux mêmes dont ils briseront les moyens d'existence.

On ne peut attendre un résultat aussi désirable que de l'extrême économie que peut seul procurer le système d'exécution par l'État.

Grâce à un tarif de 28 à 30 cent. par tonne et par lieue, ne payant que *l'entretien*, nous offrirons au transit de l'Angleterre vers Constantinople, de l'Amérique en Allemagne, de l'Italie au Nord, de tels avantages, que les soies, les huiles et toutes les denrées du Midi, les cotons de l'Amérique, les produits fabriqués de l'Angleterre, de la Prusse-Rhénane, de la Belgique, viendront se charger sur nos lignes de fer, pour trouver en un jour ou deux au plus, un point de destination ou d'embarquement qui leur fera gagner des semaines et des mois, et diminuera les trois quarts des frais. Tous ces transports, ces chargements, ces transbordements, occuperont des bras dix fois plus nombreux que ceux employés aujourd'hui par notre commerce, si peu développé.

Aux marchandises et aux voyageurs de l'industrie, viendront se joindre encore les voyageurs oisifs de l'Angleterre pour l'Allemagne, l'Italie

et l'Espagne ; et de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne pour l'Angleterre. La France, à son tour, si peu voyageuse, se mettra en route quand elle pourra visiter la Belgique, l'Angleterre, et ses propres provinces, en aussi peu de temps et avec la même dépense que celle qu'entraînait autrefois un voyage sur les bords de la mer, colonnes d'Hercule que tant de nos compatriotes n'ont pas dépassées, et qu'un plus grand nombre d'autres n'ont pu découvrir. Tous ces voyages, ces déplacements, feront affluer vers tous les points d'embranchement, de départ, d'arrivée, une population nombreuse qu'il faudra loger, nourrir, amuser, etc. ; ce qui donnera de l'occupation, des salaires et des revenus à beaucoup d'hôteliers, d'aubergistes et à leurs nombreux auxiliaires.

La plupart de ces résultats seraient compromis si les chemins de fer étaient, pour un temps plus ou moins long, la propriété de quelques grandes compagnies. Même modérés, leurs tarifs auraient l'inconvénient d'une fixité qui ne se prête à aucun arrangement, qui ne cède devant aucune nécessité.

C'est l'immobilisation des canaux entre les mains des sociétés particulières qui, en empêchant de réduire les péages sur le canal du midi, sur ceux de Loing et d'Orléans, ont arrêté l'essor que le commerce aurait pu prendre sur ces différents points. S'ils eussent appartenu au gouvernement, il y a longtemps que les réclamations de la presse au nom des intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, auraient obtenu une réduction

semblable à celle qu'ont subie tous les péages établis sur ceux qu'il a construits entièrement. Est-ce donc au moment où l'on demande l'abolition complète des rivières et des canaux, et le rachat de tous les ouvrages concédés en tout ou en partie à des compagnies, qu'il serait convenable d'abandonner les chemins de fer à des compagnies semblables, pour les racheter après quelques années d'une mauvaise exploitation à un prix exorbitant? Je ne le crois pas. Peut-on aussi laisser entre les mains des particuliers, un instrument politique aussi important que les chemins de fer ? Si le gouvernement a besoin de transporter de Bayonne sur le Rhin, une armée de 40,000 hommes, peut-il être placé à la merci d'une société, et attendre d'elle le nombre de wagons qu'il conviendra à celle-ci de mettre à sa disposition ? C'est là une question à laquelle on n'a peut-être pas songé, et qui est de la plus haute importance.

Et au reste, que veut le gouvernement ? Repousse-t-il donc absolument l'industrie particulière, et prétend-il s'adjuger à lui seul le monopole de la confection des chemins de fer ? Non, Messieurs, telle n'est pas, vous le savez, son intention. Il ne demande à établir que les lignes auxquelles se rattachent, comme je le disais en commençant, un grand intérêt de commerce ou de politique ; il veut pouvoir faire le sacrifice d'un revenu de 25 et même de 50 millions de francs, pour assurer à notre commerce les bénéfices d'un transit immense; à une foule d'industries les profits d'un grand concours de voyageurs; il veut indemni-

ser, autant que possible, tous ceux dont les chemins de fer ruineront l'industrie, en leur ouvrant de nouvelles carrières; il veut laisser aux fabriques, au commerce, à l'agriculture, les capitaux qui les vivifient, en ne demandant qu'à l'excédant des recettes et des dépenses, à la partie disponible des fonds de l'amortissement, aux 20 millions d'économie résultant de la conversion des rentes, les moyens de faire face aux dépenses qu'entraînera l'exécution des lignes dont il demande à être chargé; il veut enfin, ou du moins telle est la conséquence forcée du plan qu'il propose, mettre d'un seul coup les chemins de fer à la portée du peuple, et lui donner un équipage deux fois plus rapide que celui de l'agioteur millionaire qui l'éclabousse aujourd'hui;— mais là se bornent ses projets, après avoir assuré, par des moyens qu'il possède seul, le bien du plus grand nombre; il abandonne aux capitaux disponibles, au génie particulier, la confection de toutes les lignes secondaires, de tous les embranchements, dont les tarifs plus élevés que les siens n'auront qu'un faible inconvénient, parce qu'ils viendront se fondre dans une moyenne dont ses péages si réduits abaisseront le chiffre; loin de repousser l'industrie privée, il l'appellera lui-même à son aide, et lui confiera par voie d'adjudication, et sous la direction de ses ingénieurs, la confection de certains travaux, et même de portions de routes entières. Chacun y trouvera ainsi son compte.

On a dit que le gouvernement semblait se méfier du talent des ingénieurs civils. Il leur a laissé

l'exécution de travaux trop importants pour qu'il soit nécessaire de répondre à un semblable reproche ; mais ne pourrait-on pas l'adresser avec plus de raison à ceux qui, en toutes circonstances, repoussent l'intervention active de l'administration? Douteraient-ils, à leur tour, du mérite des ingénieurs des ponts et chaussées ? Il le semblerait presque, surtout en les voyant demander que ce corps admirable, qui compte tant d'hommes du mérite le plus éminent, qui ont rendu et rendent chaque jour tant de services gratuits à l'industrie, demeure les bras croisés, tranquille spectateur des merveilleux ouvrages d'art qu'il s'agit d'exécuter.

Et ce n'est pas tout encore : l'État paie ses ingénieurs, non pas peut-être autant que leur mérite l'exigerait, mais enfin l'ensemble de leurs traitements forme au budget un article assez important pour que le pays en retire quelque profit en les mettant à même d'appliquer, dans l'intérêt public, les vastes connaissances qu'ils ont acquises dans les écoles dont la munificence nationale leur a ouvert les portes autrefois.

Comme principe, la question de l'exécution des grandes lignes de chemins de fer est décidée pour moi ; il reste à régler tout ce qui a rapport à l'exécution matérielle, aux directions et aux travaux d'art. C'est ici la mission que les chambres sont appelées à remplir ; je n'anticiperai pas sur leurs attributions.

Ad. B. (des V.)

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

23 février 1838.

DES CHEMINS DE FER (Suite).

Sommaire. Les chemins doivent être établis aux frais du gouvernement. — Les voyageurs ne doivent point payer un péage pour les frais d'établissement. — Les chemins de fer n'augmentent pas les inégalités sociales. — Nécessité de faire prévaloir les dépenses utiles. — Raisons qui doivent faire préférer la construction par le gouvernement. — Objection de la guerre réfutée. — Objection de la conversion des rentes. — De cette question dans ses rapports avec les chemins de fer. — Du choix des lignes de chemins de fer.

Messieurs,

Les chemins de fer ayant tous les avantages des voies de communication, sont et doivent être, en raison des frais de leur établissement, d'une moindre étendue que les trois autres espèces de routes; c'est ainsi qu'il y a moins de routes royales que de routes départementales, et moins de routes départementales que de chemins communaux. Par la même raison, bien qu'ils constituent, pour le pays, un système artériel tout nouveau, il faut, à mon avis, qu'ils soient ouverts à tout le monde. Il

faut que le gouvernement se borne à percevoir les frais de voitures et de wagons, et qu'il ne réclame point les frais de construction; absolument comme dans les routes ordinaires, pour lesquelles il ne fournit point, avec raison, les landaux et les berlines, mais pour lesquelles non plus il ne réclame pas à chaque voyageur un péage pour les frais d'établissement. Cependant, Messieurs, en émettant cette opinion tranchée, j'éprouve encore le besoin de faire des réserves pour l'avenir; car je sens que les routes en fer ont quelque chose de mystérieux pour nous qui assistons au début, et qu'il y aurait de l'imprudence à vouloir fixer des limites à un avenir plus ou moins inconnu.

Le gouvernement, en se prononçant pour cette opinion, dans les divers projets de loi qu'il vient de présenter aux Chambres, me semble avoir été très bien inspiré; pour la raison que je vais vous indiquer. Pour faire des lignes aussi étendues que celles dont il est déjà question, et dont il sera plus tard encore question, il faudra procéder par masses d'expropriations et enlever aux propriétaires, dans un intérêt général, la jouissance de leurs possessions. Eh bien! je vous le demande, serait-il juste de faire servir cette loi de rigueur dans un intérêt privé, dans l'intérêt d'une compagnie ou d'un simple particulier. Or, il est important de faire cas de cette observation; car, supposez une ligne comme celle de Paris à Lyon, et calculez combien d'intérêts vont être bouleversés par la nouvelle route, sans compter les diligences qui vont être supplantées.

Mais, dit-on, la question est grave sous un autre point de vue; les chemins de fer augmentent les inégalités dans notre société, qui ne compte que deux cent mille électeurs et quarante mille éligibles, en classant les divers citoyens en voyageurs sur les routes ordinaires, et en voyageurs sur les chemins de fer. Messieurs, en y regardant de près, on voit que les chemins de fer ne créeront pas cet inconvénient, car il existe déjà. Partout il y a de bonnes routes à côté d'autres plus mauvaises; partout aussi on voit des gens qui préfèrent rester six heures en chemin et ne payer que vingt sous, plutôt que de payer trente sous, pour ne rester que deux heures. Je connais une petite ville que je puis vous citer, Anneau, dans le département d'Eure et Loire, où les habitants ayant à choisir, par exemple, entre une route qu'on parcourt en deux heures et pour trente sous et une autre qu'on parcourt en six heures et pour vingt sous, préfèrent cette dernière. Peu leur importe d'être cahotés et meurtris, peu leur importe de perdre un peu de temps, leur position les met dans la nécessité de tenir plus à quelques sous qu'à quelques heures. Mais il y a un fait plus concluant à vous rappeler. N'y a-t-il pas dans certaines localités des paysans qui non-seulement prennent la route la moins coûteuse, qui non-seulement vont à pied, mais qui ôtent même leurs souliers pendant la route pour diminuer autant que possible les frais de transport. Ainsi, ce reproche tombe de lui-même; et s'il fallait un argument de plus, je vous dirais que les feuilles ennemies du pouvoir, celles qui

invoquent le plus souvent les maximes d'égalité, ont prêché le système que je défends, et l'on peut dire que le pouvoir s'est trouvé tout à coup plus populaire qu'il ne croyait.

Les chemins de fer seront donc faits pour le public et aux frais du public. C'est de l'impôt, c'est de la réduction de la rente qu'on tirera les fonds nécessaires à leur établissement. Or, nous devons remarquer ici que tous les monuments doivent avoir un caractère d'utilité publique; désormais, ceux qui seront de pur luxe seront mal accueillis. C'est en suivant cette ligne que nos architectes pourront arriver à une popularité durable. Un quai planté d'arbres vaut cent fois mieux qu'une colonne destinée à faire connaître aux races futures le non d'un constructeur ou d'un maçon. C'est là une question qui regarde tout le monde; car tout le monde paie, et riches ou pauvres soldent les dépenses du luxe et du faste. N'admettez-vous pas, par exemple, qu'on puisse reprocher à l'administration publique l'emploi des 800,000 francs qu'absorbe tous les ans l'Opéra? Ne croyez-vous pas que les Armagnacs ne préféreraient pas beaucoup mieux quelques kilomètres de canal. Sans doute, je suis loin de vouloir faire une guerre d'extermination à cette autre branche de la gloire nationale; mais je ne voudrais pas non plus qu'on oubliât ce qui est utile. Gloire à ceux qui ont fait Versailles, gloire à ceux qui l'embellissent; toutefois, n'oubliez pas que le système de Louis XIV n'aurait pas grand succès par le temps qui court.

On a dit : pourquoi vouloir demander à l'impôt

l'argent nécessaire pour la construction des chemins de fer, quand il y a tant de personnes qui veulent éviter ce débours aux contribuables? Mais, Messieurs, il faut voir quelles sont les conditions de ces personnes si empressées et si officieuses. De deux choses l'une, ou les routes que l'on fera doivent constituer une bonne affaire ou une mauvaise affaire : or, si l'affaire est bonne, il faut que l'État profite de cette bonne circonstance; si elle est mauvaise, les compagnies ne la feront pas. Et vous pouvez juger, d'après l'acharnement qu'on y met, que l'affaire n'est pas présumée devoir être déjà si mauvaise. Mais admettons qu'on laisse le champ libre aux compagnies, et qu'une compagnie soumissionne le cahier des charges pour quinze ans seulement. Ne peut-il pas survenir pendant cette période un perfectionnement complet dans le système des rails ou des locomotives? Car, remarquez-le bien, il y a eu trois révolutions notables dans la machine à vapeur pendant les quinze ans qui viennent de s'écouler. Eh bien! si les compagnies font les chemins, le progrès se fera en vain pour la société en général; si, au contraire, c'est l'État qui s'en charge, les améliorations, une fois constatées, ne tarderont pas à être exécutées; et comme le gouvernement ne demandera aux voyageurs que les frais de transport, le perfectionnement profitera à toute la nation.

Le gouvernement vous demande 350 millions pour les nombreuses lignes qui sont projetées. Qu'est-ce que cette somme, quand la fatale guerre d'Espagne a coûté 400 millions? Mais, nous dit-on,

vous vous engagez, il est vrai, dans cette gigantesque entreprise avec la paix ; mais cette paix, qui dure depuis vingt-cinq ans, sera bientôt troublée, d'après toutes les probabilités et les enseignements de l'histoire ; et si la guerre est une fois déclarée, vous ne tarderez pas à perdre vos capitaux ? Il est facile de répondre à cette objection. Les nations qui nous veulent le moins de bien, ou le plus de mal, font aussi des chemins de fer; et comme elles dépensent dans ces travaux l'argent qui est le nerf de la guerre, elles ne peuvent manquer de se trouver dans le même cas que nous. Et puis, je ne vois pas pourquoi la paix qui dure depuis vingt-cinq ans ne se maintiendrait pas ; tout porte à croire, au contraire, que l'état actuel des choses durera long-temps. Les souverains ont probablement pour nous peu de bon vouloir ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils sont maîtrisés par leurs peuples et le temps dans lequel ils vivent. Et Messieurs, pourquoi tant redouter la guerre qu'on se garde bien de nous faire ? La France n'est déjà pas si malheureuse : en fait de navigation à vapeur, par exemple, il n'y a que l'Angleterre qui lui soit supérieure; car les autres nations marchent loin derrière elle. C'est nous qui possédons le plus de numéraire; c'est nous qui avons su, dans les moments du danger, trouver le fer, le cuivre et le salpêtre nécessaires aux armées qui défendaient nos frontières ; et quand je songe aux grands événements qui se sont passés, il y a quarante ans, en vérité, je ne m'effraie pas pour si peu, tout en avouant cependant, car il faut des correctifs en

tout, qu'il ne faut pas se borner à une confiance patriotique.

Une autre question me paraît bien plus grave. La conversion des rentes est regardée par les uns comme un moyen, comme une facilité de faire les chemins de fer, et par les autres comme un obstacle à leur établissement. Cherchons à découvrir laquelle des deux opinions est la plus fondée et la plus rationnelle. Le capital de la rente 5 p. 0/0 s'élève aujourd'hui à 2 milliards 8 cent millions. La rente de cette dette s'élève à 140 millions. En la réduisant, on obtiendrait une économie de 25 millions. Eh bien! je dis que la réduction favorise le projet du gouvernement sur les chemins de fer.

La rente est, comme tout le monde sait, un intérêt que l'État paie à ses créanciers avec les fonds de l'impôt, c'est-à-dire, pour parler plus clairement, avec les fonds des contribuables. Suivant que les affaires du gouvernement vont bien ou mal, les conditions d'emprunt sont bonnes ou mauvaises. Il n'y a pas bien long-temps que l'État empruntait à 75, c'est-à-dire qu'il reconnaissait devoir 100 francs, et qu'il consentait à payer 5 francs de rente pour 75 francs qu'il recevait en argent. Aujourd'hui, ces 75 francs valent 110 fr.; c'est qu'en définitive, l'État est le plus solvable de tous les débiteurs, car il représente la solvabilité de tous; voilà pourquoi nous voyons hausser la rente, voilà pourquoi on ne voudrait pas d'autre débiteur que lui. Dans ce moment donc, le gouvernement est dans la position d'un banquier à

grande réputation ; il emprunte aux conditions les plus favorables, car il ne veut payer que 4 p. 0/0 d'intérêt pour un capital qui lui fut prêté dans d'autres temps à un intérêt plus élevé. Or, en agissant ainsi, il fait une chose sensée et raisonnable. Vous le savez, dès que la question est venue sur le tapis, la Chambre l'a prise en considération. Un ministère a eu beau vouloir dissoudre la Chambre, vous voyez aujourd'hui un autre ministère qui propose et soutient la réduction.

Mais s'il faut rembourser le capital de la rente, où trouver les 2 milliards 800 millions que cette opération va nécessiter ? Je répondrai par un exemple : en 1822, l'Angleterre, qui nous surpasse en dettes comme en bien d'autres choses, voulut convertir la rente 5 p. cent en 4 p. cent. Le capital de cette rente s'élevait à 3 milliards 741 millions. Croyez-vous que tous les créanciers vinrent apporter leurs coupons et redemander leur capital? Nullement ; l'État n'eut à faire qu'un remboursement de 70 millions en capital ! Ce qui est arrivé en Angleterre arriverait probablement en France. Et cela se conçoit facilement ; on ne se fait pas d'idée de tout ce qu'il y a de quiétude et de volupté à être créancier de l'État. On se repose sur un véritable lit de roses, à l'abri de tout danger, et par conséquent, de tout souci. Pas d'impôt à payer, pas d'hypothèques, pas d'enregistrement, ni de notaires, ni d'huissiers ; la rente est insaisissable. N'en doutez pas, Messieurs, si l'on disait aujourd'hui aux créanciers de l'État : voulez-vous du 4 ou votre capital, les quatre cinquièmes vous ré-

pondraient : donnez-nous du 4 et gardez nos fonds. Et en vérité, ils n'auraient pas tort de préférer une propriété si privilégiée, transmissible au moyen d'un simple transfert, et qu'il faudrait inventer, si elle n'existait pas, tant ses avantages l'emportent sur ceux qui sont attachés aux autres propriétés.

Ne vous laissez pas éblouir par les manœuvres de toute une classe d'hommes qui redoutent la réduction de la rente, et qui constituent cette bande d'agioteurs qui fait tant de mal à l'industrie. Rappelez-vous qu'à la Bourse, il y a le véritable commerce, et puis le jeu qui vend ce qu'il n'a pas, qui n'achète rien. Les affaires réelles qui se font en rentes sont très rares dans le courant d'une année, tandis que les ventes et les achats fictifs s'élèvent à plus de 12 ou 15 cent millions de francs. Si ce chiffre représentait la somme des affaires sérieuses, on comprend que toute la rente serait en continuel mouvement d'échanges; ce qui n'est malheureusement pas. Au surplus, les embarras du gouvernement se réduiraient à fort peu de chose. Tous les emprunts faits depuis vingt ans, et dont la conséquence semblait, au premier abord, faire baisser le prix de la rente, ont donné un résultat tout-à-fait contraire. En 1818, les emprunts qu'on a faits ont été effectués à 66, et quinze mois après à 76. En 1822, l'emprunt de 23 millions s'est fait au-dessus du prix, et bientôt après le cours dépassa le prix, et il s'est maintenu à ce point jusqu'à présent.

Un fait aussi étrange s'explique bien par le dé-

veloppement de la prospérité générale, qui s'est accrue dans des proportions plus considérables que pendant les périodes précédentes; mais il s'explique encore mieux par la nature des avantages dont jouit cette espèce toute particulière de propriété. En somme, Messieurs, et comme pour résumer ce que j'ai souvent eu occasion de vous dire sur cette question, je vous dirai que la réduction de la rente est une question tout-à-fait mûre; mais personne n'ose y mettre la main, et chacun craint de s'y piquer les doigts. Elle entre maintenant tout-à-fait dans le domaine administratif, et il faut espérer que le gouvernement aura assez de lumières pour la résoudre et la mener à bonne fin.

Je reprends mon sujet principal, et j'aborde la question du choix des lignes. On trouve, en poussant ses études sous ce point de vue, l'intérêt des localités en présence de l'intérêt général; et pour prendre tout de suite un exemple, vous savez qu'il s'est élevé une grande désunion pour le chemin de Paris au Hâvre. La ligne passera-t-elle le long de la Seine, comme le veut un projet, ou sur les plateaux, comme l'a proposé le gouvernement. Les partisans des plateaux demandent s'il est convenable que les pays qui ont déjà la rivière, soient encore gratifiés d'un chemin de fer; s'il est juste de tout prodiguer aux uns et de ne rien donner aux autres. Ils ont raison sous plusieurs rapports; mais il y a d'autres considérations à peser; et, d'abord, il me semble qu'on fera bien de préférer le chemin le plus court, de diriger la route du côté où il y a le plus de centres de communication;

l'intérêt des villes telles que Rouen et Louviers n'est pas à négliger. Mais, je me hâte de le dire, il y a quelque injustice à concentrer tous les avantages sur le même point et Gisors et Beauvais, qui sont déshérités, sont bient excusables de réclamer. Il y a dans cette question d'une haute gravité des difficultés incontestables.

J'ai vu avec regret une grande lacune dans les quatre projets qu'on a présentés à la Chambre; c'est qu'on n'a pas songé à faire une route de Paris à Londres, c'est-à-dire entre les capitales des deux pays les plus influents qu'il y ait en Europe, tant sous le rapport des intérêts politiques que sous celui des intérêts commerciaux. L'avenir tout-à-fait exceptionnel de cette ligne, peut nous faire prévoir les débats qui s'élèveront à ce sujet, et nous explique peut-être pourquoi il n'en a pas encore été question, cette année, dans les projets du gouvernement. En général, Messieurs, c'est entre deux grandes villes que des expériences de cette nature peuvent mieux se faire, car les résultats grossissent avec l'importance des points qui sont rattachés. Les Chambres aviseront sans doute pour le mieux; mais dans tous les cas, vous comprendrez combien il est facile de se tromper en pareille matière, et vous aurez de l'indulgence pour les premières épreuves. C'est déjà fort bien qu'on ait commencé, et que nous ayions l'espoir de voir faire quelque chose. Jph. G.

VINGT-CINQUIÈME LEÇON.

6 mars 1838.

CHEMINS DE FER (Fin). DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

SOMMAIRE : Réponse à quelques objections sur les leçons précédentes. Chemins de fer, concessions à des compagnies, leurs inconvénients. Le gouvernement doit faire les grandes lignes. Avantages pour les pauvres qui peuvent profiter de cette nouvelle manière de voyager. Les chemins de fer détruisent des existences, ils en créent de nouvelles. Immense commerce de denrées jusqu'alors inconnues, qui se transporteront par cette voie et augmenteront le bien-être des masses.
SOCIÉTÉS EN COMMANDITE. Le projet de loi du gouvernement est mauvais, il tue le malade au lieu de le guérir. Définition des trois natures de sociétés existantes en France. Leurs bons et leurs mauvais résultats. Sociétés en Angleterre. Honneur, bonne foi des habitans de ce pays. Leurs sociétés sont moins bonnes que les nôtres, elles sont VERBALES et n'offrent aucune garantie. *Sociétés Incorporées* meilleures que les *Anonymes* de France.

Quelques observations m'ont été adressées par la voie de la presse relativement à l'opinion que j'ai émise dans nos deux dernières leçons sur l'exécution des grandes lignes de chemin de fer par l'État : je renverrai, pour la plus grande partie des objections qui m'ont été faites, à ce que j'ai dit pré-

cédemment, et ne répondrai qu'à deux d'entre elles qui m'ont semblé plus importantes que les autres.

On a dit que, de même que la banque de France avait *créé* un capital circulant de 4 milliards, en émettant pour 5 milliards de billets contre un milliard de lingots déposé dans ses caves; de même aussi les entreprises de chemins de fer pourraient créer pour l'exécution de ceux-ci un milliard de valeurs de crédit, sans détourner un centime d'aucune autre entreprise.

Je ne puis laisser passer sans la combattre une semblable hérésie économique. Non, Messieurs, la banque n'a pas créé une richesse de 4 milliards : elle n'a fait que transformer les lingots qui lui ont été remis; elle en a facilité la circulation, l'usage; mais elle n'a pas produit une valeur de 4 milliards. Les billets émis ne sont pas des valeurs fictives, du papier seulement; ils représentent la réserve en numéraire; et les effets de portefeuille souscrits ou acceptés par des maisons de commerce, de banque et d'industrie, pour des affaires sérieuses, en acquit de marchandises livrées, très réelles et nullement fictives.

On ne peut donc, même en admettant le système de concession à des compagnies, dire que celles-ci exécuteraient pour un milliard de chemins de fer sans enlever un centime à aucune entreprise. Pour solder les maîtres de forge, les mécaniciens, payer les maçons, les terrassiers etc., il faut des valeurs ayant cours, de l'argent ou des billets de banque représentant l'argent; il faut donc des

capitaux ; et comment attirer ceux-ci dans les entreprises de chemins de fer, sans les enlever à d'autres entreprises ? Croit-on qu'il y ait dans un pays un milliard de capitaux sans placements, stériles entre les mains de leurs détenteurs ? Cela ne peut être admis.

Qu'on y prenne garde, cette grande erreur économique, qui consiste à croire à la possibilité de produire des richesses sans travail et sans consommation, par l'effet du seul crédit ; cette erreur, fruit d'une étude superficielle des éléments de la science, pourrait entraîner dans des malheurs semblables à ceux qui ont éclaté en Amérique, où tant de banques se sont écroulées, justement pour avoir établi leurs opérations sur cette fausse croyance de la puissance illimitée du crédit. On a élevé encore, contre l'exécution des grands travaux publics par l'État, une objection spécieuse: on a dit : Le gouvernement ne doit pas être chargé de l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, parce qu'il travaille moins bien, plus lentement et à plus haut prix que les compagnies.

Vous le savez, Messieurs, il n'est jamais entré dans le plan du système dont je me fais ici le défenseur, la pensée d'exclure l'industrie particulière des travaux de routes de fer. Avec les embranchements, les lignes secondaires et l'exécution à forfait des tronçons de grandes routes sous la direction des ingénieurs des ponts-et-chaussées, la part des compagnies me semble encore assez belle, et la carrière ouverte à leur activité assez vaste. Si je soutiens, contre de si nombreux et de si puis-

sants adversaires, la thèse de la construction par l'État, c'est que, mu par une pensée plus haute que celle qui inspire un homme de finances, je ne vois pas seulement dans les chemins de fer une question de capitalistes et de profits, mais une question de civilisation et de bien-être public; c'est que je considère que les compagnies soumises fatalement aux conditions d'amortissement, d'intérêts, d'avances et de bénéfices, ne fonctionneront qu'à l'avantage d'un petit nombre de financiers, et ne pourront appeler à l'usage des routes nouvelles qu'un nombre restreint de citoyens; qu'elles créeront forcément en un mot une inégalité nouvelle à côté d'inégalités déjà trop nombreuses, et une aristocratie de voyageurs faisant dix lieues à l'heure, à côté d'une masse de piétons faisant dix lieues par jour.

Tout est nouveau dans cette importante question ; aussi le passé ne fournit-il aucun renseignement pour prévoir l'avenir avec quelque certitude. Une seule chose ressort des faits et des observations recueillis dans les quelques pays plus avancés que nous dans la pratique des chemins de fer : c'est que l'établissement de ces nouvelles voies de communication détermine une série d'événements, de complications, qui froissent et déplacent un grand nombre d'intérêts et d'existences. Avant que la navigation à la vapeur et les chemins de fer n'eussent relié Manchester et l'Irlande, les ouvriers de la ville d'industrie payaient la viande fort cher, tandis que les cultivateurs de la pauvre Erin ne vendaient pas leurs bestiaux. Il y a aujourd'hui à

Liverpool un dock spécial pour les paquebots chargés du transport de cette espèce de denrée. Le paysan, l'Irlandais et l'ouvrier y ont gagné; mais, et là est la complication, le fermier anglais, qui n'a pas vendu son bétail aussi cher, a perdu.

Sur presque tous les points, des faits considérables se sont produits; partout une concurrence, aussi inattendue que celle de l'Irlande se faisant sentir à Manchester, peut s'élever par suite de l'établissement d'un chemin de fer. Qui sait quelle révolution peut causer le chemin de fer de Paris à Tours, Nantes, Bordeaux et Toulouse? que de produits du nord inconnus au midi? que de denrées, de marchandises du midi, ignorées des Parisiens, des Picards, des Artésiens, des Normands, des Flamands, seront transportées par les chemins de fer et mises à la portée de consommateurs nombreux? Quelle perturbation industrielle, agricole et commerciale en résultera-t-il? personne ne saurait le dire, le soupçonner même. Et cependant, si l'on ne peut reconnaître les détails, on conçoit que quelque chose de grand, de vaste, se manifestera; que des industries bien posées, bien sûres de leur présent, seront attaquées, ruinées dans leur avenir. Si tant d'existences individuelles doivent être froissées, écrasées par la marche rapide des progrès de la civilisation; ah! que du moins la société, qui en profite tout entière, n'abandonne pas les moyens de diminuer les souffrances en les soulageant, et de faire disparaître le malaise des uns sous une notable augmentation du bien-être de la masse. Et comment pourrait-il le faire s'il

immobilisait ses lignes principales, celles qui doivent causer le plus de perturbation de cette nature, entre les mains de compagnies industrielles qui perdront leurs capitaux, si les chemins de fer ne produisent pas de suite les résultats qu'on en attend, ou qui profiteront seules de leurs avantages, si le contraire a lieu ? et cela, sans dédommagement pour le pays en général, et les travailleurs dépossédés en particulier !

Je ne serais pas revenu de nouveau sur cette question, qui me paraît jugée maintenant, si, comme je vous le disais en commençant, je n'y avais été conduit par les critiques dont ce cours a été l'objet. Je crois avoir répondu suffisamment aux objections qui m'ont été adressées; aussi vais-je passer maintenant à l'examen de la question des SOCIÉTÉS EN COMMANDITE, dont nous avons à nous occuper ce soir.

DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE.

Le projet de loi présenté par le gouvernement sur les SOCIÉTÉS EN COMMANDITE peut être examiné sous plusieurs points de vue, et principalement comme question de jurisprudence et comme question économique.

N'ayant aucune prétention à la science du légiste, je laisserai à de plus compétents que moi dans cette matière le soin d'examiner le projet sous ce rapport, pour ne le considérer que sous le point de vue économique.

Il existe, vous le savez, trois espèces de sociétés

commerciales, qu'avec le gouvernement j'appellerai *permanentes*, afin d'exclure d'un mot les *sociétés en participation*, qui ne sont que temporaires et n'ont le plus souvent pour but qu'une seule opération.

Les SOCIÉTÉS PERMANENTES de première espèce sont celles en NOM COLLECTIF, qui se contractent entre deux ou plusieurs personnes, pour l'exploitation d'une industrie ou d'un commerce sous une raison sociale, et dans lesquelles tous les associés sont solidairement responsables de la masse des engagements contractés par la société.

La société en COMMANDITE est de la seconde espèce; elle a lieu entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés, simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires ou associés en commandite.

Elle est régie sous un nom social, qui doit être nécessairement celui d'un ou de plusieurs associés responsables et solidaires, et jamais d'un simple commanditaire.

Il est de l'essence de la société en commandite :

1° Qu'il existe un associé responsable ou plusieurs associés solidaires, tenus indéfiniment de tous les engagements de la société, sans pouvoir, par aucune convention, limiter leurs risques à leur mise;

2° Que l'associé commanditaire ne soit passible des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a dû mettre dans la société;

3° Que ledit associé commanditaire ne puisse faire aucun acte de gestion, ni être employé pour

les affaires de la société, même en vertu d'une procuration, sous peine de devenir solidairement responsable de toutes les dettes de la société avec les gérants et associés collectifs.

Un article spécial du Code de commerce autorise, en outre, les sociétés en commandite à diviser leur capital en actions, soit nominatives, soit au porteur (1).

Les sociétés ANONYMES, qui forment la troisième classe, sont plutôt des sociétés de capitaux que des sociétés d'hommes ; elles n'existent point sous un nom social, ne portent le nom d'aucun associé, et ne sont désignées d'ordinaire que par l'objet de l'entreprise. Administrées par des mandataires élus, associés ou non associés, gratuits ou salariés, mais toujours non responsables, les sociétés anonymes n'offrent aucune garantie, si ce n'est celle de l'autorisation royale, rendue après enquête des préfets et délibération du conseil d'état, dans la forme des règlements d'administration publique.

Dans les commencements, cette autorisation, qui entraîne des formalités nombreuses, des délais

---

(1) Sirey rapporte un arrêt de la Cour royale de Paris, qui fixe la condition des sociétés en commandites quant au partage des bénéfices, condition qui diffère essentiellement de celles des sociétés anonymes. Une société en commandite ne peut constater les profits et les pertes année par année, mais seulement à l'expiration du temps fixé pour sa durée par l'acte social; de telle sorte que tous les dividendes prélevés et partagés ne sont que provisoires et comme tels sujets à rapport. *En cas de faillite d'une société en commandite, les associés qui auraient reçu des sommes à titre de bénéfices, sont obligés d'en tenir compte aux créanciers de la société, alors même qu'une clause de l'acte social les aurait autorisés à faire ou à recevoir ce prélèvement.* Note du Rédacteur Ad. B. (des V.)

fort longs, a fait accorder aux compagnies qui l'avaient obtenue une grande confiance; malheureusement, des sinistres nombreux sont venus donner la preuve que, malgré le soin donné aux enquêtes, la sévérité des examens, le temps considérable qui leur est consacré; les décisions du conseil d'état rendues par les hommes les plus instruits, les plus honorables et les plus distingués, n'étaient cependant pas exemptes d'erreurs.

Aussi aujourd'hui ne leur accorde-t-on guère plus de confiance qu'aux brevets d'invention accordés par le gouvernement, non pas après examen, mais après finances.

Tel est cependant, Messieurs, le mode d'organisation auquel on veut soumettre les sociétés en commandite, qui, si elles ont donné lieu à des abus dont je ne veux pas atténuer la gravité, ont rendu aussi des services trop importants, pour qu'on puisse les méconnaître dans le passé et en priver l'avenir.

Chaque jour, en vertu des lois et des mouvements de la population, la propriété se divise et devient de plus en plus mobilière; loin donc de lui retirer les moyens de s'associer, de se réunir, il faut, au contraire, ajouter encore à la force de cohésion qui l'empêche de tomber en poussière.

Plus que tout autre mode d'association, les sociétés en commandite offrent aux petits capitaux un placement et des revenus; la coupure des actions, descendue trop bas dans certaines circonstances, appelle au partage des chances de bénéfices les plus modiques épargnes; la faculté de ven-

dre à tout instant laisse toujours les capitaux disponibles, et rend ce placement aussi commode sous ce rapport que celui des rentes sur le grand livre. Grâce aux mille combinaisons dont ces sociétés sont l'objet, l'industrie et le commerce sont vivifiés par les capitaux des gens qui, par position ou faute de connaissances nécessaires, n'auraient pu les faire valoir de cette manière, et n'auraient d'autre moyen d'en tirer un revenu que de les placer dans les fonds publics français ou étrangers.

La responsabilité effective des gérants de commandite, prononcée par le Code de commerce, est une garantie que n'offraient pas les sociétés anonymes. Cette responsabilité n'existe, il est vrai, qu'à l'égard des tiers et nullement vis-à-vis des associés commanditaires; aussi, toutes les friponneries dont on se plaint ont-elles eu pour victimes des actionnaires trompés par l'exagération de l'apport ou par une mauvaise administration.

C'est là qu'est la source du mal; mais comment la tarir? Le projet de loi ministériel en offre-t-il les moyens? Non, Messieurs; ce projet veut fondre les sociétés en commandite dans les sociétés anonymes; or, ces dernières n'offrent dans aucune partie de leur organisation de garantie contre les fautes d'administration et l'exagération des apports. Pour le premier cas, vous le savez, les mandataires ne sont garants que de l'exécution de leurs mandats, et, pourvu qu'il n'y ait pas eu malversation évidente, ils sont déchargés de toute responsabilité. Quant à la deuxième cause de la ruine des compagnies, l'évaluation trop forte de l'apport des gé-

rants, peut-on trouver dans l'autorisation royale, dans l'examen du conseil d'état et l'enquête des préfets, les moyens de la prévenir ? Non encore, Messieurs ; et en voici la preuve : une société anonyme se fondait à une certaine époque, et dans la demande en autorisation, l'apport était évalué à 1,500,000 fr.; ce chiffre fut rejeté tout d'une voix comme trop fort; mais jamais on ne put s'entendre sur celui qui devait le remplacer. Trois experts avaientété nommés, et chacun donnait une évaluation différente ; l'un était descendu à 300,000 fr.; un autre s'était arrêté à 6, et le dernier s'élevait jusqu'à 900,000 fr. Je ne sais quel fut le chiffre adopté; mais, dans tous les cas, il y avait une moyenne, et l'on prit bien des précautions pour que ce chiffre n'exprimât pas la vérité.

C'est qu'en effet, il est fort difficile de déterminer la valeur exacte des objets qui forment d'ordinaire la base des compagnies. Si c'est une concession de houille, dans des terrains non encore exploités, qui peut connaître avec certitude la richesse de couches, la qualité des produits ? Si c'est une invention nouvelle, qui peut prévoir l'avenir? sera-ce le gouvernement? Mais sur quelles bases opérera-t-il? Quels moyens de certitude possède-t-il?

Placée entre ses mains, la garde des intérêts particuliers ne sera pas plus sûre qu'aujourd'hui ; il n'y aura de différence que pour les lenteurs et le temps perdu. Lourde charge, triste présent que l'administration réclame, et dont elle ne pourrait soutenir le poids. Quoi ! dans l'état actuel, et depuis vingt ans, le conseil d'état n'autorise en

moyenne que cinq sociétés anonymes par année, jamais plus de dix, et il lui faut six mois et au-delà pour ce travail ; et l'on voudrait porter ce chiffre de 5 et 10 à 300! Combien d'années faudrait-il donc pour étudier toutes ces affaires, et que deviendraient le commerce et l'industrie pendant ce temps?

J'ai compris l'intervention active de l'administration dans une question d'intérêt général, comme celle des chemins de fer ; je trouve éminemment utile et juste le projet de fournir gratuitement à tous nos travailleurs agricoles, industriels ou commerçants, un instrument aussi fécond et aussi précieux que des moyens de transport rapide et économique; mais je ne puis admettre que le gouvernement vienne s'immiscer dans les opérations journalières du commerce et de l'industrie. Je ne puis consentir à voir au dix-neuvième siècle, comme sous Henri III, le droit de travailler et de tirer de ses capitaux le parti le plus convenable, redevenir à certains égards *dominial et royal*. Or, il en serait ainsi dans le cas où, comme on le propose, aucune société composée d'un certain nombre d'actionnaires non participants à l'administration des entreprises ne pourrait s'établir sans une autorisation royale, qu'il serait nécessaire de renouveler chaque fois qu'une modification devrait être apportée aux statuts, ou le fonds social augmenté ou remboursé en partie.

Le gouvernement, qui n'a pu prévoir la ruine des sociétés anonymes, quand il n'en autorisait que cinq ou six par année, sera-t-il plus habile ou plus heureux, lorsqu'il s'agira d'accorder cette autori-

sation à trois cents? Qu'il y prenne garde ! En enlevant au tiers la garantie des gérants et administrateurs indéfiniment responsables, il doit mettre la sienne à la place, sous peine de faire perdre toute confiance. — N'avais-je pas raison de dire tout-à-l'heure que c'était une lourde charge, et un triste présent qu'il réclamait de la complaisance des chambres ?

Loin donc, suivant moi, que le projet de loi sur les sociétés en commandite soit de nature à remédier aux inconvénients et aux abus du régime actuel, il aura pour effet d'en laisser subsister la plus grande partie, et principalement l'inexactitude des évaluations d'apport et les fautes d'administration qu'on ne peut jamais empêcher, et d'y ajouter encore les entraves et les lenteurs de l'autorisation, et l'absence de garantie en faveur des tiers, qui résulte de la constitution des sociétés anonymes actuelles.

Sans prétendre avoir découvert les meilleurs moyens de prévenir le retour des friponneries et des scandales dont on se plaint avec juste raison, je crois qu'il eût été plus efficace, ainsi qu'on l'a proposé, d'obliger les gérants de sociétés en commandite à posséder un certain nombre d'actions, dont les fonds seraient effectivement versés dans les caisses de l'entreprise, et d'interdire la faculté d'engager ou de vendre tout ou partie de ces actions, dont ils recevraient les intérêts sans pouvoir disposer du capital, qui ne leur serait remboursé qu'à l'expiration de la société. On pourrait exiger, par exemple, que la moitié, au moins, du

fonds social, fût garantie de cette manière, soit qu'il appartînt au seul gérant ou à plusieurs associés en nom collectif, indéfiniment responsables. Cette condition, et quelques autres mesures conservatrices que l'expérience peut indiquer, seront, je le répète, plus efficaces, suivant moi, pour faire rentrer les sociétés en commandite dans les limites convenables, que le déplorable projet de loi du gouvernement, qui confisque entièrement le droit d'association, au lieu de le régler.

On a dit, pour défendre le projet de l'administration, qu'il faisait rentrer la spéculation française dans les conditions où elle est placée en Angleterre; c'est-à-dire dans un pays qui a une plus grande habitude que nous de l'association, et où, cependant, il n'existe pas de sociétés en commandite.

Je répondrai en quelques mots à cette objection, qui indique chez ceux qui l'ont soulevée une ignorance, trop répandue malheureusement, des lois étrangères et de l'organisation économique chez nos voisins.

S'il n'y a pas en Angleterre de sociétés en commandite comme chez nous, il y a, ce qui est bien plus dangereux, un nombre considérable de SOCIÉTÉS VERBALES sans existence légale, et qui pourtant fonctionnent tous les jours et sur tous les points du Royaume-Uni. Cette absence complète de garantie régulière, qui serait la cause chez nous, ou d'une suspension presque complète des affaires, ou de vols et d'escroqueries fréquents, ne menace pas aussi fortement le crédit en Angle-

terre, parce que le respect des conventions et la probité commerciale y sont portés à un point inconnu en France. Sous ce rapport, l'honneur est chez nos voisins une religion qui a ses enthousiastes, ses intolérants et ses victimes.

L'autre espèce de société en usage en Angleterre, c'est la SOCIÉTÉ INCORPORÉE, qui offre sur les sociétés anonymes de France une supériorité incontestable. Là aussi, il y a autorisation et enquête; mais l'autorisation, mais l'enquête, sont dirigées et accordées, non pas par l'administration, mais par le parlement, c'est-à-dire par le pays. On comprend toute la différence qui existe entre les deux systèmes.

Je ne crois pas, au reste, que la méthode anglaise, qui ne s'applique même dans ce pays qu'à un petit nombre de sociétés, soit praticable en France; nos Chambres rempliraient mal les fonctions du Parlement anglais; mais je ne crois pas non plus que notre administration puisse le faire mieux et avec plus d'avantage pour notre commerce et pour notre industrie. Ce qui est préférable, suivant moi, c'est, comme je le disais tout-à-l'heure, de laisser le droit d'association dans le domaine public, en se bornant à en régler l'usage, afin d'en prévenir les abus, et cela dans les limites que j'ai indiquées. Cette question est, au reste, trop importante pour que j'aie pu la traiter complétement en une seule séance; j'aurai probablement l'occasion d'y revenir.

Ad. B. (des V.)

VINGT-SIXIÈME LEÇON.

Séance du 9 mars 1838.

DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE (SUITE).

SOMMAIRE : Tendance des fortunes à se diviser. — Nécessité de trouver des débouchés aux petits capitaux.

But du nouveau projet de loi. — Note sur les abus des dernières sociétés en commandite. — Le nouveau projet abolit l'article 38 du code de commerce. — Note sur la SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF ; sur la SOCIÉTÉ ANONYME ; sur la SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, son origine, ses progrès ; sur la SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION.

Le gouvernement ne peut pas apprécier la valeur de l'apport. — Résultat politique du projet. — Note sur la statistique des sociétés de 1816 à 1837. — Le projet de loi annule l'influence du gérant. — Des écrits qui ont été publiés sur la matière. — Effet de la nouvelle loi sur la politique extérieure. — Lenteur de l'administration qui doit autoriser. — Influence des commandites sur les institutions civiles et commerciales de la France.

NOTE. Texte du projet de loi présenté par le gouvernement. — Note finale.

Dans la dernière séance, nous avons commencé à nous entretenir des sociétés commerciales ; je vais ce soir en continuer l'examen et voir jusqu'à quel point on peut attendre quelque chose de bon du projet de loi qui vient d'être présenté à la Chambre. Et avant tout, je le répète, je lais-

serai de côté toutes les considérations qui sont purement du ressort de la jurisprudence, pour n'aborder que celles qui ont rapport avec l'économie politique.

Ce qui est aujourd'hui incontestable, c'est la tendance des fortunes en biens fonds à se diviser, c'est la tendance des fortunes mobilières à se multiplier, à prendre la place des autres et à rechercher tous les placements avantageux. Et, remarquez-le bien, si on n'offre pas à ces capitaux de création nouvelle, des débouchés convenables, il en résultera un encombrement fatal aux progrès de l'esprit d'association. En ce moment, les moyens de placement sont trop peu nombreux; l'épargne est une vertu déjà répandue, mais combien qui savent déjà épargner, et qui cependant ne savent que faire du fruit de leurs épargnes? Les classes industrielles, dont les produits sont matériels, ne sont pas les seules qui augmentent leur fortune et qui prospèrent; le même phénomène social se reproduit pour les classes dont les produits sont immatériels: les peintres, les musiciens, les acteurs, les médecins, les avocats, les hommes de lettres, voient tous les jours grandir leurs moyens d'existence. Il faut donc qu'on trouve des placements pour les économies de tous ces travailleurs, passant insensiblement au rôle de capitalistes, qui ne peuvent pas sans doute acheter des maisons et des terres, mais qui sont tous les jours en état d'acheter des actions de 75, 100, 500 et 1,000 francs. Si donc vous leur enlevez ce placement si commode, il est fort à craindre que ces petites sommes qui,

en définitive, en font une qui est énorme, ne soient éparpillées et gaspillées au grand détriment de la nation. Ne perdez pas de vue qu'il est presque aussi difficile de bien placer un capital que de le créer. Voici un fait qui m'est personnel, mais qui vous frappera sans doute : j'ai eu, il y a peu de jours, la visite d'un homme qui venait me demander mon avis sur le placement d'une somme de 40,000 francs provenant de la vente d'une maison. Cet homme, quoique instruit et versé dans les affaires, ne sait depuis long-temps comment tirer parti de ce capital. Eh bien ! si un homme de bon sens, capable d'apprécier les faits industriels de notre époque, se trouve dans un pareil embarras, je vous laisse à penser quelle doit être la situation d'esprit dans laquelle doivent se trouver ceux qui n'ont point la même aptitude. Ainsi s'explique cette déperdition de capitaux qui quittent le pays sans y amener des richesses en échange, qui passent aux emprunts étrangers, qui deviennent la proie du jeu, ou qui sont employés à des besoins fictifs, au luxe et à des dépenses inutiles.

Le projet de loi présenté par le gouvernement est, selon moi, mauvais en tout point : mais il faut en convenir, il va droit au but ; but respectable, puisqu'il s'agit de faire disparaître ces énormes abus à l'aide desquels on a exploité la crédulité publique, et de tirer les petits capitalistes des griffes des filous (1). Mais ce projet agit en aveugle ; il

(1) Les nombreuses déceptions et les escroqueries insignes auxquelles les sociétés par actions ont servi de manteau, sont devenues en peu de

ne règle pas, il détruit et supprime toute possibilité de placements commodes et avantageux, s'occupant fort peu du sort des petits capitaux dont l'avenir forme en ce moment le nœud gordien de la question. Le remède est pire que le mal; sans doute on ne prendra plus l'argent des petits possesseurs, mais, en définitive, qu'en pourront-ils faire ?

Les auteurs des nouveaux projets n'ont fait attention qu'au mauvais côté de la commandite telle qu'elle est aujourd'hui, et sans trop se donner la peine d'une meilleure combinaison, ils l'ont supprimée. Leur loi commence ainsi :

« Art. 1er. *Le capital des sociétés en commandite ne pourra être divisé en actions. En cas d'infractions, la société sera nulle à l'égard des associés.* »

A la bonne heure, voilà qui est plus commode.

---

mois proverbiales. Au lieu d'associés sérieux et respectables, qui pour entreprendre une affaire réelle, attirent vers eux les capitaux jusque là stériles, et qui restent sincèrement attachés à l'entreprise, on a vu des spéculateurs fripons, apporter en société, comme d'une immense valeur, des immeubles déjà dépréciés ou des procédés d'une impuissance bientôt démontrée, réunir des capitaux à la faveur de ces apports chimériques, préposer ensuite à la société un agent insolvable, se soustraire eux-mêmes à toutes les chances d'un désordre inévitable, et réaliser de scandaleux bénéfices par le trafic des actions qu'ils se sont attribuées en échange de leurs prétendus apports; et enfin, de crédules actionnaires, qui en retour des sommes versées par eux ne possèdent que des chiffons de papier. La conséquence de ces brigandages a été la ruine de beaucoup d'actionnaires et la perte, pour le vrai commerce, de capitaux considérables. Mais ce qu'il y a de plus regrettable encore, c'est l'atteinte portée à l'avenir de l'association, au crédit général, à la morale publique, par quelques flibustiers qu'une richesse scandaleusement acquise a tirés du rang des escrocs pour les placer dans des rangs honorables.

L'art. 38 du code de commerce est aboli (1), et désormais il n'y aura plus que des sociétés en nom collectif et des sociétés anonymes (2); mais le gouvernement assume ainsi sur lui une responsabilité immense.

---

(1) Voici cet article :

« Le capital des sociétés en commandite pourra être aussi divisé en actions, sans aucune autre dérogation aux règles établies pour ce genre de société. »

(2) Dans notre législation on divise les sociétés en *Sociétés civiles* et en *Sociétés commerciales*. Les premières n'embrassent que des intérêts purement civils, sont réglées par le code civil; les secondes n'étant qu'une dérogation au droit commun, ont un caractère spécial qui les distingue des précédentes. Ainsi elles peuvent faire des actes de commerce, pourvu qu'elles tiennent des livres et qu'elles se conforment aux autres formalités particulières du commerce. Le code de commerce reconnait trois espèces de sociétés commerciales : la *Société en nom collectif*, la *Société en commandite* et la *Société anonyme*.

La société *en nom collectif* se contracte entre deux ou plusieurs personnes; elle a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale, dans laquelle ne peuvent figurer que des noms d'associés. Chacun de ces associés est solidaire et responsable de tous les engagements contractés sous cette raison. Si Pierre, Paul et Jean font une société en nom collectif pour l'exploitation d'une filature de laine, cette société signe : *Pierre, Paul et Jean*; ou bien : *Pierre, Paul et compagnie;* ou bien encore : *Pierre et compagnie*. La société en nom collectif est en quelque sorte le type des quatre autres, qui n'en sont que des modifications plus ou moins directes.

Dans la *Société en commandite*, il y a un ou plusieurs associés responsables ou solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires ou associés en commandite. Cette société est régie comme la précédente, sous un nom social qui doit être nécessairement celui d'un ou plusieurs des associés responsables, sans que l'on puisse emprunter le nom d'un associé commanditaire, qui n'est solidaire que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a mis ou dû mettre dans la société.

La *Société anonyme* n'est qualifiée par le nom d'aucun associé, mais simplement par l'objet de son entreprise : *Les mines d'Anzin*, la *Banque de France*, la *Compagnie des Indes*, etc.; elle est administrée par des mandataires à temps et révocables. Ces mandataires peuvent être pris parmi les intéressés, à la différence du commanditaire qui, dans la société en commandite, ne peut faire aucun acte de gestion, ni recevoir de mandat pour les affaires de la société, sous peine d'être solidairement responsable. Les administrateurs de la société anonyme ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat; ils ne contractent aucune obligation person-

Le gouvernement s'attribue le droit d'apprécier la faculté de l'apport; mais je le crois aussi incapable que le public d'apprécier la valeur de l'apport des gérants. De bonne foi, peut-il passer pour infaillible et être sûr qu'il ne se rendra jamais caution d'une mauvaise affaire. Et, s'il n'en est pas sûr, qu'aurait-il à répondre quand on vien-

nelle pour les engagements de la société. Les associés ne sont passibles que de la perte du montant de leur intérêt dans la société. Sous ce rapport, il y a analogie entre les actionnaires des sociétés anonymes et les commanditaires dans les sociétés en commandite. Le propre de la société anonyme est de diviser son capital en actions; elle ne peut exister qu'avec l'autorisation du gouvernement.

Indépendamment des trois espèces de sociétés permanentes dont nous venons d'esquisser le caractère, la loi reconnait des associations commerciales temporaires, dites *en participation*; elles sont relatives à une ou plusieurs opérations spéciales de commerce, et elles ont lieu pour les objets, dans les formes et avec les conditions convenues entre les participants. On voit que cette association, dont le législateur n'a pas voulu faire un quatrième genre de société, n'est qu'un marché d'un moment, relatif à quelque opération passagère, finissant avec l'accomplissement de la négociation qui en fait l'objet; elle n'est point assujettie aux formalités prescrites pour les autres sociétés; les livres, la correspondance et la preuve testimoniale seuls, peuvent en constater l'existence.

La *Société en commandite* tire son origine du contrat de *commande* fort usité dans les villes de la Méditerranée, pendant les premières années qui virent se développer les relations commerciales. On donnait, à cette époque, à un marchand faisant les voyages maritimes, de l'argent pour acheter des marchandises, ou des marchandises soit pour les vendre, soit pour les échanger contre d'autres, moyennant une commission ou part quelconque d'intérêt; de bonne heure il fut reconnu que le prêteur n'était engagé que pour les fonds qu'il avait confiés au commandité. Ce genre de commande passa du commerce maritime dans les maisons de commerce, et l'usage s'en propagea d'Italie dans tout le monde commerçant, excepté l'Angleterre où il n'a jamais pénétré. Ce système s'acclimata surtout en France, parce qu'il favorisait les préjugés de ceux qu'une fausse honte aristocratique empêchait de s'engager ouvertement dans le commerce; gentilshommes et autres personnes de qualité ne croyaient point déroger, car ils se bornaient à donner leur argent. D'abord, la commandite s'est formée entre un petit nombre d'associés qui se connaissaient réciproquement et qui restaient toujours en communauté.

drait lui demander compte de son intervention malfaisante. Jusqu'à présent, il n'y a guère eu que cinq ou six sociétés anonymes à examiner par an, et des exploitations qu'il avait jugées bonnes ont eu des résultats déplorables (1); que sera-ce donc lorsqu'il en aura des centaines à apprécier (2)? Et

---

L'article 38 du code de commerce a notablement modifié cet état de choses, en autorisant la division du capital en actions, qu'on peut céder à volonté; il a créé des commanditaires qui peuvent se retirer de la société quand ils veulent se faire remplacer par une personne quelconque; dès ce moment, le cercle s'agrandit pour ainsi dire à l'infini, chacun peut y prendre part pour une somme grande ou petite, et la facilité de se défaire des actions donne un attrait de plus à ce mode de placement.

Cette nouvelle association de capitaux a acquis en peu d'années un développement que ne sauraient diriger les règles étroites qui régissent actuellement les commandites définies par le code de commerce. Lorsque l'association avait lieu entre un petit nombre de personnes éclairées sur leurs droits, celles-ci avaient une connaissance parfaite de l'entreprise qu'elles pouvaient suivre dans ses progrès et surveiller dans sa marche. Mais aujourd'hui que le chef de l'entreprise fixe à sa volonté les avantages et la valeur des idées et des choses qu'il fournit, en un mot, de son apport; aujourd'hui qu'il s'adresse à de petits capitaux qui courent les chances d'une espèce de loterie, il devient indispensable d'établir des réglements nouveaux.

Les auteurs du code de commerce s'étaient attachés à protéger l'intérêt des tiers qui pouvaient se trouver en rapport avec les sociétés; mais aujourd'hui, c'est le *public actionnaire* qu'il est important de mettre sous la protection de la loi; car c'est lui qu'on cherche constamment à tromper par des apports fictifs et des promesses d'un bénéfice fantastique. Ajoutez que ce pauvre public ne sait pas, la plupart du temps, à quoi seront employés ses capitaux, qu'il n'a pas le droit d'intervenir dans la gestion, et que le meneur de l'affaire, qui s'adjuge une certaine masse d'actions dites industrielles, les vend au moment où elles sont en hausse, et s'éloigne avec une centaine de mille francs, en laissant sur le compte de ses co-associés toutes les chances de la mauvaise entreprise dont il a été le fauteur Voyez la brochure de M. Wolowski, citée par le professeur.

(*Note du Rédacteur.*)

(1) Voyez la leçon précédente, page 171.

(2) On peut se rendre compte de l'importance de la question et de la

puis, qu'est-il besoin d'ajouter de nouvelles entraves à celles qui gênent notre commerce et notre industrie? car, de quelque côté que l'on tourne ses regards, on trouve le déplorable système que j'ai tant de fois combattu. Les toiles ne peuvent point entrer, les vins rencontrent l'octroi quand ils cherchent à entrer dans nos villes, toutes les marchandises luttent avec la douane sur nos frontières; et celles qui transitent reçoivent l'affront du plombage, etc. Je m'arrête, car ce n'est pas le moment de vous compléter cette triste nomenclature. On veut que le gouvernement donne la permission de créer les sociétés en commandite; mais alors il faut que tous ses employés soient autant d'encyclopédis-

nécessité d'une prompte organisation, en lisant la statistique suivante publiée par le gouvernement, et comprenant tant les sociétés anonymes, que celles en commandites, par actions nominatives ou au porteur.

	Nombre des sociétés.	*Valeur des actions émises.*
1833	65	15 millions de francs.
1834	84	79 . . . . id. . . . . .
1835	106	45 . . . . id. . . . . .
1836	216	216 . . . . id. . . . . .
1837	288	288 . . . . id. . . . . .

Les deux dernières années ont été fécondes en sociétés en commandite; de 1808 à 1832, la moyenne des autorisations données par le conseil d'état, n'a jamais dépassé cinq.

Les auteurs du projet du gouvernement évaluent à plus d'un milliard le capital des sociétés fondées pendant les douze dernières années.

Si l'on ajoute à ces accumulations toujours croissantes de capitaux, qui n'ont trait qu'aux sociétés enregistrées au greffe du tribunal de commerce de Paris, ceux des sociétés fondées hors Paris à différentes époques, ou à Paris avant 1816, on juge sans peine que la majeure partie de la richesse du pays, en numéraire, se trouve engagée dans les entreprises par actions. Mais il y a plus, chaque jour, et, surtout depuis la présentation du projet de loi aux chambres, la presse périodique livre ses colonnes à de nouvelles émissions d'actions, et l'on peut dire qu'aujourd'hui il existe près de cinq cents sociétés en commandite par actions. (*Note du Rédacteur.*)

tes. Car pour dire : ceci est bien, ceci est mal; telle exploitation fera fructifier les capitaux; telle autre ne réussira point ; il faut une sagacité peu commune, et je crois pouvoir dire que si on lui accorde ce qu'il demande, il sera bientôt embarrassé de son pouvoir.

Les conséquences du système proposé sont plus graves qu'elles ne paraissent au premier abord, et ont à la fois une importance commerciale et une importance politique. Les agents du gouvernement, quelle que soit leur capacité, ont, comme tous les autres hommes, des passions qui leur font voir ce qui n'est pas. Supposons qu'une trentaine de personnes se réunissent pour monter une entreprise; le préfet peut leur donner son adhésion, parce qu'il est, et ceci se voit tous les jours, directement intéressé dans l'affaire; ou refuser cette même adhésion, parce que l'entreprise n'entre pas dans ses vues ou les vues de ses amis, ou bien encore les vues des amis du gouvernement. Qu'il s'agisse par exemple d'un journal opposant, il y a beaucoup à parier qu'il sera repoussé comme l'organe des prolétaires et des républicains; qu'il s'agisse, au contraire, d'un journal gouvernemental, l'opposition ne craindra pas de dire que l'administration a examiné les statuts de la société avec partialité. Or, le gouvernement est assez souvent attaqué, sans qu'il fournisse de nouveaux sujets aux critiques déjà malheureusement trop nombreuses.

La transformation de la société en commandite en société anonyme, change complétement les attributions du gérant, véritable général en chef de

l'entreprise. Car, dans la société anonyme, le directeur n'est qu'un mandataire (1) qui ne peut agir qu'après la délibération du conseil. Lors donc qu'il se présentera un cas grave et que ce mandataire craindra d'engager sa responsabilité; il aura pour toute ressource de convoquer le conseil, lorsqu'il faudrait agir sans perdre du temps.

Je ne nie pas les abus qui ont été signalés ces dernières années (2); plus que tout autre, j'en comprends l'énormité. Mais, d'un autre côté, ne perdez pas de vue que les actionnaires sont de grands garçons; puisqu'il leur est permis de se marier, il faut bien qu'on leur permette d'être actionnaires.

Au reste, Messieurs, le mal n'est pas sans remède, et je ne crois pas qu'il faille renoncer à toute solution. En très peu de temps, plusieurs écrits sont venus nous proposer des moyens de nous tirer d'embarras. M. Émile Vincens, directeur du bureau de l'agriculture au ministère du commerce, et un des juges les plus compétents en cette matière, a adopté, à peu de chose près, le système du gouvernement. M. Wolowski, avocat à la Cour royale, a publié un écrit tout-à-fait ecclectique, le meilleur à mon avis. M. Pauce, jurisconsulte distingué, en a fait un autre fort bon, quoique bien court; M. Persil, autre jurisconsulte, qu'il suffit de nommer pour indiquer sa compétence, a traité la même question avec la supériorité qui le caractérise. Enfin, M. Pillet-Will, negociant éclairé,

---

(1) Voyez la 2e note, page 176 et la leçon précédente.
(2) Voyez la note mise à la fin de la leçon, page 187.

a envisagé la question sous un point de vue tout-à-fait spécial. Mais, je le répète, le travail de M. Wolowski est celui qui vous donnera les idées les plus nettes sur la question. Cet auteur pense que l'entreprise ne doit point être laissée à la garde de Dieu; il veut que l'apport des gérants soit sérieux, et qu'ils ne puissent pas en réaliser la valeur en vendant leurs actions, c'est-à-dire qu'ils soient forcés de s'intéresser au sort de l'entreprise. M. Persil propose, pour remédier au mal, de diviser le capital de la commandite en deux parts: l'apport des gérants et les mises des actionnaires, et il veut que celles-ci seulement soient en actions transmissibles. Toutefois, rien n'empêche les gérants de faire apparaître des compères pour les aider à tromper les actionnaires. M. Wolowski classe les actions en actions industrielles et en actions qui ne le sont pas; ces dernières ne pourront être vendues qu'après deux inventaires, afin que les gérants restent attachés à l'entreprise au moins pendant deux ans... Mais je ne veux point entrer dans la discussion des détails; je ne suis point ici pour faire une loi, et je reviens aux considérations économiques qui doivent remplir notre leçon.

La loi proposée, en anéantissant la commandite, aurait pour effet presque immédiat, de porter les capitaux, surtout les petits capitaux, en pays étrangers, pour alimenter les loteries de tout genre, de priver notre propre pays de plusieurs établissements utiles et de frapper notre industrie au cœur, au moment où elle commence à prendre un certain essor. La politique extérieure n'est donc pas étrangère à

cette question d'association commerciale. En effet, il reste à savoir si en ce moment que tous les gouvernements font des provisions, soit pour la paix, soit pour la guerre, il faut arrêter en France le mouvement qui s'accelère en Belgique, en Allemagne, en Angleterre et partout. Mais, nous répond on, qui vous dit que le mouvement s'arrêterait ? Eh ! Messieurs, qui de vous ne sait pas combien de peine il faut pour former une société anonyme et pour obtenir l'autorisation du gouvernement? Qu'un paysan demande à s'emparer d'un terrain inculte pour y bâtir une cabane, voici dans quel labyrinthe il s'engage: 1° il fait une pétition au maire de la commune; 2° celui-ci l'adresse au sous-préfet pour obtenir la permission d'assembler le conseil municipal; 3° le sous-préfet transmet la demande au préfet; 4° celui-ci répond au sous-préfet; 5° le sous-préfet répond au maire; 6° le maire convoque le conseil municipal qui nomme une commission et des experts; 7° ceux-ci font une expertise et un procès-verbal; 8° la commission fait un rapport; 9° le conseil délibère; 10° le maire transmet la délibération au sous-préfet; 11° celui-ci la transmet au ministre; 12° le ministre fait un rapport au roi; 13° le roi soumet l'affaire au conseil d'état; 14° une commission est nommée par le conseil d'état; 15° cette commission fait le rapport; 16° le rapport est discuté et envoyé au ministre; 17° le ministre approuve le projet et l'envoie au préfet; 18° le préfet l'envoie au sous-préfet; 19° le sous-préfet l'envoie au maire; 20° enfin le maire l'envoie au paysan. Toutes ces forma-

lités, et j'en oublie sans doute encore, ont eu lieu pour une affaire de trente-cinq centimes! Et je trouve ce dernier fait, qui, d'ailleurs, a produit quelque sensation dans un auteur qui a écrit sur le droit administratif.

Or, si dans l'état actuel de notre législation, il faut passer par toutes ces lenteurs; comment voulez-vous que pour une affaire d'une haute gravité, et le plus souvent pressée, on veuille se soumettre à toutes ces allées et venues. Autant vaut-il décréter qu'il n'y aura plus de sociétés commerciales et que l'industrie française deviendra ce qu'elle pourra.

Messieurs, le caractère spécial de notre époque, c'est que chacun se sent trop faible pour agir seul et à l'écart; c'est que tout le monde sait apprécier l'avantage qu'il y a à se réunir aux gros bataillons. Ce que nous avons fait depuis vingt ans, nous le devons à l'association; ce sont les compagnies qui ont fait les premiers ponts suspendus, qui ont monté les premières machines à vapeur, établi les premiers chemins de fer, formé les premières compagnies d'assurances. A ce sujet vous pourrez me dire : mais les compagnies d'assurances sont des compagnies anonymes. Oui, sans doute; mais si la forme des sociétés anonymes convient au mécanisme des sociétés d'assurances, qui sont de leur nature très limitées, elle est loin de valoir pour la masse des affaires, la forme de la commandite. La commandite seule a permis jusqu'à présent et permettra désormais de faire participer aux profits du commerce l'ensemble des citoyens qui ne sont pas commer-

çants, c'est-à-dire, les magistrats, les avocats, les médecins, les petits propriétaires, les ouvriers: personne n'en est exclu. Avec des actions, un évêque lui-même peut prendre part aux événements du commerce. Voyez : la commandite a organisé des concerts qui, tout en provoquant la création de produits immatériels, pousse à la consommation des bougies et d'une foule d'autres produits matériels (1). Jh. G.

Nous croyons devoir donner ici comme complément de cette leçon le texte du projet de loi qui a été présenté à la Chambre des députés par le gouvernement.

« Art. 1er. Le capital des sociétés en commandite ne pourra être divisé en actions.

» En cas d'infraction, la société sera nulle à l'égard des associés. Les fondateurs, gérants et administrateurs seront solidairement et par corps obligés à la restitution de toutes les sommes qu'ils auraient reçues en échange des actions émises au paiement des dettes sociales, et aux dommages-intérêts qui résulteraient de l'inexécution des engagements contractés au nom de la société, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application de l'art. 405 du code pénal.

» Art. 2. Les dispositions de l'article ci-dessus, en ce qui touche la nullité, les restitutions, les dettes et dommages-

(1) La dernière partie de cette séance a été consacrée par le professeur à une revue de quelques-unes des questions traitées dans les séances précédentes.



intérêts, ainsi que l'action publique, seront appliquées à tous les cas de sociétés anonymes non autorisées.

» Art. 3. Le contrat de société anonyme réglera le mode et les conditions d'admission des actions nominatives, ainsi que les obligations qui en résultent envers la société et les tiers de la part du souscripteur primitif et des cessionnaires successifs des actions.

» Les actions au porteur ne pourront être livrées que quand le montant total en aura été versé ou garanti à la société par celui auquel la société les délivrera.

» Art. 4. Aucune répartition ne pourra être faite aux actionnaires, sous quelque dénomination que ce soit, que sur les bénéfices nets constatés par les inventaires qui auront été dressés par les administrateurs, et vérifiés dans la forme déterminée par l'acte de société.

» Toute répartition faite en dehors desdits inventaires sera sujette à rapport.

» Les administrateurs seront responsables, solidairement et par corps, de toute répartition faite sans inventaire préalable ou en dehors des inventaires, ou en vertu d'inventaires dans lesquels ils seraient coupables de dol et de faute grave.

» Art. 5. Les actionnaires, en cas de contestation, soit entre eux et les administrateurs, soit entre eux et un certain nombre de leurs co-sociétaires, ne pourront procéder en justice, soit en demandant, soit en défendant, qu'à la diligence des commissaires nommés spécialement pour chaque procès dans l'assemblée générale qui sera convoquée à cet effet par les administrateurs, dans la forme déterminée par les statuts.

» Dans les cas où il y aurait refus ou impossibilité de convocation, comme dans celui où l'assemblée générale ne nommerait pas les commissaires, ceux-ci seront désignés par le tribunal de commerce, sur la requête de la partie la plus diligente.

» Tous actes de procédure seront valablement faits jusqu'à la fin du procès, à la requête ou en la personne des commissaires nommés en exécution des dispositions précédentes, sauf à chaque actionnaire à intervenir personnellement, si bon lui semble, mais à ses frais.

» Art. 6. Les dispositions du code de commerce, relatives aux sociétés anonymes et celles de la présente loi, sont applicables à toutes sociétés dont le capital sera divisé par actions quel qu'en soit l'objet.

» Art. 7. En matière de société commerciale, toute contestation entre associés pour raison de cette société ou de sa liquidation, sera portée devant le tribunal de commerce.

» Toute stipulation contraire est interdite dans les contrats de société, et sera réputée nulle, sauf le droit réservé aux parties de compromettre, dans les termes et aux conditions du code de procédure civile, lorsque l'objet du procès sera déterminé.

» Art. 8. Sont abrogés les articles 38, 51, 52 et suivants, jusques et y compris l'article 63 du code de commerce.

» L'article 44 du même code est rectifié ainsi qu'il suit :

» L'extrait des actes de société est signé, pour les actes publics, par les notaires, et pour les actes sous seings-privés, par tous les associés, si la société est un nom collectif, et par les associés solidaires ou gérants, si la société est en commandite.

» L'article 7 de la présente loi sera substitué, dans le texte du code, à l'article 51. »

A l'époque où le gouvernement impérial s'occupait de la rédaction du code de commerce, la société anonyme n'était assujettie à aucune règle; cette liberté avait engendré de graves abus, de

grandes catastrophes, et on jugea à propos de les soumettre à une autorisation préalable de l'administration. Celle-ci constate que la société n'est pas un piége tendu à la crédulité, que l'objet de la spéculation est licite et réel; qu'il existe, non un prospectus sur une idée sans consistance, mais déjà un acte social, un fonds d'engagement qui assure l'entreprise et des actionnaires véritables; que les capitaux annoncés existent effectivement, qu'ils sont proportionnés à l'entreprise; et enfin que l'entreprise offre aux associés les moyens de surveillance convenables. Telle est du moins la garantie morale que donne au public l'ordonnance royale qui renferme l'autorisation et l'approbation.

En même temps que les législateurs de l'empire prenaient ces dispositions pour régulariser la société anonyme, des commandites (voyez la note de la page 177 et suiv., pour l'origine de ces sociétés) avaient été faites par actions, et le conseil d'état crut devoir consacrer cet usage par la loi. Telle est l'origine de l'article 30 du code de commerce qui permet de diviser par actions le capital des sociétés en commandite.

En terminant, nous insisterons de nouveau sur la nécessité de conserver les sociétés en actions qui offrent seules le moyen simple et commode d'associer les petits capitaux et de les faire circuler sans entraves; elles sont du même ordre que les machines à vapeur et les chemins de fer; les proscrire, c'est comme on l'a déjà dit bien souvent, frapper au cœur le commerce et l'industrie. La chevalerie industrielle s'est montrée au grand jour, et les

manœuvres des habiles commencent à être frappées de discrédit ; le danger diminue, et ce n'est certes pas le moment de détruire l'avenir d'une institution vivace qui s'est développée *quand même*. Toutefois, l'éducation des capitalistes n'est pas encore faite, et c'est à la Chambre des députés à insérer dans la loi des garanties convenables qui les mettent à l'abri des fripponeries audacieuses qui ont caractérisé ces dernières années. La nouvelle loi qu'ils feront, tout en étant d'intérêt matériel, n'en est pas moins destinée à exercer une influence immense sur la prospérité et la considération nationales. Puissent nos législateurs appeler au secours de la véritable industrie les capitaux jetés aujourd'hui à l'agiotage ! Puissent-ils en même temps calmer cette fureur qui nous dévore, et qui, disait naguère un des organes les plus brillants de la presse (*le National*), ferait penser aux nations étrangères qu'au mot *honneur*, si long-temps inscrit sur le drapeau de la France, a été substituée cette fameuse et ignoble devise : *devenez riches et tâchez de ne pas être pendus !*

(*Note du rédacteur.*)

VINGT-SEPTIÈME LEÇON.

20 Février 1838.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

SOMMAIRE : Difficultés de la répartition des richesses. M. de Sismondi, son système. — Faut-il produire sans s'occuper des débouchés? avis partagés. — Invention des machines, leurs effets à l'égard des travailleurs. — Critiques du système de M. de Sismondi par plusieurs économistes, et notamment par M. Ricardo. — Les perfectionnements et les découvertes des machines permettent à la France de nourrir 8,740,910 habitants de plus qu'autrefois avec un moindre territoire. — Réponse de M. Say à M. de Sismondi. — Encouragements donnés à l'agriculture. — Moyens d'améliorer le sort des ouvriers industriels; ce qu'il faut emprunter aux temps passés. — LA SAUVAGÈRE, association d'ouvriers ; cette méthode est pratiquée depuis long-temps en Amérique; travaux de Saint-Simon, d'Owen et de Fourrier.

MESSIEURS,

Nous nous occuperons ce soir d'étudier les phénomènes de la consommation des richesses.

Vous vous rappelez sans doute avoir remarqué plusieurs fois qu'un certain nombre d'économistes ne s'était guère occupé que des moyens de développer la production sans rechercher si des débouchés suffisants lui étaient

ouverts. Frappés de ce que la production avait lieu au hasard, et rencontrait de tous côtés, dans l'ignorance publique et dans les lois, des entraves qui gênaient son libre développement, ils s'attachèrent d'abord à éclairer les producteurs et les gouvernements sur les lois qu'il fallait réformer et sur celles qu'il fallait suivre.

Si, absorbés par les difficultés de la tâche qu'ils avaient entreprise, ils négligèrent de s'occuper de la consommation, c'est qu'ils pensèrent qu'avant de songer à augmenter le nombre des consommateurs, il fallait s'attacher d'abord à élever la production au niveau des besoins déjà existants. Ce n'est guère que depuis une vingtaine d'années, en effet, que l'invention de nouvelles machines, le perfectionnement des routes, la navigation à la vapeur, ont donné à la production cette activité à laquelle le marché national ne suffit plus, et qui se manifeste au dehors par des exportations qui n'étaient autrefois que de quelques millions, et qui s'élèvent maintenant à des milliards de francs. C'est depuis le même temps aussi qu'on a pu remarquer les faits si graves qui accompagnent, pour un grand nombre de travailleurs, toute invention nouvelle, toute crise commerciale; et l'existence d'une misère très grande chez beaucoup d'ouvriers, à côté de quelques grandes fortunes d'entrepreneurs d'industrie.

Depuis que le premier cri d'alarme a été jeté par M. de Sismondi, à propos de cette nouvelle complication de la question économique, tout une révolution s'est faite dans les esprits; et comme nous

exagérons toujours sans pouvoir nous arrêter dans des limites convenables, nous sommes tombés d'un excès dans un autre. Après avoir fait de la production l'objet unique de nos études, nous ne voulons plus aujourd'hui nous préoccuper que de la consommation, et en faire la limite absolue de la production. Quelques écrivains, partisans de cette nouvelle école, ont été jusqu'à prétendre que l'industrie ne devait produire qu'en vue de placements assurés à l'avance, c'est-à-dire sur commandes, comme fait un simple ouvrier.

Poser une telle règle, c'est méconnaître entièrement les lois de nécessité auxquelles l'industrie ne peut se soustraire; quand un haut-fourneau, un four à cristal, sont allumés, on ne peut les éteindre à moins de pertes considérables; ils doivent travailler jour et nuit, que leurs produits soient ou non vendus; les fabriques dont les machines sont mues par la vapeur se trouvent dans la même position : tous ces établissements ne peuvent suspendre leurs travaux quand les demandes cessent, sous peine de perdre des intérêts considérables, et de ne pouvoir soutenir plus tard la concurrence de ceux qui auraient constamment produit. C'est de là, il est vrai, que naissent les encombrements et les crises, parce que sur tous les points on a travaillé sans perdre un instant, à l'aveugle, sans connaître les besoins des consommateurs et le chiffre total de la production ; mais telle est la constitution actuelle de l'industrie, qu'il est impossible, quant à présent, de prévenir cette incessante éventualité de ruine.

C'est en Angleterre d'abord, puis en Belgique, en France, et enfin aux États-Unis, que ce grand mouvement industriel s'est successivement développé, pour les premières puissances à l'abri du blocus continental, et pour la dernière, grâce à la position toute spéciale et toute privilégiée, qui lui permet de récolter elle-même la matière première, et lui fournit des capitaux et des hommes nécessaires pour la mettre en œuvre.

Tant que la guerre, qui ne s'est réellement terminée qu'en 1814, a désolé l'Europe, l'Angleterre, maîtresse des mers, a produit dans ses fabriques de quoi suffire aux besoins de tous les pays où la France n'avait pas porté ses armes; mais dans le même temps notre industrie et celle de la Belgique, travaillaient de concert à servir les demandes des consommateurs nombreux de toute l'Europe continentale. Des deux côtés, des progrès importants furent donc réalisés pendant cette période, et chacun grandit de telle sorte que, lorsque la paix de 1814 abaissa toutes les barrières que le décret de Berlin avait élevées, et affranchit les mers de la domination britannique les Anglais importèrent bien sur le continent, qui leur avait été fermé si long-temps, quelques-uns de leurs produits qui luttèrent avec ceux des fabriques françaises et belges; mais celles-ci, à leur tour, exportèrent dans tous les pays où l'Angleterre avait paru seule jusqu'alors, et firent à son commerce une concurrence redoutable, qui lui fit perdre de ce côté au delà peut-être de ce qu'il avait gagné sur le marché européen.

La lutte, commencée à cette époque, se continue

toujours et fait à chaque instant de nouveaux progrès. Toutes les activités autrefois occupées par la guerre, se sont depuis lors tournées vers l'industrie, pour ne pas rester oisives; et cette révolution s'étant opérée chez tous les peuples du continent, chacun s'est dit: « Passons-nous de nos voisins, et travaillons à satisfaire nous-mêmes à tous nos besoins. » Mais une fois engagé dans cette voie, on est bientôt arrivé à produire au delà des besoins de la consommation intérieure, et l'on s'est dit alors: « Pourquoi ne pas imiter l'exemple de l'Angleterre, et garder invendu l'excédant de notre production, qui pourrait trouver sur d'autres marchés un placement avantageux? »

Il est facile de concevoir comment le même calcul ayant été fait chez presque tous les peuples à la fois, chacun s'est défendu chez lui au moyen de tarifs et de douanes sur les frontières; tandis que la concurrence était terrible et souvent ruineuse sur les marchés de l'Orient et de l'Amérique, restés seuls ouverts, en partie du moins, aux produits des fabriques européennes.

Parmi les écrivains qui ont été effrayés de cette lutte, pour les conséquences qui en résultent à l'égard des travailleurs, M. de Sismondi est celui dont les écrits ont fait le plus de sensation; c'est de lui que nous nous occupons surtout.

Vous avez beaucoup produit, a-t-il dit; mais à quoi a servi cette production, puisque le bien-être des travailleurs n'a pas augmenté?

Avec vos machines, vous avez beaucoup économisé sur les frais; mais quel profit la société en

a-t-elle retiré, si les ouvriers n'ont pas profité de cette économie, soit par une augmentation de salaire, soit par la réduction des heures de travail ?

Combien plutôt ces économies et ces machines n'ont-elles pas été déplorables, si ces dernières, remplissant les fonctions de dix ouvriers, en ont mis neuf dans l'oisiveté, leur retirant à la fois l'ouvrage et le salaire, c'est-à-dire le pain ?

Qu'importe à tous ces ouvriers sans travail, à tous ceux dont une concurrence effrénée a réduit les salaires, que la valeur de vos produits soit diminuée de moitié, s'ils ne peuvent les acheter à aucun prix ?

Il y a dans ces plaintes, dans ces accusations lancées avec tant d'éloquence et de chaleur contre le système manufacturier, plus de force que d'exactitude.

Sans doute, il est malheureusement vrai que les ouvriers n'ont pas retiré des progrès de l'industrie tous les avantages qu'ils pouvaient espérer; mais on ne peut nier pourtant que leur position ne soit en général améliorée beaucoup depuis trente ans; la comparaison la plus superficielle entre ce qu'étaient le logement, la nourriture et l'habillement au commencement de ce siècle, et ce qu'ils sont aujourd'hui, ne laisse aucun doute à cet égard. Peut-être, je le répète, cette amélioration n'est-elle pas encore proportionnée aux immenses progrès réalisés pendant cette période, et aux profits qu'en ont retirés certains producteurs spéciaux : les capitalistes et les entrepreneurs ; mais enfin il y a eu amélioration notable qu'il faut sans doute chercher

à augmenter encore, mais qui est certaine et qu'on ne peut se refuser à reconnaître.

Mon intention n'est pas ici d'adresser à M. de Sismondi le reproche d'avoir exagéré les faits au profit d'un système; mais je crois qu'il a eu le tort de regarder comme l'état ordinaire de l'industrie, la position désastreuse dans laquelle il trouva l'Angleterre plongée, lorsqu'il alla recueillir dans ce pays les observations qui lui ont servi à écrire son livre. Ce moment était justement celui d'une crise qui avait éclaté à la suite des spéculations hasardeuses avec l'Amérique; les envois n'avaient pas été suivis de retour, les négociants et les banques avaient fait faillite, et les ouvriers, payés en papier sans valeur, s'en étaient pris aux machines de leur misère, et les avaient brisées en les accusant de les priver de travail, quand au contraire c'était à elles qu'ils le devaient.

C'est frappé du spectacle de tous ces malheurs, et l'esprit placé encore sous l'impression pénible qu'il en avait ressentie, que M. de Sismondi a conçu l'idée de son livre et en a écrit les pages les plus éloquentes, non pas en exagérant le mal qu'il avait vu, mais en le présentant comme l'état permanent du pays, et le résultat inévitable du système de production illimitée professé par l'école anglaise, dont il avait fait lui-même long-temps partie, avant de devenir son adversaire.

Une défection aussi éclatante attira sur son œuvre de nombreuses critiques, notamment de la part de M. Ricardo. A ce principe de M. de Sismondi: « Un pays n'est riche que lorsqu'il est peuplé de

travailleurs dans l'aisance, » Ricardo répondait: « Il importe peu qu'un pays soit peuplé, pourvu qu'il soit riche ; le nombre des pauvres n'est rien; l'essentiel c'est qu'il y ait de très grandes fortunes. »

Mais, dit M. de Sismondi, si vous avez un grand nombre de pauvres, qu'en ferez-vous ? ne seront-ils pas à la charge des riches ? N'ayant rien à perdre, ne se mettront-ils pas continuellement en rébellion contre les lois, et la société ne sera-t-elle pas menacée chaque jour par une populace famélique ?

La question n'est pas là, répond Ricardo ; la société ne peut exister sans de grandes fortunes qui permettent d'entreprendre et d'exécuter tous ces magnifiques travaux de route, de canaux, d'usines, que vous admirez, et auxquels nous devons les richesses commerciales qui sont la base de notre puissance politique comme état, et de notre liberté comme citoyens.

Eh ! que me font, à moi, ces travaux, ces richesses, cette puissance, cette liberté, s'écrie M. de Sismondi ; si ces travaux ne servent qu'aux intérêts de quelques grands entrepreneurs ; si ces travaux ne sont le partage que d'un petit nombre ; si les vices de votre organisation économique ne permettent pas à tous vos concitoyens d'arriver à prendre part à votre puissance politique, et enfin si cette liberté n'est pour vos travailleurs que la liberté de mourir de faim !

La discussion s'étant continuée quelque temps de cette manière, M. Say intervint en formulant sa fameuse théorie des débouchés. « Il ne faut pas

considérer seulement, dit-il, la production ou la consommation, mais l'une et l'autre à la fois, car elles sont corrélatives. Si des denrées s'accumulent sur un point, c'est qu'il n'y en a pas eu assez de produites d'un autre côté. — Quand la récolte de l'huile est mauvaise en Provence, la vente des toiles n'est pas avantageuse à Rouen, parce que les Provençaux ne peuvent acheter les cotonnades de la Normandie qu'avec leurs huiles; il en est de même partout. »

La preuve incontestable que la société tout entière a gagné aux progrès de l'industrie, aux découvertes scientifiques, aux inventions de machines, c'est l'accroissement considérable qu'a subi la consommation des produits immatériels; car quelle conclusion tirer de la présence des ouvriers dans les salles de spectacle, par exemple, sinon que déjà ils ont pu satisfaire aux besoins urgents de leur famille, à leur nourriture, à leur habillement?

Dans les pays où il n'y a pas d'industrie, les hommes adonnés à la culture des arts végètent malgré leur talent, parce qu'ils ne peuvent échanger le produit de leurs travaux contre des produits plus matériels. Là, au contraire, où le travail et le commerce créent la richesse et font pénétrer l'aisance dans toutes les classes, il y a place et profit pour de nombreux artistes qui donnent à tous la nourriture intellectuelle qui élève l'esprit, et les plaisirs qui font oublier les fâtigues du corps. Utiles comme producteurs, ils le sont encore, ainsi que je le disais l'autre jour, comme consommateurs; le placement avantageux que les peintres,

les auteurs, les artistes dramatiques trouvent pour leurs travaux, leurs livres, leur musique, leurs pièces, les met en position de consommer plus de produits de l'industrie agricole et manufacturière.

Si les progrès industriels dus principalement aux découvertes et aux perfectionnements des machines, n'avaient multiplié et répandu la richesse, il ne serait pas possible d'expliquer comment la France de 1838 peut nourrir avec un territoire égal sinon plus petit, une population d'un tiers plus forte que celle de la France de 1780 (1). Partout ainsi la production a créé elle-même la consommation ou du moins les moyens de consommer, en payant des salaires aux ouvriers qu'elles a créés.

Dans la longue polémique élevée sur cette grave question par M. de Sismondi, et soutenue par MM. Say et Ricardo, le premier a insisté avec force sur ce fait remarquable, que les producteurs conservaient dans leurs magasins des marchandises invendues, bien qu'il y eût encore des gens qui avaient besoin de ces produits, mais qui ne pouvaient les acheter ; et il se crut fondé à dire : « Vous voyez bien qu'il ne suffit pas de produire pour créer la consommation ; » puis il ajoutait : « Plus vous entrerez avant dans ce système, plus vous produirez,

(1) En 1784, le territoire de la France comprenait 52,780,715 hectares, et était peuplé par 24,800,000 habitants; en 1836, le territoire ne se compose plus que de 52,768,600 hectares et nourrit 33,540,910 habitants : différences 12,115 hectares en moins, et 8,740,910 habitants en plus.

Note du Rédacteur.

et plus en même temps vous augmenterez la masse des marchandises invendues, ce qui vous conduira fatalement à des engorgements, des ventes à vil prix et des faillites; c'est-à-dire, en dernière analyse, que vous ajouterez à la misère des ouvriers, qui déjà sont sans travail, celle des ouvriers employés et non payés, et celle des marchands et des fabricants mêmes qui leur avaient donné de l'ouvrage. »

A cet argument contre la production illimitée, M. Say répondait: « S'il y en a qui ont besoin d'acheter et qui ne le puissent pas, quand d'autres ont besoin de vendre et ne trouvent pas d'acheteurs, c'est que les premiers n'ont pas assez produit ou n'ont pas été en position de le faire. Tous les efforts de l'administration et des économistes doivent donc se tourner vers les moyens possibles d'encourager la production, non pas seulement sur un point, mais sur tous à la fois; de telle sorte qu'à chaque industrie, à chaque producteur, correspondent une autre industrie, un autre producteur, pour échanger ensemble les fruits de leurs travaux. Les crises dont on se plaint viennent non pas d'une trop forte production générale, mais d'une production mal dirigée et sans équilibre, exagérée sur un point et restreinte sur un autre.

C'est bien là en effet qu'est le remède, mais il est plus facile de l'indiquer que de découvrir les moyens de l'appliquer. « Si vous inventez de nouvelles machines, dit M. de Sismondi, vous réduisez de nouveau les salaires et vous mettez de côté de nombreux ouvriers. »

Si vous supprimez les machines, dit M. Say, ou que vous cessiez d'en inventer, quand les peuples vos voisins et vos rivaux perfectionnent sans cesse les leurs, vos produits seront inférieurs et plus chers ; vous ne pourrez soutenir leur concurrence, et vous serez forcés de congédier vos ouvriers et de fermer vos fabriques. »

Des deux côtés, vous le voyez, le péril est grand, et les moyens de l'éviter sont encore inconnus; aussi l'économiste ou le gouvernement qui les découvriraient, pourraient-ils se considérer comme ayant trouvé la pierre philosophale.

Quelle que soit l'impossibilité d'arriver, dans cette voie plus que dans tout autre, à une perfection imaginaire, on doit travailler avec ardeur à la recherche d'une solution, devenue impérieusement nécessaire, pour ce problème des débouchés et de la consommation ; car chaque jour voit accroître le mal qui résulte de l'état actuel des choses : mal dont nous avons sondé la profondeur dans une de de nos précédentes leçons, en examinant le chiffre et les détails du budget du paupérisme en France, bien loin encore heureusement des 225 millions qu'il coûte chaque année à l'Angleterre pour la seule taxe des pauvres.

Je vous l'ai dit en commençant cette séance, toutes les difficultés auxquelles le système manufacturier a donné naissance s'accroissent constamment ; et chaque peuple, pour avoir voulu se passer de ses voisins, tout en prétendant lui faire recevoir ses produits, alors qu'il refusait les siens, se trouvera bientôt parqué dans les limites de ses frontières

sans en pouvoir sortir, et n'aura pour ses denrées et ses marchandises d'autre débouché que la consommation nationale.

L'Amérique, à laquelle l'Europe a tant vendu de produits de ses fabriques, et la Russie même, encore à demi-barbare, se font à leur tour industrielles ; déjà les États-Unis menacent les fabriques de l'Europe d'un tarif de douanes semblable à celui que les Russes ont déjà établi chez eux depuis quelque temps. Chaque jour voit se perdre ainsi un ancien débouché, et s'encombrer davantage les magasins dès aujourd'hui trop pleins, de nos négociants et de nos manufacturiers. Que deviendront donc, alors que toutes les portes seront fermées, les nombreux ouvriers qui travaillent encore en Angleterre, en France et en Belgique, pour des consommateurs étrangers qui les quittent.

A cette question, Ricardo a répondu, un peu légèrement peut-être : « Ils feront autre chose ! » Mais on peut lui demander quelles choses feront-ils, quand déjà toutes les carrières sont remplies, toutes les places occupées, et que chaque branche de la production regorge de travailleurs titulaires et de postulants à le devenir? Là est un difficile problème qu'il est au-dessus des forces d'un individu de résoudre, mais que le concours de toutes les intelligences peut simplifier, et qui doit à quelques écrivains, tels que M. de Sismondi, d'avoir été parfaitement posé?

L'Angleterre surtout doit se préoccuper de cette grave question ; car bien plus que nous elle est intéressée à la fermeture des marchés étrangers : elle

a épuisé chez elle tous les moyens de tirer parti du sol : à sa population exubérante il faut du pain que son territoire, trop restreint, ne produit pas en assez grande quantité, et que les produits de ses fabriques peuvent seuls lui acheter au dehors, ressource qui sera perdue pour elle lorsque le moment que nous avons prévu pour elle sera arrivé.

Notre position à nous est bien plus belle : une faible partie seulement de notre population est engagée dans les travaux industriels; les trois quarts sont encore attachés à la terre qu'ils cultivent, et dont ils sont loin d'avoir tiré tout le parti possible.

Aidons-les dans leurs travaux, prodiguons-leur les conseils de la science pour leur enseigner à accroître leurs revenus, et nous aurons ainsi aidé puissamment notre industrie manufacturière, en appelant aux jouissances de la consommation 24 millions de nos concitoyens qui ne manquent pas, certes, de besoins de toute nature, mais seulement de revenus pour les satisfaire.

Quant aux moyens d'améliorer la condition des ouvriers industriels sans une augmentation de salaire, qui ajouterait aux frais généraux et aux prix de revient des fabriques, les travaux remarquables de M. de Villeneuve Bargemont et de quelques autres écrivains de la même École ont tourné nos regards vers certaines institutions du temps passé, envers lesquelles les préjugés de l'éducation voltairienne de la fin du dernier siècle, que nous avons presque tous reçus, nous avaient fait manquer parfois de justice. Ainsi nous avons reconnu que les couvents, indépendamment de l'idée religieuse qui

avait présidé à leur fondation, présentaient le spectacle d'un fait économique fort important. — Nous avons vu également quels avantages résultent de la vie en commun, avantages immenses, et dont déjà on a cherché à faire profiter les travailleurs industriels. Vous n'ignorez pas qu'à la SAUVAGÈRE, près Lyon, les ouvriers prennent leurs repas en commun, dans un réfectoire où chacun se fait servir les mets qui lui conviennent, à un prix fixé par un tarif général. La dépense journalière de chaque ouvrier est portée au débit d'un compte dont le crédit se forme des salaires qui lui sont dus, et dont l'excédant lui est remis chaque semaine après décompte. Dans un grand nombre de fabriques américaines ce mode est depuis longtemps adopté, surtout à l'égard des femmes. Espérons qu'il se propagera en France, au grand avantage de la moralité et de l'économie, et qu'il viendra ajouter encore aux secours qu'on devra obtenir un jour du principe de l'association largement appliqué, d'après une formule qui n'est pas encore trouvée, mais que les travaux de Saint-Simon, d'Owen et de Fourrier, peuvent nous aider à découvrir.

Ad. B. (des V.)

VINGT-HUITIÈME LEÇON.

16 mars 1838.

PRODUCTION ET CONSOMMATION (Suite.)

SOMMAIRE. Question à résoudre. — Comment la production a augmenté depuis vingt ans. — Cause de cette augmentation. —
De notre législation commerciale ; du SYSTÈME PROTECTEUR. — Tergiversations de l'administration. — Cette question est aussi politique. — Note sur le Sund, Gibraltar et les Dardanelles. — Jusqu'à présent on n'a appliqué que des palliatifs. — Résultats des traités de commerce. — Traité de Methuen. — Note sur Pombalo. — Des relations entre la France et l'Angleterre, par suite de ce traité. — Développements à ce sujet. — Résumé de plusieurs réformes secondaires à faire. — Importance du marché national.
Du retour aux anciennes idées d'association. — De quelle manière on tend à l'association, en appliquant les principes de la division du travail.

Nous reprendrons ce soir l'examen de la question de la consommation des richesses. Vous avez pu vous apercevoir qu'il n'y en a pas de plus importante en économie politique. A peine née d'hier, au moins sous le rapport scientifique, elle occupe aujourd'hui sérieusement tous les hommes qui ont reçu la mission de diriger le mouvement du progrès dans la société ou qui se sont donné celle de l'étu-

dier. Je dis sérieusement ; car elle est entourée de complications graves, et ce n'est pas trop de réunir toutes ses forces quand on en cherche la solution.

Du reste, voici la question qu'il s'agit de résoudre ; vous allez juger par vous-mêmes.

La production d'un pays étant donnée, indiquer aussi mathématiquement que possible les moyens d'assurer dans tous les temps la consommation des produits, c'est-à-dire un placement avantageux à tous les produits créés ; en un mot, compenser la production avec la consommation, de telle sorte que l'une ne manque jamais à l'autre, et que toujours l'une serve à l'autre. Comme vous le voyez, la solution du problème présente des difficultés fort complexes, qui varient suivant les pays.

Aujourd'hui, l'embarras est de savoir comment il faut faire intervenir les lois et le droit international pour corriger les abus du système actuel, qui pousse à une production indéfinie, et qui tend de plus en plus à restreindre la consommation. Or, c'est à cette tendance qu'il faut attribuer les malheurs industriels et les catastrophes dont nous sommes témoins et dont tout le monde souffre. Mais en définitive, puisque le mal a une cause artificielle, il ne doit pas être impossible d'y trouver un remède, et je crois que nous y parviendrons en étudiant les causes qui développent la production outre mesure et qui restreignent la consommation.

La production a augmenté depuis vingt ans par la création de nouveaux moyens de transport, par l'amélioration des anciennes routes, par l'inven-

tion de toutes sortes de procédés de fabrication, par les découvertes scientifiques, par l'abaissement des tarifs, et enfin, par suite de l'appel fait dans tous les pays de l'Europe aux spécialités actives, qui, jusque-là, étaient occupées au métier des armes, et qui sont aujourd'ui dans les divers camps industriels. Le travail s'est partout reconstitué et répandu, les peuples les plus arriérés ont partout rejoint les autres, et partout des produits nouveaux et considérables ont été créés. Les populations agricoles gravissent vers les manufactures: l'Autriche tend à devenir industrielle; l'Italie, jadis la patrie exclusive des beaux-arts, prend déjà son essor vers cette branche du travail humain. De quelque côté que nous nous tournions enfin, nous pouvons constater cette impulsion générale, et bientôt l'Espagne seule, en ce moment rongée par la guerre civile, fera exception à cette règle. On se perdrait vraiment si l'on voulait entrer dans le détail des produits fabriqués; le fer lui seul donnerait une nomenclature interminable.

Toutefois, Messsieurs, les causes que nous avons assignées au développement industriel, peuvent se réduire à deux principales: la paix d'une part et la tendance de notre législation commerciale de l'autre.

Chacun de vous comprend quelle a dû être l'influence de la paix; aussi ne m'y arrêterai-je point.

En parlant de la tendance de notre législation commerciale, je vous ai déjà désigné le système protecteur, c'est-à-dire ces lois de douanes, qui, en

délivrant les producteurs des soins de la concurrence étrangère, les ont affranchis de l'obligation de perfectionner les moyens de fabrication, et ont fermé, par cela seul, les débouchés étrangers à leurs produits, tout en augmentant, par suite de cette sécurité et de cette production, la quantité et le prix de ces mêmes produits. Ainsi, Messieurs, faites-y bien attention, les procédés de fabrication sont restés stationnaires; les prix des produits ont plutôt augmenté que diminué; la production s'est agrandie à l'abri de la protection; le marché étranger s'est à peu près fermé. D'ailleurs, il faut l'avouer, il n'y a pas que la France dans cette position fâcheuse; notre mal est, à beaucoup d'égards, celui de toute l'Europe, au moment où je vous parle.

Toute la législation commerciale du vieux continent demande une réforme, d'autant mieux, et c'est là ce que nous devons le plus déplorer, qu'elle est aujourd'hui le plus puissant obstacle à de nouveaux progrès industriels. Mais cette réforme, il n'est pas facile de la faire; il n'est pas facile de l'aborder, par suite des droits créés par la protection. Voyez ce qui se passe en Angleterre et en France. L'administration de ces pays, celle de nos voisins surtout, sont disposées à entreprendre les améliorations. Mais quand il s'agit de commencer, de mettre la main à la pâte, permettez-moi cette locution familière, les difficultés surgissent, et l'administration répond : Nous verrons..... il faut attendre.

Huskisson et Canning ont eu bien des succes-

seurs, et des successeurs de bonne volonté. Eh bien ! ils n'ont rien fait, c'est que le gouvernement anglais a sans cesse été tiraillé par les intérêts matériels, pour lesquels la plus petite transaction est toujours une chose pénible. Aussi, avez-vous vu plus d'une fois les représentants du pouvoir dire, en se tournant vers les libéraux industriels et les amis du progrès : « Soyez tranquilles, nous avons bonne envie ; déjà nous marchons ; » et puis ajouter presque aussitôt, en se retournant vers les intéressés poussant des gémissements : « Ne craignez rien, nous marcherons le moins possible. » Toutefois, et tout en approuvant jusqu'à un certain point ces tâtonnements et ces tergiversations, je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer que les affaires les plus tôt vidées sont les meilleures, et qu'il vaut mieux tout d'abord débusquer les batteries.

La question est à la fois commerciale et politique. — Commerciale, et tout-à-fait du ressort de l'économie politique, tant qu'il s'agit de la concurrence intérieure et de la consommation nationale. Politique, quand pour s'assurer des débouchés commerciaux, les Anglais, par exemple, s'emparent du Sund et de Gibraltar, et les Russes des Dardanelles (1). Or, une fois le débouché obtenu,

(1) Le *Sund* ou *Oeresund*, est un détroit qui sépare l'ile de Seeland de la Suède : ce canal est la clé de la Baltique, et tous les vaisseaux qui y passent paient un droit au Danemarck.

Le détroit de *Gibraltar* (ancien détroit d'*Hercule* ou de *Gades*) est large de trois lieues et demie ; il sépare l'extrémité méridionale de l'Espagne de l'extrémité nord-ouest de l'Afrique. C'est sur ce détroit que se trouve la

par voie de diplomatie ou autrement, il ne faut pas croire que la solution du problème soit trouvée ; car la production continuant, et en progression directe de la facilité des débouchés, le vide ne tarde pas à être rempli, et alors la difficulté reparaît. A l'approche de la moindre crise, la consommation diminue, les capitaux se resserrent, certaines communications peuvent être interrompues, les magasins s'emplissent, les entrepôts regorgent, les ateliers se ferment, les ouvriers stationnent sur la place publique, la question prend un caractère social, et la révolution s'apprête, souvent aussi impuissante dans ses mesures que l'état de choses qu'elle remplace.

Jusqu'à présent, qu'a-t-on fait ? On a appliqué quelques palliatifs, tandis qu'il fallait peut-être avoir recours aux remèdes héroïques. Mais savez-vous bien quels sont ces palliatifs, qu'on appelle souvent des *Traités de commerce ?* Ce sont, tranchons le mot, de mauvaises plaisanteries ; quelques petites faveurs accordées à une nation pour des concessions insignifiantes que cette nation fait en échange à quiconque les lui demande. Si le gouvernement brésilien, par exemple, après avoir décidé qu'un certain produit paiera, à l'entrée dans ses ports, un droit de 25 fr., fait avec la France un traité de commerce par suite duquel

---

fameuse forteresse de Gibraltar qui appartient aux Anglais depuis 1704. Elle a 15,000 habitants.

Le détroit des *Dardanelles* (*Hellespont*), unit la mer de Marmara à l'Archipel, et sépare la Romélie de l'Asie. (*Note du Rédacteur.*)

nos commerçants ne paieront que 24 fr.; la diplomatie anglaise s'émeut, des négociations ont lieu, et bientôt les marchandises de la Grande-Bretagne obtiennent la même faveur que les nôtres. Item pour les navires russes, hollandais, etc.; c'est ainsi que tous les privilèges, les traités de commerce sont illusoires lorsqu'ils sont généraux, et meurtriers, comme les instruments à deux tranchants, lorsqu'ils sont rigoureusement observés. Un traité de commerce est l'aveu le plus explicite qu'on puisse faire contre les funestes effets de la protection et de la prohibition; en les multipliant, on multiplie les exceptions qui détruisent la règle, et de réduction en réduction, de faveur en faveur, on approche chaque jour, mais irrégulièrement, de la liberté commerciale que nous réclamons depuis si long-temps. Il y en a tant, je vous le répète, que l'exception emporte la règle, et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à feuilleter les in-4° que l'administration publie et qui contiennent les monuments de nos erreurs pour servir de leçons aux races futures.

En voulez-vous connaître un mémorable dans l'histoire du commerce? Le fameux traité de Mathuen, ainsi appelé du nom de l'ambassadeur qui l'a conclu, a causé la ruine du Portugal au profit de l'Angleterre. Le général Foy a dit de ce traité, qu'il avait fait du Portugal une chaloupe constamment amarrée au vaisseau de l'Angleterre. Voici en substance ce qu'il porte : « L'Angleterre déclare qu'elle achètera son vin en Portugal; le Portugal s'oblige à acheter tout ce dont il aura besoin

en Angleterre. » Ça été assez pour embarrasser pendant long-temps les affaires portugaises et pour les rendre impossibles à débrouiller, Pombal eût-il eu dix successeurs (1).

Voulez-vous un autre exemple ? Je n'en connais pas de concluant pour démontrer l'insuffisance des traités de commerce. Je le prends dans nos relations avec nos voisins d'outre-mer. Vous savez qu'il y a encore entre la France et l'Angleterre une espèce de force répulsive, seulement (je me hâte de le dire) quant aux affaires de commerce ; eh bien ! savez-vous à quoi il faut attribuer ce fâcheux résultat ?..... Aux lois de douane, aux préjugés économiques également répulsifs et jaloux des deux côtés du détroit, qui ont remplacé ces vieilles haines politiques qui ont long-temps entravé les rapports d'intérêts entre les deux pays. C'est à tel point que nous faisons plus d'affaires avec le Piémont, avec la Suisse, qu'avec les trois grandes îles britanniques. Et qu'on ne vienne pas dire que le commerce ne serait pas chose naturelle entre ces

---

(1) Le marquis de Pombal a été ministre de Jose Ier, de Portugal, pendant la première moitié du dix-huitième siècle. Il s'est illustré par la lutte qu'il soutint avec les jésuites et par la résistance qu'il opposa à l'influence anglaise. Il obtint de tous les rois de l'Europe et du pape lui-même, la suppression de la fameuse compagnie de Jésus. Il réprima l'orgueil de l'Angleterre et força cette puissance à lui donner satisfaction pour des vaisseaux français qu'elle avait brûlés sur les côtes de Portugal. Il proclama l'affranchissement de l'espèce humaine et rendit libres tous les indigènes du Brésil. Enfin, sous son administration, le Portugal était redevenu une puissance. Né en 1699, il mourut en 1777, laissant malheureusement entre les mains d'une femme et d'un prince sans vigueur, le fardeau de tant d'institutions largement et quelquefois brutalement ébauchées.

(*Note du Rédacteur.*)

deux nations, car la contrebande vient ici, comme ailleurs, protester contre le système artificiel qu'on nous a fait (1). D'ailleurs, rappelez-vous que les Anglais paient 400 millions de droits pour boire des quantités effroyables de gin, de wiskey, d'eau-

(1) Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de voir reproduire ici l'opinion de l'illustre Béranger, qu'il a formulée en une véritable chanson d'économie politique, espèce de Marseillaise des anti-prohibitionnistes.

Malheur, malheur aux commis !
A nous, bonheur et richesse !
Le peuple à nous s'intéresse :
Il est de nos amis.
Oui, le peuple est partout de nos amis ;
Oui, le peuple est partout, partout de nos amis.

Il est minuit, çà qu'on me suive,
Hommes, pacotille et mulets.
Marchons attentifs au qui vive.
Armons fusils et pistolets.
Les douaniers sont en nombre ;
Mais le plomb n'est pas cher ;
Et l'on sait que dans l'ombre
Nos balles verront clair.

Camarades, la noble vie !
Que de hauts faits à publier !
Combien notre belle est ravie
Quand l'or pleut dans son tablier !
Château, maison, cabane
Nous sont ouverts partout ;
Si la loi nous condamne
Le peuple nous absout,

de-vie de grain et de pomme de terre, d'ale, de porto et d'autres boissons incendiaires, tandis qu'à peu de distance de leurs côtes la vigne produit des torrents de cette liqueur bienfaisante, dont l'usage modéré produit toujours la vigueur

---

Bravant neige, froid, pluie, orage,
Au bruit des torrens nous dormons,
Ah ! qu'on aspire de courage
Dans l'air pur du sommet des monts!
Cimes à nous connues,
Cent fois vous nous revoyez
La tête dans les nues
Et la mort sous nos pieds.

Aux échanges l'homme s'exerce ;
Mais l'impôt barre les chemins.
Passons, c'est nous qui du commerce
Tiendrons la balance en nos mains.
Partout la providence
Veut, en nous protégeant,
Niveler l'abondance,
Éparpiller l'argent.

Nos gouvernans, pris de vertige,
Des biens du ciel triplant le taux,
Font mourir le fruit sur sa tige,
Du travail brisent les marteaux.
Pour qu'au loin il abreuve,
Le sol et l'habitant,
Le bon Dieu crée un fleuve ;
Ils en font un étang.

Quoi ! l'on veut qu'uni de langage,
Aux mêmes lois long-temps soumis,
Tout peuple qu'un traité partage
Forme deux peuples d'ennemis.

et la santé. N'y a-t-il pas quelque chose de pénible à voir 12 ou 15 millions d'hommes qui s'empoisonnent quotidiennement, quand nous pourrions si bien leur faire partager notre vin, qui ne vaut guère, dans plusieurs localités, plus d'un sou !...

Non ; grâce à notre peine,
Ils ne vont pas en vain
Filer la même laine
Sourire au même vin.

A la Frontière où l'oiseau vole,
Rien ne lui dit : Suis d'autres lois.
L'été vient tarir la rigole
Qui sert de limite à deux rois.
Prix du sang qu'ils répandent,
Là leurs droits sont perçus.
Ces bornes qu'ils défendent
Nous sautons par-dessus.

On nous chante dans les campagnes,
Nous, dont le fusil redouté,
En frappant l'écho des montagnes
Peut réveiller la liberté.
Quand tombe la patrie
Sous des voisins altiers,
Mourante elle s'écrie :
A moi, contrebandiers!

Malheur, malheur aux commis !
A nous bonheur et richesse !
Le peuple à nous s'intéresse !
Il est de nos amis,
Oui le peuple est partout de nos amis;
Oui le peuple est partout, partout de nos amis.

C'est pourtant le traité de Méthuen qui a encore produit ce déplorable résultat. Ah ! Messieurs, vous devez comprendre en ce moment la vivacité avec laquelle j'attaque le système protecteur. Un simple traité passé entre l'Angleterre et le Portugal anéantit celui-ci, attaque la France dans la plus nationale de son industrie, et compromet d'une manière irréparable l'hygiène publique des trois royaumes. Mais les conséquences ont bien d'autres ramifications. Tous les champs de houblon, d'orge, matières premières des abominables liquides dont je viens de vous donner la nomenclature lugubre, prennent une bonne partie du terrain, et le pain coûte, en Angleterre, deux fois plus cher qu'en France. Et puis vous voyez reparaître une difficulté que je vous signalais il y a quelques instants : on trouve les 400 millions d'impôts prélevés sur le gin et l'ale. Et d'un autre côté, comment décider maintenant les Anglais à renoncer à leurs boissons nationales, à les habituer à boire du vin ?

Cependant, vous croyez peut-être que l'on a songé à diminuer les causes qui produisent de si fâcheux résultats? Il n'en est rien ; depuis vingt ans le tarif des douanes augmente. Quelques droits ont été adoucis, mais l'ensemble s'accroît ; le mal s'aggrave, et de jour en jour la position devient plus fausse. On a mis un droit de 120 pour 100 sur la houille (et malgré ce droit, pour le dire en passant, il nous en est venu un quart de l'étranger). On a mis un droit de 50 francs par tête sur les gros bestiaux. Prenez d'autres exemples, vous

verrez que partout le tarif a marché à pas de géant, ou en d'autres termes, que la production a été surexcitée et la consommation ralentie.

Mais ce système protecteur nous est d'autant plus défavorable, que nous ne pouvons soutenir la concurrence sur le marché étranger; car si nous luttons, nous ne luttons pas avec avantage.

La lutte a lieu de quatre manières :

Par le prix de revient des produits,

— La quantité des produits,

— La qualité des produits,

— Les frais de transport,

— Le crédit offert aux acheteurs.

Les prix de revient sont en faveur de ceux qui ont les matières premières de premières mains et à meilleur marché, et qui peuvent obtenir une main-d'œuvre plus économique.

Celui-là a l'avantage qui trouve le secret de vendre aux grandes masses. Mieux vaut faire plusieurs fois un petit profit que quelquefois un grand. Ensuite c'est le pays le mieux pourvu qui l'emporte. En France, nous sommes sur ce point inférieurs à beaucoup d'autres.

Celui-là a l'avantage qui fabrique des produits de meilleure qualité. Mais ce serait une grave erreur de croire que le goût et la beauté doivent être obtenus aux dépens de la solidité. Cette dernière qualité est, à peu d'exceptions près, préférable à l'autre, quand on ne peut les réunir toutes, surtout quand les produits s'adressent aux masses, aux masses qui ne peuvent renouveler souvent leurs habits et leurs meubles.

Celui-là a l'avantage qui transporte ses marchandises mieux et plus vite, et dont le pays est, par conséquent, le plus possible sillonné de routes et de canaux, qui a le plus de côtes accessibles et le plus de ports sur ces côtes, qui fait les navires à meilleur marché et mieux conditionnés, et enfin qui a une marine moins chère. Qui navigue mieux vend moins cher, mieux et davantage.

Celui-là a le plus d'avantage dont le crédit est le plus solide, d'une part, et qui peut en faire un plus long à ses acheteurs, et qui a, par conséquent, le plus de capitaux disponibles.

Ainsi, la question de la concurrence n'est pas seulement une question de tarif; elle n'a pas qu'un point vulnérable, et pour la traiter, il faut toucher à bien des cordes.

Si, partant des principes que nous venons de poser, nous comparons ce qui se passe en France et en Angleterre, nous arriverons aux résultats suivants.

1° Si notre main-d'œuvre est plus économique, nos matières premières nous coûtent plus cher, et nos prix de revient sont généralement plus élevés;

2° Nos mines de fer et de houille sont encore mal exploitées, nos forges sont mal dirigées et nous fournissent des machines élevées ;

3° Si pour certaines industries nous produisons aussi bien, souvent même mieux que nos concurrents, cette supériorité compense souvent et au delà les avantages qu'elle peut nous offrir. D'ailleurs, la supériorité de forme est presque toujours acquise aux dépens de la solidité. Ainsi, nous n'avons l'a-

vantage que pour les objets de luxe qui s'adressent seulement à un nombre restreint de consommateurs;

4° Malgré les améliorations incontestables qui ont été récemment apportées dans notre système de communications, nous sommes encore bien loin de l'Angleterre. Les Anglais ont à meilleur marché que nous les fers, les bois, les chanvres, les goudrons;

5° L'organisation de notre crédit est encore incomplète. Nos négociants ne peuvent pas faire des crédits suffisamment longs à leurs correspondants, ou ce qui revient au même, leur louer des capitaux à bas prix. C'est ainsi que les Russes qui sont fort éloignés, s'adressent de préférence aux Anglais qui leur accordent un an de crédit.

La question se réduit donc à ceci : pour donner à la production française des débouchés suffisants par la voie de l'exportation, il ne suffirait pas de réformer les tarifs; il faudrait encore plus de science chez nos producteurs de matières premières, plus d'économie dans l'administration de nos fabriques, plus de bonne foi quant à la qualité des produits, des routes et des canaux plus nombreux et surtout en meilleur état, des ports plus commodes et plus accessibles; enfin, un meilleur système de circulation des capitaux, et la suppression des jeux de bourse, qui rejetterait dans l'industrie et le commerce les capitaux consacrés aujourd'hui à alimenter l'agiotage.

Toutefois, Messieurs, quelque importantes que soient ces réformes, je ne les regarde que comme

secondaires, dans la question qui nous occupe. Pour moi, les meilleurs consommateurs, les plus sûrs, ceux qu'il faut s'attacher à rendre de plus en plus nombreux, sont les consommateurs nationaux. Tant qu'il reste un homme mal vêtu, mal nourri, mal logé, on peut dire que la société a encore quelque chose à faire pour cet homme et pour les productions des objets qui lui manquent. Sans doute, le moyen d'améliorer le sort du travailleur et du pauvre est difficile à trouver, mais il n'en faut pas moins chercher avec persévérance, parce qu'il y a certitude de découvrir la solution du problème.

Je conçois très bien un état dans lequel le café serait à la portée de tout le monde, dans lequel le sucre édulcorerait en abondance la tisane et le lait des plus modestes travailleurs. Car si tout le monde ne consomme pas toutes choses, c'est que tout le monde ne peut pas les payer.

Mais d'un autre côté, il y aurait folie de croire que dans cinq ans, dix ans, il sera possible d'avoir et d'appliquer une panacée universelle. Défiez-vous aussi de ceux qui vous disent qu'on produit trop, et répondez-leur ce que je viens de vous dire, car il y en a beaucoup qui ont besoin de beaucoup de choses.

De nombreux systèmes, vous le savez, ont été proposés. Les uns reposent sur le principe de l'association encore un peu vaguement interprété, les autres sur une association plus exclusive. Ces derniers voudraient nous ramener au système des corporations (amélioré, il est vrai). Bien qu'ils

veuillent organiser et régler le travail, je les crois impuissants, bien que depuis quelques années on mette une certaine insistance à les reproduire, et bien que des paroles officielles y aient fait allusion. D'abord, que veut-on dire quand on parle d'organiser le travail? Qu'est-ce qu'*organiser* le travail? est-ce rétablir les jurandes et les maîtrises, les milliers d'ouvriers et les milliers d'aristocraties, filles de l'ancien système de corporation? C'est là où vous en serez sans doute dans sept ou huit ans; les maîtres syndics et les maîtres jurés fermeront bientôt la porte aux nouveaux-venus, pour ne l'ouvrir qu'à leurs parents ou amis. Vos notaires et vos huissiers sont *organisés*, comme on dit; eh bien! voyez s'ils veulent qu'on augmente le nombre des charges! Décrétez demain qu'il n'y aura plus que soixante ferblantiers et cent cinquante lampistes, et vous verrez si après-demain il vous sera possible, le besoin s'en faisant sentir, de créer un ferblantier et un lampiste de plus, et vous verrez si la guerre ne sera pas indéfinie entre les ferblantiers et les lampistes pour une foule d'objets que les deux corporations sauraient et voudraient faire d'une manière exclusive. On n'osera peut-être pas tout de suite invoquer le privilége d'une manière si crue, mais soyez sûrs que les petits ne tarderont pas à être sacrifiés, et que le travail deviendra bientôt une propriété inabordable pour le peuple.

Je sais comme tant d'autres que l'organisation du travail, à la manière des corporations, a défendu les travailleurs contre les exactions des seigneurs. Mais où sont donc les seigneurs et les nobles contre

lesquels il faut s'organiser? Nous sommes tous vilains et très vilains, comme dit la chanson de Béranger, et je ne vois pas trop pourquoi nous rétrograderions de quelques siècles. Croyez-moi, ce sont-là des vieilleries. On a beau les retourner, la mode en passera.

La nécessité amènera des modifications, et ces modifications se feront dans des vues et des idées d'association. Les peuples tendent à fondre leurs intérêts. Voyez pour les chemins de fer, par exemple; chacun dirige les lignes sur ses voisins ; nous en ferons de Paris à Bruxelles, de Strasbourg à Bale. Et une fois que toutes ces lignes seront établies, une fois qu'elles en auront fait naître d'autres, on pourra dire adieu au système de douanes, les contrebandiers seront trop nombreux et ils passeront trop vite. Ce serait par trop absurde de faire perdre deux heures, une heure, une demi-heure, quelques minutes, au voyageur capable de faire dix lieues à l'heure et de traverser la France en vingt-quatre heures.

Ce grand pas une fois fait, on peut prévoir que chaque peuple ne fera plus que ce que sa position géographique et ses dispositions particulières l'appelleront à faire. Déjà certaines industries se déplacent pour s'établir d'une manière plus normale. La fabrique de pianos, par exemple, se développe dans les grands centres; un négociant bien connu a une maison à Paris et l'autre à Londres. Toutes deux prospèrent. Et ainsi des autres. Cette fusion n'est au fond qu'un hommage rendu aux principes de la division du travail. Sans doute, alors la

France fera des vins, des huiles, des soies, des meubles, etc., pour les échanger contre les produits des industries qu'elle abandonnera. Sans doute alors on rira de quelques industries factices qu'on veut faire prospérer envers et contre tous. Comme on rirait aujourd'hui si Brives-la-Gaillarde, Bourges ou Guéret, prétendant tisser des soieries, teindre des cotonades, demandaient un petit tarif pour leur assurer le marché de leurs départements contre l'envahissement des produits de Rouen, de Mülhouse, de Lyon et de Nîmes. Car enfin ces douanes intérieures seraient aussi logiques que celles qui grèvent nos frontières. Mais à l'avenir et de plus en plus, on comprendra que c'est par la liberté des échanges qu'on arrivera à favoriser le développement de la consommation. On produira du fer avec des toiles, du sucre avec du vin; le commerce produit à la façon de l'industrie, et dans beaucoup de cas d'une manière plus naturelle. C'est en voulant produire de tout, c'est en voulant faire une concurrence universelle, qu'on a tant nui à la bonne foi universelle. Il faut le dire, en finissant, il y a des négociants qui n'ont pas honte d'envoyer des saletés au Pérou, au Brésil, au Chili. Que de fois on a reçu dans ces pays des bouteilles de Champagne pleines d'eau! Et pourtant c'est en traitant avec les étrangers que la bonne foi devrait être absolue, car une simple fourberie peut amener la perte d'un débouché précieux.

VINGT-NEUVIÈME LEÇON.

7 Avril 1838.

SYSTÈME DE SAINT-SIMON.

SOMMAIRE : Suite de la leçon précédente. — Biographie de Saint Simon, sa parabole (voir dans le premier volume). — DE L'INDUSTRIALISME. — Le premier organe des Saint-Simoniens fut le PRODUCTEUR ; les rédacteurs de cette feuille étaient des hommes du plus haut mérite, tels que A. Carrel. — Le *Globe*, autre organe des Saint-Simoniens. — Leurs prédictions sur l'avenir de la Méditerranée. — La révolution de 1830 leur donne raison ; attaques contre la propriété et la famille ; c'est ce qui les perdit. — Absurdités de quelques-uns de leurs projets. — Répartition à chacun selon ses œuvres. — Quel homme peut se constituer l'arbitre des autres hommes ? — Ce qui les a fait échouer c'est d'avoir outré d'excellents principes.

MESSIEURS,

Nous avons vu l'autre jour que la consommation, c'est-à-dire les débouchés, était maintenant le point important pour l'industrie : si tout n'a pas encore été dit sur la production, du moins a-t-on fait beaucoup pour indiquer les règles qu'elle doit suivre, et la rendre aussi avantageuse, aussi économique que possible.

Il n'en a pas été de même, nous devons le reconnaître, pour la consommation qu'on a long-temps négligée d'une manière déplorable. Cela tient, du reste, ainsi que je vous l'ai déjà fait remarquer, à ce que, jusque dans ces dernières années, la production s'est servie à elle-même de débouchés. Mais aujourd'hui cette limite est atteinte par suite des vices de notre organisation industrielle, qui ne permet pas à tous ceux qui concourent à la production de consommer assez pour satisfaire tous leurs besoins. Il en résulte naturellement surabondance des produits créés qui se trouvent sans placements, et auxquels il devient chaque jour plus urgent d'en procurer, sous peine de voir la production s'arrêter à son tour, et de diminuer dans une proportion encore plus forte la masse des consommateurs, en augmentant le nombre des nécessiteux sans revenus et sans salaires.

La question est donc aujourd'hui de trouver les moyens d'ouvrir des débouchés à l'industrie en ajoutant au nombre des consommateurs, soit par un abaissement du prix de denrées, soit par une élévation de salaire résultant d'une division des profits du travail plus favorable aux ouvriers.

Mais pour la résoudre, les difficultés sont grandes, ainsi que le prouvent de reste un grand nombre de méthodes et de systèmes différents qui ont été proposés dans ce but, et quelques-uns même appliqués en partie. Quelle que soit l'opinion que l'on porte sur ces travaux, on ne peut, même en repoussant leurs conclusions, refuser à leurs auteurs la reconnaissance qu'ils méritent pour les études

sérieuses et approfondies auxquelles ils se sont livrés.

Persuadé que je m'adresse à un auditoire assez éclairé pour demeurer impartial en m'écoutant, comme je veux le rester moi-même en lui exposant les doctrines des socialistes modernes, j'entreprendrai ce soir d'examiner les travaux des Saints-Simoniens, leurs rapports avec l'économie politique et l'industrie, laissant de côté toute la partie théologique.

Je dis les travaux des Saints-Simoniens et non pas de Saint-Simon, parce que cet homme remarquable à tant d'égards, n'est pas l'auteur du système qui porte son nom; il n'en a pensé et écrit que la plus petite portion; ses disciples ont fait le reste; à eux la gloire et le mérite de ce qui est bien, à eux aussi la responsabilité des pensées et des doctrines, qui, trop éloignées de notre manière de voir habituelle, de nos idées reçues, nous semblent fausses et mêmes dangereuses.

Saint-Simon était, vous le savez, le descendant d'une famille dont l'origine remonte à Charlemagne, et dont les services rendus à la France sont écrits dans plus d'une page de notre histoire. Enfant du dix-huitième siècle, élève de Dalembert, Saint-Simon avait adopté avec empressement tout ce que la philosophie de son temps avait de généreux, d'émancipateur pour les classes de producteurs comprises dans le tiers-état. Lorsque éclata la révolte des colonies anglaises de l'Amérique contre leur métropole, il embrassa avec enthousiasme la cause des insurgés, et fut combattre pour

l'indépendance à côté de Lafayette et de Washington. Revenu en France à 23 ans avec le grade de colonel, Saint-Simon ne put trouver pour son esprit actif une occupation suffisante dans les devoirs du courtisan et la manœuvre des troupes. Il continua ses études philosophiques et se convainquit de plus en plus que la société était mal organisée, puisque les cultivateurs, les industriels, les ouvriers, les savants, en un mot, tous LES TRAVAILLEURS, mot qu'il créa et que nous avons adopté, n'obtenaient pas en échange des services qu'ils vendaient, des profits et des bénéfices suffisants et la considération qu'ils méritaient.

Partisan zélé de toute espèce d'amélioration, il n'avait aucune sympathie pour les démolisseurs ; aussi, bien qu'il partageât la plupart des opinions des hommes qui firent la révolution, que même à certains égards il fût plus avancé qu'eux, il ne se mêla pas dans leurs rangs, et se tint en dehors du mouvement révolutionnaire, pour ne pas prendre part à une œuvre de destruction qui lui répugnait.

Long-temps absorbé par ses études et ses expériences sociales auxquelles il consacra de nombreuses années, sa santé et sa fortune, Saint-Simon ne commença à exposer ses idées, à les rendre publiques qu'en 1812, dans des brochures intitulées : *Lettres d'un citoyen de Genève à ses contemporains*. Ces opuscules firent peu de bruit, et n'appelèrent pas l'attention sur leur auteur : elles étaient publiées, il est vrai, dans un moment peu favorable ; le pays menacé déjà d'un retour de

fortune et de l'agression étrangère, songeait bien plus à repousser celle-ci les armes à la main, qu'à étudier des systèmes de perfectibilité sociale.

De 1812 à 1819, il se tint dans l'obscurité, usant ses années à des expériences singulières, dont quelques-unes ont peut-être été poussées trop loin. Ce fut alors qu'il publia sa fameuse parabole, dont la forme hardie lui valut les poursuites du ministère public, suivies de l'acquittement par le jury.

Dans cette pièce remarquable (1), dont je ne vous parle que parce qu'elle est devenue aujourd'hui de l'histoire, Saint-Simon suppose que la France perd dans un même jour ses cinquante premiers chimistes, physiciens, mécaniciens, ingénieurs, industriels, agriculteurs, commerçants; en un mot, les cinquante hommes les plus éminents, les plus instruits, les plus utiles dans les sciences, les beaux-arts et les autres métiers; alors, dit-il, la France verra aussitôt décroître sa puissance, diminuer ses richesses, et les plus grands malheurs pourront l'accabler.

Si, au contraire, nous devions voir mourir le même jour tous les princes de la famille royale, les grands officiers de la couronne, les maréchaux, les ministres, les préfets, sous-préfets, les gendarmes, les cardinaux, archevêques, évêques, grands-vicaires, chanoines, et en outre, les dix

---

(1) Nous l'avons déjà reproduite à la suite de la huitième leçon, T. Ier, p. 167.



mille plus riches propriétaires fonciers, cet accident, dit Saint-Simon, affligerait certainement les Français, parce qu'ils sont bons, parce qu'ils ne sauraient voir avec indifférence la disparition subite d'un aussi grand nombre de leurs compatriotes; mais cette perte des trente mille individus réputés les plus importants de l'État ne leur causerait de chagrin que sous le rapport purement sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'État.

D'abord parce qu'il serait très facile de remplir les places qui seraient devenues vacantes : il existe un grand nombre de Français en état d'exercer les fonctions de frère du roi, celles de princes, de grands officiers; l'armée possède une grande quantité de militaires aussi bons capitaines que nos maréchaux actuels. Que de commis valent nos ministres d'État! Que d'administrateurs plus en état de gérer les affaires des départements que les préfets et sous-préfets présentement en activité! Que d'avocats aussi bons jurisconsultes que nos juges! Que de curés aussi capables que nos cardinaux, que nos archevêques, que nos évêques, que nos grands-vicaires, que nos chanoines! Quant aux dix mille propriétaires vivant noblement, leurs héritiers n'auraient besoin d'aucun apprentissage pour faire les honneurs de leurs salons aussi bien qu'eux.

La prospérité de la France ne peut avoir lieu que par l'effet et en résultat des progrès des sciences, des beaux-arts et des métiers : or, les princes, les grands officiers de la couronne, les évêques,

les maréchaux de France, les préfets et les propriétaires oisifs, ne travaillent point directement aux progrès des sciences, des beaux-arts et des arts et métiers; loin d'y contribuer, ils ne peuvent qu'y nuire, etc.

C'est ainsi que Saint-Simon jugeait les choses de son temps, dominé peut-être par une répulsion trop vive contre les grands, les riches et les puissants, par l'amour exclusif qu'il portait aux travailleurs dont il soutenait les droits. Nous devons remarquer en cela que si ses appréhensions étaient jusqu'à un certain point fondées, elles avaient le tort grave de le rendre injuste à l'égard des classes qu'il prenait pour but de ses attaques. Ainsi, je refuserai d'admettre avec lui que les ministres puissent être remplacés par leurs commis, les maréchaux par des soldats, les archevêques par des curés.

L'exercice des fonctions éminentes demande, de la part de ceux qui en sont investis, non pas seulement les connaissances générales que tout le monde peut acquérir, mais certaines dispositions particulières, toutes naturelles, une sorte d'intelligence spéciale que Dieu donne, et que l'or ni le travail ne peuvent procurer.

Le faux point de départ de l'*industrialisme* est d'avoir trop exalté les avantages de l'industrie et trop déprécié les services que rendent certaines classes de la société. « Quel rang les industriels occupent-ils? demande Saint-Simon dans son *Catéchisme de l'industrie,* » et il répond : « La classe industrielle est constituée par l'organisation sociale actuelle, *la dernière de toutes.* L'ordre

social accorde plus de considération et de pouvoir aux travaux secondaires, et même au désœuvrement, qu'aux travaux les plus importants, qu'à ceux de l'utilité la plus directe. » Il y a là beaucoup d'exagération, moins, il est vrai, pour le temps où ces lignes furent tracées qu'aujourd'hui. Vous le savez tous, loin que les industriels occupent maintenant *la dernière de toutes les places*, nous les voyons, au contraire, arriver à toutes, sans en excepter les plus élevées. Ces places leur étaient dues; ils y avaient droit par leurs travaux, par leurs services, mais non pas d'une manière exclusive, car toutes les classes de producteurs sont utiles, toutes doivent être sur le même rang, et la prééminence ne doit être donnée à aucune.

Les principes de Saint-Simon restèrent presque ignorés jusqu'à ce que l'industrie se développant dans les derniers jours de la restauration sur des bases inconnues jusqu'alors, la curiosité et l'intérêt public se portèrent sur les questions qu'il avait élaborées. Ce n'était plus lui alors qui défendait ses doctrines, la mort l'avait enlevé à ses travaux : mais ses disciples, déjà nombreux, continuaient son œuvre, je ne dirai pas en la perfectionnant, mais du moins en la modifiant.

Le premier organe du système fut LE PRODUCTEUR, dont le titre seul était un drapeau, et qui comptait parmi ses rédacteurs des hommes du plus grand mérite et de la plus haute portée. Dire que le célèbre et infortuné A. Carrel était du nombre, c'est indiquer suffisamment que les Saints-Simoniens de cette époque, se bornant à la

mission d'économistes, qui leur ouvrait une si vaste carrière, n'avaient aucune prétention à fonder une secte religieuse, dont les principes et les dogmes ont toujours été attaqués depuis avec la plus grande chaleur par l'ancien rédacteur en chef du *National*.

S'étant placés à un point de vue plus élevé que tous les publicistes de leur temps, les écrivains du *Producteur* prirent constamment l'initiative de tous les projets de réforme. Alors que personne n'osait traiter les questions que sous le rapport des chiffres et de l'administration, ils les attaquaient d'une manière radicale. Un fait économique, soit IMPÔT, BANQUE, AMORTISSEMENT, SALAIRES, TRAVAUX PUBLICS, ENSEIGNEMENT, se produisait-il dans la presse ou dans les chambres, ils s'en emparaient, et, prenant de là texte pour examiner toute l'institution sociale, depuis sa base jusque dans ses dernières conséquences, ils en signalaient les vices et les défauts, indiquaient les modifications à introduire, les réformes désirables, et formulaient leurs plans de réorganisation de la société.

Au *Producteur* succéda le *Globe*, qui fut, jusqu'en 1830, la tribune dont les Saints-Simoniens se servirent pour développer leur thèse de l'émancipation des travailleurs, devant un auditoire composé des hommes de presse et d'affaires les plus compétents pour traiter ces questions.

Ils prédirent avec une admirable exactitude l'avenir réservé, suivant eux, aux ports de la Méditerranée, à Marseille, à Alger, Alexandrie. Ils montrèrent cette ville comme la grande route

de l'Inde. Il y a huit ans qu'ils écrivaient sur le rôle important que ces contrées devaient jouer un jour dans l'histoire de la civilisation et du commerce, et déjà toutes leurs prévisions se sont réalisées : le service des paquebots postes a fait de la Méditerranée une grande route de Marseille à Alexandrie, et les Anglais s'occupent de continuer la route jusqu'aux Indes.

La révolution de 1830, qui vint donner raison au système des Saints-Simoniens, en montrant la supériorité de force des travailleurs sur les oisifs, fut pour eux un écueil dont ils ne surent pas se garantir. Témoins du renversement en trois jours d'une monarchie vieille de quatorze siècles, ils crurent qu'il suffirait de quelques mois pour accomplir toutes les réformes qui leur semblaient nécessaires et qu'ils avaient indiquées. Impatients de voir combien le progrès était lent, ils voulurent le hâter et ouvrirent dans Paris des lieux de réunion, que je ne sais comment nommer, club, école ou temple, et dans lesquels ils exposèrent avec chaleur, parfois avec exagération, presque toujours avec talent, les plaies de la société et les remèdes qui pouvaient les guérir.

L'une des grandes fautes qu'ils commirent fut de diriger leurs attaques contre un principe social jusque là respecté de tous, même par la pensée, contre la PROPRIÉTÉ : ils osèrent prêcher qu'il ne devait plus y avoir d'HÉRITAGES.

L'un d'eux écrivait à ce sujet :

« La société ne se compose que d'oisifs et de
» travailleurs ; la politique doit avoir pour but

» l'amélioration morale, physique et intellec-
» tuelle du sort des travailleurs, et la déchéance
» progressive des oisifs, LA DESTRUCTION DE TOUS
» LES PRIVILÉGES DE LA NAISSANCE; quant aux tra-
» vailleurs, LE CLASSEMENT SELON LES CAPACITÉS,
» ET LA RÉTRIBUTION SELON LES OEUVRES. »

Cette imprudente attaque contre la propriété était plus qu'une faute; c'était, s'il est permis de se servir d'une pareille expression, une *absurdité!* Eux-mêmes comprirent, du reste, que leurs doctrines n'étaient pas immédiatement applicables; ils se bornèrent donc à proposer provisoirement d'interdire les successions collatérales, et d'élever les droits de successions sur les héritages directs, d'après une échelle proportionnelle.

Ce système conduisait à rendre, au bout d'un certain nombre d'années, la société propriétaire universelle; mais c'est ici que commencent les difficultés, que réside l'*immense absurdité*. Quand la société devient propriétaire, il y a lieu à partage entre les citoyens, chacun selon ses œuvres. Mais quel homme, quel pape pourrait apprécier avec certitude et infaillibilité la capacité et les œuvres de chacun? Dieu seul pourrait remplir une tâche si délicate.

Quant à l'émancipation qu'ils offraient aux travailleurs, elle n'était rien moins que libérale; car ils les assujettissaient à une hiérarchie des plus sévères, à une subordination absolue aux ordres des chefs que la volonté suprême imposait.

Je vous demande pardon d'insister aussi longtemps sur ce qui, vous le voyez, n'était que des

rêves; mais il y a eu dans ces rêves tant de parties remarquables, que je ne pouvais omettre de vous signaler avec quelques détails le système qui renfermait à la fois tant d'erreurs et de vérités. Aujourd'hui que le temps et la réflexion ont permis de dégager les derniers des nuages qui les enveloppaient, on rend plus de justice aux Saints-Simoniens; l'Europe, qui les baffouait, les imite et applique leurs idées; la France qui les a craints un instant, qui les a punis même pour les fautes que leurs paroles, mal comprises, ont fait commettre à quelques hommes égarés, les emploie aujourd'hui et les récompense.

Parmi les préjugés qu'ils ont combattus avec le plus de succès au grand avantage de l'humanité, il faut compter la lutte qu'ils livrèrent aux idées de guerre et d'hostilité entre les peuples. Et, en cela, ils ne faisaient que continuer Saint-Simon, et développer avec force l'idée que, le premier, il avait nettement formulée.

Mais s'ils se conformaient, en cette circonstance, à la pensée du maître, ils soutinrent parfois des thèses bien opposées aux siennes. Vous avez vu tout à l'heure avec quel dédain Saint-Simon parle des administrateurs, des préfets, des ministres; cela venait, je vous l'ai dit, de ce que, comme Malthus, il avait trouvé l'arc trop tendu d'un côté, et qu'il l'avait recourbé de l'autre. Ses disciples prêchèrent une doctrine toute contraire; ils s'attachèrent à prouver que l'administration, que l'autorité étaient bonnes à quelque chose, et qu'en se faisant entrepreneur de tranquillité et d'ordre

public, le pouvoir était aussi utile au pays que les producteurs de drap ou de toile, les négociants ou les banquiers, auxquels il donnait en échange des impôts qu'il avait levés sur eux, le repos, la sécurité, sans lesquels ils n'auraient pu se livrer à leurs travaux.

Ce qui les a perdus, c'est d'avoir outré des principes excellents, et d'en avoir appelé, pour la réalisation de leurs réformes, à des moyens violents. Prêchant les droits des travailleurs et la force que donne l'association, dans un moment où l'émeute élevait sa grande voix et faisait couler le sang dans nos rues, on put croire que les mots d'amour et de conciliation qu'ils avaient constamment à la bouche (et aussi, j'en suis convaincu, dans le cœur), couvraient des manœuvres séditieuses; que le sombre tableau qu'ils traçaient des misères d'une certaine classe de producteurs était un appel aux armes, et que les plans d'association industrielle cachaient l'organisation de l'anarchie, l'enrôlement des révoltés.

Pour avoir trop voulu l'association, ils nous ont fait priver de ce droit précieux qu'il faudra bien qu'on nous rende, pour en faire le seul usage auquel il doit servir; et alors nous recueillerons abondamment les fruits dont ils ont jeté à grande peine la semence dans notre société.

Ad. B. (des V.)

TRENTIÈME LEÇON

27 mars 1838.

DE L'ASSOCIATION. — SYSTÈME DE FOURRIER.

SOMMAIRE. Origine du système de Fourrier. — Les vices de la société le frappent dès l'enfance et lui inspirent un profond mépris pour elle. — Sa théorie des QUATRE MOUVEMENTS. — Avantages du travail et de la consommation en commun : Ex : d'un village. — Du TRAVAIL ATTRAYANT. — Plan matériel du *Phalanstère*. — Fourrier ne demandait pas l'égalité des biens, mais une production de richesses telle que le plus humble et le moins rétribué ait encore une somme suffisante de bien-être. — Du partage des bénéfices de la production entre le CAPITAL, le TRAVAIL et le TALENT. — La part du travail matériel fatigant doit être plus forte que celle du travail attrayant. — C'est ce qui existe déjà pour quelques industries : exemple à ce sujet. — Pour avoir trop dédaigné la société, Fourrier a été méconnu par elle. — But du système de Fourrier formulé par M. V. Considérant. — Les réformes tentées par Fourrier ne peuvent réussir qu'en y préparant la génération nouvelle : l'enfance. — Les colléges sont un phalanstère en petit; tous y trouvent le nécessaire, mais les inégalités y subsistent comme conséquence nécessaire et légitime de la différence des mérites. — Quelques-unes des idées de Fourrier sont aujourd'hui appliquées. — Ouvrages à consulter pour l'étude de son système.

MESSIEURS,

C'est après avoir étudié les différents ressorts de notre organisation agricole et industrielle, que nous avons été conduits à rechercher dans l'association le remède à certains maux dont nous avons reconnu l'existence.

Déjà nous avons examiné, dans une précédente

leçon, les bases du système Saint-Simonien; nous emploierons celle-ci à l'exposition des doctrines de Fourrier. Si les moyens proposés par les deux écoles sont opposés, le but qu'elles ont poursuivi est le même. Comme tous les économistes, elles ont reconnu cette déplorable inégalité qui préside au partage des profits du travail entre les producteurs, et elles ont cherché une organisation dans laquelle ces inégalités disparussent. Si je vous entretiens de leurs travaux, ce n'est pas, comme vous le pensez sans doute, par prosélytisme, mais afin de constater tout ce qui a été fait pour la solution du grand problème que nous avons proposé, l'accroissement de la consommation par l'amélioration du bien-être des travailleurs. Ainsi donc, j'insiste sur ce point, dans cette leçon comme dans les précédentes : je ne prêche pas, j'expose.

Fourrier, considérant de bonne heure l'état de la société, fut frappé des mille injustices qui, chaque jour, atteignent les faibles; il fut scandalisé des fraudes et des mensonges qu'il voyait commettre dans le commerce et dans l'industrie; des artifices qu'il aperçut jusque dans les relations de la famille. Admirant ensuite quel ordre admirable présidait, dans la nature, au retour des saisons, à la marche des astres, à la végétation des plantes, à la croissance des animaux, aux formations minérales, il se dit que Dieu n'avait pu vouloir que la société, composée d'hommes à son image, fût placée seule en dehors de cette marche régulière, et seule abandonnée à toutes les déplorables conséquences de l'anarchie qui la gouvernait.

Convaincu qu'un défaut d'organisation qu'il était possible de corriger était la seule cause de cette triste exception, il chercha les éléments d'une organisation meilleure, et croyant les avoir trouvés, il publia, pour les faire connaître, plusieurs ouvrages dont le premier fut la THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS.

Suivant lui, la nature fonctionne d'après quatre principes, savoir :

Mouvement SOCIAL, comprenant le *gouvernement*, les *lois ;*

Mouvement ANIMAL, comprenant les *instincts* et les *passions ;*

Mouvement ORGANIQUE, comprenant les *formes* et les *couleurs ;*

Mouvement MATÉRIEL, comprenant la *gravitation* et tous les *phénomènes physiques.*

Bien que fort obscure, cette pensée d'organisation nous offre du moins un point important ; elle repose sur le principe d'association. Fourrier attaque dans son livre ce qu'il appelle les abus du travail morcelé ; il nous montre dans un village composé de cent feux, cent caves, cent cuisines, cent femmes occupées à faire cuire les mets, cent pour les porter aux champs, cent voitures pour transporter les produits à la ville. Que de force, s'écrie-t-il, que de temps et de capitaux perdus dans ce fractionnement, et combien d'avantages et d'économies n'y aurait-il pas à réunir toutes ces molécules divisées ! Les habitants produiraient plus et ils seraient mieux nourris, mieux logés et mieux vêtus.

On trouvera peut-être que ce n'était pas là une idée neuve; déjà, en effet, on avait observé dans les couvents, les casernes et les colléges, en un mot, dans toutes les communautés, les bénéfices qu'offrent certaines préparations et consommations en commun; mais il est des vérités sur lesquelles on ne saurait trop revenir, et qu'il importe de répéter sans cesse. — Celle-là est du nombre.

Fourrier observa encore que dans l'état actuel, le TRAVAIL, sans lequel l'homme ne peut vivre, ni les nations subsister, était rebutant et qu'on ne s'y livrait que contraint par la nécessité, au lieu d'y être porté par l'amour. Si l'on forçait, dit-il, le plus grand amateur de musique à entendre chaque jour un opéra en dix ou douze actes durant douze ou quinze heures, il déserterait bientôt le plaisir dont il est si avide aujourd'hui. Comment donc trouver de l'agrément et porter de l'intérêt à des travaux pour la plupart péniblement ennuyeux, surtout si on les compare à l'audition d'un bel opéra? travaux qu'il faut recommencer chaque jour, et toujours pendant douze, quatorze ou quinze heures de suite, et pour lesquels on n'obtient en récompense que des salaires insuffisants, des habitations malsaines, des vêtements en lambeaux, et pas toujours une place dans les hôpitaux et les hospices.

Fourrier, douloureusement affecté à la vue de tant de maux, conçut la pensée généreuse d'y remédier, en rendant le travail, jusque là si dur et si fatigant, varié et attrayant; et douce la condition si précaire de l'ouvrier.

Il voulut, en un mot, que tous fussent heureux et à l'abri du besoin, bien logés, bien nourris et bien vêtus; et il espéra obtenir tous ces résultats au moyen d'un système social tout particulier que je vais m'efforcer de vous faire comprendre (1).

« On aura une idée de la PHALANGE, si l'on se représente un territoire d'une lieue carrée environ, peuplé de quinze cents à deux mille personnes, et exploité comme le domaine d'un seul homme. Chacun, à l'exception de l'ameublement, du linge, des objets qu'il consacre à son usage individuel, a apporté à la masse sa propriété mobilière et immobilière, dont la valeur, bien augmentée par le fait de la combinaison nouvelle, lui est garantie sur ses titres D'ACTIONS comme elle l'est aujourd'hui sur ses titres D'ACHAT.

» Les haies, les murs de clôture, les démarcations qui hachent, dépècent misérablement et enlaidissent le canton, ont à jamais disparu : tout est en harmonie dans la phalange. Plus de chances pour des contestations vicinales et des procès. L'antre de la chicane et le gouffre avide de la justice sont désormais tout-à-fait libres de se fermer.

» Les cultures sont distribuées avec une élégante et sage variété dans le grand domaine uni-

(1) Afin de ne point m'écarter d'un seul point du système de Fourrier, dans l'exposition que j'avais à en faire ici d'après M. Blanqui, j'ai reproduit textuellement la description qu'en donne M. V. Considérant, le principal élève de Fourrier, dans son ouvrage intitulé *Destinée sociale*.

(*Note du rédacteur.*)



taire. Le phalanstère (demeure de la *phalange*; la phalange, réunion de 1,500 à 2,000 personnes) s'élève au centre des cultures. La phalange n'a que faire de 400 cuisines, 400 étables, 400 caves, 400 greniers; elle n'a que faire de cette multiplicité de magasins, de boutiques et des mesquines constructions incohérentes que la complication actuelle prodigue et entretient à grands frais, et que chaque famille répète suivant ses moyens.

» Quelques grands et beaux ateliers, quelques vastes locaux lui suffisent pour préparer les aliments plus ou moins recherchés des différentes classes de fortune, pour confectionner les travaux du grand ménage, et emmagasiner les récoltes et les produits du canton.

» Le Phalanstère se compose d'un corps central, au milieu duquel s'élève la tour d'ordre; les deux ailes qui tombent perpendiculairement sur le centre, forment la grande cour d'honneur; puis les deux ailerons reviennent en bord de fer à cheval; les bâtiments ruraux sont postés en avant.

» Les corps de bâtiments sont redoublés; le Phalanstère se replie sur lui-même, pour éviter une trop grande étendue de front, un éloignement trop considérable des ailes et du centre; pour favoriser, enfin, l'activité des relations en les concentrant.

» Les ateliers bruyants, les écoles criardes, sont rejetés dans une cour d'extrémité, au bout des ailerons. Le bruit s'absorbe dans cette cour de tapage, et l'on évite ainsi ces insupportables fracas

de toutes natures, répandus au hasard dans tous les quartiers des villes civilisées, où l'enclume du forgeron et le marteau du ferblantier conspirent contre les oreilles publiques, avec le flageolet, la clarinette, le cri des enfants et des écoliers.

» A l'aileron de l'autre extrémité se trouve le caravansérail ou hôtellerie affectée aux étrangers.

» Les grandes salles de relations générales pour la régence, la bourse, les réceptions, les bals, les concerts, etc..., sont situés au centre du palais, aux environs de la tour d'ordre; puis les ateliers, les appartements de dimensions et de prix variés sont répartis dans tout le développement des bâtiments. Les ateliers sont généralement au rez-de-chaussée, comme il convient évidemment.

» Les espaces entre les bâtiments sont des cours plantées d'arbres, rafraîchies par des bassins et affectées à différents services; elles peuvent être ornées de plate-bandes et de parterres intérieurs.

» Dans le grand carré central se trouve *le jardin d'hiver*, planté en partie d'arbres verts et résineux, afin qu'en toute saison il puisse récréer les yeux : tout à l'entour sont disposées les serres les plus précieuses, dont on peut combiner l'arrangement avec celui des galeries et des salles de bains.

» Toutes les pièces de construction harmonique, appartements et ateliers, et tous les corps de bâtiments, sont reliés entre eux par une RUE GALERIE qui les embrasse, circule autour de l'édifice et l'enveloppe tout entier. Il est inutile de dire que ces galeries sont bien vitrées, ventilées et rafraîchies en été; chauffées en hiver, toujours

bien pourvues d'air et agréablement tempérées.

» Au point central du palais s'élève et domine la tour d'ordre : c'est là que sont placés l'observatoire, le carillon, le télégraphe, l'horloge, les pigeons de correspondance, la vigie de nuit ; c'est là que flotte le drapeau de la Phalange. La tour d'ordre est le centre de direction et de mouvement des opérations industrielles du canton ; elle commande les mouvements avec ses pavillons, ses signaux, ses lunettes et ses porte-voix, comme un général d'armée placé sur un haut mamelon. »

Vous avez vu par cet exposé de la partie matérielle du système de Fourrier, que celui-ci reposait sur le principe de l'association, c'est-à-dire du travail et de la consommation en commun. Mais vous avez vu aussi qu'il admettait l'inégalité des fortunes, à la condition, toutefois, que même le moins favorisé sous ce rapport, aurait encore une quantité suffisante de bien-être ; qu'il fût, comme je le disais tout à l'heure, chaudement vêtu, proprement logé et sainement nourri. Car ce que voulait Fourrier, ce n'était pas un partage égal des profits du travail, mais un partage plus équitable que celui qui a lieu aujourd'hui.

Dans sa répartition, dont l'application usuelle ne serait pas la partie la moins difficile de l'œuvre, il fait concourir le CAPITAL, le TALENT et le TRAVAIL. Ainsi, le propriétaire qui a cédé à la Phalange ses capitaux et ses terres, et qui a reçu des ACTIONS en échange de ses titres, a droit à une part dans les profits ; le talent qui conçoit et dirige en a une seconde, et le travail qui exécute

une troisième. La masse des bénéfices se trouvant ainsi divisée, chaque membre de la société reçoit une, deux ou trois parts, suivant que son concours à la production s'est borné au travail manuel, ou qu'il y a joint, soit le talent, soit le capital, soit encore l'un et l'autre.

Fourrier propose seulement, pour la formation de ces parts, d'apprécier le travail dans un ordre inverse de celui qui est adopté maintenant. Ainsi, dans l'état actuel, l'artiste, l'homme de lettres, sont plus payés que le serrurier ou le maçon; il voudrait, lui, que l'attrait qu'offre l'exercice des arts et des lettres fût, pour ceux qui s'y livrent, un commencement de salaire qui permît de les moins payer, afin de pouvoir donner plus aux menuisiers, aux serruriers, dont les travaux sont plus rudes et plus rebutants.

Au premier abord, cette proposition vous choquera peut-être, et cependant en y songeant, en regardant autour de vous, il ne vous sera pas difficile d'apercevoir qu'elle a déjà été acceptée, et dans certains cas même, mise à exécution. Voyez, par exemple, le vidangeur, qui n'est, après tout, qu'un manœuvre, dont une machine remplit déjà l'office pour certaines parties de son travail, et qui finira, on doit l'espérer du moins, par le remplacer complétement: eh bien! cet homme est plus payé qu'un maçon ou un terrassier. C'est qu'on a compris qu'outre le salaire auquel il avait droit pour sa coopération matérielle, on lui devait une indemnité supplémentaire pour le dégoût qu'il lui fallait surmonter, afin de remplir sa tâche. Si déjà

nous payons le dégoût, peut-on dire que nous n'arriverons jamais à payer la fatigue qui engourdit l'esprit ?

Tel est, bien incomplétement sans doute, le résumé succinct d'une doctrine que je ne me vante pas d'avoir comprise entièrement, mais dont l'étude m'a vivement intéressé par les vues admirables, les éclairs de génie qu'elle m'a permis d'apercevoir chez Fourrier, par l'or pur qu'elle m'a fait découvrir dans la gangue de ses œuvres. Toutes les fois que je me suis trouvé avec ce philosophe, il m'a produit l'effet d'un homme vivant enfermé avec une grande et glorieuse idée : et elle était belle et généreuse, en effet, celle dont il était possédé ; elle avait pour but, non pas d'abolir l'inégalité des conditions dans la société, mais d'abolir la misère et la pauvreté ; de mettre un terme à ce désolant contraste d'une grande richesse brisant sous les roues de son char le pauvre qui a faim, le réveillant au bruit de ses joies dans le galetas où il rêve qu'il dîne et qu'il trouvera du pain pour le jour suivant.

Fourrier entrait parfois dans une généreuse colère contre les âges passés, les savants et les hommes célèbres qui, pendant plus de cinquante siècles, avaient remué le monde sans oser aborder cette grande réforme sociale, dont le besoin avait toujours existé, et se faisait sentir de nos jours comme au temps des Ilotes et des esclaves.

Cette tâche immense, devant laquelle tant de grands hommes avaient reculé, il osa, lui, l'entreprendre et en attaquer de front toutes les difficultés.

Son mépris pour le passé, son horreur des vices du présent, le jetèrent dans une route isolée. Brisant avec le monde tel qu'il le voyait à travers ses préventions, et ne trouvant rien dans notre société qui fût digne de respect et d'estime, il se fit un monde et une société à lui; les constituant avec les éléments qui lui fournissaient sa puissante fécondité, et dessinant les plans de son système avec des signes inconnus et dans un langage qu'il s'inquiétait peu de faire comprendre aux hommes vulgaires, pour lesquels il n'avait que de la répulsion et du dégoût.

Cette injustice de Fourrier est son grand tort, c'est aussi celui de ses élèves. On ne peut mépriser les invalides qu'il faut nourrir à rien faire, car ils ont été bons soldats; or, les ancêtres sont les invalides de l'humanité, eux aussi ont rendu des services, et nous devons les respecter. Au reste, la société a rendu à Fourrier injustice pour injustice; elle ne lui a rien pris, n'a rien voulu de lui. Elle l'a laissé mourir, tué par son idée qu'il croyait féconde, et pour laquelle on lui a refusé un sol propice.

Le grand problème que Fourrier a voulu résoudre est donc resté sans solution; mais nous lui devons, ainsi, du reste, qu'à quelques-uns de ses élèves et à des écrivains placés en dehors de son École, de l'avoir admirablement posé. Voici les termes dont se sert M. V. Considérant, pour le reproduire d'après son maître :

« Le but que nous nous proposons, c'est de rechercher des combinaisons capables d'introduire

la bonne harmonie entre les hommes, et de les faire tous participer au bien-être social, rendu le plus grand possible, en proportion exacte du concours que chacun fournirait à la création de ce bien-être.

» La première de toutes les conditions à remplir, la condition hors de laquelle on ne peut espérer, sans niaiserie, de faire vivre les hommes en bonne intelligence, c'est la création de l'abondance des biens, de la fortune sociale. Nous avons reconnu la puissance de ce fait : nous avons fait voir que, quand la pénurie se fait sentir au sein d'une société où d'heureuses relations existent entre les hommes, aussitôt l'harmonie se disloque, l'égoïsme hostile paraît, la guerre commence.

» Si la table est pauvre et misérable, les convives auront faim ; ils seront mal disposés les uns à l'égard des autres : c'est là une loi de nature que rien ne peut détruire. — Que sera-ce si les uns savourent des mets délicats, et que les autres, à côté, n'aient que des os à ronger ?

» Ceci ne signifie pas que tous les convives appelés au banquet de la vie doivent être mis à égale ration, et que cette égalité soit un condition d'harmonie. — Ceci veut dire seulement qu'il faut une proportion suffisante des biens et des avantages sociaux, pour que chacun soit assuré et pourvu du nécessaire, avec la certitude de pouvoir monter sur l'échelle sociale, en proportion des services bien et dûment constatés. Ce principe peut être rendu sensible par de nombreux exemples ; en voici un entre mille que peut fournir la civilisation elle-même.

» C'était une belle armée, la grande armée que Napoléon conduisait au cœur de la Russie. Il y avait là 400,000 hommes, chefs et soldats, formant un corps aussi compacte et d'une aussi forte union qu'on en puisse voir en civilisation. Il y avait un sentiment de nationalité et de gloire qui s'étendait comme un réseau sur ce grand corps. Puis, le soldat sentait qu'il pouvait devenir caporal, le caporal sous-officier, et ainsi de suite, jusqu'au général de division, qui avait à gagner son bâton de maréchal, et le maréchal un trône, car Napoléon en donnait ! Eh bien ! c'est un fait généralement vrai, que le soldat n'en voulait pas à son capitaine, parce que celui-ci avait une solde plus forte; le capitaine ne prenait pas non plus son colonel en haine pour une cause analogue. C'était accord et discipline, amour du colonel et du capitaine pour leurs hommes, et dévouement de ceux-ci au capitaine, au colonel, à l'armée.

» Cela dura tant que l'aigle fut victorieuse, tant que le tambour battit la charge, tant que les soldats eurent des souliers, des capotes, du pain et de l'eau-de-vie; tant que l'armée fut approvisionnée.

» Oui, et qu'advint-il au retour de Moscou ? que se passa-t-il quand l'armée cessa de recevoir le nécessaire; quand les communications furent rompues; quand ils furent là, ces braves, sans souliers, en haillons, sous la dent de la faim, au milieu des neiges, des glaces et des déserts, mordus sous le ciel du Nord par un froid de trente degrés ? Ce qui se passa, vous le savez : tout fut rompu et brisé,

plus de camaraderie, plus de gaîté, plus d'affection ni de dévouement; et dans les cœurs, pour toutes ces choses, un égoïsme hideux et cruel.

» On en voyait un de la compagnie qui tombait raide et gelé, on ne songeait qu'à se disputer les lambeaux de sa capote. On tuait son camarade de lit pour une place au feu; on crevait le ventre aux vivants, à coups de sabre, pour s'y réchauffer les pieds. — Je n'invente pas, mais lisez l'histoire de la débâcle, et écoutez les vieux. — On se battait pour une poignée de chenevis; c'était la pénurie dans toute sa force, et l'égoïsme dans toute sa hideuse énergie.

» Eh bien! quand on eut retrouvé des cantonnements, quand la fidèle Pologne nous eut donné du pain, quand elle eut ranimé et réchauffé nos débris, les sentiments revinrent aux cœurs, la discipline se rétablit, et, sous ce rapport, du moins, tout fut comme devant.

» Élargissez cet exemple, interrogez-le, et avec lui les mille autres du même genre que vous fournissent l'observation et l'histoire, et vous reconnaîtrez que le développement harmonique des sentiments sociaux demande à s'asseoir sur une large base de richesses sociales. »

Ce que Fourrier avait parfaitement compris, c'est qu'il n'était pas possible d'espérer une amélioration réelle et importante dans la société, sans une réforme préalable et radicale de l'éducation qui agit sur les éléments encore malléables qui doivent composer un jour la société. Aussi s'est-il occupé avec sollicitude de l'enfance; il a écrit sur les soins

dont on doit l'entourer, des pages que toutes les mères devraient lire, tous les pères méditer.

En est-il parmi vous qui ne se rappelle ses jeunes années, qui ne songe au temps où il était soumis dans son école ou dans le collége où il a fait ses études (véritable Phalanstère appliqué à une loi d'égalité parfaite) : mêmes devoirs, mêmes soins, même discipline, pour le fils de l'artisan comme pour celui du millionnaire ou du roi. L'inégalité n'existait que pour le mérite auquel plus de devoirs étaient imposés.

Cette égalité de peine, ce travail varié, interrompu par des temps de repos, cette organisation sous la loi de laquelle nous avons vécu tous, plus ou moins de temps, est celle que Fourrier aurait voulu continuer dans la société, dans la vie réelle.

Dans son plan, les armées de destructeurs qui, aujourd'hui, couvrent et ruinent l'Europe par leur oisiveté et leurs dépenses improductives, étaient remplacées par des armées de producteurs agricoles ou industriels, marchant à la conquête d'un canal, d'une route, au dessèchement d'un marais, comme les autres courent à la conquête d'une province pour la dévaster, à l'assaut d'une ville pour la piller et la raser.

Cette idée, qui n'était encore qu'un rêve lorsque Fourrier la déposa sur le papier, se réalise maintenant. N'est-ce pas, en effet, une armée de travailleurs industriels que l'Angleterre a envoyée sur les bords de la mer Rouge? Et ces hommes qui ouvrent à l'Europe une nouvelle route pour

visiter l'Inde, travaillent-ils seulement pour la Grande-Bretagne ou pour le monde ?

On ne saurait comprendre les théories de Fourrier et son système de l'attraction universelle, qu'en étudiant les différents ouvrages dans lesquels il les a décrits; permettez-moi donc de vous en lire quelques passages.

Notre penseur admet que tout est utile dans la nature, et que ce dont nous nous plaignons le plus n'est nuisible que parce que nous n'en avons pas su tirer parti. « Certain adage trivial, mais exact, nous dit que jamais mauvais ouvrier n'a su trouver bon outil. Tel est le fait de la politique civilisée : elle ne sait tirer parti ni de la vertu ni du vice. Rencontre-t-elle un Néron ? au lieu de l'utiliser, tel que la nature l'a formé, elle veut dénaturer ses passions, le transformer en ami du commerce et de la modération, en ami des raves et du brouet noir. Instituteurs malencontreux, vos leçons rendent Néron pire encore qu'il n'aurait été : sachez employer les germes que la nature a semés dans son âme. Il tend au despotisme; sachez lui suggérer un acte de despotisme grandiose et régénérateur, au lieu de le harceler et de le désorienter par le galimatias moral d'un Sénèque.

« Nous allons, par convenance à l'esprit despotique, spéculer sur un projet d'association violentée, sur un acte vexatoire, assorti au caractère grandiose et fastueux d'un Néron.

» Je suppose qu'en un pays despotique, à Rome sous les Césars, ou à Paris sous Bonaparte, le monarque, d'après quelques projets d'association for-

cée, prend fantaisie de réunir en un seul ménage six vingts familles aisées avec les domestiques nécessaires, et qu'il les oblige à contracter, *de gré ou de force*, une société de six mois pour la vie animale et pour quelques travaux accessoires, comme vergers, jardins, basse-cours, étables avec deux ou trois manufactures pour occuper les journées pluvieuses.

» Dans cette entreprise violentée, le despote aura pour but de juger des économies matérielles et des liens passionnels que peut produire une telle réunion. Les économies ne pouvant être considérables que dans la classe qui jouit de quelque aisance, et les liens ne pouvant se nuancer que chez la classe polie, il faut choisir les cent-vingt ménages parmi les propriétaires et rentiers que rien n'empêche de se déplacer pendant les six mois de la belle saison qu'ils vont souvent passer à la campagne. On les y réunira dans quelque vaste et beau local, *hors de barrières et d'octroi,* puisqu'il s'agit d'essai en économie domestique.

» On les obligera à fournir en numéraire ou garanties la somme qu'ils affecteraient pendant six mois à leur table; à apporter un contingent de linge et vaisselle pour fonds de ménage sociétaire; on leur en fera au besoin l'avance.

» Dès la première semaine, leur société reconnaîtra que son unité épargne les sept huitièmes en frais de préparation, d'agents, de valets, de combustibles, etc. Les sociétaires verront en outre, qu'avec une dépense réduite au tiers, ils se procurent (par achat en droiture) une variété, une

surabondance décuples de l'ordinaire du ménage.

» Cet avantage ne serait flatteur que pour la gourmandise, et non pour la sagesse, objet de notre *spéculation violentée* (1).

» Qu'on ne répugne pas à ce moyen ; il faut, en mécanique sociale, savoir tirer parti du mal comme du bien. Examinons donc si cette réunion *aventurée et violentée* nous conduira au but, à la formation des séries passionnées.

» Sur quel point, dans quelle branche de relations domestiques devra-t-on habituer nos cent-vingt familles recluses à former la série? Sera-ce dans les travaux des jardins, des vergers, des étables, des volailleries ? Quelle fonction choisir pour l'essai? Aucune de celles qu'on appelle TRAVAIL.

» Opérons d'abord sur le plaisir, sur la table, puisque c'est la fonction la plus généralement attrayante ; et que si on peut introduire à table ce mécanisme sériaire, objet de nos spéculations, il gagnera tout le système industriel avec la rapidité de l'incendie.

» La coutume du dîner est la dernière qui passera de mode en ce bas monde. Etudions-nous donc à

---

(1) Est-ce bien par la liberté qu'on peut conduire le civilisé à la sagesse? Non : il faut le contraindre. Lorsqu'on força l'adoption des jantes larges, tous les voituriers jetaient les hauts cris ; et deux ans après, ces mêmes hommes vantaient l'opération, disant : Ha ! qu'on a bien fait de nous obliger à prendre ces larges roues ! cela conserve les chemins ; on roule bien à présent. » En parlant ainsi, ils oubliaient que deux ans plus tôt ils avaient vomi peste et rage contre le décret des jantes larges. Que n'a-t-on opéré de même sur le système métrique ou mesure unitaire, opération si mollement conduite, qu'elle a avorté pour l'honneur de la liberté beaucoup trop ménagée dans cette affaire (*Note de Ch. Fourrier.*)

inoculer l'ordre sériaire dans cette relation fondamentale. Débutons par quelque branche du dîner; choisissons la première qui est la soupe. D'autres voudraient, dans un vaste plan de régénération, embrasser à la fois LA SOUPE ET LE BOUILLI. Modérons ce vol ambitieux et renvoyons le bouilli à l'ordinaire prochain, car il est la bête d'aversion des femmes et des enfants, dont je veux soutenir, dans ce chapitre, les intérêts *sexuels*, *sensuels et caractériels*.

» Observons scrupuleusement, sur une bagatelle comme la soupe, quels sont les germes des séries et comment on doit opérer pour effectuer leur développement.

» Nos six vingts ménages de reclus fabriquaient chez eux, avant cette réunion, cent-vingt potages distincts et variés, quelques-uns semblables; mais sur les cent-vingt, on pouvait trouver une variété habituelle du tiers, soit quarante chaque jour.

» Si dans le *sérigerme*, ils veulent se borner à fabriquer pour la masse quarante potages variés, ils trouveront déjà sur la préparation, le combustible et les agents, une économie de plus des trois quarts : mais a-t-on besoin, pour satisfaire les goûts, d'avoir quarante potages au buffet? c'est bien assez du tiers, *treize à quatorze* espèces, qu'on peut porter au double en nuances, par des sous-variantes si faciles dans les purées, les juliennes, etc.

» Il suit de là que le mode civilisé ou morcelé qui, pour pareil nombre de ménages, fabrique cent vingt potages en effectif et quarante en variantes,

étend ses travaux au triple relatif et au décuple effectif de ce qui serait nécessaire pour organiser des séries, et leur assurer une option de treize mets à sous-variantes, là où les civilisés, avec leurs frais immenses, n'ont dans les cent-vingt ménages qu'un seul mets sans option, résultat concevable et pourtant rigoureusement exact, car les bons ménages bourgeois n'ont qu'une soupe.

» La réunion nommée sérigerme va donner aux sociétaires, et dès le premier jour, l'option sur une très belle série de treize à quatorze potages, nombre suffisant pour contenter, classer et graduer tous les goûts.

» On n'avait rien de cette option, sur cent-vingt ménages séparés, donnant quarante variétés disséminées dans les cent-vingt ménages. Ici, en se réduisant à treize, on peut déjà satisfaire les trois sexes distinctement, les amener à classer leurs goûts, et former leurs cabales gastronomiques.

» La diversité de goûts, tant critiquée, devient ressort social nécessaire; car si on a préparé treize potages, il faut bien treize goûts pour les consommer. Chacun devient, dans ses fantaisies gastronomiques, un être louable et vertueux, en ce qu'il coopère à l'économie sociétaire, par dissidence avec ses voisins.

» Un groupe de sybarites est ami de la vertu, en préférant le potage au consommé et au coulis, qui est l'un des treize. Un groupe de vrais philosophes exerce la vertu, en savourant la soupe aux raves et aux choux, selon Cincinnatus et Dentatus, des enfants de Bacchus suivent le sentier de la vertu,

en grugeant la soupe au fromage et aux oignons. Des amis du commerce cultivent la vertu, en mangeant un potage de vilenies ultramontaines, vermicelles et pâtes à fumet de vieille colle rancie (que Dieu confonde ainsi que les raves). Un groupe de savantas en US et en OGUE, développe ses vertus et son ergotisme sur une soupe exotique, où s'unissent le salep d'Orient et le sagou des Indes. Enfin, un groupe de bons bourgeois, sans prétentions à l'Académie, applique ses vertus à une soupe digne de son génie, une épaisse purée de pois, haricots, lentilles et denrées de bruyant augure. Même gradation de vertu doit régner dans les fantaisies relatives aux divers mets et aux treize sortes de pain et de vin.

» Ainsi se forme la série : chacun y devient VERTUEUX, en se livrant à ses fantaisies avec un groupe de cosectaires cabalistiques. Les femmes et les enfants font chorus de vertus : ici des groupes de ménagères savourent le potage bourgeois, parfumé au cerfeuil, ou le potage de santé, parfumé de poireaux et de carottes roussies; plus loin, des groupes de petites-maîtresses opinent pour l'orge mondée et les juleps aux amandes ?

» L'enfant s'y passionne de même pour ses soupes favorites, comme le riz mélangé de lait et de sucre.

» Voilà ce qu'est une série attablée; tout y brille de vertus échelonnées, dignes de la verve des Berchoud, de la prose des Grimod.

»Chacun, en s'y livrant à ses passions, devient un champion de vertu, puisqu'il coopère à l'équilibre

social et à l'harmonie générale qui exigent cette échelle de goûts variés.

» Passons sur les détails du repas: il est clair que les cent vingt ménages qui avaient, en moyen terme, trois plats au service et deux au dessert, en auront ici, par extrême économie, quarante au service et vingt-cinq ou trente au dessert, distribués selon les goûts des trois sexes, et que tous civilisés du dehors qui seront invités a une pareille lipée, demanderont aux reclus de leur céder la place : et pourquoi ? C'est qu'au sortir de table, on retrouvera même illusion aux jardins et ateliers. Les séries, une fois formées à table, se forment dans toutes fonctions; dès que la société en a reconnu, par expérience, le charme et les économies, chacun devient unanime pour appliquer cette méthode à tous les travaux, à tous les plaisirs.

» De là vient qu'il faut d'abord introduire cet ordre dans le mécanisme des repas, où il est si aisé de le faire adopter et d'en constater l'excellence, comparativement aux maussaderies et déperditions civilisées, où l'on ne parvient à grands frais qu'à donner des repas semblables à celui du renard et de la cigogne : chaque maître de maison y sert selon son goût, et sans pouvoir ni savoir satisfaire les convives ; témoin la maudite drogue nommée vermicelle, que prodiguent les ménagères et les traiteurs, pour s'épargner les soins qu'exigerait un bon potage.

» Ici *d'une pierre deux coups* : le despote n'aura eu qu'un seul but, celui de tenter les économies de ménage combiné. Non-seulement il réussit,

mais il atteint un autre but fort inespéré, qui est l'*attraction industrielle.*»

Si toutes les vues de Fourier ne sont pas applicables, si ses ouvrages, de même que ceux de ses adeptes, sont plutôt remarquables comme critique que comme organisation, on ne doit pas moins le louer pour le courage avec lequel il a résolument dénoncé et attaqué tous les vices de notre société, en indiquant les moyens d'y porter remède.

Ceux d'entre vous qui ont le temps d'étudier à fond toutes ces intéressantes questions retireront certainement des fruits utiles de la lecture des différents livres dans lesquels la doctrine de Fourier est exposée et développée. Je vous citerai notamment la *Théorie des quatre mouvements*; *le Traité de l'association domestique et agricole* de Ch. Fourier; *Destinée sociale* par V. Considérant; *Débâcle de la politique, le Phalanstère et la Phalange.*

Dans une prochaine séance, nous étudierons le système d'Owen. Ad. B. (des V.)

TRENTE-UNIÈME LEÇON.

Séance du 30 mars 1838.

FOURIER ET OWEN.

SOMMAIRE : Pourquoi le professeur s'occupe de ces théories ? — Système de FOURIER. — Nous le pratiquons déjà en partie. — Les expériences des fouriéristes ne sont pas encore assez concluantes. — Quelques moyens de Fourier sont en dehors de nos idées. — Comment il rend le travail attrayant. — Il veut que les professions pénibles ou insalubres soient plus payées que les autres. — Ce système doit être médité. — Les fouriéristes n'ont pas indiqué leur moyen de transition. — Un nouvel essai doit être tenté avec des enfants.
Système de M. Robert OWEN. — Premier essai à New-Lanarck. — Second essai à New-Harmony. — Hardiesse de M. Owen ; il s'adresse au congrès d'Aix-la-Chapelle ; il prêche contre toutes les religions, et propose l'abolition de la propriété. — Essais de deux de ses disciples à Orhiston.
Conclusion du professeur. — Ouvrages sur le système de Fourier et de M. Owen dont il conseille la lecture. — Note du rédacteur sur M. Owen.

MESSIEURS,

J'éprouve le besoin de revenir sur ce que je vous ai dit dans la dernière séance. Encore souffrant l'autre jour de l'indisposition qui m'avait fait interrompre mon cours, je crains d'avoir mal exposé, ou au moins d'avoir incomplétement exposé une doctrine qui n'est pas la mienne.

J'y reviens donc et je vous entretiendrai encore ce soir d'une théorie, malgré la répugnance que vous me connaissez pour l'étude des projets qui ne sont pas immédiatement réalisables, parce qu'en définitive, Saint-Simon, Fourier et Owen sont trois philosophes qui ont abordé le grand problème de l'amélioration du sort des travailleurs. Or, Messieurs, ce problème difficile, les économistes antérieurs s'étaient bornés à le poser, et aucun d'eux n'avait eu le courage d'en entreprendre la solution, aucun n'avait su imaginer un système pour récompenser chacun selon ses œuvres. C'est là jusqu'à présent la pierre philosophale de l'économie politique.

J'ai remarqué l'étonnement que vous a causé l'exposition de ces nouvelles idées ; quelques-uns d'entre vous me blâmeront peut-être d'y consacrer deux leçons. Mais j'ai pensé que lorsque tant d'hommes d'un talent supérieur avaient avoué leur impuissance à remédier à des maux dont eux-mêmes avaient mesuré et indiqué toute l'étendue, je n'avais pas le droit de repousser, par l'incrédulité et le dédain, ceux qui, plus hardis, s'étaient voués à la recherche des moyens d'obtenir une répartition des profits du travail, plus avantageuse pour la masse, et un partage plus juste des charges publiques.

Pour vous prouver que nous sommes loin d'arriver à ce résultat, permettez-moi de rappeler un fait que je vous ai cité plus d'une fois, et qui montre combien peu nous sommes avancés sur la connaissance des principes de la justice distributive. Une bouteille de vin de Champagne de *six*

francs ne paie pas plus de droit qu'une bouteille de Surène de *six sous!* et cependant, la première est destinée à la table des riches, tandis que la seconde est la triste compensation des sueurs des travailleurs si nombreux et si pauvres. Ce déplorable système, nous le trouvons dans la plupart de nos institutions. Fourier, comme Saint-Simon, comme Owen et comme tant d'autres, fut frappé de bonne heure de cette mauvaise organisation sociale, et il voulut, après y avoir mûrement réfléchi, faire tous ses efforts dans l'espoir de trouver un état meilleur. Le but, quels qu'en soient les résultats, est sublime; et il faut examiner attentivement les améliorations proposées. Une idée neuve vient-elle à se produire? quels que soient les néologismes qui l'obscurcissent, il est du devoir des peuples et des rois de la tirer au clair.

C'est pour cela que je vous ai entretenu des différentes propositions du système Saint-Simonien, et qu'après vous avoir parlé, l'autre jour, des doctrines de Fourier, j'y reviens encore ce soir. Dans celles-ci, surtout, il m'a semblé voir, après avoir écarté les nombreux néologismes qui les cachent, le germe d'un excellent système d'association, qu'il serait peut-être possible d'appliquer en partie, en le rattachant à ce qui existe par des transactions adroitement ménagées. Certes, on a lieu d'être étonné quand on examine ce dédale de passions et d'expressions excentriques. Pour mon compte, après avoir beaucoup ri, j'ai été fatigué; cependant j'ai tenu bon, et, en étudiant davantage, j'ai reconnu qu'en écartant plusieurs parties du système,

il y en avait quelques autres de réalisables, bien qu'elles paraissent, au premier abord, contraires au sens commun, parce qu'elles sont contraires à nos habitudes. Eufin, j'ai vu qu'il y avait une assez grande quantité de métal pur à extraire de cette masse de minerai.

D'ailleurs, au moment où je vous parle, on fait ce que Fourier conseillait. L'association envahit la société. En effet, les colléges, les académies, les hôpitaux, les comices, les pensions bourgeoises où tout se fait en commun, où le prince s'asseoit sur les mêmes bancs que le fils de l'artisan, sont des exemples très frappants d'association telle que l'entendait Fourier; et le proverbe qui dit que « nul n'est plus savant que vingt, » se confirme dans ces réunions, où chacun, pour profiter de la science des autres, est obligé d'apporter sa rétribution. Voilà pour l'ordre intellectuel. L'association se réalise aussi pour les capitaux, dans les grandes affaires, surtout en Angleterre. Or, quand les écus sont associés, des hommes d'opinions différentes prennent part à la même opération. Toutefois, il est rare de voir une association complète des intelligences et des capitaux, et c'est à quoi Fourier a voulu arriver en associant aussi les passions. Par ce moyen, il a cru pouvoir obtenir ce qui manque à notre organisation industrielle. En effet, transportez-vous dans une usine et voyez la manière dont marchent les choses; l'entreprise va bien, le chef fait sa fortune, mais le salaire de l'ouvrier est permanent. Sans doute, il y a quelques exceptions, mais une exception ne fait pas la règle. La règle,

au contraire, la règle admise est, qu'il ne faut donner à l'ouvrier ni plus ni moins que son salaire. Eh bien! si, contrairement à cette manière d'agir, les ouvriers recevaient un peu de cette rosée dont profite le maître, ne croyez-vous pas que cela les stimulerait davantage? Ils ont les mêmes droits, car ils courent des chances aussi sérieuses que celles que peuvent courir les écus des commanditaires; puisqu'ils sont exposés à des réductions de salaires, et qu'ils peuvent être remerciés faute de travail. Pour améliorer leur sort, il faudrait une réforme qui leur permît de passer de la condition de salariés à celle de coassociés; il n'y a là rien d'impossible, l'épreuve en a déjà été faite par quelques fabricants bien inspirés qui y ont d'ailleurs trouvé leur avantage. Voici un fait bien concluant. M. Clément Désormes, mon savant collègue, ex-directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobin, ne pouvait, malgré ses efforts, arriver à une économie de combustible qu'il voulait faire. Un beau jour il s'avisa de proposer à ses ouvriers de partager la somme provenant de l'économie du combustible; dès ce moment le charbon fut ménagé, et les bénéfices s'élevèrent bientôt à 26,000 francs, sur lesquels 13,000 francs furent distribués aux ouvriers à titre de récompenses, et 13,000 constituèrent le profit de la société.

Admettez, par la pensée, un état de choses dans lequel ce fait isolé se multiplierait par le nombre des usines. Voilà l'idée fondamentale de Fourier. Il n'a pas voulu l'égalité absolue, mais simplement une organisation dans laquelle chacun pût être

traité et récompensé selon son travail et son talent. Une semblable répartition est difficile, j'en conviens, mais on arrivera peut-être un jour à partager les profits selon le talent, comme on fait selon les capitaux, au marc le franc. Le malheur de Fourier, de ses disciples et de son système, c'est qu'il n'y a pas eu un essai vraiment complet, et assez large pour que tout le monde pût l'apprécier. Mais de même qu'on ne rit pas du chimiste qui prélude aux travaux d'une grande fabrique par des essais de creuset; de même, il faut prendre très au sérieux les combinaisons de Fourier, travailleur infatigable qui a usé sa vie dans *le laboratoire*. Et puis, Messieurs, vous le savez, les vérités d'aujourd'hui sont les utopies de la veille. Lorsque Beccaria, Voltaire et les brillants philosophes du dix-huitième siècle s'élevaient avec tant de vigueur contre la torture et les autres abus de la législation, qu'étaient-ils aux yeux des membres du parlement? Des utopistes. Et pourtant quel serait l'homme assez insensé pour proposer le rétablissement de ces horreurs? Tout homme de génie passe d'abord pour *fou* aux yeux des masses, ou au moins pour *original*. Les deux mots se valent; mais le dernier est plus honnête.

Les moyens proposés par Fourier sont tout-à-fait en dehors de nos idées. Il veut mettre sous le même toit quinze cents individus, hommes, femmes et enfants; puis il veut que certains individus se livrent spécialement à la culture du pommier, d'autres à celle du prunier; ceux-ci s'exerceront à multiplier les fraises; ceux-là déve-

lopperont leur génie dans la culture des choux. Eh bien ! Messieurs, vous riez et je ne puis m'empêcher de rire aussi; mais en y regardant de près, on voit que c'est la division du travail poussée jusqu'à ses dernières conséquences, comme dans la fabrication des épingles, où un homme passe toute sa vie à confectionner un vingtième d'épingle. Vous connaissez les inconvénients d'un pareil système ; mais aussi nous avons dû reconnaître combien cette théorie avait secondé l'industrie, combien elle avait contribué à l'aisance générale, en permettant aux manufactures de produire à bon marché.

Ce qu'il y a d'original dans le système de Fourier, ce sont les moyens qu'il emploie pour rendre le travail agréable et toujours attrayant : ces moyens sont fort simples; ils consistent à rendre les heures de travail moins nombreuses, à les séparer par des heures de repos, ou bien encore à les rendre plus courtes au moyen du charme de la musique. Fourier a été conduit à cette proposition par une observation bien simple, savoir que la même occupation, quelque agréable qu'elle soit, finit par ennuyer à la longue. En effet, vous n'écouteriez pas Duprez pendant dix heures de suite, et cependant vous condamnez un homme au même travail pendant douze, quatorze, seize et dix-huit heures par jour. Fourier s'est écrié : « Il ne faut pas que l'homme travaille comme une bête. Aujourd'hui les peines physiques ne lui laissent plus le temps d'élever son ame à Dieu, et on ne reconnaît plus en lui aucune trace de créature divine.

Je veux que le produit soit plus grand et en même temps que la peine soit moindre. » Messieurs, ce sont là des idées généreuses, et un pareil système mérite qu'on l'étudie. Malheureusement, comme je l'ai déjà dit, les *apôtres* de sa doctrine (pour employer des expressions à la mode), ont enveloppé leurs idées d'un langage mystique qui sent le trépied. Pour qu'une belle chose soit appréciée, il faut qu'elle soit expliquée en termes bien clairs et bien nets; pour être compris, il faut être simple; et dût-on être trivial, cela vaudrait encore mieux que d'être profond, mais obscur.

Je vous l'ai dit aussi, on met en pratique quelques parties de ce système original, et vous savez tous qu'on paie aujourd'hui quelques professions, non pas d'après le rang qu'elles occupent dans l'échelle sociale, mais selon les désagréments et les inconvénients qu'elles ont. Les vidangeurs, les doreurs et tant d'autres qui exercent un métier peu salubre, dégoûtant ou pénible, reçoivent un salaire double et triple de celui qui sert à payer les services d'un substitut de procureur du roi et d'un officier de l'armée. Fourier a généralisé ce principe, et le jour n'est peut-être pas loin où sa pensée sera complétement mise en pratique. Alors sera résolue cette grande et sanglante question du salaire; alors sera terminée cette guerre intestine qui a provoqué tant de lois et qui nécessite tant de baïonnettes; alors la grande famille jouira d'une paix profonde: mais la difficulté est d'y arriver. Toutefois, nous ne pouvons rien dire avant que des essais vraiment complets aient été faits. Jus-

qu'à présent, un seul a été tenté, et encore a-t-il été fort mal entrepris et fort mal terminé; et cela, Messieurs (il faut l'avouer à notre honte), c'est parce que Fourier n'a pas trouvé assez d'argent à une époque où l'on en dépense tant pour faire des études de canaux et de chemins de fer, qui sont beaucoup moins importants que l'épreuve d'opérations sociales qui peuvent améliorer le sort de l'humanité.

Supposez pour un instant que le système de Fourier se fût réalisé sur une certaine échelle; supposez que cet homme de génie eût pu *phalanstériser* cinq ou six villages, de sorte que tous ces milliers de cuisines, de caves, etc., eussent été remplacées par une seule. Eh bien! plusieurs de nos compatriotes qui sont mal logés, mal vêtus, mal nourris, auraient un sort infiniment préférable. Les enfants qui sont de trop aujourd'hui dans la chaumière de leur père et qui sont condamnés à mort par le travail rude qu'ils font dans les manufactures, jouiraient de l'air pur des champs. Les femmes seraient exclusivement occupées des soins du ménage, travaux beaucoup plus en harmonie avec leurs forces et leur sexe. Plus d'hospices pour les pauvres et les enfants trouvés, plus de prisons, plus de voleurs. Ah! je m'explique bien la tristesse de Fourier et cette noire mélancolie qui l'a conduit au tombeau, en voyant qu'on dépensait des millions à des frivolités, et qu'on ne faisait rien pour constater les bons effets des améliorations qu'il avait inventées. Il faut être juste; lui a-t-on donné une obole quand il a tendu la

main pour réaliser son œuvre ? L'indifférence de notre époque vaut bien l'absurdité de celle qui voulait faire brûler Jacquart et son métier. Pour moi, Messieurs, je vois les choses d'une autre manière ; et je me considère comme obligé d'étudier ces idées et de les répandre, pour qu'elles germent et fructifient parmi nous, si elles en sont susceptibles. Les hommes qui croient avoir trouvé la solution du grand problème ont toujours droit à un accueil favorable ; or la question est si ardue que le vénérable M. de Sismondi, après avoir écrit deux volumes de main de maître, s'arrête tout court au moment de conclure. Ce vigoureux écrivain nous a parlé avec éloquence des inconvénients de notre système actuel qui hâte le trépas des vieillards, qui arrête les enfants dans le développement, mais il a été impuissant à trouver le remède. Si de tels hommes ne proposent rien, que voulez-vous que je fasse ? Je ne puis que vous dire : écoutez l'homme qui le propose; écartez le langage hérissé de néologismes avec lequel il s'exprime, étudiez ses idées et adoptez celles qui doivent conduire notre société à bonne fin.

Mais la grande difficulté de tout système réalisable se montre au moment de transition, et c'est ici que je me trouve à mon aise pour adresser quelques reproches aux disciples de Fourier et à Fourier lui-même. Nulle part dans leurs ouvrages on ne trouve une indication nette et précise, une indication susceptible de devenir populaire, des moyens qu'ils pourraient employer pour effectuer la transition de l'état *actuel* à l'état *phalanstérien*.

Il est impossible de supposer, lorsque le moment sera venu, un cataclysme arrangé tout exprès pour disposer les hommes. Or, le monde est un peu mouton; il faut que le chef de file montre un chemin facile à suivre, une ornière toute faite.

Mais entrons tout-à-fait dans l'atmosphère de Fourier. Son système repose, à mon avis, sur d'excellentes bases. Il ne nie pas, comme M. Owen, dont nous étudierons aussi le système, les inégalités qui existent entre les hommes. Il admet, d'après des calculs long-temps médités, que l'homme est soumis à douze passions, dont six de l'ordre moral et six purement physiques. C'est en exploitant ces passions qu'il veut diriger les hommes et faire concourir les efforts de tous à un but commun, en donnant à chacun la fonction qui lui convient le plus. Vous voyez déjà, Messieurs, que des lambeaux de ce système existent épars dans notre société, et que l'ambition, par exemple, est le levier principal qui fait marcher notre jeunesse, dans nos écoles et nos colléges. Fourier se propose d'exploiter de même la gourmandise chez les petits enfants. Tout cela, il est vrai, peut être combattu comme un enfantillage, car cela fait rire; mais cependant on voit, en y réfléchissant, qu'il y a quelque chose de neuf dans cette idée de combiner les penchants et d'en tirer partie. Je crois qu'on peut tirer un parti merveilleux des natures diverses que l'on observe parmi les hommes. Quand un paysan illettré poursuit une idée, il emploie, pour arriver à son but, une prodigieuse quantité d'esprit, de sagacité et de persévérance.

Aussi, et comme conclusion, je regrette encore qu'une grande expérience n'ait pas été faite. On m'a annoncé qu'on en préparait une avec des enfants. Nous la suivrons avec plaisir, et peut-être un jour nous en verrons la réussite. Les enfants sont de petits hommes qu'on peut façonner de toutes les manières, tandis que les hommes ont pris des habitudes qu'il est impossible de déraciner. Depuis dix-huit ans que je vis avec des enfants, j'ai eu l'occasion de les étudier et de méditer sur leur caractère. J'ai vu qu'ils sont, à quelques exceptions près, à 16 et 18 ans, des hommes complets, et que ce qu'ils apprennent après cet âge, n'est qu'une addition au capital moral qu'ils ont acquis avant. Les enfants apprennent plus de choses en un an qu'un homme fait en dix. Je gémis tous les jours sur l'immense déperdition de capital moral qui se fait dans tous les pays; l'enfant, dans notre société, est un capital qu'on enfouit dans un tiroir, et tous les jours la société est en perte parce qu'elle ne profite pas de cette mine riche et abondante. Vous savez, comme moi, qu'aujourd'hui ce ne sont pas les choses qui manquent aux hommes, mais les hommes qui manquent aux choses. Malheureusement, si les pères de famille font des sacrifices pour l'éducation de leurs enfants, ces sacrifices sont généralement mal utilisés, et c'est une raison de plus pour étudier un système qui remédie à ce grave inconvénient.

Ce qu'il y a de commun entre le système de Fourier et celui d'Owen, c'est la tendance de ces deux hommes. Mais Owen a pu faire des essais avec des

hommes. Ce philosophe réformateur et *socialiste*, comme on dit aujourd'hui, est peut-être plus connu à l'étranger qu'en France (1). Ses premiers essais ont eu lieu à Lanark, en Écosse, dans la filature de coton de M. Dale, son beau-père, homme bienfaisant, qui avait réuni tous ceux de ses compatriotes qui manquaient de travail, pour leur procurer un salaire, un asile et une école pour leurs enfants. Cette manufacture ne fut bientôt qu'une tour de Babel, un véritable ramassis, à quelques exceptions près, de paresseux, d'ivrognes et de voleurs, de tout âge, de tout sexe et de toute condition. M. Dale voyant qu'il ne pouvait pas parvenir au but qu'il s'était proposé, celui d'améliorer l'existence de tant de malheureux, était sur le point de tout abandonner, lorsque M. Owen lui proposa d'appliquer son système et de faire pour son compte une expérience. M. Owen se mit à l'œuvre avec courage et la poursuivit avec une admirable persévérance. Il voulut faire ployer, sous le même niveau, les bons et les mauvais, mâles et femelles. C'était un projet gigantesque, car il y avait là 2,000 individus !.... contre lesquels son système n'admettait pas de punition. Il renvoya les plus voleurs, fit de la morale aux autres, et s'imagina que cela suffisait pour maintenir cette foule, l'améliorer et la faire progresser dans la bonne voie.

Quand j'ai vu cet établissement, il y a environ

(1) Il est né à New-Town, comté de Mongomery, en Angleterre.

quinze ans, j'ai été frappé de l'ensemble de propreté qui y régnait ; ceci soit dit en passant pour notre profit et surtout pour celui des Lyonnais qui habitent une ville pleine d'ordures; car la propreté physique a plus de rapport qu'on ne pense avec la pureté morale. J'ai trouvé dans les femmes un air de componction, un peu bigot, un genre pendant et guindé, enfin une allure qui ne caractérise pas ordinairement les institutions largement assises, qui sont appelées à vivre d'une longue vie.

Malheureusement, soit par découragement, soit parce que l'expérience ne s'est pas faite sur une assez large échelle, soit pour toute autre raison, M. Owen quitte un beau jour l'Écosse et, d'un bond, traversant l'Atlantique, s'en va aux États-Unis, jette les fondements de *New-Harmony* (nouvelle harmonie). Cet établissement, commencé avec quelques Écossais qui avaient suivi Owen, prit tout d'abord la physionomie d'une immense caserne, et tous les ateliers y furent placés sous la règle sévère de la communauté. Les hommes de talent y furent placés au même rang que les imbéciles ; le travailleur habile y fut récompensé comme l'ouvrier le plus ordinaire. Les jalousies engendrèrent le désordre, et le désordre arrêta l'expérience. L'établissement faisait à peine ses frais. Depuis il est tombé entre les mains de Rapp, autre illuminé venu d'Allemagne. Miss Martineau nous a appris que ce Rapp avait avec lui cinq ou six cents personnes qui ne parlent qu'allemand et dédaignent, comme les Chinois, de communiquer

avec les autres hommes. New-Harmony n'est plus un établissement intéressant, c'est un simple couvent.... de protestants, habité par des frères Moraves, infatués de leur mérite, et que Rapp traite à peu près comme le docteur Francia traite les habitants du Paragay. Owen ne s'est pas découragé pour cela, et vous l'avez vu naguère venir faire de la propagande en Europe et à Paris. De retour en Angleterre, il a déployé un grand luxe de publications, journaux et brochures en tout genre. Il a fini par où il aurait dû commencer. Il s'est adressé à toutes les classes de la société, depuis l'ouvrier jusqu'au lord, et même jusqu'au souverain. On sait qu'il proposa, il y a plusieurs années, l'abolition de la propriété dans un meeting que présidait le duc de Kent, frère du roi qui vient de mourir. On se souvient aussi qu'il profita de la réunion du congrès d'Aix-la-Chapelle pour présenter, à tous les souverains, un manifeste dans lequel il prêchait des doctrines bien plus hardies. « Ce que vous faites, leur disait-il, pour maintenir la paix entre les peuples est fort bien; mais après, vous aurez à mettre d'accord ceux qui meurent d'indigestion et ceux qui meurent de faim. La société industrielle est tourmentée par une concurrence énorme; les gros avalent les petits. » Ce mémoire, comme vous le pensez bien, ne donna lieu à aucune détermination de la part du congrès; mais il eut un grand retentissement en Angleterre. On y décida, en assemblée publique, qu'une souscription serait ouverte pour fournir à M. Owen les fonds nécessaires pour faire un essai.

Mais comme il fallait ni plus ni moins que trois millions, la souscription ne fut pas couverte, et je crois qu'on en resta là.

M. Owen, comme vous le voyez, est surtout remarquable par la hardiesse avec laquelle il attaque les institutions les plus accréditées. Il se trouvait en Angleterre au moment où s'agitait la grande question de l'émancipation des catholiques, et il profita de cette recrudescence des passions religieuses pour proclamer que la cause de tous nos mécomptes politiques et sociaux, il fallait l'attribuer à la religion, quelle qu'elle fût. C'est un peu fort pour un homme qui parle et qui écrit dans un pays si chatouilleux en matière de dévotion; et là-dessus il citait, quelquefois avec raison, selon moi, le triste état dans lequel se trouvaient l'Espagne et l'Italie, ces deux pays les plus catholiques et les plus dévots du monde. Dans une autre circonstance, et toujours dans ce pays où les distinctions sociales sont si bien établies, M. Owen, plus hardi qu'un montaguard de 93, biffait tous les titres et tous les privilèges.

Ce qui m'étonne dans cet homme vraiment remarquable, c'est le succès qu'il obtient partout et les égards qu'il reçoit des puissances, malgré le radicalisme fondamental de ses doctrines.

Dans un petit village d'Écosse, à Orbiston, deux des sectateurs de M. Owen ont fondé un établissement qui n'a pas eu plus de succès que les précédents. On avait voulu faire un centre d'association qui permît aux ouvriers de faire la loi aux entrepreneurs; c'est le comité d'Orbiston qui a soutenu

les coalitions ridicules des ouvriers tailleurs de Londres contre les maîtres tailleurs, coalition dont le résultat a été tout opposé à ce qu'en attendaient les auteurs.

Ainsi, de tout ce qui précède, il faut conclure que les réformes qui ne se font pas naturellement, et pour lesquelles on est obligé de recourir à des moyens de violence, sont mauvaises; et quant à ce qui touche les théories de MM. Fourier et Owen, comme pour l'une il n'y a pas eu de tentative d'application, et que pour l'autre, celles dont elle a été l'objet ont été insuffisantes ou incomplètes, on doit désirer vivement qu'un grand essai soit fait sur une vaste échelle, et avec les moyens proportionnés à la grandeur du résultat cherché. Jusque là nous ne pouvons rien préjuger; attendons les novateurs à l'œuvre (1).

M. Owen est venu à Paris, il y a environ un an. J'ai assisté à quelques-unes des séances qu'il a consacrées à l'exposition de ses doctrines. Comme il faisait des discours d'ailleurs un peu longs, en anglais, il fallait qu'un interprète transmît son idée

(1) Il semble que toutes ces questions ne peuvent point être assimilées à des théories de physique ou de chimie, qu'on doit admettre ou rejeter après qu'on a constaté les résultats de l'expérience. Il doit y avoir, et il y a aux yeux des penseurs, d'autres moyens d'apprécier la valeur d'une doctrine sociale ou de quelques-unes des parties qui la composent. La matière première, argent et hommes convenables, a tout à fait manqué à Fourier; elle a manqué en partie à Owen, et elle manquera à tous les novateurs qui n'auront pas le pouvoir en main. Les réformateurs émettent des idées regénératrices qui germent dans la société, et qui finissent par éclore au sein des générations futures; mais ce n'est pas à la suite d'expériences impossibles qu'une idée sociale se répand.

(*Note du Rédacteur.*)



à l'auditoire, et vous concevez que ce genre de dialogue n'avait rien de bien attrayant (1). J'ai surtout appris à connaître son caractère dans une visite qu'il m'a fait l'honneur de me rendre. Je lui adressai quelques questions sur la malléabilité des enfants, et je me rappelle qu'il me répondit à peu près en ces termes : « Voilà une jeune créature (en me montrant une petite fille de 12 à 13 ans qu'il tenait par la main) qui était sauvage lorsque je l'ai prise avec moi, quelques années m'ont suffi pour la civiliser ; elle est maintenant douce et gentille, et si elle avait vécu avec ses parents, elle se régalerait peut-être en mangeant quelques membres humains dégoûtants de sang. »

On dit que M. Owen doit nous faire prochainement une seconde visite ; il aura probablement quelque chose de nouveau à nous apprendre (2).

---

(1) Nous avons aussi assisté aux réunions de M. Owen et nous avons été étonné de voir qu'après avoir consacré plusieurs séances à l'exposition de quelques idées générales déjà répandues et sur lesquelles il n'apprenait pas grand'chose au public éclairé qui l'écoutait, il s'est constamment refusé à détailler l'organisation de la société qu'il voulait fonder, ainsi que ses moyens d'action. Quand on lui faisait une semblable question, il répondait que ce serait bien long. Tout le monde se demandait alors ce qu'il était venu faire en France. La seule chose que nous y ayions gagnée, c'est le plaisir de voir sa personne, mais rien de plus. (*Note du Rédacteur.*)

(2) « M. Robert Owen, né de parents peu fortunés, reçut une éducation assez bornée, et n'a dû qu'à son génie ses progrès intellectuels. Dès l'âge de dix ans il se rendit à Londres, et fut ensuite placé dans un magasin à Stamford, dans le Lincolnshire, où il apprit le commerce. Il revint après trois ans à Londres et resta, en qualité de commis, chez MM. Flint-Forts, marchands de mercerie; mais il n'y resta pas long-temps; car ayant acquis de grandes connaissances pratiques dans plusieurs branches de fabrication et dans la mécanique, il partit pour Manchester, où il ne tarda pas à s'établir en qualité de fabricant de machines pour la filature de coton et à s'associer à cet effet avec M. Jones. Il se fit dès lors remarquer par son talent et

Fourier et M. Owen ont publié, ainsi que leurs disciples, une foule d'ouvrages ; voici ceux dont je vous conseille la lecture.

Pour la doctrine de Fourier :

Traité d'Association domestique et agricole..., *par Fourier*. C'est un ouvrage très remarquable.

Destinée Sociale....., par M V. Considérant. Je vous recommande ce livre, bien que l'auteur n'y ait pas ménagé les économistes.

De nos Procédés industriels....., par M. Just-Muiron. Les inconvénients de notre industrie y sont fort bien décrits.

Pour la doctrine de M. Owen :

New view of the society (Nouvelle vue de la société)....., traduit de l'anglais, par M. Lafond-Ladebat, sous ce titre : *Esquisses du système d'éducation suivi dans les écoles de New-Lanark*, Paris, 1825, in-12.

The Crisis..... (le Journal la Crise), dans lequel il y a des articles fort originaux.

The new moral world.... (le Nouveau Monde moral), autre journal. Je ne sais pas si ces deux recueils paraissent encore. J.h G.

---

une activité extraordinaire, et ne tarda pas à être choisi pour diriger les immenses établissements de filature de coton appartenant à M. Drinkwater à Manchester et à Norwich Il y resta quatre ans, et entreprit ensuite une filature avec Moulton et Scarch Il établit des moulins à coton, à Charlton, en société avec MM. Bonadaile et Atkinson, et plus tard, ces messieurs ayant acheté le vaste établissement de New Lanark, appartenant à M. Dale, beau père de M. Owen, la direction lui en fut confiée. » Ici commence la vie politique et *sociale* de M. Owen (Extrait de la *Biographie universelle et portative des contemporains*).

TRENTE-DEUXIÈME LEÇON.

3 avril 1838.

DE LA STATISTIQUE.

SOMMAIRE : Utilité de la statistique, services qu'elle rend à toutes les sciences et particulièrement à l'économie publique. — Statistique des progrès de l'industrie du fer, — des machines, — de la houille, — du coton, — des impressions, — de la laine.
Statistique morale.
Statistiques officielles : — De la JUSTICE CRIMINELLE, — de l'INSTRUCTION PRIMAIRE, — du COMMERCE EXTÉRIEUR, — des MINES, — de la FRANCE.
Enquêtes sur les HOUILLES, — les FERS, — les SUCRES, — les LAINES LONGUES, — le LIN. — Enquêtes anglaises sur la NAVIGATION A LA VAPEUR, — les BANQUES, — l'INDUSTRIE DE LA SOIE. — Le PAUPÉRISME.

De ce qu'un certain nombre de philosophes, dont je vous ai exposé les différents systèmes dans nos précédentes réunions, semblent avoir prononcé contre la société actuelle une condamnation en dernier ressort, il ne faudrait pas, tout en reconnaissant les services qu'ils ont pu rendre, accepter leurs conclusions rigoureuses, et répéter avec eux que tout est à refaire dans notre organisation.

Qu'elle soit susceptible de réforme et d'amélioration, c'est ce que personne ne songe à nier ; mais il y a loin d'un simple perfectionnement, comme celui dont il s'agit, à une révolution radicale.

D'un autre côté, il ne faudrait pas non plus concevoir contre les auteurs des différents systèmes que nous avons étudiés, cette répugnance qu'inspirent les instigateurs de troubles et de renversements. Car dans leurs travaux ils n'ont jamais rien stipulé pour eux: loin de là même, ils ont sacrifié à la défense de leurs doctrines, à la réalisation de leurs plans généreux, des fortunes acquises, de hautes positions que leur génie incontestable leur eût permis d'élever et d'agrandir encore.

Au reste, cette impatience, cette fièvre de changement ne doivent pas inquiéter, car elles sont d'heureux symptômes, et c'est toujours avec orgueil qu'on doit les voir se manifester chez un grand peuple, comme la France, chez lequel ils sont la preuve d'une marche active vers le progrès. On ne désire jamais si vivement avancer, que lorsque des résultats déjà réalisés vous permettent d'en espérer de nouveaux, vous donnent la confiance de la réussite et la prévision d'un nouveau but ; là, au contraire, où tout est immobile, où rien ne se fait, les esprits participent de la stabilité des choses; ils ne voient rien en deçà ni au delà de ce qui est. Il résulte de cette observation psychologique, que nous avons d'autant plus de vœux à former, de projets à concevoir, que nous avons obtenu davantage jusqu'ici. En d'autres termes, toutes les

améliorations que nous avons conquises nous sont comme autant de nouveaux titres à des améliorations futures plus importantes encore ; mais il faut savoir les attendre, car, de même qu'il faut un été pour mûrir un fruit, il faut des années pour mûrir une idée : autrefois il fallait des siècles !

La marche du progrès des nations étant ainsi tracée, que l'avenir n'a pas d'autre gage que le passé, on conçoit que l'étude des questions sociales ne soit profitable et sûre qu'autant qu'on aura eu soin de constater et d'apprécier auparavant la masse des faits qui s'y rattachent, et dont la comparaison, à certaines époques données, fournit de précieuses lumières. Ces faits, il faut les demander à une science chargée spécialement de les recueillir, à la STATISTIQUE, qui est à l'économie politique ce que l'anatomie est à la physiologie.

L'économie politique énonce les principes, émet les théories, combat les erreurs ; elle enseigne, par exemple, que l'établissement d'un droit trop élevé diminue la consommation : la statistique vient à son tour affirmer, par les résultats qu'elle a constatés, la sagesse des prévisions de l'économie politique.

On a reproché à cette science de changer, de manquer de bases. On a dit : quelle créance peut-on accorder à de prétendues vérités que chaque jour de nouveaux docteurs, s'appuyant sur de nouveaux faits, viennent contredire ou tout au moins modifier ?

Toutes ces accusations sont sans valeur et ne reposent sur aucun fondement solide. Sans doute

la science du dix-neuvième siècle n'est pas absolument la même que celle des Grecs et des Romains; sans doute les livres des A. Smith, des J. B. Say et de leurs continuateurs, ne sont pas la copie de ce qu'ont laissé sur l'économie publique les philosophes et les historiens de la Grèce, Xénophon et Platon : mais qu'y a-t-il donc de si étrange dans ces différences? Ce qui le serait bien plus vraiment, ce serait la conformité de doctrines et de règles, également applicables à des sociétés si différentes. En médecine, la thérapeutique change avec les phases successives de la maladie; et l'on voudrait qu'en économie politique, c'est-à-dire en médecine sociale, le traitement fût toujours le même, que toujours le même remède fût appliqué pour guérir des maux dissemblables : encore une fois, c'est là ce qui serait étrange.

Oui, Messieurs, la science économique est soumise comme toutes les autres connaissances de l'homme à la loi du progrès; oui, Messieurs, elle subit des transformations successives; car étant reconnue comme la loi des sociétés, elle doit toujours se modifier avec elles, afin d'avoir toujours des solutions pour les questions nouvelles qui surgissent, afin de remédier à toutes les souffrances, de donner satisfaction à tous les besoins.

Or, c'est là justement qu'apparaît dans tout son jour l'utilité des services rendus par la statistique; car c'est d'elle que l'économie politique reçoit les avertissements qui déterminent les modifications dont je viens de parler. C'est la STATISTIQUE, c'est-à-dire, suivant la définition que nous en avons don-

née, l'observation intelligente des faits recueillis en grand nombre, qui a démontré l'insuffisance de certaines théories à résoudre des difficultés d'une nature particulière; c'est elle qui a montré l'inefficacité de certaines mesures, bonnes dans des conditions données, mais impuissantes si ce n'est nuisibles pour toute autre organisation; c'est la statistique enfin qui a permis de reconnaître les vérités utiles présentées par des systèmes erronés d'ailleurs, ou repoussés en masse par la prévention et l'ignorance, comme ceux de Malthus, de Saint-Simon et de Fourier.

Le premier de ces écrivains réformateurs avait, vous pouvez vous en souvenir, érigé en vertu le célibat des pauvres, et signalé les graves inconvénients de la bienfaisance aveugle. L'austérité presque barbare de ses conseils, la sévérité, pour ne pas dire la dureté de la forme qu'il leur donnait, avaient fait, de tout ce qui a de la pitié pour le malheur et la souffrance, autant d'adversaires absolus de sa doctrine, se refusant à reconnaître l'exactitude de ses observations, pour n'avoir pas à admettre ses conclusions, qui péchaient par un autre point qu'on n'avait pas découvert d'abord : c'est la statistique qui a forcé la conviction de tous, comme aussi c'est elle qui a fourni des armes à Godwin, pour combattre les propositions extrêmes de Malthus. Pour celui-ci, elle avait montré la Grande-Bretagne mettant en pratique cette loi si humaine qui oblige la société à subvenir aux besoins de ceux de ses membres qui n'ont pas les moyens de s'entretenir eux-mêmes, et le nombre des demandeurs,

la liste civile des pauvres, s'augmentent avec l'importance des secours et le nombre des aumônes (1). Ce qu'elle fit pour le second n'est pas moins important; elle lui servit à combattre victorieusement le système admis par Malthus, relativement à l'accroissement prétendu inégal entre la population et les subsistances; ici Malthus fut défait, parce qu'il s'était écarté de la statistique, c'est-à-dire des faits accomplis, pour calculer sur des probabilités (2).

La question si vaste des ENFANTS TROUVÉS a également reçu, des documents fournis par la statistique, les bases d'une solution qui, formulée en actes officiels, a déjà produit d'importants résultats. L'économie politique avait annoncé que la facilité des admissions dans les asiles ouverts à deux battants à l'enfance délaissée, devait avoir pour résultat de rendre les abandons plus nombreux; M. de Gouroff a vérifié par des calculs statistiques que non-seulement la quantité d'enfants trouvés s'était accrue par suite de cette facilité, mais encore, ce qui est plus extraordinaire, que

---

(1) On avait été jusqu'à donner des primes aux filles-mères, en fixant les secours d'après le nombre des enfants : la charité était ainsi devenue immorale, elle encourageait le libertinage des femmes, l'imprévoyance et la paresse de tous. Ce furent des enquêtes, de la statistique, des chiffres, qui apprirent à l'Angleterre que nul autre pays ne faisait autant de sacrifices qu'elle pour les pauvres, et que nulle part il n'y avait autant de pauvres que chez elle. Des chiffres, ceux du budget du paupérisme qui avait absorbé QUATRE MILLIARDS en trente ans, avaient été la cause de cette enquête, des chiffres en furent le résultat, et des chiffres encore ont prouvé qu'on avait bien fait de s'arrêter, et de rendre moins facile et moins aveugle la distribution des secours.

(2) Non pas que le système des probabilités soit mauvais; mais l'application était vicieuse, en ce sens que Malthus avait omis de tenir compte de certaines circonstances modifiantes.

les infanticides avaient augmenté au lieu de diminuer. L'économie politique avait également dit, dans la même question, que si la société devait secours et appui à de malheureux enfants qui n'avaient pas demandé à naître, elle avait le droit de mettre des conditions à son appui; l'administration a goûté ces conseils et pris des mesures qui, en quelques mois, ont produit d'heureux résultats. La statistique encore s'est chargée de les recueillir, et l'on peut voir dans le rapport publié récemment par le préfet de police, que durant les mois de novembre et de décembre 1837 (la mesure date des derniers jours d'octobre), le nombre des enfants présentés à l'hospice de Paris a été moins fort de quatre cent treize que pour le même espace de temps pris en 1836, sans que, pour cela, les cas d'infanticides constatés aient été plus fréquents.

C'est là, on doit le reconnaître, un fait précieux non-seulement pour la gloire de la statistique, mais encore pour la science du gouvernement et pour la morale publique. La France doit en profiter la première, car, chez nous comme chez nos voisins, la charité a été la plus puissante protectrice du libertinage; elle a éteint le sentiment maternel dans le cœur des mères, aussi bien de celles qui avaient une faute à cacher que de celles qui pouvaient donner à leurs enfants le nom d'un père légitime. Ici la misère, ailleurs la paresse, quelquefois même la perversité, décidaient à des abandons coupables, et envoyaient à la mort d'innocentes victimes. Je dis à la mort, car, vous le savez, malgré les soins dont on entoure les enfants dans

les hospices, ils y meurent cependant dans la proportion de cinquante sur cent; tandis que ceux qui restent chez leurs parents ne périssent que dans la proportion d'un tiers. On a vu même le nombre des décès, dans les maisons d'enfants trouvés, être de quatre-vingt-onze sur cent. Alors ce n'étaient plus des lieux d'asile, mais, comme à Dublin, des *charniers !*

La statistique qui a provoqué les réformes dont je viens de parler, en indiquant les progrès du mal, donne aussi de curieuses indications sur les conséquences de certains faits importants.

Elle a constaté, par exemple, qu'à différentes époques le caractère de la folie se rattachait à de grands événements qui influaient sur l'organisation des malades.

Tantôt c'est le voyage du pape à travers la France, qui donne à la folie le caractère d'une monomanie religieuse, et porte ceux qui en sont atteints à se revêtir de titres et de dignités ecclésiastiques.

Plus tard, ce sont nos armées promenant leur drapeau victorieux dans toutes les capitales de l'Europe, et donnant au monde le spectacle incroyable de trônes de rois, de princes et de ducs souverains, occupés par d'anciens soldats et sous-officiers pris dans leurs rangs ; alors les fous sont saisis de la manie des grandeurs, et ne répondent plus qu'aux plus hauts titres militaires et à ceux d'altesse, d'empereurs et de rois.

A une autre époque enfin, c'est la frayeur qui les saisit, et l'on constate, après la révolution de

1830, trois cent cinquante cas de folie se manifestant par une invincible aversion et une crainte continuelle du bruit des armes à feu.

C'est ainsi, Messieurs, que la statistique est utile à toutes les sciences, et principalement à l'économie politique, cette science des gouvernements, qui l'explique à son tour et lui prépare dans l'avenir de nouveaux triomphes, en lui demandant de nouveaux travaux. Pour le présent, voici quelques-uns des renseignements et des faits qu'elle nous fournit :

FER.

Par suite de l'impulsion donnée à la fabrication du fer, depuis la découverte des procédés de traitement à la houille, les exportations anglaises qui n'avaient été en 1801 que de 4,000 tonnes. . . .
ou 4,000,000 kil.
Ont été en 1834 de 92,000,000.
ou 23 fois plus.

Le fer ouvré en quincaillerie n'entrait en 1822 dans les exportations anglaises que pour
33,000,000 fr.
L'importance de ce commerce était en 1835 de
45,000,000 fr.

MACHINES.

En 1822, l'Angleterre n'a expédié de machines construites chez elle que pour une valeur de. . .
3,000,000 fr.

Et en 1835 pour 8,000,000
Le triple.

HOUILLE.

Si nous passons à la houille, nous observons un développement extraordinaire dont différents auteurs ont écrit l'histoire (1).

L'extraction des houilles anglaises est d'environ 17,000,000 de tonnes ou 17,000,000,000 kil.

Dont la consommation s'effectue ainsi :

Manufactures et chauffage domestique	11,000,000,000 kil.
Industrie du fer	5,000,000,000
Exportation et consommation sur les mines	1,000,000,000
Ensemble	17,000,000,000 kil.

La production de 1835 a excédé celle de 1801 d'environ 2,400,000,000 de kil., c'est-à-dire de 123 p. 0/0, et de 80 p. 0/0 celle de 1814.

La seule ville de Londres consomme environ 2,100,000,000 de kil., ou presque autant que la France en produit avec un territoire aussi riche et bien plus considérable que celui de la Grande-Bretagne.

Les exportations ont suivi une marche des plus rapides, en voici le tableau :

---

(1) En Angleterre : Hevenson, Campbell, Porter; en France : M. Dupootis (traducteor de Ponter), J. Garnier, histoire des houilles dans le Dictionnaire du commerce, la graode enquête de 1832, M. Hucrne de Pommeuse, etc.

Années.	Pour la France.		Autres pays.	Total.
	nav. anglais. tonnes.	nav. franç. tonnes.	tonnes.	tonnes.
1816	16,237	1,124	220,296	237,657
7	17,718	1,204	234,219	253,141
8	23,055	6,022	243,379	272,456
9	15,120	6,888	216,232	238,240
1820	22,585	4,995	223,360	250,940
1	23,204	4,546	235,219	262,969
2	20,843	8,266	258,287	287,396
3	17.589	4,575	231,833	253,997
4	18,035	6,007	257,973	282,015
5	19,830	7,463	285,953	313,246
6	35,583	7,786	304,912	348,281
7	34,072	12,051	322,556	368,679
8	25 956	9,454	322,456	357,866
9	33,145	8,736	329,389	371,270
1830	46,140	6,056	452,223	504,419
1	19,447	14,239	477,145	510,831
2	30,434	10,581	547,431	588,446
	41,0 15			

Admirez, Messieurs, quels ont été nos propres progrès dans la voie industrielle; nous avons augmenté nos importations de houille anglaise de 17 millions de kil. à 41 millions, à peu près dans le même temps où notre propre production s'élevait de 646 millions, en 1814, à 3 milliards 289 millions de kil. en 1836.

LAINE.

Si vous considérez la laine, vous remarquerez une augmentation de 80 p. 0/0 depuis 1801, et cependant cette industrie est l'une des plus stationnaires.

COTON.

Pour le coton, les progrès ont été bien autrement remarquables; la *filature* et le *tissage* fournissent aujourd'hui du travail à 1,500,000 individus, 37 fois plus qu'avant la découverte d'Highs et d'Arkwright; les *impressions* ont décuplé de 1800 à 1830.

INDUSTRIE MINÉRALE.

La production de la seule industrie minérale s'est accrue en France, de 1834 à 1836, de 280 à 380 millions de francs.

Ces chiffres parlent haut et viennent donner aux funestes prévisions de Malthus, en ce qui concerne l'absence d'équilibre entre l'accroissement des subsistances et celui de la population, un démenti aussi formel que ceux relatifs à la question du paupérisme avaient été justificatifs de sa doctrine. Non, certes, en présence des immenses progrès de l'industrie, on ne peut soutenir, Malthus lui-même en conviendrait, que les subsistances, c'est-à-dire les richesses (car on ne peut faire ici de distinction; et du drap, du calicot et du fer, vaudront toujours du pain et de la viande, tant qu'il sera possible de les échanger contre ces denrées), ne croissent que comme 1, 2, 3, 4, tandis que la population se multiplie comme 2, 4, 8, 16. Et s'il en était besoin, les faits recueillis par la

statistique viendraient infirmer son système : — Vous avez vu les progrès de la richesse, voici ceux de la population.

Population de l'Angleterre		
	En 1801	8,872,000.
	1831	13,894,000.
	1836	14,685,000 (1).
La France en	1801	27,349,000 (2).
	1831	32,569,000.
	1836	33,541,000.

Où donc est la misère dont vous nous menaciez, pourrait-on dire aujourd'hui à Malthus ? — Voyez quelle a été votre erreur ! — Notre nombre ne s'est accru que d'un cinquième, et cependant notre richesse a décuplé. Jamais, non jamais, nous ne manquerons de ressources, tant que nous appliquerons notre énergie et notre activité à un travail productif. L'ignorance et une mauvaise organisation, qui chaque jour se modifie, peuvent bien placer quelques-uns de nous dans le besoin, et faire que, comme en Angleterre, les 46 % de la population soient réduits à la domesticité ; mais jamais la société ne doit craindre de manquer de subsistances pour nourrir tous ses travailleurs.

(1) Ce chiffre est établi par supputation ; il n'y a pas eu de recensemens en 1836

(2) La France comprenait alors plusieurs provinces qui en ont été séparées depuis.

C'est ainsi, Messieurs, que la statistique devient l'auxiliaire de toutes les sciences, et leur fournit d'utiles enseignements; aussi ne doit-on pas s'étonner de l'engouement dont elle a été l'objet, comme toute bonne chose; mais s'il faut reconnaître que dans certains cas on en a abusé, il convient d'ajouter que dans la plupart des cas on s'en est servi avec intelligence et succès.

La première statistique publiée en France est celle de la JUSTICE CRIMINELLE, dressée pour la première fois sur les ordres d'un célèbre ministre de la restauration, M. de Peyronnet. Elle a puissamment aidé les hommes qui se sont faits les champions de la *réforme pénitentiaire*, en montrant comme le chiffre des *récidives* s'élevait constamment, par suite des vices de notre régime, avec la somme des dépenses.

On a fait également sur l'INSTRUCTION PUBLIQUE une statistique qui nous a fait monter au front le rouge de la honte, en nous faisant toucher du doigt notre grande plaie industrielle : l'ignorance. Elle nous a appris que dix millions d'entre nous ne savaient ni lire ni écrire; que des milliers de communes étaient veuves ou plutôt vierges de toute espèce d'enseignement, et qu'il se trouvait en France des membres de conseils municipaux assez stupides pour refuser à un instituteur primaire les 300 francs que la loi lui accorde, et les voter avec acclamation pour quelque fête patronale.

Une statistique fort utile, quoique encore incomplète, et qu'on ne consulte pas assez, est la collection des TABLEAUX DU MOUVEMENT DU COM-

MERCE DE LA FRANCE AVEC SES COLONIES ET L'ÉTRANGER. Ces tableaux qui se publient chaque année, peut-être un peu tard, nous ont fait voir les conséquences de certaines erreurs économiques; ils nous ont montré notre marine diminuant le nombre et le tonnage de ses navires, et les faits une fois connus, il ne nous a pas été difficile de remonter à la source pour découvrir les moyens de la tarir.

L'administration des ponts et chaussées, ce grand corps dont la tête est si digne de diriger les membres, a publié de nombreux travaux statistiques du plus haut intérêt, et au premier rang desquels je dois placer les COMPTES RENDUS ANNUELS DES TRAVAUX DES INGÉNIEURS DES MINES. C'est cette précieuse collection qui nous a fait connaître l'état vrai de nos immenses richesses minérales, la position de chaque exploitation et de chaque gisement, la situation des travaux, les modes d'extraction et de fabrication les plus perfectionnés.

La plupart des mémoires insérés dans cette publication officielle et annuelle, ne sont que les parties détachées d'un grand et magnifique travail exécuté également par les ingénieurs des mines, et qui, commencé en 1825 avec des fonds insuffisants, est enfin près de toucher à son terme, grâce au talent et au zèle désintéressé des habiles et modestes savants qui en ont été chargés : j'ai nommé la GRANDE CARTE GÉOLOGIQUE DE FRANCE (1).

---

(1) C'est justice d'ajouter ici le beau et difficile travail publié par le mi-

Quoique de mérites différents, ces diverses publications sont précieuses, et comme il est loisible à tout le monde de les consulter, il n'est plus permis à personne d'ignorer les faits qu'ils mettent au grand jour; ils sont d'ailleurs utilement complétés, pour certaines questions spéciales, par des ENQUÊTES qui, quoiqu'inférieures à celles dirigées en Angleterre par le parlement lui-même, sont cependant bonnes à étudier. Les principales enquêtes publiées en France portent sur les SUCRES, les FERS et FONTES, la HOUILLE, le TABAC, la LAINE LONGUE, les FILS ET TISSUS DE COTON ET DE LAINE, le PLAQUÉ, la VERRERIE ET LES CRISTAUX, la POTERIE ET LES PORCELAINES (1). Les enquêtes anglaises les plus importantes sont celles sur le PRIVILÉGE DE LA BANQUE, le COMMERCE DES SOIES, le COMMERCE DES CHARBONS, la NAVIGATION A LA VAPEUR AVEC L'INDE, le RÉGIME MANUFACTURIER, l'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DE LA FRANCE ET DE LA SUISSE.

Ad. B. (des V.)

---

nistère du commerce, sous le titre de STATISTIQUE DE LA FRANCE. La direction de ce grand ouvrage, qui formera dix volumes in-folio, dont les deux premiers renfermant le *territoire*, la *population* et le *commerce extérieur* sont déjà publiés, a été confiée à un homme d'un mérite distingué, M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut, et auteur de plusieurs excellents ouvrages de statistique. Les services que les hommes spéciaux ont obtenus jusqu'ici des volumes publiés, font vivement désirer ceux relatifs à l'agriculture, à l'industrie, au commerce intérieur, à l'instruction, aux finances, etc. (*Note du rédacteur.*)

(1) Il faut ajouter l'enquête sur les fils et tissus de chanvre et de lin, publiée au mois d'octobre 1838. (*Note du Rédacteur.*)

TRENTE-TROISIÈME LEÇON.

Séance du 6 avril 1838.

DU BUDGET.

SOMMAIRE : Influence de l'impôt sur la consommation. — Manière de la voter en France. — Fonctions de la cour des comptes. — Difficultés de la répartition de l'impôt dans les diverses industries. — L'agriculture est trop chargée. — Impôt des patentes. — Difficulté de l'asseoir. — Préjugés à l'égard des medecins et des avocats.

Produit des postes. — Sur les envois d'argent par la poste.

L'impôt direct tend à se transformer en impôt indirect ; réflexions à ce sujet. — La poudre de chasse, le papier.

Du décime de guerre.

MESSIEURS,

Parmi les éléments que la statistique fournit à l'économie politique, il n'y en a certainement pas de plus intéressants que ceux qui se rapportent à l'impôt. En effet, il dépend de l'impôt que la consommation d'un produit suive une marche ascendante ou qu'elle disparaisse complètement de la scène industrielle. Sous l'empire, lorsque le sucre

se vendait 6 francs la livre, par suite de l'impôt énorme qui pesait sur cette denrée coloniale, un très petit nombre de consommateurs pouvaient s'en procurer. C'est donc une question importante que l'assiette de l'impôt, et c'est pour cela que j'y consacrerai cette leçon.

Le budget présenté chaque année aux chambres par le gouvernement est le relevé de toutes les recettes et de toutes les dépenses de l'État; semblable à l'inventaire d'une vaste maison de commerce; avec cette différence toutefois que, dans les affaires d'un simple particulier, c'est la recette qui règle la dépense, tandis que dans les affaires de l'État, le gouvernement commence par arrêter le chiffre de celle-ci, et ne s'occupe qu'en dernier lieu des moyens de la couvrir par des recettes suffisantes.

Mais le budget ordinaire ne suffit pas pour faire connaître la totalité des dépenses. Il faut encore connaître la loi des comptes portant règlement de toutes les dépenses faites au-delà du chiffre fixé par le premier budget, et annulation des crédits votés et non employés. Cette loi n'est présentée à la chambre qu'après un *arrêt d'apurement et de conformité* rendu par la cour des comptes, chargée de vérifier si chaque article de dépense est appuyé de la quittance de la partie prenante, si chaque dépense a été faite pour la spécialité à laquelle elle était destinée, et dans les limites posées par le vote législatif. Vous comprenez que c'est là une institution bienfaisante, qui ne peut laisser passer les erreurs, et à plus forte raison les prévarications, de

quelque nature qu'elles soient. Sans doute, les attributions de la cour des comptes pourraient être plus larges; mais telle qu'elle est, cette partie de notre organisation financière rend encore les plus grands services. Un seul franc et même un seul centime ne peuvent échapper à ses moyens divers d'investigation; et, sous ce rapport, nous devons dire que la France est le seul pays où le budget national soit soumis à une revue suffisante.

Le budget des recettes, qu'on appelle aussi budget des *voies* et *moyens*, comprend les revenus provenant de tous les impôts légalement votés par les chambres. C'est sur ce point, selon moi, que se trouvent accumulés une grande quantités d'abus. La plupart des impôts sont mal assis, et par conséquent très mal répartis. Dans une certaine direction, on demande trop, et pas assez dans d'autres. On a trop peu chargé les épaules fortes, et beaucoup trop celles des faibles. C'est-là, Messieurs, une des plus graves questions de cette partie de la science qui a pour but la répartition des richesses. Cependant, si nous comparions, sur ce point, la France à l'Angleterre, nous trouverions que les individus sont chez nous plus à leur aise, bien qu'ils soient moins riches. Toutefois, ne nous dissimulons pas qu'il y a encore énormément à faire chez nous, en ce qui touche l'impôt. Il y a même tant à faire, que plusieurs difficultés ont paru jusqu'ici inextricables. Au reste, ne nous décourageons point, il y en a encore beaucoup de possibles, et c'est sur celles-là que je veux appeler votre attention.

En principe, la règle en matière d'impôt est que chaque industrie, chaque individu soit taxé, autant que faire se peut, selon ses moyens, c'est-à-dire, en proportion de ses revenus et des avantages que lui procurent les dépenses sociales faites avec l'impôt. Le bien idéal serait une loi assez sagement combinée pour agir avec équité, demandant beaucoup au très fort, très peu au très faible et modérément à ceux qui occupent le milieu de l'échelle sociale. Malheureusement, tous les détails de la question sont très ardus, et personne, jusqu'à présent du moins, n'a proposé des moyens satisfaisants pour la plupart des difficultés. Vous avez tous été frappés de l'injustice qu'il y a à faire payer au vin de Surène, par exemple, le même impôt qu'au vin de Champagne. Mais comment faire? je vous le demande. Pourrez-vous avoir des experts pour chaque espèce de vin? En cas de discussion entre les commis qui voudront faire payer plus, et les particuliers qui voudront payer moins, qui décidera? Ouvrira-t-on à la barrière toutes les bouteilles? Cette question, si simple au premier abord, n'en est pas moins hérissée de difficultés pratiques que personne encore n'est parvenu à faire disparaître.

Ceci, Messieurs, me conduit à poser un principe qu'il ne faut pas oublier dans toutes les discussions de ce genre. C'est qu'en finances, et surtout en fait d'impôts, on est juste quand on n'est pas souverainement injuste. J'ajouterai que, en partant même de ce principe et en étudiant notre organisation financière, on est obligé de reconnaître que

la juste répartition des charges publiques n'existe pas aujourd'hui.

Aussi, quelque désirable que soit l'établissement de l'égalité proportionnelle en matière d'impôt, je ne crois pas qu'il soit possible de l'obtenir d'une manière parfaite ; mais de là à dire, comme quelques optimistes, que tout est pour le mieux, il y a loin : bien au contraire, je suis convaincu qu'il y a encore énormément à faire. Je vous citerai seulement l'agriculture et la propriété foncière, qui supportent des charges bien autrement fortes que toutes les autres branches de la production des richesses. Outre 261 millions de contributions directes, elle paient encore 175 millions de droit d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques, ensemble 436 millions en nombres ronds. L'industrie, au contraire, ne paie que 35 millions pour l'impôt des patentes (1). Comment peut-on s'étonner, en présence de ces chiffres, de l'infériorité de l'agriculture ? On devrait plutôt se demander comment elle peut se soutenir en fesant des sacrifices aussi forts. Ses progrès sont lents, dit-on. Eh ! sans doute ; mais pense-t-on les rendre plus rapides avec un système si peu équitable. Que, pour augmenter ses cultures, un propriétaire ou un fermier achète un champ, loue une terre, il lui faudra payer, outre le prix d'acquisition ou de fermage, l'enregistrement et, qui pis est, les honorai-

---

(1) Les chiffres exacts, d'après le budget de 1838, sont : 261,387,199 fr. de contribution directe ; 174,696,000 fr. de droits d'enregistrement, etc. ; et 34,858,080 fr. pour l'impôt des patentes. (*Note du Rédacteur.*)

res d'un notaire; qu'il emprunte pour améliorer, et outre l'intérêt, il lui faudra payer les frais d'hypothèques et toujours le notaire. Il n'en est pas de même dans le commerce et l'industrie. Quand un industriel achète une fabrique, quand un commerçant achète un fonds, ils peuvent traiter de la main à la main, sans rien donner au fisc; s'ils achètent ou vendent à crédit, s'ils empruntent, il leur suffit pour représenter leur créance ou leur dette d'un simple chiffon de papier, d'une lettre de change, qui pourra prendre au dos plus de trente signatures avant d'arriver à l'échéance, moyennant un simple droit de timbre qui ne dépasse pas 1/2 pour mille. Mais qu'on essaye de transmettre dix fois une propriété foncière par la même voie, et toute sa valeur entrera dans les coffres du fisc; elle sera, permettez-moi le jeu de mots, confisquée.

De ces considérations sur l'impôt foncier, l'enregistrement et les taxes allouées aux hommes de loi, passons à l'impôt des patentes.

On a beaucoup réclamé lorsque, sous la restauration, on a élevé le produit de cet impôt à 34 millions de francs, taux auquel il s'est maintenu. Ce n'était là pourtant qu'un acte de justice, demeuré encore incomplet, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en comparant les charges de l'industrie et du commerce avec celles de l'agriculture. La répartition n'en a pas non plus été bien faite entre les contribuables; la même difficulté se présentait, il est vrai, dans ce cas, que dans celui du vin de Champagne et du vin de Surène.

On a établi des catégories par industrie, mais on n'a pu subdiviser les industries elles-mêmes, et faire payer à la maison qui fait pour 2 millions d'affaires plus cher qu'à celle qui n'en fait que pour 200,000 francs. Comment d'ailleurs avoir le chiffre des affaires? Forcera-t-on à communiquer les inventaires? Ce n'est pas admissible. Sera-ce d'après le loyer? Mais pour beaucoup de commerces, la banque par exemple, il ne faut pas de bureaux plus grands pour traiter 100 millions, que 10, que 2, et cependant il est injuste de faire payer une simple patente de banquier à la maison Lafitte ou à la maison Rothchild, comme à une maison de troisième ordre.

Je dirai pour ceci, comme tout-à-l'heure : Il y a quelque chose à faire, je ne sais quand ni comment, mais on le fera certainement; l'avenir nous apprendra bien des choses. Déjà, au reste, on y songe; l'opinion s'est préoccupée depuis quelque temps de soumettre à l'impôt des patentes certaines industries, comme celle des médecins, des avocats, qui sont parvenues jusqu'ici à s'y soustraire.

Elles ont réclamé fortement, mais j'espère que ce sera sans succès; elles ont excipé de la nature de leurs services, mais j'estime tout autant ceux que me rend un industriel, producteur d'objets qui servent à mon habillement, à ma nourriture, à mon logement. Quelle honte y a-t-il donc à courber la tête sous le niveau de l'impôt? Je ne puis en trouver; et, plus je cherche les motifs de cette répugnance à se laisser assimiler par la patente au

reste des producteurs, plus je suis convaincu qu'elle prend sa source dans ce vieux et ridicule préjugé qui faisait regarder le commerce et les arts utiles avec dédain, si ce n'était avec mépris; aujourd'hui encore, sans doute, ces Messieurs croiraient déroger en voyant leurs noms précédés et suivis de ceux d'honorables négociants, sur le registre matricule d'un percepteur des contributions; je m'étonne de trouver des idées si petites, si rétrécies, chez des hommes du reste fort honorables, et que l'on considère comme faisant partie de l'élite de la société.

Venons maintenant à un autre article du budget, au produit des *postes*. Depuis 20 ans, cette nature de recettes n'a cessé de s'accroître, ce qui est un signe certain des progrès du commerce, et aussi de ceux non moins intéressants de l'instruction publique. Ce résultat tout de chiffres confirme ainsi pleinement cette prévision de lord Brougham, disant : « Vous reculez devant une dépense de 2 ou 3 millions pour multiplier les écoles; ce serait pourtant de l'argent placé à 100 pour 100; les postes seules vous rendront davantage. »

Je vois dans le détail des revenus des postes un article qui ne fait pas honneur au développement de nos moyens de crédit. Le droit de 5 0/0 pour envois d'argent est évalué à 800,000 fr., ce qui représente un mouvement de fonds de 16 millions, chiffre auquel il faudrait ajouter celui de tous les groupes transportés par les diligences, et qui est également très considérable. En ne l'évaluant qu'à 9 millions, ce serait donc 25 millions de francs

que l'état incomplet de nos relations de banque ne nous aurait pas permis d'effectuer au moyen de lettres de change. C'est qu'il y a encore, en effet, beaucoup de villes sans commerce, sans industrie, dont les habitants vivent de ce qu'ils produisent chez eux, et n'empruntent rien au dehors, ni le progrès industriel, ni la nourriture industrielle.

L'étude des impôts constate une tendance marquée de l'impôt direct à se transformer en impôt indirect. C'est-là une importation anglaise, qui n'est pas des plus heureuses; elle serait bonne, sans contredit, si nous savions nous arrêter; mais le saurons-nous? Sans doute le principe de l'impôt sur les consommations est excellent, parce que lui seul peut atteindre certains individus, certaines richesses qui, comme celles des rentiers, les richesses de portefeuille, ne sont grevées ni par l'impôt foncier ni par la patente. Là est le bien, je le reconnais, mais l'écueil est à côté. Si, comme nous y tendons chaque jour, nous poursuivons notre route dans la voie des impôts indirects, où nous arrêterons-nous? Les Anglais, qui nous ont devancés, peuvent nous servir d'exemple: aujourd'hui leurs ouvriers, quoique payés plus chers que les nôtres, sont plus malheureux; ils gagnent 3 fr. 50 c. en moyenne, et l'impôt leur en enlève la moitié : 50 pour 100 !

Il ne faut donc pas proscrire entièrement les impôts indirects, mais savoir ne pas les pousser trop loin. Sans doute, beaucoup d'objets sont aujourd'hui exempts des taxes et pourraient y être soumis, parce qu'ils sont généralement consom-

més par les classes aisées ; mais sait-on ce qui arrivera en les imposant, et si la mesure ne réagira pas sur les producteurs, qui sont des ouvriers ? En voulez-vous une preuve? Elle est toute récente.

Certainement, s'il est une consommation de luxe, c'est bien celle de la poudre de chasse, qui n'intéresse que des gens qui ont au moins de l'aisance, et qui ont du temps à perdre. Eh bien! le prix de la poudre ayant été porté de 8 fr. à 12, la consommation a considérablement diminué. On a prétendu que cela tenait à ce qu'il n'y avait plus de gibier. Il faut bien de la mauvaise foi en matière de finances, pour ne pas reconnaître que cette diminution est le résultat de l'élévation du prix.

C'est que toujours, en matière d'impôt, les plus justes sont mauvais quand ils sont jeunes, et qu'il n'y en a pas de complètement mauvais quand ils sont vieux. Dans cette circonstance, l'État, qui est le producteur de poudre, a seul perdu à la diminution de consommation; mais le fait deviendrait plus grave s'il se produisait dans une industrie libre.

Frappez le papier d'un droit, comme en Angleterre, et vous verrez un grand nombre de journaux, de livres, de brochures, disparaître; ce ne sera pas un mal peut-être pour la morale et l'instruction publique, qui gagnent peu à certaines publications; mais tout le monde n'est pas de cet avis. Et si, par exemple, vous demandiez celui des ouvriers fabricans de papier, des rouliers, des commis papetiers, des compositeurs, pressiers, méca-

niciens, brocheurs, relieurs, porteurs et libraires, je suis convaincu qu'ils répondraient qu'ils les trouvent excellents; car sans eux, ils n'auraient ni travail, ni salaire, ni nourriture, ni logements, ni bons ni mauvais livres : ils n'auraient rien.

En thèse générale, on peut dire que si les impôts sont facilement supportés par la classe aisée et par tous les chefs de la grande armée des travailleurs industriels, ils pèsent bien lourdement sur les simples soldats; et que, dans l'établissement d'un nouvel impôt de cette espèce, il faut considérer bien plus, peut-être, ses résultats sur la production et ceux qu'elle emploie, que la justice de la taxe sur l'objet considéré en lui-même, ou par rapport à la position de ses consommateurs.

Je disais tout-à-l'heure, qu'un mauvais impôt devenait bon en vieillissant, et qu'un nouveau, quelque juste qu'il fût, était toujours mauvais; j'ai démontré l'exactitude de la seconde partie de ma proposition, voici la confirmation de la première.

Il est un impôt que les malheurs de la guerre firent établir chez nous, et qui servit à faire face aux dépenses de l'occupation et au solde de l'indemnité; cet impôt est celui connu sous le nom de *décime de guerre*. Il y a 23 ans que la paix est faite, il y en a 19 que les alliés sont partis chargés de notre milliard, et cependant nous payons encore le décime de guerre. Nous nous y sommes habitués maintenant, et de nous-mêmes, nous l'ajoutons au prix de certaines choses; c'est une nouvelle arithmétique que nous avons apprise dans

tous nos rapports avec le fisc : octroi, douanes, enregistrement, pour tout, nous payons le dixième en sus ; et nous n'y penserions plus, si le nom même du droit ne nous rappelait son origine.

Je terminerai cette leçon en vous citant les chiffres fort curieux d'un tableau comparatif des impôts payés dans les divers états de l'Europe, par masse et par individu. Ce tableau est un peu ancien, mais les proportions n'ont pas notablement varié.

Nations.	Population.	Total des impôts.	Impôt par individu.
Suède sans la Norwége.	2,000,000	32,500,000	12 fr. 50 c.
Russie d'Europe.	37,000,000	450,000,000	12 18
Turquie d'Europe (approx.).	8,000,000	125,000,000	15 62
Pologne.	2,850,000	30,000,000	10 83
Espagne.	11,000,000	150,000,000	13 15
Portugal.	3,700,000	75,000,000	20 62
Danemark.	1,600,000	32,500,000	20 62
Suisse, 22 cantons.	1,750,000	10,750,000	6 25
Autriche, Lombardie et Pologne autrichienne.	29,000,000	450,000,000	15 80
Prusse.	10,500,000	175.000,000	17 30
Bavière.	3,600,000	62,500,000	17 50
Piémont, Sardaigne, Gênes et Savoie.	4,000,000	55,000,000	13 75
États du pape.	2,450,000	22 500,000	9 35
Naples et Sicile.	6,700,000	67,500,000	10
France.	30,700,000	995,000,000	30
Grande-Bretagne.	14,500,000	1,000.000,000	68 75
Irlande.	7,000,000	100,000,000	13 75
Wurtemberg.	1,400,000	25,000,000	17 90
Saxe.	1,200,000	22,500,000	18 75
Pays-Bas.	5,300,000	200,000,000	37 50
L'Europe collective.	200,000,000	4,500,000,000	22 50

Quelques-uns de ces chiffres sont, avons-nous

dit, un peu vieux ; mais comme l'accroissement des charges correspond presque partout à une augmentation dans la population, la proportion reste la même.

TRENTE-QUATRIÈME LEÇON.

DU BUDGET.

3 avril 1838.

DEPENSES ET PROPRIÉTÉS DE L'ÉTAT.

L'accroissement de la richesse publique, dont témoigne l'élévation des produits de l'impôt, n'a pas été la même pour les différentes branches de la production; c'est ce qui explique pourquoi les unes se plaignent quand d'autres se félicitent de l'état de choses qui leur a été favorable. — L'unanimité n'existe que pour blâmer l'impôt, que chacun proscrit sans pouvoir préciser la raison de sa critique. — On ne doit pas se plaindre de l'élévation du chiffre des dépenses, si ces dépenses ont été utilement faites, si les travaux entrepris ont été bien conçus et bien exécutés. — Le gouvernement est exposé, comme tout le monde, à supporter l'augmentation du prix des objets qu'il consomme; c'est ce qui explique comment ses prévisions se trouvent fréquemment dépassées, et la force de recourir aux crédits extraordinaires, supplémentaires, additionnels, etc.: exemple de ce qui est arrivé à Toulon. — Il faudra tôt ou tard augmenter le salaire de tous les fonctionnaires et employés de l'Etat, qui doivent supporter aujourd'hui l'accroissement du prix vénal des choses avec des traitements qui restent les mêmes; sans cela tous les hommes capables déserteront l'administration à laquelle il ne restera plus que les inintelligents et les paresseux.

État des propriétés nationales attribuées au service des *chambres législatives*, des ministères de la *justice*, des *affaires étrangères*, de l'*intérieur*, du *commerce*, de la *guerre*, de la *marine*, des *finances*, aux *cultes*, occupées par les *forêts*. — Bénéfices offerts par la vente d'une partie des forêts de l'Etat. — En général, il ne convient pas que l'Etat soit propriétaire, surtout d'établissements industriels. — Etat des armes et munitions existant dans les magasins et arsenaux de la guerre.

Nous continuerons d'étudier l'action des impôts sur la production et la consommation des richesses.

Cette question se complique naturellement d'une foule de chiffres dans le détail desquels nous sommes obligés d'entrer.

Les uns, tels que ceux contenus dans le budget, sont à la disposition de tout le monde ; les autres, que je veux vous faire connaître, sont moins faciles à se procurer. L'examen de tous est du plus haut intérêt, et donne lieu à des déductions importantes.

Ainsi, par exemple, on est naturellement porté à conclure que la richesse et l'aisance publique sont accrues, lorsque le chiffre de l'impôt étant demeuré le même, ses produits éprouvent une augmentation. Oui, sans doute, la richesse s'est accrue; mais comment? dans quelles proportions? Toutes les classes de contribuables ont-elles participé à cette amélioration? Voilà ce que le chiffre du revenu de l'impôt ne dit pas et ce que nous sommes obligés d'aller demander ailleurs.

Non, dans cette circonstance, la prospérité dont les faits témoignent n'a pas été générale ; la richesse ne s'est accrue que sur un point et d'une manière fort restreinte. La prospérité de l'industrie n'a pas été celle du commerce, et toutes deux elles ont été plus grandes que celle de l'agriculture, qui est demeurée stationnaire. L'accroissement de la richesse publique est donc inégalement venu des trois branches qui la produisent; tous les travailleurs ont également employé leur temps, mais non pas tous aussi fructueusement. Ceux des grandes villes de commerce et d'industrie ont le plus gagné, mais ils ne forment pas un sixième du

nombre total; les autres cinq sixièmes ont à peine retiré de leur travail de quoi subvenir à leurs besoins les plus impérieux.

C'est là ce qui explique comment ceux-ci ont pu se plaindre de leur misère et de leur détresse, quand les autres vantaient, non sans raison, l'état de chose dans lequel ils avaient prospéré. Tout était bien pour les uns, parce qu'ils étaient riches; tout était mal pour les autres, parce qu'ils étaient pauvres. Ils ne tombaient d'accord ensemble que pour se plaindre des impôts que nous sommes habitués à proscrire en masse, et sans trop savoir pourquoi. On ne veut pas reconnaître que l'impôt n'est, après tout, que la souscription versée par chaque citoyen dans une bourse commune, pour faire face à des dépenses dont toute la société profite et que des particuliers ne sauraient faire avec avantage, telles que celles d'administration, de justice, d'armée, de police, etc.

On réclame de même contre l'élévation continuelle du budget des dépenses, et c'est encore à grand tort. Ce ne sont pas les sommes employées qu'il faut considérer ici, mais les travaux exécutés. Si l'ensemble de ceux-ci est aussi ou plus considérable que par le passé, on doit admettre que la dépense qu'ils entraînent éprouve des modifications.

Quand le prix des choses augmente, tout le monde les paie plus cher, le gouvernement aussi bien que les particuliers.

Un renchérissement des prix du fer ou du cuivre, du bois ou des salaires, se traduit pour l'état, qui

en consomme beaucoup, en un excédant des dépenses réelles sur les dépenses prévues, et force de recourir aux crédits supplémentaires, sans pour cela que le ministre ait dépassé les limites qu'il avait lui-même posées.

Vous avez entendu parler dernièrement du refus que certains ouvriers de l'arsenal de Toulon avaient fait de travailler sans une augmentation de salaire. A part la question de coalition que je ne veux pas traiter en ce moment, et en admettant même le bien fondé des réclamations des ouvriers toulonnais, je dirai que l'administration locale ne pouvait rien décider, parce que le prix du maximum des salaires avait été fixé officiellement par le ministre de la marine. J'ajouterai encore à l'égard de ce dernier que, quelque bienveillantes que pussent être ses dispositions pour les ouvriers de Toulon, il ne pouvait faire immédiatement droit à leur demande, gêné qu'il était par les prescriptions du budget, dont les articles, réglés d'après l'ancien taux des salaires, n'admettaient pas la possibilité d'une augmentation.

C'est ainsi que toutes les questions de morale, de politique, d'administration, se traduisent en questions de chiffres, en lignes de budget, en argent à payer par les contribuables.

Henri IV, reconnaissant les mauvais résultats produits par le conseil des finances qu'il avait institué, et dans lequel il avait fait entrer huit membres, écrivait à Sully : « Je me suis donné huit mangeurs, au lieu d'un que j'avais auparavant. Les coquins, avec cette prodigieuse quantité

d'intendants qu'ils se sont fourrés avec eux, par compère et par commère, mangent le cochon ensemble, et ont consommé plus de cent mille écus *qui étaient sommes suffisantes pour chasser l'Espagne de France.* » Ainsi, à cette époque, cent mille écus suffisaient pour chasser l'ennemi ; aujourd'hui une simple augmentation du matériel des armes spéciales, nécessaire pour mobiliser trente mille hommes, entraîne une dépense de plus de quatre millions de francs. Comment voulez-vous que les budgets se réduisent ou même restent fixes, avec d'aussi fortes différences dans le prix de chaque chose.

Il y a peut-être, au reste, quelque bien pour la société à ce que la guerre devienne ainsi plus chère chaque jour. Si l'existence d'un ministère est mise en question pour un régiment ou une batterie, que sera-ce donc pour entreprendre une guerre dont il est toujours impossible de prévoir la fin, et dans tous les cas, les dépenses ?

On ne la fera pas! — Je voudrais que chaque coup de fusil coûtât 30 mille francs ; car peut-être alors n'en tirerait-on plus, et occuperait-on à des choses plus utiles et plus sérieuses les soldats de nos régiments et les millions du budget de la guerre.

Ces dépenses n'ont pas d'ailleurs augmenté pour l'État seulement; nous venons de voir tout à l'heure que le salaire des ouvriers, qui s'élevait de tous côtés, avait porté quelques-uns de ceux employés dans les arsenaux de la marine à se refuser au travail pour obtenir une augmentation ; je ne sais quelle réponse aura été faite à leur demande, mais je

suis certain d'une chose, c'est que, si les constructeurs de navires paient leurs ouvriers plus cher que l'état, celui-ci sera abandonné des siens; et que comme il ne peut s'en passer, il sera forcé d'accepter leurs conditions.

Et ce fait ne se produira pas seulement dans les arsenaux, mais encore sur tous les points où il existe des travailleurs salariés par l'état. Il en est une classe surtout, dont je ne veux pas prendre la défense, parce que comptant dans ses rangs, j'aurais l'air de plaider pour moi, mais dont on sera nécessairement conduit à s'occuper un jour; je veux parler des fonctionnaires publics.

Tous ont des traitements fixes, malgré les variations continuelles du prix de tous les objets de consommation, et si quelques-uns reçoivent des sommes supérieures à leurs besoins, l'immense majorité est insuffisamment rétribuée, je ne dis pas pour ses services, mais pour couvrir ses dépenses et tenir dans la société le rang auquel ses fonctions l'appellent.

Faut-il moins de connaissance et moins de zèle au juge qui siège tout le jour, qui étudie dans son cabinet les affaires sur lesquelles il doit décider, qu'à l'huissier, à l'avocat, à l'avoué qui plaident devant lui ? Il ne reçoit pourtant que 1,500 à 3,000 francs, tandis que ceux-ci se font de 10 à 40,000 francs; il chemine à pied, eux l'éclaboussent du haut de leur élégant et rapide tilbury.

Cette contradiction n'existe pas seulement au palais, mais dans chaque administration. L'ingénieur civil s'enrichit quand l'ingénieur du gou-

vernement végète : plus d'un commis à mille écus, plus d'un chef de bureau à quatre mille francs, eussent fait fortune dans le commerce et l'industrie. Les emplois inférieurs, tels que ceux d'expéditionnaires dans les bureaux, de commis d'octroi, de douaniers, de garde, etc., sont également trop peu rétribués.

Qu'arrive-t-il de là ? c'est que peu à peu tous les hommes d'intelligence et de capacité sans fortune désertent l'administration, dont les places ne sont plus recherchées que par les riches, ordinairement paresseux, et les incapables qui n'ont pu trouver à se caser ailleurs. Quant à ceux qui occupent les degrés inférieurs, chacun sait comment ils obtiennent des suppléments de traitements; demandez, par exemple, à M. le directeur des douanes si ses gardes n'ont jamais fait la contrebande.

Me proposant d'étudier dans notre prochain cours les différents impôts qui se perçoivent chez nous et leur influence sur la production et la consommation, je tâcherai de réunir, dans le peu de temps qui nous reste, les éléments d'une bonne statistique de la fortune publique ; je trouve les uns dans les documents publiés par le gouvernement, et les autres dans un excellent travail dû à MM. Macarel, directeur des communes au ministère de l'intérieur, et Boulatignier, professeur de droit administratif.

Toutes les propriétés bâties appartenant à l'état forment une somme de 640,802,173 francs, occupant une surface de 171,817,407 hectares ; elles

se divisent entre les différents ministères de la manière suivante (1) :

CHAMBRES LÉGISLATIVES.

Chambre des pairs	6,348,000 fr.
Chambre des députés	8,450,000
	14,798,000

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Pour le Temple	2,000,000 fr.
La Chancellerie	2,616,000
Le Ministère	604,800
Le Conseil d'État	1,000,000
L'Imprimerie royale	1,038,000
La Cour de cassation	1,200,000
	8,458,000

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Hôtels affectés au ministère, ensemble 2,951,092 fr.

(1) Il existe beaucoup de lacunes dans ces chiffres; l'étendue de plusieurs propriétés n'a pu être constatée, et les revenus de plusieurs autres étant grevés de charges spéciales, ne peuvent s'établir d'après la valeur en capital, énoncée ici. (*Note du Rédacteur.*)

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Institut	1,358,000
Collége de France	1,700,000
Muséum, Jardin-des-Plantes et annexe	11,364,000
Observatoire et bureau des longitudes	6,000,000
— De Marseille	45,000
Bibliothèques	7,157,000
Jardin botanique	600,000
École normale de Versailles	400.000
	28,624,000

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Dix-neuf maisons de détention	11,995,000 fr.
Trois cent quatre-vingts postes télégraphiques	95,000
Opéra, bâtiments et matériel	4,034,000
Italien et matériel	1,160,000
Odéon	1,000,000
Conservatoire de musique	316,000
École des Beaux-Arts	4,870,000
Académie de Rome	251,000
École de dessin	240,000
Sourds-Muets de Paris et de Bordeaux	1,863,000
Hôtel du quai d'Orsay	7,200,000
Ministère	1,000,000
Archives du royaume	1,000,000
Église Saint-Denis	14,294,000

Panthéon, la Madelaine, Arc-de-Triomphe, Porte-Saint-Denis et Saint-Martin (non estimés).

	49,318,000

MINISTÈRE DU COMMERCE.

Hôtel du ministère	565,000
Lazaret de Marseille	10,000,000
Quinze autres lazarets	1,573,000
Treize établissements thermaux	1,090,000
Deux écoles d'arts et métiers	549,000
Conservatoire des arts et métiers de Paris	2,000,000
Deux écoles vétérinaires à Alfort et à Lyon	1,695,000
Deux bergeries à Rambouillet et à Perpignan	1,033,000
Haras du Pin	1,378,000
— de Rosière	165,000
— de Pompadour	987,000
Douze dépôts d'étalons	1,357,000
Hôtel des ponts-et-chaussées	470,000
École des ponts-et-chaussées	289,000
Ensemble	23,151,000

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôtels et bureaux du ministère	1,645,000
Hôtel du dépôt de la guerre	1,254,000
Invalides de Paris	20,868,880
— d'Avignon	298,000

Huit écoles d'artillerie	2,049,000
Cinq écoles *id.*: Metz, Polytechnique, Saint-Cyr, La Flèche, Etat-major	2,546,000
Trois fonderies de canons	606,000
Six manufactures d'armes	3,772,000
Hôtel de la direction des poudres	369,000
Huit raffineries de salpêtre	1,369,000
Onze poudrières	1,997,000
Cinq entrepôts des poudres et salpêtres	145,000
Dépôt et direction d'artillerie:	700,000
20 directions, (dont 9,500,000 fr. pour les arsenaux)	16,855,000
24 directions de génie, dont 54,501,000 fr. pour les travaux de défense de cent trente-quatre places, 64,229,000 fr. pour le casernement et le logement des troupes; 8,111,000 francs pour l'emmagasinage des vivres; et 9,792,000 fr. pour les hôpitaux et prisons	150,978,000
Ensemble	205,451,000

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Hôtel à Paris		5,700,000
Dépôt des cartes et archives		627,000
Arsenal de Brest		18,340,000
—	Cherbourg	3,069,000
—	Dunkerque	4,110,000

— Lorient	20,504,000
— Rochefort	6,499,000
— Toulon	12,581,000
Cinq autres arsenaux	1,880,000
Neuf hôpitaux, une prison et un bagne	7,425,000
Casernement et logement des troupes et officiers	6,543,000
Hangars et constructions diverses	6,639,000
Digue de Cherbourg (partie déterminée)	24,000,000
Travaux de ports	787,000
Deux phares et 102 signaux	307,000
Usine de la Villeneuve (Finistère)	343,000
Pompe à feu et fonderies de Rochefort	427,000
Fonderies de Toulon	200,000
Forges de la Chaussade	3,620,000
Fonderies de Nevers	460,000
— Saint-Gervais	495,000
— Ruelle	775,000
— Indret	752,000
Chantier de construction à Indret	272,000
Propriétés diverses	1,019,000
Ensemble	127,374,000

MINISTÈRE DES FINANCES.

Hôtel du ministère	11,068,000
Enregistrement et domaine	1,530,000
Logement des gardes forestiers	1,363,000

Corps de garde des douaniers	2,143,000
Manufacture des tabacs à Paris	3,016,000
—dans les autres villes	5,342,000
Hôtel des postes à Paris	3,717,000
— Bordeaux et Versailles	105,000
— de la Monnaie à Paris	5,763,000
— dans douze autres villes	1,567,000
—de la Cour des comptes et archives	1,282,000
Diverses propriétés	1,543,000
Ensemble	38,439,000

PROPRIÉTÉS DE L'ÉTAT NON AFFECTÉES A DES SERVICES PUBLICS : ENSEMBLE... 8,676,000.

SERVICE DES CULTES.

Évêchés	10,259,000
Séminaires	16,050,000
Écoles secondaires ecclésiastiques	1,527,000
Écoles tenues par des prêtres ou des religieux	2,863,000
Communautés religieuses	2,349,000
Ensemble	33,048,000
Total des propriétés bâties, non compris celles de la liste civile, les églises, cathédrales, les canaux, les digues, les ouvrages et monuments d'art, etc.	540,302,173

Les forêts de l'État, au nombre de 1,473, couvrent une superficie de 1,019,139,64 hect. et représentent : à raison de 41 fr. l'hectare dans le Vaucluse et de 1,782 francs dans le Doubs, soit en moyenne 713 fr., une somme de 726,993,456

La totalité des propriétés de l'État s'élève donc, d'après l'estimation, d'ailleurs incomplète, qu'en a faite l'administration, au capital de 1,267,295,629

Ces chiffres doivent nous fournir matière à quelques réflexions.

Il faut d'abord nous demander si lÉ'tat est intéressé à avoir un domaine en propre ; s'il doit tendre, en un mot, à se faire des revenus indépendants de l'impôt ; à devenir dans le pays un gros propriétaire, libre de disposer de sa fortune à son gré, et ne demandant rien à ceux qui l'entourent. Telle n'est pas mon opinion à moi.

Je crois que le gouvernement doit recevoir du pays les sommes dont il a besoin, et dont les représentants légaux des intérêts publics pèsent la nécessité. Je crois encore qu'il n'est pas avantageux au pays d'avoir de grandes propriétés, parce qu'elles sont moins bien aménagées, coûtent beaucoup plus à administrer, et rapportent beaucoup moins que celles des particuliers.

Les forêts seules font exception à cette règle, leur valeur et leur revenu s'élèvent constamment ; à ce point même que, malgré des ventes considérables, qui n'ont pas été moindres de 116,000 hectares et se sont élevées à la somme de 114 millions de francs, le revenu actuel est presque aussi considérable qu'avant cette cession.

La valeur moyenne s'est successivement élevée dans les ventes faites par adjudication, à 919 fr. l'hectare en 1831; à 828 fr. l'hectare en 1832 (par suite du choléra et de quelques désordres politiques qui avaient diminué la confiance et resserré les capitaux); à 1,040 fr. l'hectare en 1833; à 1,229 fr. l'hectare en 1834.

Par suite de cet accroissement considérable, les ventes qu'on avait estimées ne devoir produire que 107 millions, ont donné 114 millions, soit 7 millions en plus.

Les bénéfices ne se sont pas bornés là; on a réduit les frais d'administration et de surveillance de 143,000 fr.

D'un autre côté les forêts vendues ont été soumises à l'impôt direct et ont produit 261,000 fr.

Ensemble 404,000 fr.

Représentant un capital de 8 millions de francs.

Mais à part ce genre de propriétés, nous ne pensons pas que l'État ait intérêt à posséder autant d'établissements que ceux dont je viens de vous donner l'indication. Son domaine, d'ailleurs, ne s'accroît plus comme autrefois par la conquête, les confiscations, donations et droits d'aubaine ;

tout au contraire tend à le réduire; chaque besoin lui en enlève un lambeau, et les Chambres ont le bon esprit de lui refuser les fonds avec lesquels il pourrait l'augmenter (1).

De toutes les propriétés, celles que j'aime le moins voir entre les mains de l'État, ce sont les propriétés industrielles, les usines qui, comme les fonderies et forges d'Indret, de la Chaussade, les Douai, les manufactures d'armes comme celle de Chatellerault, lui coûtent excessivement cher et lui rapportent peu.

On a dit pour justifier la possession de ces établissements par l'état, qu'il ne fallait pas qu'il pût être, en cas de guerre, à la discrétion de fabricants privés, qui pourraient, d'ailleurs, n'être pas en mesure de répondre à ses besoins.

La réponse est bien facile :

1° Quand la révolution de 1789 éclata et que deux ans après notre territoire, menacé par tous les points à la fois, était défendu par quatorze armées, ce ne sont pas les poudrières de l'État qui ont fourni à nos soldats les armes, la poudre et les projectiles dont ils avaient besoin, mais l'industrie particulière, et ils n'en manquèrent point.

2° Lorsqu'après 1830, on voulut réorganiser l'armée, constituer la garde nationale, les arsenaux étaient vides, et il fallut s'adresser à l'industrie particulière, qui, grâce aux Thonnelier, aux

(1) Si l'Etat avait moins d'hôtels pour les bureaux, il donnerait moins de logements aux employés supérieurs, et ce serait une économie fort juste toute simple

Grimpé, aux Pihet, fut bientôt en mesure de répondre, cette fois encore, aux demandes qui lui étaient faites.

3° L'Angleterre n'a pas de manufactures d'armes appartenant à l'État, et cependant jamais elle n'a manqué d'armes et de poudre pour se défendre chez elle et porter la guerre dans les autres pays ; c'est elle qui fournissait les armées alliées et aujourd'hui encore les deux partis qui dévastent l'Espagne.

4° Enfin, il y a aujourd'hui assez d'armes dans les arsenaux pour faire la guerre pendant dix ans; on peut donc sans inconvénient fermer les ateliers et suspendre une fabrication qui absorbe des capitaux considérables, et dont les produits se détériorent en s'encombrant dans les magasins et les arsenaux.

Voici l'état de nos provisions de toutes sortes (pour l'armée de terre seulement, garde nationale non comprise).

Armes aux mains des troupes		14 millions.
Habillement, coiffure, en magasin		38 —
3,000 canons de siége en bronze		18 —
1,567	de campagne	31 —
1,862	de fer	
2,000 mortiers		
1,500 obusiers		

PROJECTILES.

4,100,000 boulets	22 —
4,000,000 balles de fer	
1,000,000 d'obus	
1,719,000 bombes	

POUDRE.

10 millions de kilogrammes 24 millions
Il y en aurait suffisamment pour faire
dix campagnes comme celle d'Austerlitz.

ARMES EN MAGASIN.

1,256,000 fusils	58
74,000 mousquetons	
850,000 sabres d'infanterie	
130,000 de cavalerie	
52,000 haches	
44,000 lances	
12,000 cuirasses	

Parmi les propriétés de l'État, il en est quelques-unes qui ne rapportent rien, et qui cependant sont de la plus haute importance, et qu'on ne saurait attaquer sans injustice. Je placerai dans cette catégorie l'Observatoire de Paris et l'Imprimerie royale. Ce dernier établissement est unique en Europe; il renferme quarante-trois séries de caractères en quarante-trois dialectes différents. Fondé en 1528, il a publié quatorze cents ouvrages les plus rares et les plus curieux sur l'histoire et la littérature étrangère, et d'après des manuscrits originaux; tous les ouvrages chinois, syriaques, hébreux, grecs, etc., sont publiés par cet établissement.

Tous ces chiffres, ces renseignements, paraitront peut-être à quelques-uns d'entre vous sortir

du cadre de nos études industrielles; je ne partage pas cette opinion. Pour moi, tout ce qui se résume en dépenses à payer par les contribuables, c'est-à-dire par les travailleurs, me semble avoir trop d'influence sur la production des richesses et sur la prospérité publique, pour que je n'en fasse pas l'objet d'un examen approfondi.

AD. B. (des V.)

TRENTE-CINQUIÈME LEÇON.

Séance du 20 mars 1838.

RAPPORTS DE LA GÉOGRAPHIE AVEC L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

SOMMAIRE : Influence de la situation topographique sur le développement de l'industrie. — L'Italie prise pour exemple. — L'Espagne. — Les bords du Rhin. — La Hollande et la Belgique. — Le Danube. — Utilité des travaux des ingénieurs. — Nouvelle route des Indes. — Infériorité géographique du royaume d'Alger.

MESSIEURS,

En général, lorsqu'on recherche les causes qui influent sur la prospérité et la décadence des états, on n'étudie pas d'une manière suffisante les conditions topographiques dans lesquelles ils se trouvent; et cependant, que de royaumes ont dû leur puissance à l'étendue de leurs côtes, et au nombre, à la facilité, à l'économie des communications intérieures! Combien d'autres aussi ont

perdu en peu de temps leur ancienne importance, par suite des nombreuses découvertes, géographiques ou autres, qui ont ouvert de nouvelles routes au commerce. Le cap de Bonne-Espérance, la navigation à la vapeur, ont tour a tour rapproché des pays jusqu'alors séparés, et enlevé en même temps à d'autres les relations que leur avaient procurées leur position d'intermédiaires !

Prenons par exemple l'Italie.

Vous savez tous quelle fut à certaines époques la splendeur de cette partie de l'Europe. Au temps de la république et des Césars, elle fut la maîtresse du monde par la force des armes; plus tard, au moyen-âge, les richesses que lui procurèrent son industrie et son commerce, dont tous les autres peuples étaient tributaires, et la haute influence religieuse que Rome exerçait sur le reste de l'Europe, mirent de nouveau entre ses mains un pouvoir non moins grand et plus solidement établi, puisqu'il reposait sur le travail et sur la vertu.

Des fautes politiques, et bien plus encore une révolution géographique, firent perdre à l'Italie tous ses avantages et sa suprématie. Les différents états qu'elle renfermait étaient animés les uns contre les autres par une jalousie aveugle, qui faisait désirer à chacun la ruine de tous, et qui les empêcha de se réunir pour repousser ensemble les envahissements de Charles V.

La dernière heure de leur domination commerciale avait d'ailleurs sonné; la découverte de Vasco de Gama, qui ouvrait aux navires des nations océaniques une nouvelle route pour aller dans

l'Inde, brisait entre leurs mains le monopole, qu'ils avaient conservé si long-temps, du commerce avec ces riches contrées.

Aujourd'hui encore, l'Italie est pauvre comme puissance commerciale et n'a plus que l'ombre de son ancienne influence religieuse : non pas que les principes sur lesquels celle-ci reposait aient faibli, mais par suite de l'imperfection et de l'impuissance des membres du clergé, qui n'ont pas su se maintenir à la hauteur de leur belle mission (1). J'avoue toutefois que cette position était difficile.

L'Italie a bien pu être la reine du commerce européen, lorsqu'il n'y avait de commerce nulle part que chez elle, et que tout se tirait de l'Asie; mais aucune révolution ne peut plus maintenant lui rendre son ancienne importance; quelques villes de son littoral, comme Gênes, Livourne, aujourd'hui encore assez prospères, pourront bien trouver de nouveaux profits dans les rapports chaque jour plus nombreux de l'Europe avec la Syrie, la Porte et l'Égypte; mais les provinces et les villes de l'intérieur seront toujours comparativement très pauvres.

La raison de cette différence est simple ; si l'Italie a des côtes étendues et d'un abord facile, elle n'a point de routes intérieures et surtout pas de fleuves ou de grandes rivières. Le Pô

---

(1) Voir sur l'influence économique du christianisme, le 1er vol., chap. IX, de l'*Histoire de l'économie politique*, par M. Blanqui aîné, chez Guillaumin, galerie de la Bourse, 5.

est trop rapide en haut et trop lent en bas ; le duché de Toscane, les États du Pape, le royaume de Naples, sont gênés par la chaîne des Apennins ; aussi, court-on de plus grands risques, dépense-t-on plus de temps et d'argent, pour traverser de Civita-Vecchia à Ancône, que pour aller de cette ville à Constantinople.

L'Italie, qui n'a plus ses fabriques de laine et de soie, de cristaux, de glaces, d'orfévreries, et qui ne produit ni coton, ni houille, ni fer, ne peut plus prétendre à cette heure à la haute influence qu'elle exerçait autrefois. Quant à l'Espagne, qui en a hérité un instant, elle n'a pu le conserver parce qu'elle n'honore pas assez le travail, que la noblesse y est oisive et ne ressemble en rien à cette noblesse de soie et de laine qui a fait la fortune des républiques italiennes du moyen-âge ; et encore parce que le sol de cette péninsule, déchiré par de nombreuses montagnes, n'est coupé par aucun grand fleuve qui porte dans chaque province les produits des autres. Les villes maritimes et frontières, Cadix, Barcelone, Malaga, Valence, Bilbao, Santander, Saint-Sébastien, sont tout ; les villes de l'intérieur, comme Madrid, ne sont rien. Et la preuve que la situation topographique de l'Espagne est la cause principale de son infériorité, c'est que la Belgique, dont le territoire est traversé par la Meuse et l'Escaut, a toujours été plus riche que l'Espagne, même au temps où elle n'était qu'une province de l'empire de Charles et de Philippe, dont certes elle ne reçut ni priviléges ni encouragements.

J'ai déjà eu fréquemment l'occasion de vous signaler la révolution économique qui a changé de nos jours les relations internationales. La guerre, ai-je dit, devient chaque jour plus difficile, et nous semblons approcher de la réalisation de cette belle et ingénieuse pensée de *paix perpétuelle*, de l'excellent abbé de Saint-Pierre. L'une des conséquences de cette révolution a été de modifier presque complètement le caractère et la destination de certains fleuves, etc. Ainsi, le Rhin et le Danube, considérés long-temps comme points militaires et de frontières, dont les rives ne recevaient guère que des forteresses, sont devenus des artères commerciales de la plus haute importance. Sur le Rhin, notamment, les places de guerre : Strasbourg, Mayence, Francfort, Cologne, Dusseldorff, se sont changées en entrepôts de commerce, et le fleuve transporte incessamment des armées de voyageurs et des cargaisons de marchandises. Il est devenu la grande route la plus rapide et la plus économique pour aller de Suisse en Angleterre, et même en Hollande; la république Helvétique n'est plus aujourd'hui, grâce aux bateaux à vapeur, qu'à six jours de marche des quais de Londres.

Vous avez tous entendu parler des interminables protocoles auxquels ont donné lieu les différends survenus entre la Belgique et son ancienne métropole la Hollande. Le roi Guillaume a été taxé d'obstination; pour moi, je comprends parfaitement l'hésitation qu'il éprouve à laisser les Belges maîtres de la navigation sur l'Escaut : c'est pour

lui plus qu'une question de politique ordinaire ; c'est une question commerciale; or, vous le savez, le commerce c'est la vie de la Hollande, qui n'est rien sans lui.

Un intérêt non moins grand s'attache à la possession des bouches du Danube dans la mer Noire. Elles appartenaient autrefois à la Porte ; la Russie, qui la *protège*, s'en est emparée, et, voulant conserver le monopole du commerce de la mer Noire, voudrait interdire le passage aux navires étrangers, c'est-à-dire à la France, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche. Tout le cours de ce fleuve a été étudié, il y a trente ans, par des ingénieurs français du plus grand mérite, et bien que leur travail n'ait été entrepris que dans un but tout militaire, ils n'ont pu s'empêcher toutefois de faire certaines remarques économiques du plus haut intérêt. Si, le plus souvent, ils ne parlent que de terrains propres à livrer des batailles, à jeter des ponts, etc., il leur arrive aussi parfois de dire : ici pourrait être construit un port qui recevrait les denrées de telles provinces et les mettrait à la disposition des marchands de telles contrées; là tel affluent est navigable pour les grands bateaux ou pour les petites barques; ailleurs, un affluent non navigable ou des dérivations peuvent mettre en mouvement des fabriques de telle nature.

Ils ont indiqué encore les travaux à faire pour améliorer la navigation; ils seront bientôt exécutés lorsque la question de libre passage aura été décidée. Bien que dans l'état actuel nous ne puissions avoir aucune prétention sur le commerce du Da-

nube, cette question est importante pour nous parce que ce fleuve donne la main au Rhin, et qu'il suffit pour les relier ensemble de construire un canal dont l'exécution ne présente aucune difficulté sérieuse, et dont même on s'occupe déjà. Vienne le jour où la navigation sur le Danube sera délivrée de toute entrave, et nos négociants seront bientôt en rapport direct avec les grands ports de la mer Noire : Odessa sur la côte d'Europe, Trébizonde sur celle de l'Asie.

Une autre route s'ouvre encore devant nous pour aller aux Indes, ou plutôt nous reprenons l'ancienne route qu'ont suivie nos pères. Napoléon, en passant par l'Égypte, y a laissé tomber une étincelle de son génie, et il s'est trouvé un homme, le pacha actuel, qui l'a recueillie et a pris à tâche d'accomplir tous les plans, tous les projets que l'empereur avait conçus, et qu'il a déposés dans le deuxième volume de ses mémoires écrits à Sainte-Hélène (campagne d'Italie). Maintenant, donc, Alexandrie reprend toute son ancienne influence; le chemin qui mène à Suez a été rendu sûr, et de là quelques améliorations dans le lit de la mer Rouge ont permis à la navigation à la vapeur de s'établir, et c'est par elle que j'ai reçu tout récemment des lettres du général Allard, lettres qui n'ont mis que deux mois et demi pour venir de Lahore à Paris; autrefois, il en fallait cinq. — Quel immense progrès, et comme il peut grandir encore !

Ces considérations sur l'importance des voies de transport par eau, et leur influence sur la pros-

périté et la richesse des états, peuvent nous servir à apprécier l'avenir qui est réservé à notre conquête d'Afrique.

Si les côtes de l'Algérie sont étendues, vous savez combien leur abord est difficile et leur mouillage peu sûr; aussi n'y comptons-nous sur le littoral que trois ou quatre villes de quelque importance : Alger, Bone, Oran. Quant à l'intérieur du pays, quelle est sa viabilité? Où sont les fleuves à cours étendu et régulier; les rivières navigables? Nous y trouvons à peine quelques torrents desséchés pendant plusieurs mois, dévastateurs dans quelques autres, et qui, au lieu de se jeter dans la mer, se perdent dans des marais pestilentiels dont nos soldats connaissent malheureusement trop bien la pernicieuse influence. Le territoire au moins est-il vaste et fertile? — Derrière nous s'étend cette immense chaîne de montagnes, l'Atlas, qui sert de limite à notre domination et de refuge à nos ennemis, qui en sortent incessamment pour nous harceler.

Je tiens autant que personne à notre conquête; mais, sans examiner la question politique, je crois que nous ne pouvons attendre de l'occupation, telle qu'on la veut, les grands avantages commerciaux qu'il nous serait plus facile d'obtenir en recourant à l'intermédiaire des naturels, qui approvisionneraient nos comptoirs des produits de l'intérieur, que l'état de guerre actuel ne permet pas de cultiver.

Si vous voulez appliquer encore à d'autres pays cette épreuve géographique, comparez ensemble

les deux Amériques. La richesse croît et s'augmente sur le bord des grands fleuves; elle est plus grande dans les états du nord, où ils sont plus nombreux que dans ceux du midi; le Brésil est pauvre, tandis que dans le Paraguay, la Colombie, les établissements grandissent et prospèrent. La navigation à la vapeur conduira ces provinces à de brillantes destinées; elle sera pour eux comme un nouveau Colomb, en les découvrant au commerce du monde.

Ad. B. (des V.).

TRENTE-SIXIÈME LEÇON.

24 mars 1838.

ÉTUDE DU TABLEAU DÉCENNAL DES DOUANES.

Ensemble du mouvement commercial de la France avec l'étranger. — Commerce général, commerce spécial. — Commerce de terre, commerce de mer. — Tonnage. — Mouvements des ports de Marseille, le Hâvre, Bordeaux et Nantes. — Cabotage. — Mouvement général de la navigation. — Importation des matières nécessaires à l'industrie. — Commerce avec les colonies.

Messieurs,

L'administration des douanes, qui publiait depuis 1818 les tableaux annuels du mouvement commercial de la France avec l'étranger, vient de réunir dans un même cadre l'ensemble des faits de cet ordre accomplis pendant dix années, de 1827 à 1836; cette période est d'autant plus intéressante à étudier, qu'elle comprend deux époques distinctes, l'une antérieure, l'autre postérieure à la révolution de 1830. La comparaison des chiffres relatifs à ces deux époques fait naître des réflexions

à la fois politiques et économiques; laissant à chacun de vous le soin de faire les premières, je me bornerai aux secondes.

Ensemble du mouvement commercial de la France avec l'étranger.

Les importations et les exportations réunies se sont élevées :

	en 1827 à 1,168 millions.	
	en 1836 à 1,867 *dito.*	
Excédant	699 *dito.*	

ou 60 pour 0/0 environ; dont 30,5 0/0 pour l'importation, et 29,5 pour l'exportation.

Je dois faire observer qu'il n'est pas exact d'additionner ainsi les importations et les exportations; il faudrait plutôt soustraire, ou mieux encore prendre la moitié, pour connaître le chiffre réel des opérations de notre commerce intérieur.

Mais revenons au tableau que j'ai sous les yeux, et comparons les trois premières années de la période décennale aux trois dernières, ainsi qu'à la moyenne de la période complète.

	Total décennal	13,657 millions.	
	Soit en moyenne	1,366 —	
	Et pour trois ans	4,098 —	

1827 ne s'élève à	1,168 millions,	ou	14,5	p. %	au-dessous de la moyenne.
1828 —	1,218	—	10,8	»	*dito.*
1829 —	1,224	—	10,4	»	*dito.*
Ensemble	3,610	—	11,9	»	*dito.*
1834 s'est élevée à	1,435	—	5,1	»	au-dessus de la moyenne.
1835 —	1,595	—	16,7	»	*dito.*
1836 —	1,867	—	36,6	»	*dito.*
Ensemble	4,897	—	19,4	»	*dito.*

Les 3,610 millions de 1827, 28 et 29 étant inférieurs de 1287, millions aux 4,897 millions de 1834, 35 et 36, la différence entre les deux époques est de 36 p. 0/0 environ.

Ces chiffres se rapportant exclusivement à l'ensemble du mouvement, il convient maintenant de les décomposer pour connaître la part du commerce *spécial*, c'est-à-dire de ce qui reste des importations pour les besoins de la consommation et du commerce *général*, qui, vous le savez, comprend en outre toutes les marchandises étrangères, pour lesquelles la France est une grande route conduisant au lieu de leur destination.

COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.
1827	1,168 millions.	921 millions.
1836	1,867 *dito.*	1,193 *dito.*

On voit d'après ceci que le commerce *général* s'est beaucoup plus accru que le commerce spécial, puisque la différence entre 1827 et 1836 est en faveur du premier de 60 0/0, tandis qu'elle n'est que de 30 0/0 pour le second. En 1827, le commerce *spécial*, à 921 millions, était au commerce général, à 1,168 millions : 79 : 100. La proportion change pour 1836; elle n'est plus que :: 64 : 100. Ce n'est pas, je le répète, que le commerce qui a pour objet de fournir la consommation du pays des marchandises exotiques ait diminué; il s'est accru, au contraire, de 30 0/0; mais c'est que le commerce de transit, favorisé par la loi du 9 février 1832, a pris un grand développement, dont ne laissent pas que de profiter nos

aubergistes, voituriers, charrons, marchands de fourrages, etc.

Passons maintenant à un autre ordre de faits, à l'introduction des marchandises étrangères par la frontière *maritime* et par celle de *terre*.

La moyenne du commerce général, importations et exportations réunies, étant, ainsi que nous l'avons vu plus haut, de 1366 millions, nous trouvons :

COMMERCE DE TERRE.

MOYENNE.	Importations—	221	mil., ou	16, 2 0/0.
	Exportations—	193	dito,	14, 1 0/0.
	Ensemble	414	dito,	30, 3 0/0.

COMMERCE DE MER.

MOYENNE.	Importations—	446	mil., ou	32, 6 0/0
	Exportations—	506	dito,	37, 1 0/0.
		952	dito,	69, 7 0/.

Le commerce de *mer* forme donc un peu plus des 2/3 du commerce général; il est à celui de terre :: 23 : 10.

Si nous décomposons ces chiffres pour connaître le progrès annuel, nous avons :

	PAR TERRE.		PAR MER.	
	Import.	Export.	Import.	Export.
1827	200	157	366	445
1836	328	244	578	717

Le commerce par terre ayant été de 357 millions pour la première année, et de 572 pour la dernière, l'accroissement a été de 215 millions ou 60 0/0. Quant au commerce de mer, les termes extrêmes étant 811 et 1295 millions, l'augmentation n'est que de 484 millions ou 59, 6 0/0: ce qui ne prouve pas en faveur de notre marine qui n'a pas, il est vrai, reçu les mêmes faveurs que le commerce de terre, dont un grand nombre d'entraves ont été levées par la loi de 1832, tandis que rien de semblable n'a été fait pour le commerce maritime.

Comparant isolément l'*importation* par mer et celle par terre, nous voyons que de 200 à 328 pour celle-ci, le progrès est de 64 0/0, tandis que de 366 à 578 pour l'autre, et n'est plus que de 58 0/0.

La proportion est différente pour les *exportations*. Celle qui s'effectue par mer s'est élevée de 445 à 717 ou 61 0/0, et celle de terre ne s'est accrue que de 157 à 244 ou 55 0/0.

Le tonnage général des navires qui ont été employés de 1827 à 1836 au commerce de la France avec l'étranger, s'élève, pour les deux années, à 18,072,709 tonneaux, soit en moyenne 1,807,271 tonneaux.

C'est ici que l'infériorité de la marine française se montre dans tout son jour, puisqu'elle n'est à la navigation étrangère que :: 2 : 3. En 1827, la différence n'était que de 31 0/0; elle a presque doublé en 1836. Quant au tonnage général, il s'est élevé pendant dix ans de 46 0/0.

Voici la division du tonnage entre les diverses

puissances, entrées et sorties réunies, moyenne de dix années :

	Navires français.	Navires étrangers.
Pour les colonies (exclusivement réservées aux navires français) :	218,000 tonn.	»
Angleterre	100,000	266,000 ton.
États-Unis	20,000	152,000
Suède et Norwége	1,000	160,000
Sardaigne	69,000	47,000
Deux-Siciles	16,000	72,000
Espagne	39,000	46,000
Russie	16,000	52,000
Toscane et États-Romains	16,000	40,000
Prusse	1,000	50,000
Villes anséatiques	11,000	39,000
Grèce et Turquie	18,000	21,000
Brésil	23,000	12,000
Autriche	1,000	31,000
Amérique espagnole	18,000	6,000
Égypte	15,000	2,000
Mexique	14,000	1,000
Danemarck	«	15,000
Portugal	8,000	5,000
Autres pays	113,000	73,000
Total :	717,000	1,090,000.

Les quatre grands ports de France, Marseille, le Havre, Bordeaux et Nantes, ont participé à ce mouvement de la navigation dans les proportions suivantes :

	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nav. étrang.	Nav. franç.	Nav. étrang.	Nav. franç.
	tonneaux.	tonneaux.	tonneaux.	tonneaux.
MARSEILLE.—Moyenne.	105,444	110,838	142,893	89,780
1827	121,027	108,808	129,417	89,833
1836	250,707	141,432	174,194	125,501
LE HAVRE. — Moyenne.	129,901	85,227	54,501	60,022
1827	102,487	82,121	35,173	59,560
1836	179,610	99,397	88,337	73,081
BORDEAUX. — Moyenne.	48,513	50,198	60.369	64,492
1827	47,882	49,032	64,581	71,639
1831	16,453	51,948	35,100	61,976
1836	56,763	53 003	60,185	67,845
NANTES. — Moyenne.	20,699	30,320	7,285	30,500
1827	15,533	34,795	9,435	36,708
1836	18,482	32,688	6,145	28,307

POUR MARSEILLE.

L'année 1827 était inférieure de 91,000 tonn. à la moyenne, ou 17 p. 100
1836 est supérieure de 152,000 *idem.* — 28
et de 213,000 à l'année 1827 — 54

POUR LE HAVRE.

L'année 1827 était inférieure de 50,000 tonn. à la moyenne, ou 15 p. 100
1836 est supérieure de 110,000 *idem.* — 33
et de 160,000 à l'année 1827 — 57

POUR BORDEAUX.

L'année 1827 était supérieure de 9,000 tonn. à la moyenne, ou 4 p. 100
1831 était inférieure de 58,095 *idem.*—26
1836 était supérieure de 16,000 *idem.*—7
dito. — 75,000 à l'année 1831—31
dito. — et 7,000 *dito.* 1827—3

POUR NANTES.

L'année 1827 était supérieure de 7,000 tonn. à la moyenne, ou 8 p. 100
1836 était inférieure de 4,000 *idem.* 4,5
dito. et de 11,000 à l'année 1827 11.5

Le tonnage moyen de Marseille étant pris pour terme de comparaison, on obtient pour chacun des quatre ports :

	Moyenne :	1827	1836
Marseille	100	83	128
Le Havre	61	52	82
Bordeaux	41	43	44
Nantes	17	18	16

Divisant ensuite le tonnage de ces ports entre les navires français et étrangers, nous avons :

Pour cent tonneaux, entrées et sorties réunies :

	Nav. franç.	Nav. étrang.
Marseille	37	63
Le Havre	44	56
Bordeaux	52	48
Nantes	69	31

Comparant enfin le tonnage moyen de chacun des ports au tonnage général, on trouve :

Marseille	540,000 tonn.	ou 30 0/0
Le Havre	330,000	18
Bordeaux	224,000	12
Nantes	89,000	5
Ensemble	1,183,000	65
Autres ports	624,000	35
Total	1,807,000	100

Pour avoir une idée complète de la navigation commerciale dans tous nos ports, il faut y joindre

encore le CABOTAGE réservé aux bâtiments français; voici les chiffres relatifs à cette partie de notre industrie maritime.

CABOTAGE.

Années.	D'une mer dans l'autre.	Dans la même mer.	Total.
Moyenne	161,155 tonn.	2,041,998 tonn.	2,203,153 tonn.
1827	141,655	1,876,386	2,018,041
1836	205,650	2,129,864	2,335,514

Ainsi, l'année 1827 est inférieure de, 85,000 tonneaux ou 8, 4 0/0 à la moyenne, et 1836 est supérieure de 318,000 tonneaux ou 15, 7 0/0 à 1827, et de 133,000 tonneaux ou 6 0/0 à la moyenne.

Ces chiffres nous montrent encore que *la navigation d'une mer dans l'autre éait en* 1827 *à celle dans la même mer* :: 7, 5 : 00, et qu'en 1836 cette proportion s'élève à près de 10 0/0. Ils montrent également que le principal accroissement a eu lieu sur la navigation *d'une mer dans l'autre*, puisqu'elle s'est élevée en 10 ans de 142,000 tonneaux à 206,000 ou 45 p. 0/0, tandis que la navigation *dans la même mer* ne s'est augmentée que de 1,876,000 tonneaux à 2,130,000, ou 13, 5 0/0.

Le tableau général des mouvements de la navigation donne les résultats suivants :

ENTRÉE.				SORTIE.			
Ann.	Navires.	Tonnage.	Equipage.	Ann.	Navires	Tonnage.	Equipage.
Moy.	79,658	3,338,145	363,429	Moy.	77,150	3,060,765	347,255
1827	74,569	2,983,112	333,795	1827	72,830	2,850,822	325,024
1836	79 278	3,708,319	383,114	1836	78,996	3,412,141	371,301

Après ces considérations générales sur l'ensemble de notre commerce, pénétrons un peu dans les détails. Un fait nous frappera tout d'abord, c'est l'accroissement continuel du chiffre des importations de certaines matières premières, que nous pourrions produire avec avantage, et que nous demandons cependant à l'étranger.

Tableau des irportations des principales matières nécessaires à l'industrie.

	COMMERCE GÉNÉRAL.			COMMERCE SPÉCIAL.		
	1827.	1836.	moyenne.	1827.	1836.	moyenne.
MATIÈRES.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
Soie	69	80	73	32	41	40
Coton	63	103	71	52	76	59
Huile	25	27	32	25	27	30
Bois communs	22	34	26	20	31	23
Bois de teinture et d'ébénisterie	4	6	5	3	4	3
Indigo	20	26	25	15	15	18
Laines en masse	12	38	20	11	32	16
Peaux brutes	11	21	16	9	20	14
Cuivre.	9	14	12	10	13	11
Tabac en feuilles	15	13	10	8	7	6
Houille	8	15	10	8	14	10
Poils	6	20	9	5	5	6
Plomb	7	12	8	6	8	7
Fils de lin et chanvre	9	12	8	8	12	9
Fer et fonte	7	9	7	5	6	5
Étain brut	2	3	3	2	3	3
Divers	68	98	67	57	82	55
Totaux	357	531	402	276	396	315

Ainsi, pour les soies, par exemple, notre consommation (*le commerce spécial*) qui n'en employait que pour 32 millions de francs en ab-

sorbe aujourd'hui pour 41 millions. C'est-là, je le sais, un fait avantageux pour nos fabriques de soieries, dont il indique le développement; mais, je le demande, y eussent-elles moins gagné, si l'agriculture française leur eût fourni ces 41 millions de soie? Ici, véritablement, nous avons payé comme nation un tribut à l'étranger; car nous aurions pu produire nous-mêmes bien au-delà de cette quantité de soie, ce qui eût augmenté d'autant les revenus de nos producteurs, et par conséquent leurs moyens de consommation.

Ce ne sont plus aujourd'hui les départements du midi seuls qui sont intéressés à cette question des soies, mais encore tous ceux du centre et même du nord, chez lesquels des essais faits sur une grande échelle ont reconnu la faculté de produire.

Si des soies nous passons aux huiles, nous remarquerons une augmentation qui pour être moins forte n'en est pas moins fâcheuse. N'y a-t-il donc plus en France de terres propres à la culture de l'olivier, à celle du colza, de la navette et de toutes les autres plantes oléagineuses? Si, certainement, il y en a; mais il y a aussi des cultivateurs routiniers qui s'obstinent à ne faire que des céréales qu'ils ne vendent pas, et qui se refusent à imiter les départements du nord dans les progrès qu'ils ont fait faire à l'agriculture industrielle.

Pour les houilles, l'importation s'est accrue de 8 à 14 (je ne parle que du *commerce spécial*); ici encore je ferai la même question que pour les hui-

les; n'y a-t-il plus de mines en France ? celles qu'on exploite donnent-elles tout ce qu'elles pourraient donner? Oui, il y a beaucoup de mines; mais malheureusement beaucoup d'exploitations sont mal dirigées, il y a des chômages, des pertes de temps; avec les seules machines qui existent, et sans ouvrir un seul nouveau puits, on pourrait peut-être doubler la production. Il y a du reste, il faut le reconnaître, une autre cause aux progrès de l'importation qui datent surtout des dernières années; c'est que l'abaissement des droits a laissé entrer sur plusieurs points de nos frontières des houilles étrangères; elles n'ont, du reste, fait aucun mal aux houilles françaises, qui ne peuvent suffire aux demandes qui en sont faites.

Je finirai par quelques réflexions sur nos colonies. C'est bien à tort que quelques personnes croient à une révolution commerciale, si le pacte qui unit la France à ses colonies était modifié; si par exemple elles étaient libres d'acheter ce qu'il qui leur faut, là où elles le trouvent à bon marché, et de vendre leurs produits sur les places les plus avantageuses.

Nous avons vu que comme *marine*, le commerce que nous faisons avec elles n'employait que 218 sur 717 (pour nos propres navires); sous le rapport de l'importance des affaires, il ne s'élève qu'à 116 millions (dont 66 millions pour l'importation et 50 millions pour l'exportation) sur 1366 millions. Encore faudrait-il réduire de ce chiffre les navires et les valeurs appartenant à la *grande pêche* et au commerce du *Sénégal*, qu'on ne peut

considérer comme faisant partie du commerce des colonies. Cette réduction est de plus de 10 millions de francs; elle réduit nos relations avec les colonies à un peu plus de 100 millions; et, je le répète, le commerce général ne s'élève en *moyenne* qu'à 1366 millions.

En résumant ce qui précède, nous voyons que de grands progrès ont été faits sur presque tous les points, et que, s'ils n'ont pas été les mêmes partout, cela tient surtout à l'imperfection de certaines lois de douanes, dont nous avons depuis longtemps demandé la révision, qu'il faudra bien qu'on nous accorde enfin.

Ad. B. (des V.).

TRENTE-SEPTIÈME LEÇON.

27 avril 1838.

REVUE GÉNÉRALE.

SOMMAIRE : Services rendus par l'économie politique au commerce, à l'industrie, à la société en général.

MESSIEURS,

Arrivés à la fin de nos travaux, nous éprouvons le besoin de jeter un regard en arrière pour voir ce que nous avons fait, et un autre dans l'avenir pour essayer de connaître ce qu'il nous reste à faire.

Il serait injuste de nier les progrès de l'économie politique et les services rendus par cette science à la société, depuis un certain nombre d'années. Elle a condamné la guerre, et la guerre a presque complétement abandonné l'Europe; la lutte n'existe plus aujourd'hui entre les peuples pour se détruire, les intérêts seuls se combattent.

On trouve plus de gloire à vaincre des difficultés naturelles, à percer des *tunnels* sous des fleuves, à élever des canaux au-dessus des vallées, à jeter des ponts sur de hautes montagnes qu'à gagner des batailles. On ne fonde plus sa réputation en tuant des hommes, mais en les enrichissant.

Après avoir ruiné la guerre des canons, l'économie politique s'est attachée à affaiblir et à faire disparaître les rivalités jalouses, parfois haineuses, qui s'étaient élevées entre les différents travailleurs dont la production réclamait le concours. Elle a posé et défini les devoirs aussi bien que les droits de chacun, elle a reconnu les services du capital et de l'intelligence; mais elle a réclamé pour ceux du créateur matériel, de l'ouvrier, une part meilleure et plus juste dans les produits du travail commun. Et comme il arrivait encore que cette part était faible, parce que les besoins étaient grands, et que l'inégalité des fortunes nuisait à la prospérité, au bien-être, à la véritable indépendance des salariés; elle leur a montré un avenir meilleur, elle leur a offert un moyen de s'élever à la condition de capitalistes, en ouvrant un asile sûr, en donnant un placement fructueux à leurs plus modestes épargnes : résultats de privations consenties librement, et qui sont comme autant de conquêtes journalières, remportées par l'ouvrier sur lui-même, sur ses plaisirs, quelquefois même sur son nécessaire.

D'autres ressources, d'autres facilités ont encore été offertes aux producteurs: les caisses d'épargne avaient réuni leurs économies, les avaient

groupées pour faire des capitaux ; l'association, ce principe fécond et puissant, s'est emparé de ceux-ci, et de la réunion de sommes insignifiantes a formé des masses de capitaux, qui ont pu lutter avantageusement contre ceux des ex-suzerains du crédit. C'est aussi l'association, guidée par la science, qui a affranchi l'industrie et le commerce d'une partie de ses chances mauvaises; par les assurances, elle a sauvé la fortune des uns; par d'habiles combinaisons, elle a garanti l'avenir des autres; elle a dit au père de famille qui trouve son revenu dans le salaire de son travail : Sois tranquille, je veille sur les tiens; et si tu meurs avant d'avoir assuré leur sort, je m'en charge, c'est moi qui te remplacerai.

C'est la science de l'économie politique qui a préparé ces réformes, organisé ces institutions, et qui nous en a appris les résultats. C'est elle aussi qui nous a montré comment les charges mal réparties, les impôts mal conçus, mal établis, altéraient les sources de la richesse publique; elle nous a fait toucher du doigt les déplorables conséquences des erreurs fiscales, dont le budget du paupérisme, que j'ai eu occasion d'étudier avec vous, a chiffré pour ainsi dire l'importance.

Nous lui devons encore de savoir apprécier enfin à sa juste valeur la puissance productive de l'homme, dans lequel nous avons reconnu l'existence d'un capital moral d'une grande fécondité, que l'instruction doit accroître et développer encore, et qu'il est regrettable, je dirais presque désastreux, pour un pays de voir se stériliser juste-

ment à l'époque de sa maturité, et lorsqu'il devrait produire davantage. Ce double mal, nous l'avons constaté en France, où le nombre des ignorants est encore si considérable, et où celui des gens qui savent, et qui doivent à leurs connaissances une fortune promptement acquise, est réduit incessamment de tous ceux qui se retirent trop jeunes.

C'est un grand service que l'économie politique a rendu à la société, que de lui avoir montré que le plus important, le plus précieux de tous les moyens de produire la richesse, existait partout, puisque ce moyen, cet instrument, c'est l'homme. Elle lui a dit : « Comment ! vos cultivateurs consacrent des sommes considérables pour couvrir leurs champs d'engrais, vos industriels ne négligent aucun soin, ne reculent devant aucune dépense pour assurer et faciliter le jeu de leurs machines, et vous, vous négligez de cultiver votre champ le plus fertile, de graisser et de soigner votre machine la plus précieuse, votre machine-mère, de laquelle toutes les autres dépendent, puisqu'elles en sont sorties? L'instruction, l'éducation, sont les engrais et la culture qui conviennent à l'homme, votre machine par excellence; à l'homme, qu'il suffit de développer et d'instruire pour avoir trouvé la pierre philosophale, le secret de faire de l'or; et cette culture, cet engrais, vous le lui refusez ! Hâtez-vous donc de réparer votre erreur, et vous verrez que les faveurs de la nature, le sol et le climat, ne sont rien auprès de l'intelligence bien employée; car il dépend de chaque peuple de peser plus ou moins dans la balance des

nations; tout cède devant la volonté : savoir et vouloir c'est pouvoir, c'est être!»

Parmi les conseils que nous a donnés la science, il en est un surtout qu'il importe d'écouter. Elle nous a dit : « Il ne suffit pas que les hommes observent entre eux le principe de la division du travail, et qu'un seul ne soit pas chargé de plusieurs opérations, qu'un tailleur ne remplisse pas en même temps les fonctions du cordonnier ou du chapelier; il faut également que les nations, se considérant comme des individus par rapport à l'univers entier, obéissent à la même loi économique. Il n'existe aujourd'hui tant de rivalités entre les peuples, ils ne se plaignent si haut des funcstes résultats de la concurrence, que parce qu'ils ont violé le principe de la division du travail, et que chacun a voulu faire tout, exercer toutes les industries, et ne rien demander à ses voisins. Cette hostilité de douanes, ces luttes industrielles cesseront du jour où, toutes les barrières étant abaissées, chacun ne fera plus que ce qu'il est le plus apte à faire, et n'épuisera plus en efforts à demi stériles des forces qui seraient mieux employées sur des points spéciaux, déterminés par les conditions géologiques et topographiques. »

C'est ainsi que l'économie politique a cessé d'être une science toute spéculative pour devenir pratique; qu'elle est entrée en un mot dans le domaine des faits. Sans doute, elle n'a pas de solution immédiate et positive pour tous les cas, pour toutes les questions; mais, là où elle est impuissante à résoudre complétement, elle donne du moins d'excellents

conseils qu'on ne méconnait pas sans danger.

La véritable révolution qui s'est opérée depuis vingt-cinq ans dans l'économie politique est celle qui s'est accomplie dans le travail, par suite de l'invention de quelques machines et de la découverte d'un certain nombre de procédés de chimie industrielle. Un nouveau monde tout entier a été découvert, et nous consommons aujourd'hui pour plusieurs centaines de millions de francs de produits qui étaient à peine connus de nos pères. La production générale des tissus de coton s'élève à près de deux milliards; celle du sucre à près de cinq cent millions. A calculer l'accroissement de l'industrie des laines, des toiles, du fer, de la houille, des glaces et les développements prodigieux de ces milliers de manufactures domestiques établies au sein de nos grandes villes, on ne tarde pas à reconnaître que tous les éléments de la production sont changés.

Chaque jour nous apporte sa découverte, et, tandis que les navires du commerce multiplient les arrivages de matières premières, le génie de la mécanique enseigne des procédés plus économiques pour les mettre en œuvre. Arkwright a donné du travail à des millions de ses compatriotes; Berthollet a révolutionné l'industrie des toiles; l'imprimerie fait en une heure le travail de 1,440,000 copistes; le gaz, cette étincelle du génie de Lebon, éclaire nos cités, et deux industries nouvelles, la fabrication de l'ammoniaque et du bitume, prennent naissance de la préparation du gaz à la houille. Qui eût dit en 1804, lorsque dans un re-

coin obscur du pays de Galles, une machine à vapeur mise en mouvement pour la première fois sur des barres de fer, entraînait à la remorque un convoi de wagons, que c'était-là le commencement d'une révolution destinée à changer la face du monde! Des centaines de millions se sont mis depuis lors au service de la merveilleuse machine de Stephenson, qui n'est peut-être encore aux locomotives perfectionnées de l'avenir que ce que les fusils à mèche furent aux armes à feu de nos jours.

Ce que l'économie politique, appuyée sur la statistique ou la science des faits, nous a montré de plus évident dans la revue rapide que nous avons faite de quelques-unes de nos industries, c'est que la plus haute prospérité, les plus grands profits étaient acquis aux industries utiles, et surtout à celles dont les produits s'adressaient à la plus grande masse de consommateurs.

Ces deux sciences réunies nous ont encore puissamment aidés dans l'étude de quelques questions de la plus haute gravité. Vous vous rappelez sans doute que ce sont elles qui nous ont donné les moyens de nous interposer dans la lutte ouverte entre Malthus et Godwin, et de démêler dans leurs théories si différentes les côtés applicables que tant d'exagérations nous avaient long-temps cachés. En nous montrant les abus de la bienfaisance aveugle, la théorie de l'un nous a appris à la raisonner; en nous faisant toucher les plaies de l'humanité, Godwin nous a fait sentir la nécessité de l'intervention du pouvoir et de la sollicitude officielle, pour

le soulagement de certaines misères, fruits âpres et amers de notre civilisation.

Vous parlerai-je encore, en terminant cet examen de nos travaux, des services rendus par l'économie politique aux questions du crédit, qui préoccupent aujourd'hui si vivement les esprits? Vous rappellerai-je les éloquentes plaidoiries de M. de Sismondi pour une plus égale répartition des profits du travail, qui fasse ressentir à toutes les classes de producteurs les progrès de la richesse publique?

Mais, de ce que la science a déjà beaucoup fait et que la société à sa suite a largement progressé, a-t-on le droit de dire : Halte! et de se reposer sur ses travaux? — Non, messieurs. — Sans doute la science a été utile; mais une classe unique semble avoir profité jusqu'ici de ses conseils. La banlieue de chaque grand foyer industriel et commercial, le Havre, Rouen, Lille, Mulhouse, Saint-Quentin, Lyon, Marseille, s'est couverte de faubourgs opulents et d'élégantes maisons de plaisance; mais les campagnes et les villages sont restés immobiles et ont religieusement conservé jusqu'ici, de génération en génération, le même aspect de misère et de monotonie. On n'y voit que ruines et malpropreté; partout ce sont des murs écroulés, des demeures couvertes de chaume, des enfants mal vêtus et encore plus mal élevés. Considérez maintenant que les habitants de ces tristes réduits composent les deux tiers de la population française, et consomment à à peine le quart du produit de nos manufactures, vous reconnaîtrez aisément qu'il reste beaucoup à

faire pour améliorer leur condition et pour assurer des débouchés aux produits de nos fabriques.

N'y a-t-il pas sujet de réfléchir sur un système de production qui nous force de chercher des consommateurs aux extrémités du monde, quand, à nos propres portes, au sein de notre patrie, nous avons des travailleurs qui manquent de tout ! Nous ne pouvons vendre nos toiles, et plus de dix milliers de nos concitoyens n'ont pas de linge! Nous demandons des primes à l'exportation des sucres, et il y a des vieillards et des enfants qui n'ont jamais connu, qui ne connaîtront jamais cette denrée! Il y a là de tristes contrastes, et l'économie politique en est encore remplie; aussi, peut-on dire que, tant qu'ils n'auront pas disparu, la tâche des économistes ne sera pas achevée, il leur restera quelque chose à faire pour leur pays.

Ainsi, Messieurs, la matière ne nous manquera pas pour notre cours de l'année prochaine.

Ad. B. (des V.)

TABLE DES MATIÈRES.

SEIZIÈME LEÇON.

AGRICULTURE. — SYSTÈME DE RICARDO ET DE SISMONDI.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

AGRICULTURE (FIN). INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

LES GRANDES ET LES PETITES INDUSTRIES.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (SUITE).

VINGTIÈME LEÇON.

DES INDUSTRIES PROTÉGÉES.

VINGT-UNIÈME LEÇON.

ÉTUDES SUR L'ORGANISATION DU COMMERCE EN FRANCE.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

VOIES DE COMMUNICATION.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

DE L'EXÉCUTION DES CHEMINS DE FER.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

DES CHEMINS DE FER (SUITE).

VINGT-CINQUIÈME LEÇON.

CHEMINS DE FER (FIN). DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

tages pour les pauvres qui peuvent profiter de cette nouvelle manière de voyager. Les chemins de fer détruisent des existences, ils en créent de nouvelles. Immense commerce de denrées, jusqu'alors inconnues, qui se transporteront par cette voie et augmenteront le bien-être des masses.

SOCIÉTÉS EN COMMANDITE.

VINGT-SIXIÈME LEÇON.

DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE (SUITE).

Tendance des fortunes à se diviser. — Nécessité de trouver des débouchés aux petits capitaux.

But du nouveau projet de loi. — Note sur les abus des dernières sociétés en commandite. — Le nouveau projet abolit l'art. 38 du Code de commerce. — Note sur la SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF; sur la SOCIÉTÉ ANONYME; sur la SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, son origine, ses progrès; sur la SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION.

Le gouvernement ne peut pas apprécier la valeur de l'apport. — Résultat politique du projet. — Note sur la statistique des sociétés, de 1816 à 1837. — Le projet de loi annule l'influence du gérant. — Des écrits qui ont été publiés sur la matière. — Effet de la nouvelle loi sur la politique extérieure. — Lenteur de l'administration qui doit autoriser. — Influence des commandites sur les institutions civiles et commerciales de la France.

VINGT-NEUVIÈME LEÇON.

SYSTÈME DE SAINT-SIMON.

TRENTIÈME LEÇON.

DE L'ASSOCIATION. — SYSTÈME D'ASSOCIATION.

TRENTE-UNIÈME LEÇON.

FOURIER ET OWEN.

TRENTE-DEUXIEME LEÇON.

DE LA STATISTIQUE.

TRENTE-TROISIÈME LEÇON.

DU BUDGET.

TRENTE-QUATRIÈME LEÇON.

DU BUDGET.

TRENTE-CINQUIÈME LEÇON.

RAPPORTS DE LA GÉOGRAPHIE AVEC L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

TRENTE-SIXIÈME LEÇON.

ÉTUDE DU TABLEU DÉCENNAL DES DOUANES.

TRENTE-SEPTIÈME LEÇON.

REVUE GÉNÉRALE.

FIN DE LA TABLE.



